



Ce projet est financé par
l'Union européenne



Présidence de la République du Niger
**HAUT COMMISSARIAT A
L'INITIATIVE 3N**



ANALYSE PROSPECTIVE DE LA CHAINE DE VALEUR BETAIL VIANDE (BOVINS, OVINS, CAPRINS) AU NIGER 2021-2030

Août 2022

A2397

Cette étude a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	7
Liste des figures	8
LISTE DES ACRONYMES	9
SOMMAIRE	11
1 INTRODUCTION	19
1.1 Champ d'Etude	19
1.2 La CDV Bétail-Viande dans le contexte Ouest Africain	20
1.2.1 Le Cheptel.....	20
1.2.2 Mouvements et Circuits de Commercialisation du Bétail sur Pied	20
1.2.3 Les niveaux d'abattage	21
1.3 La CDV Bétail Viande dans le contexte Nigérien	22
1.3.1 Contexte général.....	22
1.3.2 Importance économique et sociale de la CDV Bétail Viande	22
1.3.3 Atouts et Potentialités de la CDV Bétail Viande	24
1.3.4 Défis, enjeux et contraintes de la CDV Bétail-Viande	25
1.4 Politiques régionales et nationales de soutien	26
1.4.1 Déclaration de Malabo (2014) et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)	26
1.4.2 Paradoxe de l'élevage au Sahel : fort potentiel, faible soutien.....	27
1.4.3 Politiques et soutien régional de la CEDEAO.....	27
1.4.4 Le Programme d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) de la CEDEAO	29
1.4.5 La CDV Bétail Viande dans la politique Agricole du Niger	30
1.5 Méthodologie employée	36
1.6 Acteurs rencontrés et experts ayant contribué à cette étude	37
2 ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA CDV BETAIL VIANDE	39
2.1 Cartes et Tableaux de la CDV Bétail Viande	39
2.1.1 Zonage agropastoral du Niger	39
2.1.2 Carte Schématique de la CDV Bétail Viande	40

2.1.3	Les Produits, Activités, Acteurs et Lieux de la CDV Bétail-Viande	43
2.2	Acteurs directs de la CDV Bétail-Viande	44
2.3	Le Maillon Approvisionnement en Intrants et Services	45
2.3.1	Problèmes et Contraintes	45
2.3.2	L’Alimentation du Bétail au Niger	46
2.3.3	Les Services Vétérinaires	54
2.3.4	L’approvisionnement en eau d’abreuvement	55
2.3.5	L’approvisionnement en intrants de reproduction	57
2.3.6	L’approvisionnement en matériel d’élevage	57
2.3.7	Interventions nécessaires et investissements	57
2.4	Le maillon Production / Elevage	58
2.4.1	Problèmes et Contraintes	58
2.4.2	Les Races de Bétail au Niger	59
2.4.3	Les systèmes de production primaire	63
2.4.4	Evolution du cheptel et de la production	67
2.4.5	Taux d’exploitation / vente d’animaux par les éleveurs	67
2.4.6	L’embouche au Niger	68
2.4.7	Organisation des producteurs et Acteurs indirects appuyant la production	71
2.4.8	Contraintes pesant sur les Producteurs – Les Interventions nécessaires	73
2.5	Le Maillon Stockage / Conservation de la CDV Bétail Viande	78
2.5.1	Problèmes et Contraintes	78
2.5.2	Les Marchés à Bétail	78
2.5.3	Les Entrepôts frigorifiques	79
2.5.4	Le Transport du Bétail	79
2.5.5	Interventions / Investissements	79
2.6	Le maillon Transformation de la CDV Bétail Viande	80
2.6.1	Problèmes et Contraintes	80
2.6.2	Les systèmes de transformation	81
2.6.3	Organisation des acteurs de la transformation - labellisation	94
2.6.4	Utilisation / Valorisation des Sous-produits de Transformation	95
2.6.5	Interventions nécessaires et Besoins d’investissements	97
2.7	Maillon Commercialisation de la CDV Bétail-Viande	98
2.7.1	Problèmes et Contraintes	98
2.7.2	Demandes et Habitudes de Consommation	99
2.7.3	Les systèmes de Commercialisation de la CDV Bétail Viande	100
2.7.4	Compétitivité économique de la CDV Bétail Viande	103
2.7.5	Les Besoins d’Interventions et d’Investissements	104
3	ORGANISATION ET GOUVERNANCE	107
3.1	Normes et Certifications	107
3.1.1	Les Normes de qualité (zoo-sanitaires et organoleptiques)	107
3.1.2	La qualité de la Viande Nigérienne	108
3.1.3	L’Agence de Normalisation, Métrologie et Certification (ANMC)	109

3.1.4	Réglementation et contrôles	109
3.2	Politique et gouvernance fiscale.....	110
3.2.1	Taxes communales gérées par les mairies	110
3.2.2	Taxes des abattoirs frigorifiques	110
3.2.3	Taxes de douanes	111
3.3	L'Interprofession Bétail Viande, Cuirs et Peaux.....	111
3.4	Climat des affaires	113
3.5	Pastoralisme et gestion des zones pastorales au Niger	114
3.6	Gouvernance multi-acteurs et multidimensionnelle	114
3.7	Les infrastructures en soutien à la CDV Bétail Viande.....	116
4	ANALYSE DES IMPACTS ACTUELS ET FUTURS DE LA CDV BÉTAIL VIANDE.....	117
4.1	Définition des Scénarios	117
4.1.1	Analyse de la situation actuelle 2021	117
4.1.2	Scénario de croissance réaliste 2030.....	118
4.2	Analyse économique de la CDV Bétail-Viande	119
4.2.1	Contribution de la CDV à la Croissance Economique	119
4.2.2	Compétitivité économique de la CDV Bétail-Viande	123
4.2.3	Contribution à une Croissance Inclusive	124
4.3	Analyse sociale et droit foncier.....	125
4.3.1	Droit foncier, droit d'accès aux pâturages et droit de passage.....	125
4.3.2	Elevage et pauvreté des ménages	126
4.3.3	Conditions de travail – rôle des femmes et des enfants.....	126
4.3.4	Mobilisation du travail et Rétribution par jour de travail.....	127
4.3.5	Sécurité alimentaire	127
4.3.6	Capital social.....	128
4.4	Analyse environnementale, empreinte carbone	128
4.4.1	Vulnérabilité de la CDV Bétail-Viande aux changements climatiques	128
4.4.2	Empreinte carbone de la CDV Bétail-Viande sur 2020-2030	129
4.4.3	Disponibilité en eau et état de l'Hydraulique rurale	131
4.4.4	Adaptabilité et résilience socio-écologique de la CDV Bétail-Viande.....	131
5	PROSPECTIVES FUTURES DE LA CDV BÉTAIL-VIANDE 133	
5.1	Analyse SWOT de la CDV Bétail-Viande.....	133
5.2	Programmes & Projets en appui de de la CDV- Tendance des investissements et Mobilisation des bailleurs de fonds.....	134
5.3	Partenaires potentiels dans la CDV Bétail-Viande	135
5.4	Recommandations d'Interventions / Investissements.....	136
5.4.1	Principales contraintes et interventions clés.....	136
5.4.2	Les Interventions nécessaires par maillon de la CDV	137
5.4.3	Pré-estimation des coûts d'investissements publics nécessaires	139
5.4.4	Pré-estimation des possibles investissements privés	140
6	CONCLUSION.....	141

BIBLIOGRAPHIE.....	145
ANNEXES.....	149
ANNEXE 1 : Ordonnance sur le Pastoralisme de 2010.....	150
- Extrait de l'Article de RECA sur cette Ordonnance	150
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	152
ANNEXE 3 : Liste des experts réunis pour la relecture de l'étude.....	152
ANNEXE 4 : Budget de mise en place et accompagnement pendant	
18 mois d'un Service Vétérinaire Privé de Proximité de 30 AE.	153
ANNEXE 5 : Les activités d'Embouche Bovine.....	154
ANNEXE 6 : Les activités d'Embouche Ovine.....	155
ANNEXE 7A : Etat des lieux sur l'environnement de travail de	
l'abattoir de Niamey en 2018.....	156
ANNEXE 7B : Etat des lieux sur le matériel de l'abattoir de Niamey	
en 2018	156
ANNEXE 7C : Etat des lieux sur le fonctionnement (méthodes) de	
l'abattoir de Niamey en 2018.....	157
ANNEXE 7D : Etat des lieux sur l'environnement de travail des	
abattoirs de Maradi et Tahoua en 2018.....	157
ANNEXE 7E : Etat des lieux sur le matériel des abattoirs de Maradi	
et Tahoua en 2018	158
ANNEXE 7F : Etat des lieux sur le traitement des animaux et des	
carcasses (matière) des abattoirs de Maradi et Tahoua en	
2018	158
ANNEXE 7G : Etat des lieux sur le fonctionnement (méthodes) des	
abattoirs de Maradi et Tahoua en 2018.....	159
ANNEXE 7H : Etat des lieux sur la gestion du personnel et autres	
intervenants (main d'œuvre) des abattoirs de Maradi et	
Tahoua en 2018	159
Annexe 8 : Eleveurs et Fermiers présents au Sahel-Niger 2022	160
Annexe 9 : Projets et Programmes traitant la CDV Bétail Viande	161
ANNEXE 10 : Plan d'Action proposé par la FAO pour la CDV Bétail-	
Viande.....	166
ANNEXE 11 : Programme d'Investissements proposé par la FAO	
pour la CDV Bétail Viande (FCFA).....	170

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'animaux abattus (2020).....	21
Tableau 2 : Rôle des parties prenantes dans la gestion des biens communs partagés.....	28
Tableau 3 : Tableau de Bord des Indicateurs du PO3 de l'I3N 2021-2025	32
Tableau 4 : Revue et ajustement des politiques de soutien à la chaîne de valeur	34
Tableau 5 : Revue et ajustement des politiques de soutien à la chaîne de valeur	35
Tableau 6 : Le Cheptel bovin, ovin et caprin National et par Eleveur en UBT.....	41
Tableau 7 : CDV Bétail Viande - Produits, Activités, Acteurs et Localisations par Fonction	43
Tableau 8 : Nombre d'agents mobilisés dans la CDV Bétail Viande	45
Tableau 9 : Estimation du disponible en résidus de cultures en 2012 au Niger (en tonne)	48
Tableau 10 : Proportions des différentes orientations des résidus de récolte au Niger.	48
Tableau 11 : Usines de production de sous-produits agro-industriels au Niger ...	50
Tableau 12 : Principales usines d'aliments concentrés complets pour le bétail ...	51
Tableau 13 : Récapitulatif des structures vétérinaires privées au 04 /06/2020	55
Tableau 14 : Statistique zones desservies et non desservies	56
Tableau 15 : Répartition des ménages agricoles selon la taille de leur cheptel....	66
Tableau 16 : Répartition des ménages agricoles selon le type d'élevage.....	66
Tableau 17 : Cheptel moyen par type de ménage.....	66
Tableau 18 : Répartition des cheptels bovins, ovins, caprins par Région du Niger	67
Tableau 19 : Ventes moyennes de bétail vif par éleveur.....	68
Tableau 20 : Paramètres d'embouche bovine	69
Tableau 21 : Critères de choix d'un bovin d'embouche.....	70
Tableau 22 : Les Associations d'Eleveurs rattachées au CAPAN, et leur implantation géographique	72
Tableau 21 : Estimation de la disponibilité en viande en 2011.....	90
Tableau 22 : Estimation de la disponibilité de viande en 2019.....	90
Tableau 25 : Répartition des Flux de Bétail et de Viande par Agent en 2020	101
Tableau 26 : Prix du bétail vif et de la viande sur le marché local en 2020 (par kg)	101
Tableau 27 : Type de véhicules utilisés dans l'exportation des petits ruminants	102
Tableau 28 : Surfaces de pâturage projetées par type d'éleveur (2030.....)	118
Tableau 29 : Répartition des Flux de Bétail et de Viande par Agent (2020-2030)	118
Tableau 30 : Evolution estimée du Cheptel entre 2019 et 2030.....	119
Tableau 31 : Evolution estimée des Poids Vifs Unitaires du Cheptel entre 2019 et 2030.....	119
Tableau 32 : Evolution estimée des Poids vifs et de viande totaux entre 2019 et 2030.....	119
Tableau 33 : Prix de Revient du kilo vif et du kg de viande en 2020 et 2030.....	120
Tableau 34 : Valeur du Bétail commercialisé en 2019.....	121
Tableau 35 : Valeur estimée du Bétail qui serait commercialisé en 2030	121
Tableau 36 : Marge brute des Unités de Transformation artisanales.....	122

Tableau 37 - Marge brute des Unités de Transformation artisanales.....	122
Tableau 38 : Performances socioéconomique agrégées de la CDV Bétail-Viande	122
Tableau 39 : Performance socio-économique de la CDV Bétail-Viande en 2020 et 2030.....	124
Tableau 40 : Répartition du travail d'élevage entre hommes, femmes et enfants	127
Tableau 41 : Empreinte sociale de la CDV Bétail-Viande.....	127
Tableau 42 : Atténuation du Changement Climatique par la CDV Bétail-Viande	130
Tableau 43 : Empreinte Carbone à différents niveaux de la CDV Bétail-Viande	130
Tableau 44 : Consommation d'eau à usage pastoral en 2020 et 2030	131
Tableau 45 : Analyse multicritère de la résilience aux chocs et au changement climatique.....	132
Tableau 46 : Evaluation qualitative des sources de résilience par les Experts ...	132
Tableau 47 : Analyse SWOT de la Chaîne de Valeur Bétail-Viande	133
Tableau 44 : Interventions clés dans la chaîne de valeur bétail viande	136

Liste des figures

Figure 1 : Effectifs de ruminants dans les pays ouest africain entre 2006 et 2014.....	20
Figure 2 : Circuits de commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest.....	21
Figure 3 : Zonage de l'activité pastorale au Niger.....	39
Figure 4 : Carte schématique des Flux de la CDV Bétail Viande au Niger (2020)	40
Figure 5 : Points d'eau pastoraux et mixtes de la zone ciblée du PRAPS au Niger	56
Figure 6 : Zonage agroécologique et climatique du Niger	63
Figure 7 : Evolution du Cheptel de Bovins, Ovins et Caprins au Niger 2005-2018.....	67
Figure 8 : Taux d'éleveurs pratiquant régulièrement les vaccinations sur leurs animaux au Niger.....	74
Figure 9 : Localisation des différentes Unités de l'abattoir de Maradi	83
Figure 10 : Abattoir Maradi 2, extension de l'Abattoir Maradi 1	84
Figure 9 : Localisation des différentes Unités de l'abattoir de Tahoua	85
Figure 10 : Localisation des différentes Unités de l'abattoir de Zinder	86
Figure 10 : Répartition spatiale des abattoirs et aires d'abattage officiels au Niger	88
Figure 14 : Evolution de la Disponibilité en Viande 2011-2019	90
Figure 15 : Besoins de Coordination / Gouvernance interministérielle	115
Figure 16 : Taux de croissance projeté du PIB.....	117
Figure 17 : Contribution de l'élevage aux économies ouest-africaines en 2020 .	120
Figure 18 : Produit Brut de l'Elevage au Niger 2011-2020 (000 US\$).....	120
Figure 18 : Répartition de la valeur ajoutée dans la CDV Bétail-Viande en 2020 et 2030.....	125

LISTE DES ACRONYMES

ACV	Analyse du cycle de vie
ACV-S	Analyse du cycle de vie sociale et socio-économique
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AcSSA	Action pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaire
AHA	Aménagement Hydro Agricole
ANMC	Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger
ASS	Afrique subsaharienne
ATA	Transformation agricole en Afrique
BAGRI	Banque Agricole du Niger
CAPAN	Collectif des Associations pastorales du Niger
CAV	Campagne pour une Afrique Verte
CDV	Chaînes de valeur
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIPRISSA	Plan d'investissement continental pour accélérer l'autosuffisance en riz en Afrique
COFENABVI-AO	Confédération des Fédérations Nationales de la filière Bétail-viande pour l'Afrique de l'Ouest
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CUA	Commission de l'Union africaine
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECDPM	European Centre for Development Policy Management
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAOSTAT	FAO Statistiques
FCMN	Fédération des Coopératives des Maraîchers du Niger
FENITRAPAP	Fédération Nigérienne des Transformatrices de Produits Agro pastoraux
FMI	Fonds Monétaire International

FNEN/DADDO	Fédération nationale des éleveurs nigériens
FUCOPRI	Fédération Nationale des Unions des Coopératives des Producteurs du Riz
GES	Gaz à effet de Serre
I3N	Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National des Statistiques
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
PACBAO	Le Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRIASAN	Plan régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la CEDEAO
PRIDEC	Programme Régional d'Investissement et de Développement de l'Elevage dans les Pays Côtiers
SAN/DAD	Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables
SDDEL	Stratégie de Développement Durable de l'Elevage
SDR	Stratégie de Développement Rural
SOFRECO	Société Française de Réalisation d'études et de Conseil
SOTRAGRI	Société de Transformation des Produits Agricoles
SVPP	Services Vétérinaires Privés de Proximité
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
USD	Dollar Américain
VA	Valeur Ajoutée
VC	Value Chain
VCA4D	Value Chain Analysis For Development

SOMMAIRE

La promotion des chaînes de valeur alimentaire représente l'une des stratégies permettant d'améliorer directement la sécurité alimentaire et de réduire significativement la pauvreté en Afrique. La Délégation de l'Union européenne au Niger compte développer pour 2022-2027 un programme de soutien aux chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales les plus porteuses en ligne avec la « Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie ». La présente étude vise à fournir un état des lieux actualisé de la chaîne de valeur bétail-viande, tout en analysant l'impact d'un scénario prospectif à l'horizon 2030.

Au Niger, pays sahélien à vocation essentiellement agropastorale, l'élevage est une activité traditionnelle pratiquée par plus de 87 % de la population soit en tant qu'activité principale soit comme activité secondaire. Au Niger, dès 2013, le Ministère de l'Elevage a lancé avec l'appui du Programme d'Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Élevage, le processus d'élaboration d'une Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL 2013-2035).

ANALYSE FONCTIONNELLE : L'état des lieux de la chaîne de valeur (CDV) Bétail-Viande fait ressortir les éléments suivants :

Maillon Production-stockage

Selon les statistiques du Ministère de l'Elevage sur l'évolution du cheptel de bétail, on aurait en 2020 : 15,2 millions de têtes de bovin, 13,2 millions d'ovins et plus de 18,1 millions de caprins au Niger.

Il existe principalement trois types d'élevage au Niger : l'élevage sédentaire, l'élevage nomade et l'élevage transhumant. Selon une étude menée par le PNUD au Niger en 2010¹, l'élevage sédentaire est devenu dominant. En 2020, l'élevage sédentaire est estimé à plus de 70% et comprend essentiellement des ménages qui ont entre 1 et 20 têtes de bétail contre 30% pour l'élevage transhumant et nomade qui regroupe la plupart des ménages disposant de plus de 20 têtes de bétail.

Dans cette étude on a retenu les taux d'exploitation annuelle du cheptel suivants pour 2020 : 16% pour les bovins, 30% pour les ovins et 40% pour les caprins. Sur

¹ Rapport sur l'Evaluation des Investissements et des Flux Financiers pour l'Adaptation du Secteur Agriculture/Elevage aux Changements Climatiques (CNEDD/UNDP Octobre 2010)

la base de ces taux d'exploitation, les ventes moyennes d'animaux par éleveur ont pu être estimées. Ces données permettent d'estimer en équivalent tonnes carcasse et en tonnes de viande le volume de bétail produit. On obtient ainsi un volume de viande commercialisé de 1,2 millions de tonnes en poids carcasse et de 0,6 million de tonnes en poids de viande.

La CDV Bétail-Viande se caractérise par une organisation avancée des producteurs. Il existe un grand nombre d'organisations d'éleveurs et quelques Unions dont les plus connues sont le Collectif des Associations pastorales du Niger (CAPAN) et la Fédération nationale des éleveurs nigériens (FNEN/DADDO) (FAO,2017).

Le Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) produit un certain nombre de vaccins à destination du bétail. Le rapport diagnostic de l'étude sur le renforcement des capacités des services vétérinaires du Niger révèle que le processus de privatisation de la profession vétérinaire, entrepris depuis plus de deux décennies, n'a pas atteint les résultats escomptés. Néanmoins, l'installation des services vétérinaires privés de proximité (SVPP) donne satisfaction aux éleveurs. Le SVPP permet l'accès des éleveurs, surtout ceux des zones éloignées, aux services zoonosanitaires et ainsi de réduire les coûts de prestation.

Au Niger, on estime les quantités d'aliments du bétail à environ 10 000 tonnes par an. Selon la FAO les produits suivants sont employés : tourteau de coton, tourteau d'arachide, mélasse, son de blé, son de riz, son des céréales locales (mil, sorgho, maïs), aliment complet. Néanmoins dans les chaînes de valeur comme le riz, le maïs ou l'arachide, l'utilisation des sous-produits pour l'aliment du bétail reste peu développée.

Maillon Transformation

Le maillon transformation en viande (de bovins, ovins et caprins) manque d'infrastructures et d'équipements. Le pays ne dispose pas d'un seul abattoir répondant aux normes internationales d'abattage. Mais les contraintes ont également trait aux éléments suivants : (i) Multiplicité des acteurs informels dans la transformation et notamment l'abattage clandestin et le kilichi, (ii) Difficulté de contrôle et de maîtrise du maillon abattage par les services publics, (iii) Non-respect des normes sanitaires de base par les opérateurs informels, (iv) Non maîtrise des contaminations et de la multiplication bactérienne sur les carcasses, (v) Non maîtrise du stockage et faiblesse des capacités frigorifiques, (vi) Difficulté des opérateurs privés à s'installer au vu d'une approche de partenariat public privé difficile à opérationnaliser, (vii) opérateurs privilégiant l'exportation de bétails vifs, (viii) Viande séchée (« kilichi ») produit dans des conditions peu hygiéniques, avec un système d'emballage non adapté qui handicape la croissance du marché et l'exportation, (ix) aires d'abattage non conformes ou vétustes.

Les abattoirs frigorifiques, au nombre de quatre localisés à Niamey, Zinder, Maradi et Tahoua sont tous plus ou moins dysfonctionnels avec un équipement peu fonctionnel. Leur production moyenne cumule à 18 000 tonnes, soit moins de 30% du total des abattages réalisés par an. On a par ailleurs des abattoirs municipaux simples (56), situés dans les centres secondaires, et des aires d'abattage-séchoirs (249), disséminées à travers tout le pays dont la plupart sont devenues vétustes : aires endommagées, manque de crochets, toitures détériorées, absence de clôtures, séchoirs à l'abandon, manque d'eau.

Au-delà, voire à proximité de ces abattoirs, la transformation au sein de la chaîne de valeur prend différentes formes. Elle est menée à bien par un nombre conséquent de micro-entrepreneurs. Trois principaux types de micro-entreprises de transformation ont été identifiés répartis sur le territoire en zone rurale et urbaine, il s'agit de : (i) micro-abattoirs plus ou moins informels qui suppléent à la fonction d'abattage (environ 400 unités qui transforment 0,5-1 tonne de viande par jour) ; (ii) micro-unités de séchage et production de kilichi qui transforment 100 kg par jour ou 10-30 tonnes par an (près de 673 unités selon les sondages SOFRECO) ; et (iii) unités de transformation de lait plus nombreuses qui transforment 1% du lait produit (570 unités transformant 100-150 litres de lait par jour, soit 15-25 000 litres par an).

Le Niger dispose d'un grand nombre de bouchers spécialisés dans la production de Kilichi : la communauté urbaine de Niamey compte par exemple quelques 300 producteurs et près d'un millier de producteurs de Kilichi ont été recensés dans les régions d'Agadez, Maradi, Tahoua et Zinder. La chaîne de valeur Viande séchée « Kilichi » souligne une dynamique de transformation en développement rapide. Sur le plan social, la fabrication présente un enjeu économique pour des milliers d'acteurs engagés dans la production et la distribution du kilichi. L'exportation du kilichi reste largement informelle.

La qualité du Kilichi est améliorée à travers le procédé de séchage dans des fours solaires mis au point par l'Office National d'Energie Solaire (ONERSOL) devenu Centre National d'Energie Solaire (CNES). Ce procédé améliore la qualité technologique et bactériologique du produit et prolonge la durée de conservation jusqu'à six mois.

Le problème crucial posé dans ce maillon est celui des abattages clandestins particulièrement importants dans les grandes villes comme Niamey. La prolifération des abattages clandestins constitue en effet un sujet de préoccupation tant sur le plan de la santé publique que sur le plan économique, car ils sont actuellement à un niveau compromettant le développement de nouvel abattoir frigorifique. La fonction d'abattage s'est fortement éparpillée sur un grand nombre de micro-opérateurs.

Maillon Commercialisation

Les problèmes liés à la commercialisation du bétail sont les suivants : (i) difficultés d'accès aux marchés, (ii) position de faiblesse des pasteurs dans les négociations de vente aux grossistes et exportateurs, (iii) insécurité omniprésente dans la zone sahélienne, (iv) tracasseries administratives (sanitaires, douanières, fiscales et policières) et la corruption qui peut s'y greffer ; (v) difficultés liées aux taux de change et aux transferts d'argent cash, (vi) soutien insuffisant des pouvoirs publics dans les procédures et démarches de vente, de passage de frontière, de certificat de vaccination, (vii) coût très élevé des transports de bétail, (viii) manque d'aires aménagées et de disponibilité en eau sur les circuits–corridors utilisés pour exporter le bétail vif ; et (ix) faible accès à l'information des organisations d'éleveurs.

Le Niger dispose de 635 marchés à bétail dont 300 marchés référencés. 80 de ces marchés référencés sont suivis régulièrement par le Système d'Information sur les Marchés à Bétail (SIM Bétail) sur toute l'étendue du territoire. Ces marchés ont besoin d'être gérés de façon professionnelle pour leur permettre d'assurer une mise en marché efficace et compétitive qui puisse impacter le taux d'exploitation du cheptel et générer plus de valeur ajoutée partagée.

Le Niger a une vocation d'exportateur de viande, bien connue sur le plan régional, voire international. Si le circuit mort s'est arrêté dans les années 90 avec la liquidation de la Société Nationale d'Exploitation des Ressources Animales du Niger (SONERAN), le circuit vif est resté très actif, représentant la deuxième source de devises pour le pays, après les industries extractives. Si les bovins exportés se déplacent par troupeau à pied, les ovins et caprins vivants sont davantage transportés par véhicules.

Du fait que l'essentiel des activités d'exportation de la CDV Bétail-Viande se fait sous la forme de bétail vif, notamment vers le Nigeria, la production de viande et de produits de viande (kilichi) pour l'exportation reste embryonnaire. L'insuffisance des infrastructures (abattoirs frigorifiques) et des moyens (transport réfrigéré) contribue à cette inhibition de l'exportation de viande. Cela représente une grosse perte pour l'économie nigérienne, car la valeur ajoutée en termes d'emboûche, d'abattage, d'utilisation des cuirs et peaux et du 5^{ème} quartier, de découpe et vente par les bouchers et de transformation secondaire de la viande (kilichi, boucanage, etc.), tout cela se réalise à l'extérieur.

PERMEABILITE DES FRONTIERES DU NIGER : Les frontières avec les marchés limitrophes comme le Nigeria sont très perméables et favorisent le développement du commerce informel vers ces marchés régionaux. Les éleveurs passent la frontière avec du bétail sur pied vendu sur les marchés. Par ailleurs des grossistes nigériens viennent au Niger avec des céréales qu'ils vendent puis retournent au Nigeria avec du bétail acheté avec les liquidités en FCFA issues de la vente de céréales. Ce phénomène impacte énormément sur les exportations des produits de l'élevage en l'occurrence les animaux sur pieds qui traversent les frontières sans aucun contrôle.

L'INTERPROFESSION a bénéficié de soutien à l'organisation des éleveurs et agro éleveurs en réseaux, l'organisation des commerçants de bétail et a facilité d'accès au financement de la part de la coopération suisse. L'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN) est impliquée dans la gestion des marchés au bétail.

LE CONTROLE SANITAIRE : La globalisation des échanges, la fluidité des frontières et la multiplicité des acteurs de l'élevage, rendent difficile le contrôle sanitaire des aliments. A cela s'ajoute une insuffisance en personnel d'inspection, en matériel de contrôle et en infrastructures adéquates (postes de contrôle frontalier et de quarantaine), et l'absence d'un dispositif d'identification et de traçabilité des produits animaux.

CERTIFICATION DES PRODUITS : En termes de certification de produits, l'ANMC a déclaré avoir certifié des produits tel que le kilichi (viande séchée) et qu'elle travaille pour la certification de 50 produits qui lui sont transmis par l'HC3N. Certes, il y a des efforts qui se font mais il est important de communiquer sur ces résultats et de sensibiliser tous les acteurs des chaînes de valeur à y adhérer.

PASTORALISME : Suite à la demande du mouvement paysan nigérien, le gouvernement du Niger a examiné et adopté le 20 mai 2010 l'Ordonnance relative au pastoralisme. Cette Ordonnance consacre la reconnaissance par l'État et les collectivités territoriales de la mobilité pastorale comme un droit fondamental des éleveurs, des pasteurs nomades et transhumants. Elle vise à renforcer le Code Rural dans son ambition de sécuriser le pastoralisme au Niger et constitue une avancée juridique majeure pour les communautés pastorales.

Dans le cadre de la CDV Bétail-Viande, il est nécessaire de soutenir l'amélioration des zones de pâturage. A l'horizon 2030 on devrait cibler des actions pilotes qui visent des surfaces réduites par éleveur sédentaire. Sur la base de 3% de la zone pastorale ciblée (60 millions hectares) on pourrait couvrir 1,8 millions ha améliorés.

L'élaboration progressive des schémas d'aménagements pastoraux va permettre de sécuriser les pâturages, de réhabiliter les parcours dégradés, de réaliser et de réhabiliter les points d'eau pastoraux et ainsi globalement de sécuriser l'accès des éleveurs aux ressources pastorales. Des efforts doivent être entrepris dans l'animation et la sensibilisation dans le sens d'une plus grande diffusion des textes juridiques en la matière et une meilleure implication de tous les acteurs dans leur application. Ces efforts d'envergure nationale pourraient être complétés par la création d'un observatoire pastoral.

Il faudrait enfin promouvoir la fonction d'éleveur-gestionnaire des espaces pastoraux à travers des actions pilote de soutien aux comités de gestion des pâturages. Ceci pourrait déboucher sur une mobilisation des éleveurs transhumants dans la plantation d'arbres acacia pour améliorer les pâturages.

PROSPECTIVE : on dispose d'un scénario d'évolution du cheptel entre 2019 et 2030 utilisé dans le scénario prospectif basé sur une croissance annuelle du cheptel de 3-4% (3% pour les bovins, 3,5% pour les ovins et 4% pour les caprins). Le cheptel bovin devrait atteindre 21,2 millions de têtes en 2030, le cheptel ovin sera autour de 19,8 millions de têtes et le cheptel caprin de près de 29 millions de têtes. On compte par ailleurs sur une croissance de 10% du poids vif des animaux vendus d'ici 2030.

IMPACT ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL : Les impacts socio-économique et environnemental de la CDV Bétail-Viande dans la situation actuelle puis dans le cadre du scénario prospectif 2030 sont les suivants :

Analyse économique : Dans son ensemble la chaîne de valeur paraît en 2020 comme une méga-chaîne avec une valeur ajoutée de plus 1,5 milliards d'Euros qui représente 13% du PIB National et 32% du PIB agricole. Cette chaîne de valeur génère l'équivalent de plus de 1,9 millions d'emplois par an (plus de 476 millions de jours de travail).

A l'horizon 2030, avec un programme adéquat de soutien, cette chaîne de valeur devrait atteindre 2,4 milliards d'euros de valeur ajoutée agrégée, soit 12% du PIB 2030 et plus de 31% du PIB agricole. Cette chaîne de valeur génère l'équivalent de près de 8 300 emplois additionnels entre 2020 et 2030.

Le profil moyen de l'éleveur sédentaire ou transhumant correspond à un revenu économique moyen de 551 Euros en 2020 (en valorisant l'autosuffisance). Ce revenu devrait passer à 943 Euros par éleveur d'ici 2030 en tenant compte des gains de productivité (poids moyen du bétail à l'abattage et augmentation de la part d'animaux mis sur marché), soit une croissance de revenu de plus de 60%, ou 5,5% de croissance annuelle des revenus.

Les transformateurs (1 650 agents) réalisent une valeur ajoutée agrégée de seulement 17 millions d'euros en 2020, mais qui devrait fortement augmenter jusqu'à 86 millions d'euros avec la perspective de création de nouveaux abattoirs frigorifiques ouvrant la voie à l'exportation directe de viande de qualité bio à empreinte carbone réduite.

Le maillon commercialisation s'illustre par une augmentation significative des revenus bruts des grossistes-exportateurs passant de 15 000 à 42 600 euros et des bouchers détaillants passant de 4 500 à 7 000 euros.

Analyse sociale : Dans le travail consacré à l'élevage, la mobilisation des femmes n'est que de 17% et celle des jeunes de 25%, l'élevage de bétail restant dominé par les hommes (58% du travail mobilisé). L'analyse de la mobilisation de travail familial et salarié permet d'évaluer l'intensité de travail par tonne produite (390 jours) et la part de valeur ajoutée par tonne de bétail vif qui rétribue les ménages éleveurs à plus de 1 205 euros actuellement par tonne. On notera aussi que la valorisation par jour de travail est assez performante par rapport aux autres chaînes de valeur, avec près de 3 euros par jour de travail en 2020 et une augmentation des revenus par jour de travail jusque plus de 4,7 euros à l'horizon 2030 avec l'amélioration de la productivité.

Analyse environnementale : Dans le champ de la production animale, les technologies mobilisables pour le développement de l'agriculture intelligente face au climat (AIC), visent l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires (éleveurs et agro-éleveurs) et la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (nomades et transhumant) par le développement, la restauration et la gestion des ressources pastorales (eau, fourrage) et par un accès amélioré à la santé vétérinaire, à l'alimentation animale et à l'information climatique. Les pratiques prioritaires d'AIC à cet égard sont l'introduction de races améliorées d'animaux dans les systèmes d'élevage intensif, la sélection et la promotion de races locales rustiques plus résistantes / tolérantes face au climat dans les systèmes d'élevage mobiles, le renforcement des systèmes d'alerte précoce, la création et l'utilisation de pistes de transhumance sécurisées, la gestion concertée des points d'eau et le développement de systèmes d'information pastorale.

Les actions prévues qui contribuent à réduire les gaz à effet de serre de la chaîne de valeur comprennent ainsi des pratiques d'alimentation améliorée (concentrés, graines oléagineuses pour 20% des bovins et des ovins, des améliorations génétiques améliorant la productivité du bétail couvrant jusque 40% des bovins-ovins), amélioration à grande échelle de 1,8 millions d'hectare de zones de pâturage.

Empreinte carbone de la CDV : Dans la situation actuelle, la chaîne de valeur bétail viande génère chaque année plus 26 millions de tCO₂-e par an, essentiellement à travers les émissions de méthane du bétail. Ceci correspond à une empreinte carbone à la production de 22 tCO₂ par tonne de production de bétail vif. L'ensemble des options réductrices d'émissions apportés à la chaîne de valeur permettront de réduire ces émissions de 26,5 à 20,1 millions tCO₂e en 2030 soit un impact d'atténuation de -6,4 millions de tCO₂e par an (réduction de 61 millions tCO₂ sur 10 ans).

Cet impact carbone négatif induit essentiellement par la réhabilitation de près de 2 millions d'hectares de pâturage dans la zone pastorale et la plantation d'acacias en zones dégradées de parcours représente une valeur économique conséquente de 167 millions d'euros par an (sur base d'un prix de la tonne de CO₂ de 26 euros, un prix qui correspond à moins de 50% de la valeur du carbone sur le marché européen (qui équivalait à 60 euros en novembre 2021).

Avec les améliorations de productivité ciblées dans le scénario 2030, l'augmentation de la productivité du bétail permettrait de réduire l'empreinte carbone à la production de 22 à 19,6 tCO₂e par tonne de bétail vif ; l'effort d'aménagement des pâturages

et de plantation d'acacia en pâturage dégradé permettrait une réduction additionnelle de l'empreinte carbone de -8,2 par tonne de bétail vif. Ainsi l'empreinte carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur devrait passer de 22,5 TCO₂e à 12,03 tCO₂e par tonne de bétail vif commercialisé (tous produits confondus).

PROFIL D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022-2028 : Ce programme comprend les investissements suivants :

- Renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique dans 8 régions ;
- Soutien à l'installation de prestataires de service privés (50 par région) ;
- Soutien à l'installation de Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ;
- Soutien à l'amélioration de 1,8 million Ha de pâturages (2% de la zone pastorale) : paquet de 40 euros par ha avec le soutien organisationnel et une plateforme de services ;
- Soutien aux micro-entreprises de transformation (appui à la mise en place de 300 micro-entreprises) : dotation par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, accompagnement formation en Recherche et Développement ;
- Partenariat avec Programme d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) sur l'appui aux marchés au Niger ;
- Création de 2 abattoirs équipés pour l'exportation (160-180 T par jour) ;
- Renforcement des capacités d'appui des organisations d'éleveurs reconnues ;
- Soutien à la mise en œuvre de schémas d'aménagements pastoraux approuvés localement (6 x 20 000 km²) : points d'eau, forages, etc. ;
- Soutien à la confédération des Fédérations Nationales de la chaîne de valeur Bétail-viande ;
- Création d'un observatoire pastoral ;
- Soutien aux éleveurs s'impliquant dans la gestion pastorale.

Ce programme correspond à un investissement public de 173 millions d'Euros sur 7 ans couvrant la période 2022-2028 ou à peu près 25 millions d'euros par an.

Il devrait être complété par des investissements privés à hauteur de 2,3 millions d'Euros pour couvrir l'installation de : (i) 400 prestataires de service privés (50 par région) ; (ii) 25 SVPP (1 vétérinaire privé + 30 auxiliaires vétérinaires par SVPP) ; (iii) 1 000 ateliers d'embouche bovine, dont fonds de roulement ; (iv) 2 000 ateliers d'embouche ovine dont fonds de roulement ; et (v) 300 micro-entreprises de transformation (kilichi, viande déshydratée, viande boucanée).

Conclusion

Au vu des chiffres donnés ci-dessus, il est clair que la CDV Bétail-Viande joue déjà un rôle décisif dans l'économie du Niger en général (revenus d'exportation), et dans son économie agricole en particulier (revenus des éleveurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur, génération d'emplois, banque sur pied). La dynamisation et le développement des secteurs viande brute, viande transformée et cuirs et peaux proposée dans cette étude devrait encore accroître ce rôle clé de la CDV Bétail-Viande dans les économies nationale et agricole, au double bénéfique à la fois des producteurs et de la nation.

1 INTRODUCTION

1.1 Champ d'Etude

Il semble nécessaire de clarifier ici l'étendue de la chaîne de valeur étudiée dans ce livrable et la signification du terme « Bétail Viande ».

Le Bétail se subdivise en gros bétail et petit bétail, et comporte des animaux qui sont élevés pour différents usages : alimentaires (viande, abats, lait), utilitaires (cuir/peau, laine, cornes) ou de travail (trait, bât et monte). Le bétail exclut la volaille et les lapins qui sont élevés en basse-cour ou en cages. Le gros bétail comprend les chevaux (équins), les ânes (asins), les bovins et les camelins ; le petit bétail ce sont les ovins, les caprins et les porcins.

Pour le gros bétail, les chevaux, les ânes et les dromadaires sont d'abord et surtout des animaux de trait, de bât et de monte ; ils ne sont abattus qu'après leur réforme ou en cas de pénurie alimentaire. Alors que les bovins sont surtout des sources de viande et d'abats, et les femelles de modestes sources de lait. C'est pourquoi cette CDV nommée depuis sa sélection Bétail-Viande ne retient que les bovins pour la partie gros bétail.

Pour le petit bétail, les porcins sont élevés en porcheries et ne sont consommés que par les non-musulmans (soit moins de 2% de la population nigérienne), alors que les ovins et caprins sont élevés librement dans les pâtures et sont des sources de viande et d'abats pour tous, puis des sources de peau et de laine, et de modestes sources de lait. C'est pourquoi cette étude ne retient dans le petit bétail que les ovins et les caprins.

En outre, au Sahel, les bovins, ovins et caprins sont le plus souvent élevés ensemble car ce sont tous des ruminants avec des comportements, des besoins et des habitudes alimentaires très similaires (brouter, ruminer, boire, dormir), comme leur rôle (source de viande, de cuir et peaux, et de lait) ; ce qui n'est pas le cas des autres animaux (équins, asins, camelins et porcins). Il y a donc beaucoup plus de similitudes entre bovins, ovins et caprins que de différences : ils consomment tous du fourrage, ont des besoins modérés en grain, sels et eau, passent beaucoup de temps à ruminer et ont des habitudes grégaires et tranquilles, facilitant leur élevage en troupeaux.

Un dernier point commun entre ces trois groupes concerne les exportations d'animaux sur pied vers le Nigeria et le Benin, qui sont le fait de ces trois groupes uniquement. Cette étude traite donc uniquement des bovins, ovins et caprins pour la production de viande et de ses sous-produits (cuirs, peaux, cornes, etc.).

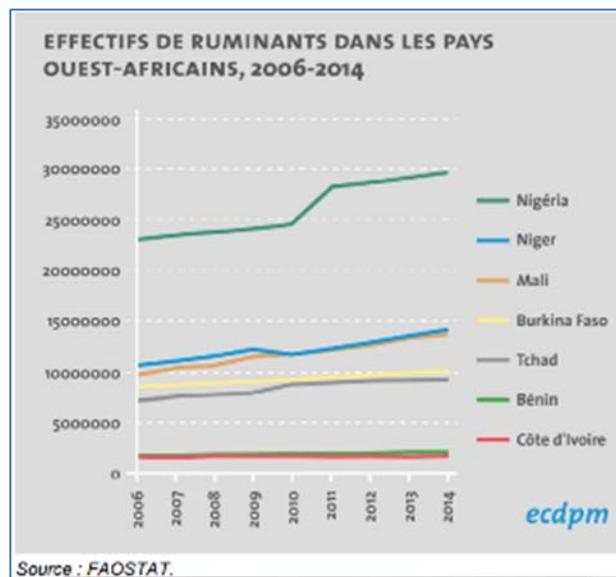
Au Niger, la filière bétail sur pied est la plus importante des filières animales du fait de l'importance du cheptel national estimé à 50,5 millions de têtes d'animaux toutes espèces confondues en 2019.

1.2 La CDV Bétail-Viande dans le contexte Ouest Africain

1.2.1 Le Cheptel

Dans la région dans son ensemble, le cheptel de ruminants a fortement augmenté depuis 2006 (**Figure 3** ci-dessous). Sa progression serait comparable à la croissance démographique, c'est-à-dire un doublement du nombre de têtes au cours des 20 dernières années. La population de bovins s'élevait en 2019 à 60 millions de têtes et celle de petits ruminants (ovins et caprins) à 166 millions (Tondel, 2019). Le Nigeria a le plus gros effectif, suivi par le Mali et le Niger, puis par le Tchad et le Burkina Faso ; et enfin par le Benin et la Côte d'Ivoire.

Figure 1 : Effectifs de ruminants dans les pays ouest africain entre 2006 et 2014



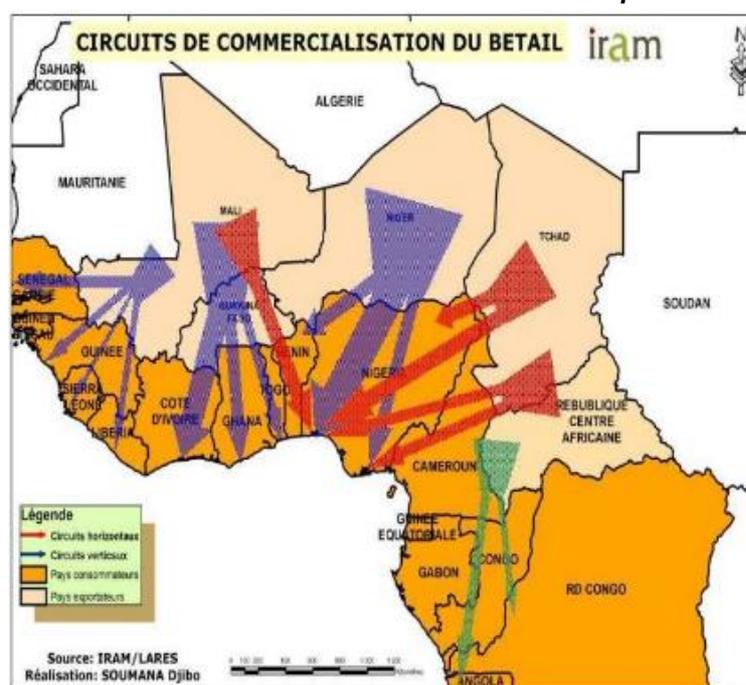
1.2.2 Mouvements et Circuits de Commercialisation du Bétail sur Pied

A cause de la situation précaire de la disponibilité en pâturages et en points d'eau à la fin de la période sèche (mois de mars), les grands troupeaux ne peuvent plus rester au Niger. Depuis les années 1980, on peut observer une augmentation des déplacements dans les pays voisins au sud, notamment le Nigeria, le Bénin et la promotion régionale des couloirs internationaux de transhumance.

Au niveau régional sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, la CDV Bétail Viande est très active en termes de flux d'exportation du Niger, du Mali, du Tchad et de la République Centre Africaine, vers les pays côtiers, du Sénégal au nord jusqu'à l'Angola au sud, comme illustré dans la **Figure 2** page suivante.

Comme illustré par les flèches dans la carte, le Niger a une position dominante d'exportateur dans la filière bétail sous-régionale, en comparaison des trois autres pays exportateurs, principalement vers le Bénin et surtout vers le Nigéria, ce qui explique le très haut niveau d'abattage de bétail au Nigéria (voir Tableau 1) en comparaison de son cheptel domestique (voir Figure 1), l'écart provenant du bétail Nigérien importé au Nigeria, qui est ensuite embouché et abattu au Nigeria. Les productions animales procurent à elles seules 22% des recettes d'exportation du Niger (RECA,2021).

Figure 2 : Circuits de commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest



Source : fiche thématique SNV/IRAM flux de commercialisation du bétail

1.2.3 Les niveaux d'abattage

Les volumes d'abattage dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest, et surtout le ratio entre ces volumes et les populations donnent une idée des consommations respectives de viande de bétail entre ces pays, comme indiqué dans le **Tableau 1**.

Le Tchad est de loin le pays le plus gros consommateur de viande de bétail (0,35 UBT/hab.), suivi du groupe Burkina Faso, Guinée, Sénégal (0,05-0,10 UBT/hab.), et du groupe Bénin, Guinée-Bissau, Mali et Nigéria. Le Niger est donc dans le dernier groupe (0,02-0,05 UBT/hab.), avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Mauritanie.

Tableau 1 : Nombre d'animaux abattus (2020)

Type	Benin	Burkina Faso	Tchad	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée
Bovin	206 684	1 238 931	3 940 528	206 720	155 885	747 365
Caprin	617 849	5 087 363	11 020 404	897 400	2 073 968	1 157 224
Ovin	346 905	2 901 261	10 607 223	632 805	1 412 666	691 504
UBT ²	268 761	1 848 032	5 527 330	331 053	501 625	796 595
Population (000)	11 801	20 321	15 950	25 717	30 418	12 771
UBT / habitant	0,023	0,091	0,347	0,013	0,016	0,062

² UBT = Unité de Bétail Tropical – 1 tête de bovin = 0,80 UBT, de caprin = 0,10 UBT, d'ovin = 0,12 UBT

Type	Guinée-Bissau	Mali	Mauritanie	Niger	Nigeria	Sénégal
Bovin	63 944	605 311	234 080	235 091	3 206 064	448 387
Caprin	122 615	1 141 523	1 261 942	1 341 885	27 263 385	2 056 233
Ovin	137 447	521 299	2 412 372	697 269	19 322 332	2 465 176
UBT	79 910	660 957	602 943	405 934	7 609 870	860 154
Population (000)	1 921	19 658	4 526	23 311	200 964	16 296
UBT / habitant	0,042	0,034	0,133	0,017	0,038	0,053

Source : FAOSTAT 2020

Légende	0,02 - 0,05	0,05 - 0,10	0,10 - 0,40
---------	-------------	-------------	-------------

1.3 La CDV Bétail Viande dans le contexte Nigérien

1.3.1 Contexte général

Au Niger, plus de 80 % de la population est propriétaire d'animaux. La propriété des animaux en termes d'effectif et d'espèces est fonction de la région. La variation se situe entre 96 % de propriétaires de caprins dans le département de Maradi à 6 % de propriétaires d'équins dans le département de Tillabéry. Dans la communauté urbaine de Niamey, les activités d'élevage remontent aux années 1970. Les sécheresses répétitives ont eu pour conséquence, la délocalisation du cheptel de la zone pastorale vers la zone agricole sédentaire afin d'atténuer la contrainte alimentaire et d'exploiter la proximité du marché.

Les systèmes d'élevage sont fonction des conditions écologiques, mais aussi des facteurs sociaux, culturels et économiques. En fonction de la mobilité du troupeau, du mode d'alimentation et de la combinaison des facteurs de production, on peut distinguer trois systèmes d'élevage au Niger : le système extensif, le système semi intensif et le système intensif.

1.3.2 Importance économique et sociale de la CDV Bétail Viande

Pays sahélien à vocation pastorale, le Niger fonde en grande partie son économie sur la valorisation des produits de l'élevage. L'apport du secteur de l'élevage dans l'économie nationale est considérable. En 2012, l'effectif du cheptel du pays était déjà constitué de plus de 10 millions de bovins, plus de 10 millions d'ovins, près de 14 millions de caprins et 1,6 million de camelins. L'élevage représentait alors 11% du PIB brut et 24% du PIB agricole et occupait 87% de la population en tant qu'activité principale ou secondaire. En 2020, le secteur de l'élevage représente toujours 11 % du PIB National mais il a grimpé à **35 % du PIB agricole**. Il continue de constituer la principale activité économique et la source essentielle de revenus des populations nomades. Il faut enfin noter que les produits d'origine animale constituent le deuxième produit d'exportation du Niger

Cependant, en 2018, l'élevage n'intervenait que pour un dixième (1/10) dans le financement effectué par l'Etat nigérien au profit de l'agriculture en général, elle-même déjà sous financée. Le Programme d'Ajustement Structurel des années 1980-1990 a conduit l'Etat Nigérien à se désengager dans plusieurs secteurs stratégiques, dont l'agriculture et l'élevage, sans réelle couverture. A cela s'ajoute le fait que la gestion de l'élevage est soumise à des crises institutionnelles aggravées par une dualité législative (modernité – coutume) assez déterminante dans la décentralisation et le développement local de tous les pays du Sahel comme le

Niger. En analysant de près cette situation, il est aisé de comprendre que le domaine de l'élevage reste et demeure encore très fragile.

C'est donc conscient de ce constat que des fils d'éleveurs ont décidé de prendre toutes les dispositions susceptibles de leur permettre de sauver l'élevage. Pour cela, ils se sont dit qu'ils ont hérité d'une organisation traditionnelle qui a fait ses preuves depuis des temps immémoriaux, alors que la modernité, n'a pas créé le miracle longtemps espéré. Ils ont ainsi décidé de reconsidérer ces organisations afin de rendre plus dynamique le système de gestion durable du secteur de l'élevage. C'est ainsi que l'idée de ***l'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN)*** a germé pour être créée le 19 juin 1990 et obtenir son arrêté de reconnaissance n°20/DAPJ/MI le 14 février 1991.

Les fondateurs de l'AREN, au nombre de 12, sont des éleveurs et des fils d'éleveurs mandatés par leur communauté pour toute réflexion susceptible s'asseoir un réel développement de l'élevage. A la création de l'association en 2018, une analyse des contraintes rencontrées par les éleveurs a été faite par rapport à l'accès et au contrôle des ressources naturelles dans un contexte socio politique et économique très particulier caractérisé par :

- Au plan climatique, les séquelles des sécheresses cycliques avec des déficits alimentaires pour les hommes et des déficits fourragers pour le bétail, une décapitalisation du cheptel des pasteurs avec un transfert important de propriété vers les commerçants, les fonctionnaires, l'apparition d'une couche d'éleveurs démunis ;
- Au plan socio-économique, une croissance démographique galopante, la dégradation des ressources naturelles, l'exacerbation de la concurrence entre éleveurs et agriculteurs pour les ressources naturelles, notamment les espaces pastoraux traditionnels (aires de pâturage au nord, enclaves pastorales au sud, points d'eau pastoraux, couloirs de passage du bétail) du fait de leur occupation par les cultures, les villages et les autres infrastructures, la multiplication et la fréquence des conflits, parfois violents et meurtriers, et les traitements injustes et dégradants infligés aux pasteurs lors du traitement des litiges ;
- Au plan politique, le pays sortait tout juste d'une longue période d'exception caractérisée par l'existence d'un régime militaire, le poids important de la chefferie traditionnelle sur le foncier pastoral notamment, la mise de côté de l'aspect élevage par l'Etat et son désengagement dans la prise en charge des questions de santé animale ;
- Au plan institutionnel l'amorce du processus de décentralisation avec la communalisation intégrale et le transfert d'un nombre important de compétences aux communes, la démocratisation et l'émergence de la société civile au Niger.

Il faut enfin souligner que l'élevage joue un rôle très important dans la création d'emplois et la distribution des revenus principalement en milieu rural, demeurant quelque fois la seule source de revenus pour les populations les plus défavorisées et l'unique mode d'exploitation des zones semi- arides.

1.3.3 Atouts et Potentialités de la CDV Bétail Viande

Le Niger a un avantage comparatif indéniable dans la sous-région ouest africaine pour deux raisons complémentaires : (i) La consommation de viande augmente rapidement dans les pays de la CEDEAO ; et (ii) la demande de viande bovine, ovine et caprine du Niger est très forte dans la région, pour sa grande qualité.

La qualité de la viande du Niger tient au fait que le pays dispose à la fois d'une véritable culture d'élevage mais aussi d'une authentique culture de la viande.

L'activité d'élevage est en effet présente dans toutes les communautés nationales et représente même un mode de vie pour certaines d'entre elles dont le savoir-faire en la matière est légendaire. Ce facteur humain lui-même s'enracine dans les caractéristiques physiques du pays dont certaines zones, celles de l'Irhazer et des Dallols, incarnent une terre de prédilection pour tous les éleveurs transhumants nationaux et étrangers. Pour ces derniers, aller à la cure salée dans ces zones, c'est accomplir un pèlerinage bienfaiteur que l'on s'impose à tout prix car il procure au cheptel une recharge minérale exceptionnelle qui l'aguerrit complètement pour toute une année.

Quant à la viande, plus qu'au plan national, les professionnels nigériens du bétail et de la viande ont réussi à forger une renommée dans tous les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et même du Centre. Qu'il s'agisse du bétail vif, de la viande fraîche, grillée ou séchée avec le kilichi en particulier, leur réputation est en effet indiscutable.

A Abidjan où les activités de la SONERAN ont été les plus constantes avant sa liquidation, certains gourmets ivoiriens doivent encore se souvenir du « mouton du Niger », coté parmi les meilleures qualités car les conditions d'élevage quasi-naturelles confèrent aux viandes nigériennes une saveur remarquable similaire au gibier, rien de comparable aux viandes congelées extra-africaines.

Les qualités organoleptiques de la viande nigérienne sont unanimement reconnues et peuvent ainsi constituer un élément déterminant de pénétration du marché extérieur. Cependant, au-delà des perceptions des consommateurs, une base scientifique de cette qualité doit être établie en menant des recherches en vue d'évaluer les différentes catégories de qualité (nutritive, technologique, gustative et hygiénique). Le Niger pourrait ainsi gagner une part importante des marchés de viande des autres pays de l'Afrique de l'Ouest dont ceux du Bénin, du Ghana et de la Côte d'Ivoire, qui font partie des gros importateurs de viande de la CEDEAO, du fait de la petitesse de leur cheptel domestique.

Comme il est vu plus avant dans ce document, il y a depuis une petite dizaine d'années une prise de conscience progressive par l'ensemble des acteurs de la CDV Bétail-Viande, des institutions qui doivent l'encadrer et des organisations qui peuvent la supporter, qu'il est urgent d'agir dans les divers domaines essentiels conditionnant son maintien et son développement : aménagement et gestion des parcours, production et distribution des aliments du bétail, points d'eau, services vétérinaires, information des marchés, etc. Ce sont ces améliorations au sein de la CDV Bétail-Viande qui permettront d'utiliser les atouts mentionnés ci-dessus et de bénéficier des nombreuses potentialités de la CDV, aussi bien pour l'export que pour la consommation domestique de viande.

Il faut enfin noter que l'exportation de bétail sur pied au lieu de sa viande est en fait une perte importante pour l'économie nigérienne, puisqu'une bonne partie de la

plus-value sur le bétail est réalisée en réalité à l'étranger, principalement au Nigéria, pour l'embouche, l'abattage, la découpe, l'exploitation des cuirs et des peaux, et les transformations de la viande (Kilichi, etc.). C'est aussi une grande perte d'emplois pour les jeunes nigériens en particulier. La rénovation des abattoirs existants et la construction de nouveaux abattoirs frigorifiques répondant aux normes sanitaires internationales sont évidemment des préconditions pour inverser cette situation.

1.3.4 Défis, enjeux et contraintes de la CDV Bétail-Viande

Selon la « Revue des Filières Bétail/Viande & Lait et des Politiques qui les influencent au Niger », publiée par la FAO et la CEDEAO en 2017, les Défis, Enjeux majeurs et Contraintes pour la CDV Bétail-Viande sont les suivants :

Défis de la CDV Bétail-Viande - L'un des défis majeurs auxquels la CDV Bétail-Viande est confronté est d'assurer aux populations un niveau suffisant de consommation de viande tout en développant les exportations.

Enjeux de la CDV Bétail-Viande - Ces enjeux sont identifiés et portent sur :

- L'accroissement de la production de viande dans des systèmes durables ;
- L'accessibilité économique des populations aux viandes rouges ;
- La qualité et la traçabilité du bétail et de la viande ;
- La compétitivité de la viande nigérienne sur le marché sous régional et régional vis à vis des viandes extra-africaines ;
- Le développement des exportations de viande ;
- Le développement des industries de la viande ;
- La sécurisation des systèmes pastoraux et agropastoraux ;
- La sauvegarde des ressources naturelles ;
- La préservation de la santé publique compte tenu des exigences sans cesse croissantes en matière de qualité des produits carnés ;
- La professionnalisation des acteurs de la filière bétail/viande.

Contraintes de la CDV bétail/viande - Face à ces enjeux, les contraintes identifiées sont très nombreuses et portent sur :

- La persistance de certaines maladies animales prioritaires malgré les acquis importants enregistrés sur le plan zoo-sanitaire ;
- L'exploitation extensive de ressources naturelles sans recours aux intrants zootechniques (système pastoral) ;
- Le bilan fourrager déficitaire 3 années sur 5 et une faible disponibilité en sous produits agro industriels ;
- L'irrégularité de l'offre en bétail sur pied de qualité du fait que les producteurs expriment des besoins monétaires faibles et de façon intermittente ;
- Les taux d'exploitation des ruminants très faibles dans le système pastoral (entre 9 et 11 pour cent pour les bovins).

1.4 Politiques régionales et nationales de soutien

1.4.1 Déclaration de Malabo (2014) et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) en 2014 s'est engagée à accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, sur la base des principaux problèmes auxquels l'agriculture africaine sera confrontée au cours de la prochaine décennie. Ces problèmes incluent les défis de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations africaines et de réduire les inégalités économiques et la pauvreté. Elle a été baptisée « Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie »

Pour concrétiser cet engagement, les chefs d'État et de gouvernement africains ont convenu de donner la priorité à des produits spécifiques dont le bétail fait partie, parmi la liste des produits déjà convenus comme produits stratégiques lors du Sommet sur la sécurité alimentaire d'Abuja tenu en 2006 à Abuja, au Nigéria. Ces produits stratégiques prioritaires figurent également parmi les produits clés identifiés dans le programme de la BAfD pour la transformation agricole en Afrique (ATA) et dans le cadre de sa stratégie Feed Africa (African Development Bank, 2016).

On y notera l'engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, par à une croissance et une transformation de l'agriculture inclusive qui sous-tend les éléments suivants :

- Soutenir la croissance du secteur agricole dans le PIB annuel à moins 6% ;
- Mettre en place et/ou renforcer les partenariats inclusifs entre les secteurs public et privé pour des chaînes de valeur d'au moins cinq (5) produits agricoles prioritaires qui ont une forte liaison avec les petites exploitations agricoles ;
- Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles ;
- Entrée et participation préférentielle des femmes et des jeunes dans l'agro-industrie lucrative et attractive.

La déclaration de Malabo, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et le PPDDA se basent sur une série de principes d'engagement résumés ci-dessous :

- Le **milieu rural**, en tant que moteur de la croissance et de la transformation en termes de base essentielle pour les ressources naturelles des pays (terres et eaux) et la capacité d'abriter une proportion importante de la population en général et de la population des petits exploitants agricoles en particulier ;
- **Les femmes** - en tant que principales actrices contribuant à l'amélioration de la production agricole et à l'assurance des impacts connexes sur les moyens de subsistance ;
- **Les jeunes** - également comme un atout et une ressource dont dispose l'Afrique pour rendre possible la transformation du secteur agricole ;
- **Le secteur privé** - facteur de succès essentiel dans la réalisation de la mise en œuvre, y compris la qualité de la mise en œuvre. Une référence préférentielle porte sur le secteur privé national.

1.4.2 Paradoxe de l'élevage au Sahel : fort potentiel, faible soutien

Selon Faye en 2015 : « Les grands pays d'élevage du Sahel comme le Niger, le Mali ou le Burkina Faso soutiennent très peu le secteur de l'élevage. C'est le constat unanime que portent les analystes, de la Banque mondiale à la FAO, en passant par les organisations d'éleveurs, les ministères de l'Élevage de ces pays eux-mêmes. C'est surprenant dans ces pays qu'on présente pourtant comme des bons élèves dans le respect des engagements de Maputo (engagement des Etats africains à dédier 10% du budget national à l'agriculture, élevage compris). C'est surtout étonnant dans des « pays à vocation agropastorale » pour lesquels les filières animales sont considérées par tous les acteurs comme stratégiques, porteuses ou prioritaires. Enfin, il y a lieu de se demander pourquoi les pays de la CEDEAO n'investissent pas davantage sur ces filières sensibles qui, selon les politiques adoptées, pourraient devenir soit un socle de l'intégration régionale ou une sérieuse pomme de discorde ».

L'élevage tient une place importante dans l'économie des pays du Sahel. Ce secteur représente généralement plus d'un tiers du PIB agricole de ces pays. Selon l'OCDE, si on comptabilisait la contribution de l'élevage à l'agriculture (fumure, attelage), ainsi que d'autres services (sous-produits, épargne), la contribution au PIB agricole de ces pays s'élève à 50%.

Dans les quatre pays sahéliens (Niger, Mali, Burkina Faso et Tchad), les conditions de vie et de production de nombreux éleveurs se sont pourtant dégradées sous l'effet de contraintes de tous ordres. Crises climatiques, prix non incitatifs à la production et à la vente, entraves à la mobilité entre les pays, conflits croissants avec les agriculteurs dont les champs empiètent de plus en plus sur les zones de pâturage, urbanisation et enfin développement de l'insécurité physique dans les zones reculées sont autant de réalités auxquelles les pasteurs sont confrontés.

Les Etats n'ont pas su inverser la tendance et ont globalement axé leurs politiques sur des enjeux de production végétale d'exportation. La production animale est en fait seulement tirée par une demande urbaine des pays côtiers en plein boom.

Le mode de production extensif est également caractérisé par des faibles coûts de production, ce qui rend le bétail sahélien fortement compétitif. Les pays du Sahel respectent les engagements de Maputo. En moyenne, les Etats sahéliens constituent la majorité des dix pays africains sur 54 à consacrer 10% de leur budget à l'agriculture (élevage compris). En 2005, les ministres responsables des ressources animales de l'Union africaine ont précisé que 30% de cette part allouée à l'agriculture devrait être réservée spécifiquement à l'élevage, ce qui revient à dire que 3,33% du budget national devrait être alloué à l'élevage. En réalité, entre 2000 et 2010, l'élevage a reçu en moyenne 10% des dépenses agricoles. Autrement dit, l'effort public en direction de l'élevage dans les pays sahéliens tourne autour des 1% du budget national.

1.4.3 Politiques et soutien régional de la CEDEAO

Depuis 2016, la CEDEAO a œuvré pour le développement des investissements dans le secteur agricole et la sécurisation alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région. Cela a d'abord pris la forme d'un **Plan Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN)** pour la période 2016-2020), couvrant les principes généraux à mettre en œuvre par tous les pays membres suite au diagnostic régional réalisé, afin d'obtenir un consensus sur ce

diagnostic régional et sur les solutions globales à mettre en œuvre. Pour cette raison ce plan ne comportait aucune action spécifique par pays.

Dans un deuxième temps, sur la base des progrès réalisés par le PRIASAN, la CEDEAO a élaboré et mis en œuvre avec les pays concernés un **Programme Régional d'Investissement et de Développement de l'Élevage dans les Pays Côtiers (PRIDEC)** pour la période 2017-2020). Ce programme est développé ci-dessous (§ 1.4.2.1).

Enfin le **Programme d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO)** a été mis en œuvre dans tous les États membres de la CEDEAO de mi-2018 à fin 2021. Le PACBAO a constitué le bras opérationnel du PRIDEC et été un soutien à l'action publique régionale centré sur le PRIASAN. Le PACBAO est présenté ci-dessous (§ 1.4.2.2).

1.4.3.1 Le Programme Régional d'Investissement et de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEC) de la CEDEAO

La gestion des Biens Communs Partagés (BCP) dans le cadre de la mobilité transfrontalière et du commerce de bétail entre pays sahéliens et pays côtiers doit relever d'un engagement conjoint et renouvelé de trois catégories d'acteurs, chacune d'entre elles assurant une part de responsabilité dans le soutien à ce système productif intégré régional :

- Les acteurs locaux, parties prenantes de la gestion des espaces, services et infrastructures transfrontaliers (autorités socio-foncieres locales, conseils communaux, représentants des éleveurs mobiles (rugga par exemple), représentants des commerçants de bétail...);
- Les États concernés engagés dans le soutien à cette activité économique de premier plan, du point de vue de l'intégration économique régionale et de la recherche de cohérence entre politiques nationales et politiques sous régionales ;
- La Communauté des États d'Afrique de l'Ouest qui tente de renforcer l'intégration régionale et de promouvoir l'application et l'amélioration des règlements et politiques sous-régionales économiques, environnementales et sociales.

Le rôle de chacune de ces trois grandes catégories d'acteurs est essentiel et largement complémentaire. C'est au renforcement des capacités de ces acteurs que le PRIDEC a contribué, pour mieux reconnaître l'importance de ce système et le traduire dans des politiques publiques plus engagées, dynamiques et réellement opérationnelles sur le terrain. (**Tableau 2**).

Tableau 2 : Rôle des parties prenantes dans la gestion des biens communs partagés

<i>Domaine d'Action</i>	<i>Rôle des acteurs locaux et parties prenantes de la gestion des espaces transfrontaliers appuyés par l'ingénierie sociale des OP, des ONG et des États</i>	<i>Rôle de chaque État dans les espaces stratégiques, rôles techniques, politiques et réglementaires à l'échelle nationale</i>	<i>Rôle des institutions régionales CEDEAO, UEMOA, promotion d'une vision partagée et adaptée des BCP appliquée au pastoralisme</i>
Promotion de l'élevage transfrontalier			
Actions de <i>lobbying</i> des productions animales	Médias, vulgarisation	Etudes de valorisation, indicateurs, appuis au marketing	Messages politiques concertés
Actions de plaidoyer en faveur de l'élevage	Informations locales, régionales, nationales, internationales	Assurer un lien avec les organisations professionnelles	Messages communs, foires, labels, inscriptions géographiques de produits

Domaine d'Action	Rôle des acteurs locaux et parties prenantes de la gestion des espaces transfrontaliers appuyés par l'ingénierie sociale des OP, des ONG et des États	Rôle de chaque État dans les espaces stratégiques, rôles techniques, politiques et réglementaires à l'échelle nationale	Rôle des institutions régionales CEDEAO, UEMOA, promotion d'une vision partagée et adaptée des BCP appliquée au pastoralisme
Classement d'ouvrages et d'infrastructures d'importance transfrontalière			
Ouvrages et équipements commerciaux (marchés)	Accord entre les différentes parties et contractualisation de la gestion	Contrôler les engagements de bonne gestion et de transparence	Conditions de sécurité et de transparence
Ouvrages et équipements de transformation (aires d'abattage, tanneries, collecte de lait, etc.)	Accord entre les différentes parties et contractualisation de la gestion	Contrôler les engagements de bonne gestion et d'inclusion des corporations	Conditions d'accès pour les corporations locales et étrangères
Services aux éleveurs (santé, éducation, information, stock de sécurité, etc.)	Implication des parties dans les instances de mise en œuvre des services	Contrôler les engagements de service et d'inclusion des acteurs éloignés	Conditions d'accès aux services, niveau de qualité des services offerts
Ressources communes partagées : pâturages et eau accessibles			
Ressources pâturables	Conventions locales	Faciliter les échanges, veiller au respect des clauses	Compréhension des engagements, diffusion des contenus
Ressources en eaux d'abreuvement	Accord social	Respecter les normes d'usage et d'entretien	Tarif de l'eau, conditions d'accès

Source : Document PRIDEDEC (2017)

L'engagement de ces trois types d'acteurs pourrait prendre la forme d'une charte de gestion des Biens Communs Partagés (BCP), à l'instar par exemple de l'initiative de dialogue en cours entre le Bénin et le Niger. Cette charte rappellerait les fondements de la politique d'intégration régionale, inscrirait les différents biens considérés ou « classés » au titre de BCP dans l'espace transfrontalier considéré, et les engagements multipartites des acteurs à soutenir l'aménagement et la gestion de ce système d'élevage régional intégré.

1.4.4 Le Programme d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) de la CEDEAO

Le PACBAO dans les Etats membres de la CEDEAO constitue le bras opérationnel de la composante régionale du PRIDEDEC. Le PACBAO vise à trouver des solutions durables aux préoccupations des acteurs du secteur de l'élevage qui est caractérisé par la non adéquation de l'offre en bétail et viande avec la demande régionale, le coût très élevé de l'acheminement du bétail depuis les zones d'élevage vers les marchés de consommation, les contraintes de financement auxquelles font face les acteurs privés qui œuvrent dans la transformation et la faible structuration de la filière bétail-viande pour assurer le développement d'un marché organisé, stable, et inciter davantage d'investissements privés.

C'est dans ce cadre que la Confédération Suisse a signé un accord de financement avec la CEDEAO pour financer un appui au renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO pour la mise en œuvre du Volet régional du PRIDEDEC dans le cadre de l'ECOWAP 2025.

L'Objectif général du Programme est de développer des chaînes de valeur Bétail-Viande compétitives, régionales et inclusives, en valorisant l'élevage pastoral et agropastoral ouest-africain, insérant les éleveurs et pasteurs (gardiens de troupeaux) à ces chaînes de valeur dans des conditions rémunératrices, et satisfaisant la demande de viande des ménages de la région.

Les axes de soutien régionaux de la CEDEAO à travers ce programme ont été les suivants :

- Fluidifier le commerce de bétail vif le long des couloirs transnationaux et les zones frontalières à travers l'appui à la gestion des politiques publiques concernant la chaîne de valeur Bétail-viande et le dialogue multi-acteurs ;
- Renforcer l'organisation des acteurs privés notamment la Confédération des Fédérations Nationales de la chaîne de valeur Bétail-Viande pour l'Afrique de l'Ouest (COFENABVI-AO), le long des chaînes de valeur et la structuration de ladite chaîne de valeur ;
- Stimuler les investissements innovants de la part des entrepreneurs et des organisations de producteurs de la chaîne de valeur bétail-viande et le développement des services financiers et assurantiels adaptés à travers des appels à propositions de projets.

La concrétisation du programme s'est traduite par la sélection de 16 propositions de projet pour le financement des initiatives et innovations de développement à caractère régional dans le cadre de la facilitation du Développement de l'Élevage et du Commerce du Bétail-Viande, dont deux sous-projets de terrain lancés au Niger en septembre 2021 :

- Réalisation d'un complexe autonome de production écologique de la viande séchée du Niger : Kilichi (Eco Kilichi du Niger) ; le séchage de la viande sera effectué à l'aide de séchoirs solaires ;
- Appui à la Facilitation du Commerce du Bétail et de la Viande sur les principaux corridors d'exportation de bétail du Niger.

Ces 2 projets sont financés par la Commission de la CEDEAO avec l'appui de la Coopération Suisse, et d'une durée de deux ans chacun, Ils visent respectivement à : (i) améliorer le commerce de la viande et son exportation vers les pays de la sous-région ; et (ii) renforcer la capacité de production et de commercialisation du bétail et de la viande sur les deux principaux corridors d'exportation : le corridor Niger-Burkina Faso-Côte d'Ivoire et le corridor Niger-Benin.

1.4.5 La CDV Bétail Viande dans la politique Agricole du Niger

Le cadre politique du développement de l'élevage est structuré par plusieurs stratégies sous sectorielles : le Plan d'Action de l'Initiative 3N, dont la version 2021-2025 vient d'être finalisé, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) dont la 3^{ème} phase 2022-2026 vient d'être validée, la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035).

1.4.5.1 L'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

Le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est encadré par l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui couvre le double champ de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et du Développement Agricole Durables (SAN/DAD). L'initiative a été adoptée par décret 2012-139/PRN du 18 Avril 2012. Son objectif global à l'horizon 2035 est de « mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ».

De façon spécifique, il s'agit de « renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes ». L'Initiative 3N est conçue autour de cinq (5) axes stratégiques: (i) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, (ii) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires, (iii) l'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes, (iv) l'amélioration de l'Etat nutritionnel des nigériens et (v) l'animation, la coordination de l'Initiative 3N et l'impulsion des réformes.

La deuxième phase de mise en œuvre de l'Initiative 3N à travers le plan d'action 2016-2020 est arrivée à termes et un nouveau plan d'action 2021-2025 vient d'être élaboré et comprend six (6) domaines d'intervention : i) Maîtriser l'eau pour l'irrigation, accroître et diversifier les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; ii) Gérer durablement les terres et protéger l'environnement ; iii) Mettre à l'échelle et opérationnaliser les plateformes de services intégrés d'appuis aux producteurs (Maison du Paysan; iv) Développer les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques, v) Renforcer la résilience des populations face aux crises et aux chocs et vi) Accélérer les efforts de lutte contre la malnutrition.

Le Plan d'Action 2021-2025 tient compte des leçons tirées du Bilan de dix (10) ans de mise en œuvre de l'Initiative 3N, des engagements pris par le Président de la République dans le Programme de Renaissance Acte III, de la déclaration de politique générale du Gouvernement et des engagements internationaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il a été élaboré en tenant compte de la Directive N°06/2009/CM/UEMOA portant sur les lois de finances au sein de l'UEMOA. Le plan d'action 2021-2025 définit les objectifs-cibles à atteindre annuellement conformément à la politique du gouvernement qui traduit le cadre de priorisation des investissements des différents Ministères sous sectoriels.

Le Plan d'Action 2021-2025 de l'I3N pour l'élevage a été intégré dans le Programme Opérationnel 3 (PO3) : **Accroissement et Diversification des Productions Animales**, avec comme **Objectif General** de : *développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle, des revenus et à la résilience des populations face aux crises et aux catastrophes naturelles*. Les **objectifs spécifiques** de ce PO3 sont les suivants :

- Etendre et aménager les parcours et aires pastorales ;
- Améliorer l'alimentation du cheptel ;
- Accroître les productions animales ;
- Assurer durablement la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale ;
- Développer les filières et chaînes des valeurs d'élevage.

Le Tableau de Bord des Indicateurs du PO3 est repris dans le **Tableau 3** suivant. On peut remarquer les éléments suivants :

- Les taux de couverture vaccinale des bovins et petits ruminants sont prévus de croître de 54-59% à 90% en 3 ans (de 2021 à 2024), ce qui paraît extrêmement optimiste vu la taille du cheptel, son difficile accès et les moyens vétérinaires à mobiliser ;
- L'accroissement prévu en production de viande issue d'abattages contrôlés de 2021 à 2025 est de 7% par an ;
- L'accroissement du taux de couverture des besoins en eau pour le bétail est de 5% par an de 2021 à 2024.

Tableau 3 : Tableau de Bord des Indicateurs du PO3 de l'ISN 2021-2025

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
SPO 3.1 : Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire							
Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)	78%	54%	80%	85%	90%	90%	90%
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)	60%	59%	80%	85%	90%	90%	90%
Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline)	7%	21%	25%	25%	30%	35%	35%
SPO 3.2 : Développement et Promotion des Productions Animales							
Quantité de lait produite (millions de litre)	1 467	1 600	1 500	1 500	1 500	1 500	7 600
Quantité de Viande produite des abattages contrôlés (milliers de tonne)	129	140	150	160	170	180	800
Nombre d'œufs produits (en millions)	662	1 028	1 500	1 500	1 500	1500	7 028
Quantité de volailles produites (poulets, pintades) en milliers	ND	ND	500	500	500	500	2 000
SPO 3.3 : Amélioration de la couverture des besoins en eau pour le bétail							
Taux de couverture des besoins en eau pour le bétail (%)	ND	65%	70%	74%	76%	80%	80%
Nombre de forages pastoraux réalisés	ND	0	0	0	3	2	5
Nombre de puits pastoraux réalisés	ND	5	10	10	15	15	55

Source : Plan d'Action 2021-2025 de l'ISN

Le coût du PO3 est estimé à 145 milliards FCFA (223 M €), dont 17% pour le volet SPO 3.1 (santé animale), 83% pour le volet SPO 3.2 (production animale) et seulement 3% pour le volet SPO 3.3 (besoins en eau).

1.4.5.2 Le Plan de Développement Economique et Social (PDES)

Le 2ème PDES 2017-2021 vient juste d'être évalué, et le 3ème PDES 2022-2026 d'être validé au cours d'un atelier de validation de 3 jours, tenu début mai 2022 et présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan, M. Saadou Bakoye. Suite aux travaux de 4 Groupes de travail spécifiques (G1 - Capital humain et inclusion sociale ; G2 - Gouvernance, paix et sécurité ; G3 - Transformation structurelle de l'économie ; et G4 - Dispositif institutionnel de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du PDES 2022-2026), un grand nombre de recommandations ont été formulées, qui seront intégrées dans la version finale du document.

- Programmer sur ressources propres le financement de l'opérationnalisation du dispositif de coordination, mise en œuvre et suivi-évaluation ;
- Assurer la vulgarisation du PDES à tous les niveaux ;
- Mettre en œuvre les réformes engagées pour l'amélioration de la performance des programmes et projets, notamment la grille harmonisée de salaires et avantages et l'institution des contrats de performance pour le personnel des unités de gestion des projets ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs sur le suivi-évaluation ;
- Mettre en place une banque des projets dans tous les secteurs et régions ;

- Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale Intégrée de Suivi-Evaluation (SNISE) et l'opérationnalisation du Système National Intégré de Suivi et Evaluation (SysNISE) ;
- Mobiliser les ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi permanent des mesures envisagées pour l'amélioration de la consommation des crédits ;
- Accompagner les régions et les communes pour la territorialisation du PDES et l'intégration des engagements internationaux (ODD, Agenda 2063, Vision 2050 de la CEDEAO, COP 21, etc.).

1.4.5.3 La Stratégie de Développement Durable de l'Élevage SDDEL 2013-2035

La transformation du secteur de l'élevage en Afrique est capitale pour la sécurité alimentaire dans un contexte de demande croissante de viande et de lait (Malabo, Montpellier 2020). Au Niger, dès 2013, le Ministère de l'Élevage a lancé avec l'appui du Programme d'Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Élevage, le processus d'élaboration d'une Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDE 2013-2035) avec comme vision, « Un Niger où l'élevage, à l'horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l'environnement ».

L'objectif global de la SDDEL est de développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles. L'objectif spécifique est d'assurer l'émergence de systèmes de productions animales porteurs, à même de favoriser une gestion économique et écologique durable des ressources pastorales. Cette stratégie de développement durable de la CDV Bétail Viande s'articule autour de trois axes qui demeurent à l'ordre du jour.

- **Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale** : Il s'agit d'améliorer la santé animale et de garantir la qualité des denrées et des produits issus de l'élevage. Dans cette perspective, un accent est mis sur le renforcement des capacités d'intervention des services publics et le développement d'un partenariat durable avec les services privés et les autres institutions impliquées dans la gestion des questions de santé animale. À terme, le Niger doit répondre aux normes internationales en matière de santé animale, selon les directives partagées de l'Organisation Mondiale de la Santé animale.
- **Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales** : Cet axe privilégie une gestion durable des espaces pastoraux afin que l'accès aux ressources pastorales soit sécurisé. Il doit également accompagner la modernisation des élevages familiaux et appuyer la commercialisation des produits en vue d'un écoulement plus fluide des productions animales. La maîtrise de la transformation et de l'accès aux sous-produits agricoles et agroindustriels permettra une sécurisation de l'élevage national et des unités de production intensive ou semi-intensive. Le rôle des organisations d'éleveurs et des opérateurs privés, est déterminant afin que cette modernisation soit progressive et durable.
- **Axe 3 : Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage** : Le troisième axe concerne le pilotage et la

gouvernance du Ministère et de tout le secteur. Devant la complexité de sa mission et de sa position centrale vis-à-vis des différents réseaux d'acteurs, le Ministère doit assurer une meilleure gestion des ressources humaines (recrutements, plan de carrières, formations), une allocation optimale des moyens de travail (logistique, équipement, carburant, fournitures de moyens de transport et communication).

Les propositions d'interventions identifiées dans le diagnostic technique et institutionnel de la SDDL sont reprises dans le **Tableau 4** ci-dessous.

Tableau 4 : Revue et ajustement des politiques de soutien à la chaîne de valeur

Objectif stratégique dans SDDE 2015-2035	Actions prioritaires identifiées
Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale	Renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique (carte pathologique, détection rapide et suivi d'épizooties). Soutien à l'installation de prestataires de service privés : micro-entrepreneurs pharmaciens vétérinaires, fournisseurs de médicaments et autres intrants. Cible : 10 prestataires par région.
Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales	Promouvoir l'amélioration des zones de pâturage dans la zone pastorale (1,8 millions d'ha ou 3% des 60 M. ha de la zone pastorale). Mettre en place un soutien aux micro-entreprises de transformation sur la CDV Bétail Viande en privilégiant les micro-abattoirs, la production de kilichi, et la transformation laitière. Cible : 30-50 Micro entreprises par région. Renforcer la capacité de production et de commercialisation du bétail et de la viande sur 2 principaux corridors d'exportation de bétail. Fluidifier et sécuriser le commerce de bétail vif le long des couloirs transnationaux. Créer un abattoir moderne pour faciliter l'exportation directe de viande du Niger labellisé low-carbon et bio.
Axe 3 : Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage	Mise en place de mesures incitatives à la création de micro-entreprises de services. Renforcer les capacités d'appui d'AREN et du RBM. Renforcer l'organisation des acteurs privés notamment la Confédération des Fédérations Nationales de la chaîne de valeur Bétail-viande. Création d'un observatoire pastoral. Soutien à l'opérationnalisation des schémas d'aménagements pastoraux validés au niveau local pour sécuriser les pâturages, réhabiliter les parcours dégradés et les points d'eau pastoraux (5-6 schémas : Tahoua, Diffa, Zinder, Agadez, Maradi, Tillabery). Soutien direct aux éleveurs/ groupements d'éleveurs se mobilisant dans l'amélioration des pâturages et des parcours – promotion de la fonction environnementale de l'éleveur (FEE) : (action pilote avec 2000 éleveurs dans chaque région).

Source : Document SDDEL (2013)

1.4.5.4 La Stratégie de Développement Durable et de Croissance inclusive (SDDCI) Vision 2035 du Ministère du Plan

L'Axe Stratégique N° 4 - Dynamisation et modernisation du monde rural de la SDDCI Vision 2035, datée Février 2017, du Ministère du Plan, établit que : « L'élevage nomade et transhumant s'est considérablement réduit au cours des dernières décennies, en particulier à cause de chocs climatiques récurrents, et une grande partie du bétail est maintenant concentrée dans les zones agricoles du sud du pays ainsi que dans les zones périurbaines. La priorité devra être donnée à l'amélioration de la couverture sanitaire et de l'accès au conseil zootechnique et aux intrants (vétérinaires, aliments) et au développement des cultures fourragères.

Des investissements importants dans l'accès à l'eau, la gestion des pâturages et la mise en place de couloirs de transhumance seront nécessaires pour permettre aux activités pastorales de se maintenir dans la zone de transition. Les zones pastorales devront aussi être protégées du développement incontrôlé des activités agricoles et de l'appropriation foncière. L'élevage intensif périurbain dispose d'un fort potentiel de développement, en particulier l'aviculture, l'embouche et la production de lait. Des gains de productivité importants sont possibles grâce à un suivi rapproché des élevages. La concentration des élevages permettra de développer l'industrie des aliments de bétail, d'améliorer la qualité des abattages et de développer l'industrie des cuirs et peaux et autres sous-produits de l'élevage.

1.4.5.5 La Stratégie Nationale d'Hydraulique Pastorale (SNHP, 2014)

La SNHP, issue par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en juillet 2014, pour la période 2015-2019, recouvrait sept objectifs spécifiques, avec un budget total de 314 millions d'euros. Le détail des objectifs quantifiés et du budget est donné dans le **Tableau 5** ci-dessous.

Tableau 5 : Revue et ajustement des politiques de soutien à la chaîne de valeur

Objectifs spécifiques	Quantité	Unité	Coût Unitaire	Montant (Euro)
N°1 : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques	1	Somme	2 415 000	2 415 000
N° 2 : Affirmer une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface	1	Somme	1 500 000	1 500 000
N° 3 : Adapter la démarche d'implantation des points d'eau d'hydraulique pastorale	5 727	Sites	9 000	51 543 000
N°4 : Gérer les points d'eau d'hydraulique pastorale	5 727	Structures	1 500	8 590 500
N°5 : Préserver la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral	3 000	Ouvrages	2 250	6 750 000
N°6 et N°7 : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale et régionaliser la stratégie	5 727	Nombre d'ouvrages	39 000	223 353 000
Sous Total				294 151 500
Imprévus (5%)				14 707 575
COÛT TOTAL DE LA STRATEGIE sur les cinq ans				308 859 075

Source : SNHP, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (2014)

Le Projet PRAPS, financé par la Banque Mondiale, a repris une partie de cette stratégie, couvrant sept régions (Tillabéry, Dosso, Tahoua, Maradi, Agadez, Zinder et Diffa) pour une superficie de 250 360 km² avec 651 points d'eau pastoraux soit une densité de 0,3 points d'eau/ km² et un maillage moyen de 11 km. La zone pastorale des régions d'Agadez, Zinder et Diffa concentre en fait les plus fortes concentrations en points d'eau pastoraux et mixtes. Voir § 2.3.4.

1.4.5.6 L'Ordonnance 2010-2029 relative au Pastoralisme.

Le 14 avril 2010, lors de l'atelier de présentation du Projet de renforcement des capacités du Collectif des associations pastorales du Niger (CAPAN), le Secrétaire Permanent du Code Rural, M. Abdoul Karim Mamalo, a présenté aux participants les principaux articles du nouveau texte législatif sur le pastoralisme, qui n'avait pas encore été adopté. Ce texte a pris la forme d'une ordonnance et a été signé le 20 mai 2010 par le Chef de l'Etat. Ses principaux points ont fait l'objet d'un article du RECA, car ils marquaient une avancée significative pour les pasteurs, et sont repris

en **Annexe 1**. Concernant les résultats, la FAO a publié en 2021 un Document de réflexion intitulé : « Les Acquis de la Loi Pastorale–Ordonnance 2010-2029 relative au pastoralisme et ses décrets d’application », en vue d’appuyer le processus participatif et inclusif, d’élaboration de la Politique Foncière Rurale Nationale. Dans sa conclusion ce document énonce un certain nombre de points clés dont ceux-ci :

- Au cours de ces trois dernières décennies, le pastoralisme s’est illustré par son extrême vulnérabilité non seulement à cause des contraintes climatiques de plus en plus sévères mais également en raison des enjeux des différentes parties prenantes concernées.
- La difficulté à régler les problèmes tient dans une large mesure à la cristallisation des rapports sociaux autour des communautés d’usagers.
- La plupart des éleveurs ignorent les textes en vigueur, malgré le travail de vulgarisation mené par les associations d’éleveur.
- L’État et ses institutions devraient jouer un rôle régulateur. Malgré l’existence des lois, le Gouvernement peine à les faire respecter, et ne freine pas l’extension des cultures dans la zone pastorale.
- Toutes les dynamiques convergent vers l’avancée du front agricole car de nombreux éleveurs cherchent à avoir une assise territoriale.
- Les organisations pastorales et les leaders pastoraux, les autorités administratives, les collectivités locales et les autorités coutumières ainsi que les projets d’appui au secteur de l’élevage peuvent élaborer des compromis. Il conviendrait d’insister sur une meilleure reconnaissance des institutions et organisations pastorales pour gérer les ressources naturelles et contribuer davantage au développement des milieux pastoraux.

1.5 Méthodologie employée

La méthodologie employée pour l’étude détaillée de la CDV Bétail-Viande est identique à celle suivie pour l’étude des cinq autres CDV de cette consultance.

Afin d’alléger les divers rapports et de faciliter leur lecture et leur utilisation future, les éléments qui leurs sont communs, à savoir l’introduction générale et la méthodologie détaillée, ne sont pas présentés qu’une fois dans un nouveau livrable comportant également les analyses synthétiques de chacune des CDVs sélectionnées, couvrant uniquement les chapitres suivants :

- Cartes et Tableaux de la CDV ;
- Les Acteurs de la CDV ;
- Les Contraintes principales de la CDV ;
- Analyse SWOT de la CDV ;
- Résumé des Propositions d’Actions.

Cette organisation des documents permet aux lecteurs d’acquiescer d’abord une vue synthétique de chaque CDV lui permettant d’utiliser plus facilement les résultats des analyses pour la conception des futurs projets. Il lui reste toujours la possibilité de trouver des détails dans les analyses approfondies si nécessaire.

L’objectif de l’approche utilisée pour ces analyses détaillées est aligné sur la méthode Value Chain Analysis for Development (VCA4D) de l’Union Européenne

(UE) ; elle vise à fournir des éléments factuels afin de répondre à quatre questions structurantes :

- QS1 : Contribution de la chaîne de valeur à la croissance économique ?
- QS2 : Cette croissance économique est-elle inclusive ?
- QS3 : La chaîne de valeur est-elle durable du point de vue social ?
- QS4 : La chaîne de valeur est-elle durable du point de vue environnemental ?

L'un des concepts les plus critiques de l'analyse de la chaîne de valeur est la « valeur ajoutée » dans le processus intégral de production. La Valeur Ajoutée (VA) mesure l'accumulation de richesses et la contribution du processus de production à la croissance économique, et est l'un des concepts clés identifiés par Porter, puis par la FAO (FAO, 2014) puis repris dans la méthodologie VCA4D.

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une approche reconnue à l'échelle internationale qui évalue les impacts environnementaux potentiels des produits et services tout au long de leur cycle de vie. L'ACV est une technique quantitative d'évaluation des aspects environnementaux potentiels associés à un produit. L'empreinte carbone du produit (ECP) est généralement utilisée pour calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) émises par les chaînes d'approvisionnement alimentaire à l'instar de l'outil EX-ACT de la chaîne de valeur.

Les informations nécessaires à ces analyses ont été collectées par divers moyens complémentaires : analyse de documents et de statistiques (voir Bibliographie en fin de ce rapport), missions de terrain, interviews d'acteurs de la CDV, etc.

1.6 Acteurs rencontrés et experts ayant contribué à cette étude

Au cours de la période de l'analyse approfondie de la chaîne de valeur bétail-viande, des échanges ont eu lieu avec :

- La Direction en charge de la Promotion des Filières Agricoles à Niamey ;
- Le cadre de collaboration et de dialogue des OP du Niger (CCD-OPN) à Niamey et Maradi ;
- Des intermédiaires de bétail (gros et petits ruminants) à Zinder ;
- Des commerçants grossistes de gros bétail à Zinder ;
- Des transformateurs de viande bovine en Kilichi à Tibiri et à Zinder ;
- Des transformateurs de viande d'ovins et caprins en grillade à Zinder.

La liste des personnes rencontrées lors de ces échanges est donnée en **Annexe 2**.

Après la rédaction du draft de l'étude, un groupe de travail de relecture critique a été mobilisé avec des experts en CDV bétail. La liste de ces experts impliqués dans l'atelier de relecture du 06 décembre 2021 à Niamey se trouve en **Annexe 3**.

2 ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA CDV BÉTAIL VIANDE

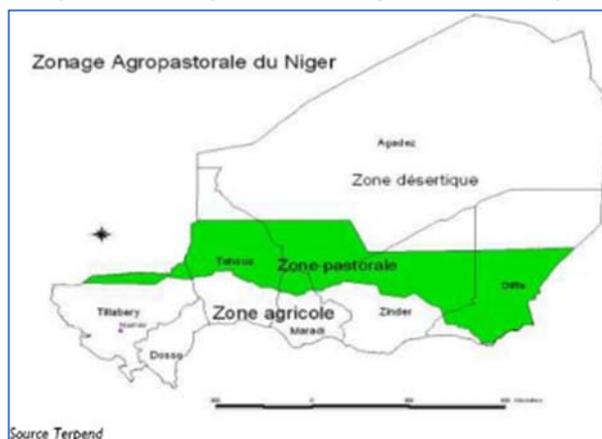
2.1 Cartes et Tableaux de la CDV Bétail Viande

2.1.1 Zonage agropastoral du Niger

On peut distinguer aujourd'hui quatre zones où se pratique l'élevage selon des modalités différentes, comme illustré dans la **Figure 3** ci-dessous :

- La zone pastorale dans son statut domaniale, est définie par la loi 61-05 du 26 mai 1961 matérialisant la limite nord des cultures. Sous l'effet conjugué de la pression démographique et de la désertification, la surface foncière pastorale s'amenuise de jour en jour ;
- La zone désertique, au nord de la zone pastorale, a une vocation pastorale par endroit, liée à la présence humaine ;
- La zone intermédiaire au sud de la zone pastorale qui comme décrit plus haut la tendance à se réduire à cause de l'avancée des champs vers le nord. On parle maintenant d'une sous zone intermédiaire au niveau de la Loi pastorale (ou de transition dans les documents de la SDR) ;
- La zone sud où les activités complémentaires d'élevage se généralisent chez les agriculteurs, celle-ci peut donc être définie comme agro-pastorale à dominante agricole.

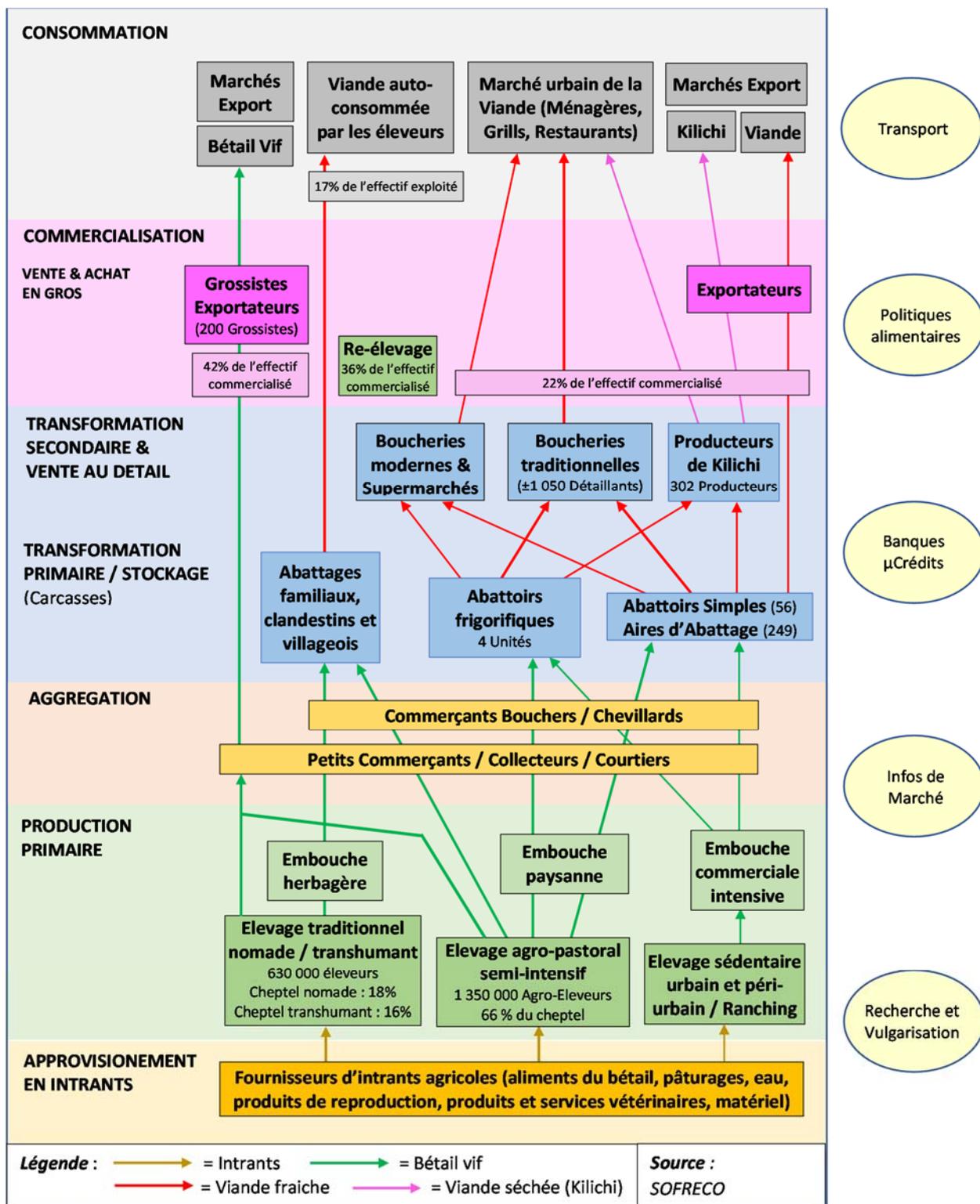
Figure 3 : Zonage de l'activité pastorale au Niger



2.1.2 Carte Schématique de la CDV Bétail Viande

La carte de la CDV Bétail Viande au Niger en 2021 est présentée dans la **Figure 4** ci-dessous. Elle est complétée par un tableau résumant, pour chaque fonction de la CDV, les produits primaires concernés, ainsi que les activités réalisées, les auteurs (les acteurs de la CDV) et leurs localisations (**Tableau 7**).

Figure 4 : Carte schématique des Flux de la CDV Bétail Viande au Niger (2020)



La **Figure 4** apporte les éléments suivants :

- L'approvisionnement en intrants de la CDV Bétail Viande recouvre les éléments suivants : la disponibilité et la production des pâturages naturels, les aliments du bétail (fourrages, résidus de récolte, sous-produits agro-industriels, minéraux et vitamines), l'eau d'abreuvement des animaux, les produits de reproduction (semences animales, régulateurs d'œstrus), les produits, soins et services vétérinaires (dont vaccins), le matériel et les équipements d'élevage et de transformation (abattage, découpe, séchage) ;
- Le nombre total d'éleveurs de bovins, ovins et caprins au Niger s'élève en 2021 à environ 1,980 000 éleveurs, se partageant entre éleveurs extensifs nomades (18% du total), éleveurs extensifs transhumants (16% du total), éleveurs agro-pastoraux semi-intensifs (66% et donc la grande majorité du total), éleveurs urbains et péri-urbains sédentaires (moins de 1% du total, surtout des ovins) et élevage intensif (ranching de bovins, moins de 100 entreprises) ;
- Le cheptel national en 2019 s'élevait à près de 47 M de têtes, dont 15,2 M de bovins, 13,2 M d'ovins et 18,1 M de caprins, équivalent à 15,6 M UBT (Unité de Bétail Tropical), comme calculé dans le **Tableau 6** ci-dessous. Ce tableau indique également le nombre d'UBT total par Eleveur : on voit que les éleveurs nomades et transhumants possèdent en moyennes 7 fois plus d'UBT par éleveur que les éleveurs sédentaires et agro-pastoraux, et ont donc besoin de 7 fois plus d'aliments par éleveur pour leurs troupeaux. Etant 2 fois moins nombreux au total, les besoins totaux en aliments des éleveurs nomades et transhumants restent cependant 3,5 fois plus grands que ceux des éleveurs agro-pastoraux et sédentaires ;

Tableau 6 : Le Cheptel bovin, ovin et caprin National et par Eleveur en UBT

Type d'Animal	Taux UBT / Tête	Cheptel 2019		Eleveur sédentaire / agropastoral		Eleveur Nomade / Transhumant	
		Têtes	UBT	Têtes	UBT	Têtes	UBT
Bovins	0,80	15 225 410	12 180 328	2	1,6	20	16,0
Ovins	0,12	13 192 925	1 583 151	4	0,5	13	1,6
Caprins	0,10	18 108 126	1 810 813	6	0,6	17	1,7
TOTAL		46 526 461	15 574 292	12	2,7	50	19,3

Source : FAOSTAT 2019

- Seulement une part du cheptel des éleveurs est exploitée chaque année, à des taux de **16% pour les bovins, 30% pour les ovins et 40% pour les caprins**. Soit un total d'environ 13,6 M de têtes exploitées représentant 29% du total de têtes et 20% du total d'UBT en 2019. Sur ce total d'animaux exploitées, autour de **17%** est en fait **autoconsommé** par les éleveurs (abattage familial ou villageois), et **83% commercialisé** ;
- Les **animaux commercialisés** par les éleveurs chaque année se répartissent en 3 grandes catégories : (i) les **animaux exportés sur pied**, qui représentent la plus grande part, environ **42%** de l'effectif commercialisé ; (ii) les **animaux destinés à l'abattage** domestique officiel ou clandestin, représentant autour de **22%** de l'effectif commercialisé ; et (iii) les **animaux vendus pour être relevés** par d'autres acteurs (**36%**) pour la traction (bovins), l'embouche (bovins et ovins), ou la production laitière en milieu péri-urbain (bovins et caprins) ;

- Les **animaux achetés pour l'exportation sur pied** vers le Nigéria et les autres pays côtiers sont vendus à des collecteurs, petits commerçants et courtiers qui parcourent les différents marchés à bétail (collecte, regroupement, consommation). Ils travaillent pour ou revendent les animaux aux **200 grands commerçants exportateurs**. Ces derniers emploient des bergers ou des convoyeurs pour acheminer les animaux vendus depuis les bassins de production jusqu'aux zones de regroupement et aux frontières, à pied ou par camion (convoyeurs). Ils utilisent aussi des transitaires pour réaliser les formalités d'exportation aux frontières. **Très peu** de ces grands commerçants (quelques dizaines) sont en fait **patentés** pour l'exportation de bétail ;
- Deux types d'embouche sont éventuellement pratiquées avant l'abattage des animaux – pour leur faire gagner du poids rapidement (3 à 6 mois) en viande et en graisse – qui sont distingués par leur degré d'intensité : (i) **l'embouche herbagère** extensive, basée sur le fourrage, sans apport de concentrés ou de résidus de récolte, pratiquée par les éleveurs nomades et transhumants ; et (ii) **l'embouche paysanne**, semi-intensive, en petit enclos, avec apport de fourrages et de résidus de récolte, et d'un peu de concentrés, de minéraux et de vitamines. A cela s'ajoute **l'embouche commerciale** intensive, qui est pratiquée presque systématiquement par les éleveurs urbains et péri-urbains (pour les ovins surtout) et dans les ranchs de bovins pour la production de viande fraîche destinée à l'exportation ;
- Les animaux destinés à la boucherie, embouchés ou non, sont vendus généralement dans les marchés à bestiaux, à divers types d'intermédiaires dont des collecteurs, des courtiers, des petits commerçants bouchers et **surtout à des chevillards** (bouchers en gros vendant des carcasses). Les acheteurs font abattre les animaux dans les abattoirs officiels et les aires d'abattage et récupèrent les carcasses, abats et dépouilles contre paiement d'une taxe d'abattage. Des bouchers assurent aussi des découpes dans les abattoirs ;
- Il y a **4 abattoirs frigorifiques** au Niger dans les grands centres urbains : un grand abattoir avec une production de **15 000 tonnes à Niamey**, et **3 abattoirs plus petits à Zinder, Maradi et Tahoua**, totalisant **3 000 tonnes de production**, soit en tout moins de 30% des abattages domestiques. Ces 4 abattoirs cumulent 118 tonnes de stockage frigorifique, mais seulement 30 tonnes seraient en fait réellement opérationnelles (Niamey : 100 tonnes, 16 tonnes opérationnelles). Il y a d'autre **part 56 abattoirs simples** répartis dans les centres secondaires, et **249 aires d'abattage et de séchage** de viande réparties dans tout le pays ;
- Les carcasses, abats et issues récupérés par les chevillards et autres intermédiaires sont ensuite revendus aux bouchers qui en assurent la découpe et la vente au détail ou aux producteurs de kilichi. Les acheteurs bouchers récupèrent les carcasses directement. Il y a deux types de boucheries au Niger : (i) les **boucheries traditionnelles (1 050 unités)** qui sont très mal équipées et manquent d'hygiène, mais traitent 99% des carcasses ; et (ii) les **boucheries modernes indépendantes** ou celle des **supermarchés**, qui sont bien équipées pour la conservation en frigo et le respect des normes d'hygiène, mais sont en très petit nombre ;
- Sur les marchés urbains, et en particulier à Niamey, la viande est disponible au détail aux ménages sous trois formes : viande crue, viande grillée (ovins et caprins essentiellement), et viande bovine séchée (kilichi). La viande grillée est produite par des bouchers spécialisés. La **viande séchée (Kilichi)** est elle

produite par un peu plus de **300 producteurs** (\pm 80 tonnes/an). Tous achètent des carcasses qu'ils découpent en fonction de leurs produits ;

- Il n'y a aujourd'hui qu'une très petite quantité de viande bovine exportée sous forme surgelée, depuis la liquidation de la Société Nationale d'Exploitation des Ressources Animales du Niger (SONERAN) dans les années 90, et aussi en raison du mauvais état actuel et de l'insalubrité des abattoirs nigériens. Pour le Kilichi, le chiffre de 60% de la production de Kilichi du Niger exportée vers le Nigeria, le Mali et le Cameroun est avancé, mais n'a pas pu être vérifié.

2.1.3 Les Produits, Activités, Acteurs et Lieux de la CDV Bétail-Viande

Le **Tableau 7** ci-dessous présente les Acteurs, leurs Activités, leurs Produits et leurs Localisations respectives par Maillon/Fonction le long de la CDV Bétail-Viande

Tableau 7 : CDV Bétail Viande - Produits, Activités, Acteurs et Localisations par Fonction

Produits	Fonction	Activités	Acteurs	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> Aliments du bétail Eau d'abreuvement Services vétérinaires Semence / Intrants de reproduction 	Approvisionnement en intrants et services	<ul style="list-style-type: none"> Production de fourrage Fabrication d'aliments Soins vétérinaires Insémination Services d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs de fourrage Agriculteurs Fabricants d'aliments LABOCEL Services de l'élevage 	Toutes régions sauf zones désertiques
<ul style="list-style-type: none"> Bétail sur pied (bovin, ovin, caprin) 	Production	<ul style="list-style-type: none"> Reproduction Elevage Embouche Vente du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> 1,3 million d'éleveurs nomades et transhumants 0,6 millions d'éleveurs agropastoraux Eleveurs urbains et péri-urbains (<1%) Ranches de bovins (<100) Emboucheurs 	Zinder, Maradi, Tahoua, Tillabéry (80% du cheptel)
<ul style="list-style-type: none"> Bétail sur pied (bovin, ovin, caprin) 	Agrégation, conservation et transport	<ul style="list-style-type: none"> Achat de bétail au marché Négociations des prix vendeurs / acheteurs Entretien des animaux au marché Transport des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> Collecteurs, courtiers Petits commerçants Commerçants bouchers Chevillards Comités de marché Bergers / convoyeurs 	Toutes régions
<ul style="list-style-type: none"> Carcasses 	Transformation primaire	<ul style="list-style-type: none"> Abattage des animaux en prestation de service Réfrigération des carcasses Traitement des déchets Equarrissage Vente des peaux, cornes 	<ul style="list-style-type: none"> 4 Abattoirs frigorifiques 56 Abattoirs simples 249 Aires d'abattage Abattages familiaux, villageois et clandestins 	Toutes régions
<ul style="list-style-type: none"> Viande fraîche (découpes) 	Transformation secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Découpe des carcasses Vente de viande à la coupe 	<ul style="list-style-type: none"> Boucheries modernes et Supermarchés (10-20) Boucheries traditionnelles viande fraîche et viande grillée (\pm1050) 	Toutes régions sauf zones désertiques
<ul style="list-style-type: none"> Viande séchée (kilichi) Viande déshydratée Viande boucanée Viande grillée Produits de charcuterie 	Transformation tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> Salage et séchage de la viande fraîche Boucanage de la viande Grillage de la viande 	<ul style="list-style-type: none"> 302 Producteurs de Kilichi, VDN et Viande boucanée Boucheries traditionnelles viande fraîche et viande grillée (\pm1050) 	Tahoua et Maradi pour le Kilichi Niamey et centres urbains
<ul style="list-style-type: none"> Viande fraîche Viande grillée Bétail sur pied 	Commercialisation domestique	<ul style="list-style-type: none"> Vente des produits Traitement des déchets Ré-élevage 	<ul style="list-style-type: none"> Boucheries modernes et Supermarchés (10-20) Boucheries viande fraîche et viande grillée (\pm1050) Emboucheur, traction et production laitière 	Toutes régions sauf zones désertiques

Produits	Fonction	Activités	Acteurs	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bétail sur pied (bovin, ovin, caprin) 	Commercialisation Export	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regroupement d'animaux ▪ Convoyage aux frontières ▪ Formalités douanières ▪ Passation aux acheteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerçants exportateurs ▪ Collecteurs, courtiers ▪ Bergers, convoyeurs ▪ Transitaires 	Couloirs d'exportation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Viande fraîche ▪ Viande grillée (ovins, caprins), ▪ Viande séchée ou Kilichi (bovins) 	Consommation domestique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat de viande chez les bouchers ▪ Cuisine de la viande dans les restaurants ▪ Autoconsommation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ménages urbains et ruraux ▪ Restaurants ▪ Eleveurs 	Toutes régions

Source : SOFRECO

Le Niger est le deuxième pays producteur de bétail dans la sous-région, avec 23% de la production régionale (Châtellier, 2020). La productivité en viande des bovins nigériens est élevée par rapport aux autres bovins de la région (USAID, 2019).

En ce qui concerne la filière viande, en particulier la viande bovine, on observe une forte demande dans la région pour la viande du Niger. La consommation de viande augmente rapidement dans les pays de la CEDEAO. Même si les importations de viande sont interdites au Nigéria, ce n'est pas le cas des autres pays voisins comme le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Ghana qui représentent à eux trois 72% des importations de viande de la CEDEAO (USAID, 2019).

Des camions gros porteurs sont utilisés pour le transport des animaux et des hommes, mais également des convoyeurs qui conduisent à pied les animaux de leur lieu d'achat à la destination voulue par les acheteurs. Au cours du trajet les convoyeurs sont chargés de faire paître et abreuver les animaux. Les convoyeurs sont spécialisés en fonction des espèces animales.

Les conditions dans la chaîne de valeur sont telles que les transformateurs, bien qu'étant le groupe qui ajoute le plus de valeur, sont les plus défavorisés en termes de marges commerciales, comme le souligne l'analyse fournie par Gambo (Gambo et Nafiou, 2018). Concernant la part qui est commercialisée, seule une petite proportion (22%) est transformée au pays, tandis que la majeure partie (42%) est exportée à l'état d'animaux vivants ; les plus-values pour l'embouche, l'abattage, la découpe de la viande par les bouchers, la vente au détail, le séchage de la viande et la vente des dépouilles sont donc réalisées à l'extérieur du Niger et échappent à l'économie nationale et à l'emploi local. Le solde (36%) concerne du bétail acheté pour être réutilisé (traction, embouche, production laitière) De plus, une grande partie des abattages est organisée de manière informelle.

2.2 Acteurs directs de la CDV Bétail-Viande

La chaîne de valeur mobilise en tout près de deux millions de ménages dont 65% d'éleveurs sédentaires agro-pastoraux et près de 33% d'éleveurs transhumants et nomades. De plus, SOFRECO estime le nombre de micro-transformateurs autour de 1 200-1 300 agents, celui des grossistes exportateurs à près de 200 opérateurs et les bouchers détaillants à plus de 1 600 opérateurs, comme résumé dans le **Tableau 8** page suivante..

Tableau 8 : Nombre d'agents mobilisés dans la CDV Bétail Viande

Agents de la chaîne de valeur	2020
Éleveurs	1 980 000
<i>Éleveurs sédentaires agro-pastoraux</i>	<i>1 350 000</i>
<i>Éleveurs nomades et transhumants</i>	<i>630 000</i>
Transformateurs	1 274
<i>Abattoirs- micro abattage bovins</i>	<i>402</i>
<i>transformation viande séchée Kilichi</i>	<i>302</i>
Grossistes-exportateurs	200
Bouchers Détaillants	1 633
Total agents directs	1 983 107

Source : Estimation SOFRECO + Résultats des rencontres

L'insuffisance d'unités de transformation et la multitude d'intermédiaires font perdre à l'éleveur une grande part de la valeur ajoutée sur l'animal. Selon la FAO (Revue du secteur de l'élevage au Niger, 2010), 2/3 du prix de la valorisation finale de l'animal revient à l'éleveur, tandis que 1/3 est constitué par la valeur ajoutée créée en aval de la production (marges des commerçants et autres frais).

Certains commerçants des pays voisins, notamment le Nigeria, prospectent régulièrement les grands marchés de collecte et de regroupement pour y acheter les meilleurs produits. Or, les projections démographiques montrent, par exemple, que Lagos deviendra la troisième ville du monde en 2025 avec la consommation de viande que cela présuppose. L'élevage au Niger sera donc sollicité pour fournir toujours plus de production. Globalement, les performances de l'élevage devront donc être accrues pour satisfaire une demande régionale sans cesse croissante (République du Niger, 2013).

2.3 Le Maillon Approvisionnement en Intrants et Services

Les intrants zootechniques sont les produits destinés à compléter la ration alimentaire. Ils sont représentés par les fourrages naturels, les sous-produits agricoles et agro-industriels, les fourrages cultivés, les ligneux fourragers, les aliments bétail concentrés, l'eau d'abreuvement et les intrants chimiques. Les intrants chimiques sont représentés par les minéraux et les vitamines. Ces derniers peuvent être fournis par diverses sources telles les pierres à lécher, la poudre d'os, la poudre de sang, les concentrés industriels, etc. Les services concernent essentiellement les services vétérinaires.

2.3.1 Problèmes et Contraintes

Les problèmes / contraintes au niveau de l'Approvisionnement en Intrants sont les suivants :

- Faible productivité et grandes variations interannuelles de la production naturelle de fourrages dans les parcours ;
- Faible utilisation des résidus de récolte (chaumes, pailles et fanes) en rapport avec les grandes quantités disponibles ;
- Développement trop lent et très insuffisant des cultures fourragères (bourgou, luzerne, sorgho fourrager, etc.) ;

- Désorganisation du commerce des fourrages entraînant de la spéculation et de fortes dérives dans les prix (variant de 1 à 5 et plus) ;
- Faible utilisation des résidus agro-industriels produits localement (son de riz, tourteau d'arachide, drèches de brasserie, graine de coton, bagasse) et utilisé dans la fabrication de concentrés pour l'alimentation animale ;
- Nombre très insuffisant de vétérinaires ruraux couvrant seulement 10 à 25% des besoins selon les normes de l'UEMAO et de la FAO ;
- Forte incidence (faible croissance, taux de mortalité) des maladies sévères et mauvais état sanitaire du bétail liés au défaut de vaccination contre ces maladies et de traitement antiparasitaire du bétail.

2.3.2 L'Alimentation du Bétail au Niger

L'alimentation des ruminants domestiques au Niger est essentiellement basée sur l'exploitation des fourrages naturels et des résidus de culture. Les fourrages cultivés et les sous-produits agroindustriels sont aussi valorisés par les animaux, mais sur le plan quantitatif, leur contribution reste encore faible.

2.3.2.1 Les ressources fourragères

La principale contrainte de l'élevage au Niger est la faible productivité en fourrage malgré la grande superficie de production primaire de pâturage qui avoisine 620 000 km². L'élevage est pratiqué par 80 % de la population dont 20 % comme activité principale en zone pastorale et 60 % en zone agropastorale et agricole (Niger 2007). La production fourragère est fonction des zones agro-écologiques et englobe les fourrages issus des pâturages naturels de la zone pastorale, des zones marginales de l'Aïr et des enclaves pastorales situées en zone agricole ainsi que les résidus agricoles obtenus à partir des cultures céréalières et des légumineuses. On distingue ainsi :

- La **zone agricole** d'une superficie de 300 000 km², dont seulement la moitié est cultivable est caractérisée par une pluviométrie de 300 à 800 mm /an. C'est une savane arborée arbustive avec un système de production agricole basé sur les cultures vivrières (mil, sorgho, riz, niébé, arachide...) et un système d'élevage agropastoral.
- La **zone pastorale** couvrant 240 000 km² avec une pluviométrie de 100 300 mm/an suffisante pour le développement de la flore herbacée. Cette zone est caractérisée par une steppe arbustive claire.
- La **zone désertique** qui est une vaste étendue sableuse ou rocheuse de 727.000 km² où les pluies sont très rares. Elle est caractérisée par une végétation steppique et un système de production agropastoral de type Oasien.

Il existe cependant entre la zone pastorale et la zone agricole, une zone intermédiaire dite zone agropastorale entre les isohyètes 300-400 mm/an.

Les ressources fourragères sur parcours naturel

Sur le parcours naturel, le fourrage a un potentiel variable en fonction de sa vie active correspondant à la saison des pluies et de la nature des sols. Les fourrages de parcours naturels sont essentiellement constitués d'espèces d'herbacés et de ligneux. Les espèces d'herbacés prédominantes sont : le Dengo (*Zornia glochidiata*) ; *Alysicarpus ovalifolus* ; *Mitracarpus villosus* ; *Bracharia ramosa* ;

Boeophavia spp ; la Comméline (*Commelina forskalaei*) ; l'Eragrostide (*Eragrostis tremula*) ; et le Barbon (*Andropogon gayanus*) (selon Achard, 1997 ; Ambouta, 1997). Quant aux ligneux, ils représentent 25%, de l'alimentation du bétail. Il s'agit principalement du : Gner (*Guiera senegalensis*) ; Kinkeliba (*Combretum micranthum*) ; Dattier du désert (*Balanites aegyptiaca*) ; Gao (*Faidherbia / Acacia albida*) et Mesquite africain / Arbre de fer (*Prosopis africana*). Cependant, depuis un certain temps, on observe un envahissement des parcours, des enclaves et des berges des zones humides par des espèces non appréciées dont les plus importantes sont : le Bala (*Sida cordifolia*), le Fattaka (*Pergularia tomentosa*), et le Pommier de Sodome (*Calotropis Procera*). (Rhissa, 2010).

La production moyenne de biomasse au niveau des pâturages naturels varie de 300 kg de matière sèche (MS) /ha en zone sahélo-saharienne, à 600 kg de MS/ha en zone sahélienne et à 1000 -1500 kg de MS/ha en zone agricole/soudanienne. La production de biomasse disponible issue de pâturages naturels est caractérisée par des variations interannuelles. Par exemple la production de biomasse en zone pastorale a été de 4,6 Millions de Tonne de MS (M TMS) en 2009, 11,2 M TMS en 2010 et 5,8 M TMS en 2011, soit des écarts de 1 à 2,4, selon les pluies.

Les ligneux fourragers communément appelés « pâturage aérien » représentent la plus grande partie des apports alimentaires des caprins et camelins, et fournissent des compléments vitaminiques, protéiques et minéraux aux rations des bovins et ovins, notamment en saison sèche. En 2011, la production des ligneux fourragers au niveau des enclaves pastorales a été estimée à 56 265 TMS, contrairement à 2010 où elle a été évaluée à 134 344 TMS au niveau national.

Les résidus de culture / récolte

Après la récolte, les cultures dégagent d'importantes quantités de résidus. Les résidus des cultures sont divers et peuvent avoir plusieurs orientations. Ils sont utilisés à des fins domestiques comme combustibles, enclos ou palissades, ou restitution organique directe dans les champs. Cependant, dans beaucoup de pays, les résidus de culture sont utilisés dans l'alimentation animale. Au Niger, il s'agit principalement des tiges de céréales (mil, sorgho et maïs), des pailles de riz et de blé, et des fânes de légumineuses (niébé, arachide et dolique). Les tiges de céréales, et surtout les pailles, sont des fourrages grossiers dont les caractéristiques sont la faible ingestion, la faible digestibilité et la faible valeur nutritive en particulier du point de vue de matières azotées. Les fânes de légumineuses sont, elles, riches en composés azotés, surtout celles du Niébé.

En 2011, la production en résidus des cultures était estimée à 4,1 millions de tonnes de matière sèche au Niger (FAO : en 2012 cette production était estimée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à 5,3 millions de tonnes de matière sèche au Niger, comme le montre le **Tableau 9** ci-après. Ces valeurs sont proches de celles de la biomasse produite en zone pastorale. C'est donc dire l'importance de cette ressource. Il faut noter que les chiffres donnés dans ce Tableau 9 sont certainement très sous-évalués, car, par exemple, la production de fânes de Niébé a été estimée dans la CDV Niébé à 3 000 000 tonnes en 2020, soit 15 fois plus que la valeur donnée dans le tableau pour toutes les fânes (Niébé et Arachide) en 2012.

Tableau 9 : Estimation du disponible en résidus de cultures en 2012 au Niger (en tonne)

Région	Chaumes	Paille de riz	Fanes	TOTAL
Agadez	534	0	3	537
Diffa	79 294	0	2 287	81 581
Dosso	659 862	0	33 509	693 371
Maradi	953 798	0	32 077	985 875
Tahoua	890 391	0	36 550	926 941
Tillabéry	659 592	362	22 677	1 044 269
Zinder	810 255	171	30 802	1012 057
Niamey	16 010	-	43 405	59 405
TOTAL	4 069 734	532	201 311	5 340 769

Source : MEL/DDP 2012

Au Niger, les résidus d'oseille et de sésame sont aussi utilisés en alimentation animale. Les résidus de cultures ont plusieurs destinations et les quotas alloués à chaque mode d'utilisation sont fonction de la nature du résidu, mais aussi de la localité. Ils sont soit directement consommés par les animaux sur pied au champ, soit récoltés et stockés sous forme de meule au sol, sur les arbres et les toits pour constituer un complément fourrager ou une ration de base respectivement en élevage extensif et intensif. Il faut noter que le plus souvent, chaumes et pailles sont distribués sans aucun traitement. Le **Tableau 10** ci-dessous présente les proportions des différentes orientations des résidus de récolte des céréales et légumineuses au Niger. On peut voir qu'une portion conséquente des chaumes et pailles n'est pas récoltée et laissée au champ, ce qui est un avantage pour la fertilité des sols si elle est enfouie par la suite, mais un manque pour l'alimentation du bétail.

Tableau 10 : Proportions des différentes orientations des résidus de récolte au Niger.

Utilisations	Chaumes			Pailles		Fanes	
	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Blé	Niébé	Arachide
Laissé au champ	53,3%	19,2%	68,0%	26,2%	71,3%	13,7%	3,9%
Construction	13,6%	1,1%	0,3%	1,5%	9,3%		
Combustion	2,1%	0,1%					
Supplémentation	30,0%	79,5%	30,4%	65,1%	30,0%	86,3%	96,1%
Autres	1,0%	0,1%	1,3%	7,2%	3,1%		

Source : Karimou et al 2002

Les cultures fourragères

Les espèces fourragères (bourgou = *Echinochloa stagnina*, dolique, luzerne, sorgho, niébé et maïs fourragers) sont cultivées dans les zones où la disponibilité en eau est assurée (vallée du fleuve Niger, Lac Tchad, vallée de la Maggia, Zones des koramas, etc.). Les données sur la quantification des fourrages cultivés ne sont pas disponibles.

La culture d'espèces fourragères, notamment du bourgou, dans les périmètres irrigués a démarré depuis quelques années, suite au prix élevé de ces fourrages sur les marchés.

Organisation du commerce des fourrages

Au Niger, le commerce des fourrages s'est développé ces dernières années, en raison du déficit fourrager chronique, de la demande croissante des produits animaux liée à la forte croissance démographique, au développement des élevages urbains et péri urbains et à l'intensification de l'élevage. Les principaux acteurs du commerce des fourrages sont : les producteurs/ramasseurs, les commerçants grossistes, les demi-grossistes, les gros et petits détaillants, et les clients que sont les éleveurs, les commerçants du bétail, et les fabricants d'aliments du bétail. Les producteurs éleveurs utilisent les Résidus de Culture pour l'alimentation de leurs animaux. Ceux qui ne sont pas éleveurs les vendent aux éleveurs ou aux intermédiaires qui les acheminent en ville. Une fois en ville, ces résidus sont vendus aux détaillants ou aux éleveurs urbains. L'acheminement du fourrage dans les centres urbains se fait au moyen de camions, charrettes et dromadaires. Certains agropasteurs et certains citadins pratiquent le stockage du fourrage. Les agropasteurs le récoltent et le stockent pour le besoin de leurs propres animaux. Les citadins l'achètent pour le vendre 3 à 4 fois plus cher pendant la période de soudure.

Il n'existe pas de mécanisme de fixation des prix. Le prix des résidus de culture varie selon les régions, les saisons et en fonction de la proximité des marchés urbains. Par exemple ils coûtent plus chers à Niamey qu'à Diffa. Au moment des récoltes la botte de fanes de niébé qui pèse en moyenne 4 kg est vendue entre 100 et 150 FCFA et la botte de tige de mil de 15 kg coûte en moyenne 75 FCFA. A la veille de la fête de tabaski et pendant les périodes de soudure, ces prix peuvent connaître des augmentations de l'ordre de 300 à 500 %.

2.3.2.2 Les Compléments / Concentrés alimentaires

Les compléments alimentaires à base de sous-produits agro-industriels ont une importance considérable pour l'alimentation animale, particulièrement pour les animaux nourris sur les pâturages pauvres des saisons sèches ou sur les résidus de récoltes tels que les pailles, qui constituent la base de la ration de nombreux grands et petits ruminants. Ces sous-produits sont utilisés pour améliorer la ration de ces animaux. Cependant, l'adoption de cette pratique reste encore faible. Le Niger dispose d'un véritable potentiel de production de composants de compléments alimentaires du bétail permettant d'améliorer l'alimentation des animaux en termes de quantité, qualité et équilibre des apports nutritifs (Matière sèche, Matières azotées, Sels minéraux et Vitamines)

La complémentation repose généralement sur 2 grandes catégories de produits : (i) Les **aliments grossiers** : fourrages de type foin, pailles traitées ou non (urée), autres résidus de récolte à forte teneur cellulosique ; (ii) Les **aliments concentrés**, riches en énergie et protéine, à faible teneur cellulosique. Dans la catégorie des aliments concentrés, on distingue généralement deux grands types de produits : les **aliments simples** et les **aliments composés ou complets**. Les aliments simples sont des sous-produits agroindustriels (tourteaux, sons) utilisés en pur ; Ces mêmes matières brutes de base entrent dans la composition des divers aliments composés qui sont généralement fabriqués selon des formules adaptées aux besoins plus spécifiques des différentes catégories d'animaux. Ces aliments composés peuvent intégrer des adjonctions de vitamines et d'éléments minéraux.

Les sous-produits agro-industriels / aliments concentrés simples

Les principales sociétés du Niger produisant des sous-produits agro-industriels utilisables comme aliments concentrés simples, ou comme composants d'aliments concentrés complets, sont décrites dans le **Tableau 11** ci-dessous

Tableau 11 : Usines de production de sous-produits agro-industriels au Niger

Société	Type d'aliments produits	Localisation de la société	Production annuelle (t)
Les Moulins du Sahel	Sous-produits du blé	Niamey	5 000
Braniger	Drêche de brasserie	Niamey	840
Société Cotonnière du Niger	Graines de coton	Madaoua (Tahoua)	12 500
China-Niger United Cotton Industry	Grains de coton	Gaya (Dosso)	16 000
Olga oil	Tourteau d'arachide	Maradi	2 000
Riz du Niger (RINI)	Son de riz	Niamey, Tillabéry, Kollo	N/D

Source : Rhissa 2010

Actuellement, seule la société de brasserie du Niger (Braniger) et la société Oumarou Laouali Gago (Olga Oil) sont fonctionnelles, respectivement pour les productions de drêches et de tourteaux d'arachide. Les sous-produits agro-industriels au Niger proviennent de l'industrie locale (moderne et artisanale), mais aussi des importations en grande partie du Nigeria et du Benin. Ils se résument aux sons de céréales, grains et tourteau de coton, drêches de brasserie, poudre d'os, farine de sang, coques de niébé et tourteaux d'arachide et se regroupent en :

- Sous-produits de meunerie pour les sons, les issues, et les farines basses de riz et de céréales ;
- Sous-produits d'huilerie pour les tourteaux de coton et d'arachide ;
- Sous-produits de brasserie et sucrerie pour les bagasses et les drêches.

Les sons

Ils regroupent les sons des céréales produits localement de façon artisanale et industrielle et le son importé. La production locale artisanale concerne le son des céréales comme le mil, le maïs, le riz, le blé et le sorgho. Industriellement, le Niger produit du son de blé et de riz. Le son de blé est produit par le moulin du sahel (MDS) qui est en panne depuis plus de 3 ans. Sa production était estimée à 1 094 tonnes/an (Rhissa, 2010). Le son de riz, lui est produit par la RINI avec ses trois unités de production. On note également une production qui n'a pas un caractère industriel au niveau des petits moulins disséminés à travers le pays et une quantité non négligeable de résidus domestiques. En 2011, la production de son des céréales disponibles au niveau national a été estimée à 712 455 tonnes de matière sèche (FAO). L'importation du son concerne en grande partie le son de blé des pays voisins comme le Nigeria et le Benin. Selon l'étude de la CDV riz, le son de riz produit par l'ensemble des rizeries du Niger représente plus de 13 000 tonnes par an.

Les tourteaux

Ce sont les produits des huileries. Au Niger, on rencontre les tourteaux d'arachide, et les tourteaux de coton. Les tourteaux d'arachide sont produits par la société OLGA OIL dont l'essentiel de la production est écoulé dans les exploitations agricoles du

Nigeria. La production annuelle s'élève à 2 000 tonnes (Rhissa, 2010). Les tourteaux de coton sont entièrement importés (Chaibou, 2012).

Les drèches des brasseries

Elles sont produites par la Braniger. La production de drèche avoisine les 1 000 tonnes/an (Rhissa, 2010). Cependant, la diminution de la consommation de bière de moitié a, du coup, réduit la production des drèches à 420 tonnes/an (Rhissa, 2010).

Les coques des légumineuses

Les coques des légumineuses (niébé, arachide, dolique) sont issues de la production artisanale locale. La production de coques sèches de Niébé a été estimée à 370 000 tonnes en 2020

Les Aliments concentrés composés / complets

Ces aliments concentrés composés et complets sont constitués de divers produits dont des sous-produits agro-industriels, mais aussi des résidus de récolte secs, des grains (maïs, soja, céréales), des sels minéraux et des vitamines. Les principales entreprises produisant ce type de produits au Niger sont présentées dans le **Tableau 12** ci-dessous, avec leur localisation et N° de téléphone.

Tableau 12 : Principales usines d'aliments concentrés complets pour le bétail

Société	Type d'aliments produits	Localisation de la société
Usine d'aliment du bétail (UAB)	Aliments bétail	Niamey
AVINIGER	Aliments complet poules pondeuses ; aliment composé chamelle laitière ; aliment composé embouche ovine ; aliment complet embouche bovine ; aliment complet élevage poulette ; aliment composé vache laitière ; aliment composé santé protection (gros et petits ruminants) ; aliment volaille ponte (poussins, poulettes, poules) ; aliment poulet de chair (démarrage, croissance) ; aliment pintade ; aliment autruche ; aliment mouton ; aliment chevaux	Niamey (98 77 40 77)
Nafissa Hamidou Abdoulaye (SALMA)	Aliments gros ruminants, petits ruminants ; pierre à lécher importée	Niamey (90 74 23 64)
Ali Harouna (HELONI Food Industrie)	Son de maïs et mil améliorés (volailles, gros et petits ruminants)	Zinder (95 61 02 64)
Zakari Yaou (Zaroumey)	Pierre à lécher locale (sel d'Agadez, ciment, argile) et blocs multi-nutritionnels densifiés (phosphate, gousse de gao, son de riz, urée, chaux, tige de mil broyé, gomme arabique, farine de manioc) pour gros et petits ruminants	Tahoua (95 61 02 64)
Moustapha Boubacar (AVEVA)	Son de blé et mil	Niamey (94 22 62 50)
Yahya Angatt (SCOOPS)	Luzerne	Agadez (91 04 17 00)
Aïcha Ibrahim (BOUNKASSA)	Pierre à lécher pour petit et gros ruminant	Zinder (96 73 04 34)

Source : SOFRECO 2022

L'entreprise Aviniger

La société Aviniger a deux activités principales. La première est la production d'œufs avec 150 000 poules pondeuses, et la seconde est la production d'aliments pour le bétail et la volaille, la principale matière première étant le maïs jaune. Dans un premier temps, Aviniger importait sa matière première de Bobo Dioulasso au Burkina

Faso. Cependant, en raison du coût élevé du transport et du harcèlement aux frontières, l'entreprise s'est engagée à réduire ses importations et même à les remplacer par du maïs produit localement. Cela a permis à l'entreprise de garantir et de développer un système d'approvisionnement durable en maïs jaune produit localement, peu développé au Niger, à travers des coopératives opérant dans les différents bassins de production du Niger.

Pour répondre aux enjeux liés à la production de maïs jaune au Niger, le partenariat Aviniger-2SCALE vise à accompagner les agriculteurs avec des intrants de qualité afin de répondre au besoin d'Aviniger en maïs jaune local. A ce jour, le besoin exprimé par le champion auprès des agriculteurs locaux s'élève à 4 000 tonnes/an. Pour atteindre cette quantité, le partenariat a d'abord procédé à l'identification des zones de production et des groupements d'agriculteurs. 5 pôles agroalimentaires ont été constitués dans les bassins de production de Tillabéry, Dosso, Maradi, Agadez et Tahoua. Au total, 3 500 agriculteurs, dont 1 000 femmes, seront impliqués dans la production et la vente de maïs jaune de meilleure qualité à Aviniger.

Avec la mise en place des premières parcelles irriguées de maïs en début d'année, environ 553 tonnes de maïs jaune devraient être récoltées, selon l'ONG ARIDEL faisant office de BSS (Business Support Service). Pour les producteurs de maïs, l'opportunité d'avoir un marché sécurisé leur permet de redynamiser la production de maïs jaune, qui a été mise en veilleuse pendant plusieurs années au profit de la production de riz et d'autres tubercules comme la patate douce et le manioc en raison du prix de vente défavorable aux agriculteurs. Assoumane Garba, cultivateur de maïs jaune et président des groupements d'agriculteurs Mooriben à Gaya, a déclaré : « *La production de maïs jaune comme culture de rente pour Aviniger nous incite à nous lancer dans une grande production. Nous avons des agriculteurs avec de grandes surfaces allant jusqu'à 20 hectares. C'est un potentiel important à exploiter dans la production de maïs jaune. De plus, ce marché nous permettra aussi de nous professionnaliser, d'améliorer la qualité du maïs jaune que nous proposons au marché, de mieux nous organiser pour la vente groupée. Il encouragera également les femmes et les jeunes de nos localités à s'intéresser à cette culture et à utiliser les ressources locales disponibles comme les aménagements hydro-agricoles et la bonne pluviométrie dans la zone de Gaya, entre autres.* »

En outre, le programme de renforcement des capacités du partenariat permettra d'améliorer les connaissances des agriculteurs à travers des formations aux bonnes pratiques agricoles et des séances d'appui-conseil, améliorant ainsi leur productivité et leurs revenus.

La capacité de production actuelle d'Aviniger est de **35 000 tonnes par an**. En garantissant un maïs de qualité et un prix compétitif sur le marché local, Aviniger est en mesure d'acheter 500 tonnes de maïs jaune produit localement. D'ici 2023, le partenariat Aviniger-2SCALE vise à établir un système d'approvisionnement local durable en maïs jaune pour la production d'aliments de qualité pour le bétail, et en même temps à organiser la chaîne de valeur du maïs jaune pour la rendre plus inclusive.

L'entreprise SALMA

Nafissa Hamidou est l'une des rares femmes du Niger à se lancer dans la fabrication d'aliments pour bétail. Elle est à la tête d'une entreprise dénommée Salma, basée dans la capitale Niamey. La jeune entrepreneure propose aux éleveurs un aliment nutritif composé de fourrage broyé, de produits agro-industriels et de minéraux.

La collaboration de Nafissa Hamidou avec différentes ONG lui a permis de découvrir qu'un problème de production d'aliments pour bétail se pose dans son pays. Elle décide de quitter son emploi de conseillère en genres pour la plateforme paysanne du Niger afin de se consacrer à la fabrication de ces aliments, une activité jusqu'ici pratiquée par les hommes.

Avec une somme de 750 000 FCFA, elle achète une broyeuse et aménage une superficie de 300 m² pour lancer son unité de production. La forte demande enregistrée dès le début de l'activité lui permet d'agrandir son usine et d'acheter d'autres équipements. Aujourd'hui, l'entreprise Salma dispose de plusieurs points de vente dans le pays.



Les Blocs multi-nutritionnels densifiés (concentrés)

Le projet Scaling Up Resilience for 1 million people in Niger River Basin (Niger et Mali (SUR1M), mis en œuvre par le CRS et opérant au Niger dans la région de Tillabéry, avait noté en 2015-2016 que l'accès aux aliments bétail et le suivi sur la santé animale demeurait un défi majeur pour les éleveurs du fait des déficits fourragers quasi permanents d'une part et d'autre part des moyens limités des services vétérinaires. En vue d'apporter un début de solution au problème de fourrage, les agents du projet et les services communaux de l'élevage ont été formés sur la fabrication de blocs multi-nutritionnels densifiés, qui permettent non seulement la meilleure conservation du fourrage mais aussi de disposer d'aliments du bétail / de concentrés riches en nutriments et vitamines. Les blocs sont fabriqués depuis 2017 avec les ingrédients suivants :



- **Fourrages** : Pailles des céréales (mil, sorgho, blé, riz), foin (bourgou, mil et sorgho fourragers), paille des herbacées fourragères naturelles, fanes de légumineuses cultivées et spontanées), gousses de ligneux (Gao), coques d'arachide, de niébé, de dolique et glumes de mil ou de sorgho ;

- **Sous-produits agro-industriels** : son de blé, tourteau de coton, d'arachide, drêche de brasserie etc. ;
- **Grains** : Maïs, sorgho, mil, oseille, niébé, etc. ;
- **Minéraux** : Sel de cuisine, sel de Bilma, calcaire, phosphate etc. ;
- **Liants** : Gomme arabique, farine de manioc ou mélasse.

Organisation du commerce des sous-produits industriels et des concentrés

L'approvisionnement en aliments concentrés se fait à partir des unités agro-industrielles, des unités semi industrielles et des marchés. A l'instar du commerce des fourrages, celui des aliments complémentaires a plusieurs acteurs à différents niveaux de transaction. Les acteurs dans ce commerce sont : les commerçants importateurs et exportateurs, les commerçants généralistes, les industries agroalimentaires, les meuniers, et les divers utilisateurs (éleveurs et commerçants du bétail).

Comparativement aux Résidus de Culture, les Sous-Produits Agro-industriels ne sont pas accessibles facilement du fait que leur disponibilité est fonction de plusieurs facteurs comme l'inexistence d'une industrie locale, le transport, les cours du marché, la pression de la demande et le caractère spéculatif de leur commercialisation (Bachir, 2012 ; Dan Goma et al., 2000).

2.3.3 Les Services Vétérinaires

Le Laboratoire Central de l'Élevage (LABOCEL) produit un certain nombre de vaccins à destination du bétail. Le rapport diagnostic de l'étude sur le renforcement des capacités des services vétérinaires du Niger révèle que le processus de privatisation de la profession vétérinaire, entrepris depuis plus de deux décennies, n'a pas atteint les résultats escomptés. En effet, même si quelques avancées ont été enregistrées sur l'exercice du mandat sanitaire, notamment l'ouverture de pharmacies, dépôts, quelques cabinets vétérinaires privés, force est de reconnaître que les rôles et les responsabilités des services publics et privés sont toujours en débat, et l'accès aux intrants et aux services reste toujours difficile dans certaines zones (République du Niger, 2013).

Selon la Revue du Secteur de l'Élevage au Niger réalisée par le ME et la FAO en 2010, sur 133 vétérinaires recensés par l'Ordre en 2008, 12 (9%) étaient plus ou moins installés en clientèle privé, 40 (30%) dans le secteur public, 20 (15%) étaient en détachement dans les projets et institutions et 61 (46%) dans la quasi-oisiveté.

Ensuite, si l'on applique les normes de l'UEMAO, il faudrait au minimum 520 vétérinaires pour suivre le capital bétail du Niger contre 133 actuellement. Ce chiffre atteint 1 300 vétérinaires minimum nécessaires pour le Niger si l'on se réfère aux normes de la FAO. C'est dire que ces chiffres montrent à l'évidence que la santé animale est une véritable opportunité d'emploi pour les jeunes diplômés et les jeunes ruraux du Niger. Seuls 9% des jeunes vétérinaires exerçaient dans le privé en 2008 et travaillaient déjà avec quelques 400 auxiliaires d'élevage formés dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République.

Néanmoins, l'installation des **Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP)**, qui a été initiée par les ONGs VSF-Belgique et Karkera en 2005, donne satisfaction aux éleveurs. Les SVPP permettent l'accès des éleveurs, surtout ceux des zones éloignées, aux services zoo-sanitaires et ainsi de réduire les coûts de prestation.

Cette stratégie de mise en œuvre des actions de santé animale a un impact positif sur l'amélioration de l'accès des éleveurs aux soins de santé animale primaire, aux médicaments et aux vaccins essentiels de qualité.

Selon le Plan National Stratégique pour le Contrôle des Médicaments Vétérinaires PNS-MV (2020-2025) du MA/EL, le nombre de SVPP a cru jusqu'à 37 en 2020, comme indiqué dans le **Tableau 13** ci-dessous. Sur le total de 37 SVPP, seulement 26 ont effectivement conduit le mandat sanitaire pour la campagne de vaccination 2019-2020, contre la PPCB, la PPR et la PC.

Tableau 13 : Récapitulatif des structures vétérinaires privées au 04 /06/2020

Structures	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Total
SVPP	2	-	8	6	9	8	4	-	37
Cliniques	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Cabinets	-	1	1	2					
Pharmacies	-	1	-	-	-	1	-	2	4
Salle de soins	6	5	2	2	3	3	21		
Dépôts	1	2	8	9	7	10	10	6	53
Grossistes	-	-	-	-	-	-	-	8	8
Total	3	3	22	20	19	21	17	21	126

Source : MA/EL/DGSV/Direction des Pharmacies Vétérinaires Privées et de la Privatisation de la Profession Vétérinaire - Plan National Stratégique pour le Contrôle des Médicaments Vétérinaires (2020-2025)

Selon le guide SVPP produit par le MEL, VSF-Belgique et Karkera, le budget de mise en place et accompagnement pendant 18 mois d'un SVPP de 30 AE s'établit à **57,9 M FCFA**. Le détail de ce coût est présenté en **Annexe 4**.

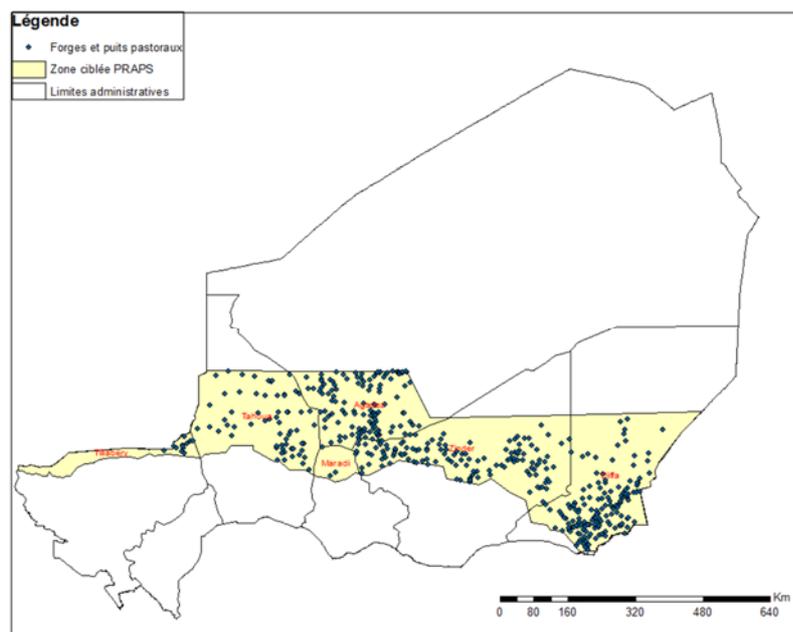
2.3.4 L'approvisionnement en eau d'abreuvement

Les ressources mobilisées pour l'abreuvement des troupeaux proviennent des eaux de surface pérennes (Fleuve Niger, Lac Tchad, mares permanentes), des eaux de surface temporaires, des puisards et des puits traditionnels, des puits modernes, et des stations de pompage équipés de forages.

Un état des points d'eau au Niger a été établi par le projet **PRAPS** en 2019, couvrant sept régions (Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi, Agadez, Zinder et Diffa) et une superficie de 250 360 km² comportant **651 points d'eau pastoraux** soit une densité de 0,3 points d'eau par km² et un maillage moyen de 11 km. La zone pastorale des régions d'Agadez, de Zinder et de Diffa concentre les plus fortes concentrations de points d'eau pastoraux et mixtes (**Figure 5** page suivante).

La Note de cadrage du PRAPS de fin 2019 indique que globalement l'analyse de la répartition des points d'eau pastoraux existant dans la zone ciblée du projet fait apparaître des situations très contrastées qui questionnent la cohérence des politiques d'hydraulique pastorale dans les six pays à travers quelques indicateurs spatiaux de suivi-évaluation :

- **Une densification des points d'eau pastoraux à surveiller** - Cette densification visible sur les cartes de *situation de référence des 6 pays du PRAPS* traduit une augmentation des points d'eau mixtes qui ont été construits ou réhabilités ces dernières décennies sans véritable respect des maillages en vigueur dans les textes d'hydraulique pastorale.

Figure 5 : Points d'eau pastoraux et mixtes de la zone ciblée du PRAPS au Niger

Source : PRAPS (BM, CILSS, UEMOA, CEDEAO) – Note de Cadrage (CIRAD, 2019)

- **Une distance moyenne entre points d'eau pastoraux faible** : un indicateur qui cache des réalités de terrain. Pour le Niger, la distance moyenne entre points d'eau pastoraux est estimée à autour de 50 km au démarrage, et la situation souhaitée à la fin du projet est 20 km. Pour actualiser ces valeurs, une analyse spatiale basée sur la méthode des plus proches voisins « Matrice de distance linéaire avec les 4 points d'eau pérennes les plus proches » a été choisie pour être appliquée sur les jeux de données des pays. Le calcul utilise la couche d'information de tous les points d'eau pérennes à usage pastoral ou mixte (forages, forages-puits, puits modernes, puits traditionnels etc.) localisés dans la zone du PRAPS.
- **Un taux de couverture de disponibilité en eau pour les pasteurs et agropasteurs dans la zone d'intervention qui cache des disparités régionales** - En appliquant la distance réglementaire définie par les textes et lois des pays pour le maillage des points d'eau pastoraux ou mixtes, la superficie des zones desservies (c'est-à-dire l'aire pâturable par un bovin autour d'un point d'eau) a été générée et par soustraction celle de zones non desservies déduite. Pour le Niger les résultats obtenus sont indiqués dans le **Tableau 14** ci-dessous. On voit ainsi que **2/3 des zones pâturables ne sont pas desservies par des points d'eau**, ce qui réduit d'autant la capacité d'alimentation des animaux par les pâturages existants

Tableau 14 : Statistique zones desservies et non desservies

Nbre points d'eau	Superficie zone ciblée (km ²)	Densité point/km ²	Superficie zone desservie		Superficie zone non desservie	
			(km ²)	%	(km ²)	%
651	250 360	0,3	84 797	34%	165 563	66%

Source : PRAPS – Note de Cadrage (CIRAD, 2019)

La couverture en eau d'abreuvement pour le bétail des pasteurs et agropasteurs est donc très mal assurée dans plusieurs parties du pays.

Le Niger a légiféré sur les questions des normes du maillage des infrastructures hydrauliques. L'Ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme indique à son article 15 : « Les normes de maillage hydraulique » à observer en zone pastorale sont : (i) 15 km pour les puits traditionnels ; (ii) 20 km pour les puits cimentés ; et (iii) 30 km pour les forages ».

Quelles orientations pour un aménagement durable de l'espace pastoral ?

- Disposer de données biophysiques et socioéconomiques actualisées pour des diagnostics intégrés de l'espace et des ressources ;
- Constituer un système d'information national et régional sur les infrastructures d'hydraulique pastorale ;
- Promouvoir une démarche multi-sectorielle en renforçant la coordination et la concertation des acteurs ;
- Renforcer les capacités des collectivités ;
- Elaborer et/ou repenser les stratégies nationales d'hydraulique pastorale.



2.3.5 L'approvisionnement en intrants de reproduction

Les intrants de reproduction animale sont constitués par les semences animales congelées, les produits de conservation des semences animales et les produits de synchronisation des chaleurs.

Les semences animales sont soit importées pour les races bovines exotiques, soit collectées et conditionnées localement au niveau du laboratoire d'insémination artificielle de la Station de Toukounous pour la race bovine Azaouak. Le Programme National d'Amélioration génétique des bovins locaux (PNAG/BL) offre gracieusement ses services aux éleveurs, notamment l'octroi des semences animales et la réalisation de l'acte d'insémination artificielle.

2.3.6 L'approvisionnement en matériel d'élevage

Les équipements et matériels d'élevage sont soit importés (bascule pèse bétail) soit confectionnés par les artisans locaux (mangeoires, abreuvoirs) avec du matériel de récupération (fût ou touque vide).

2.3.7 Interventions nécessaires et investissements

2.3.7.1 Alimentation du Bétail

- Amélioration de la productivité des pâturages naturels (aménagement et ensemencement des parcours pastoraux, restauration des espaces pastoraux dégradés). L'amélioration des zones de pâturage dans la zone pastorale devra se faire en ciblant des communes volontaires disposant de zones de pâturage communal de 1 000 à 10 000 ha notamment sur Zinder, Diffa, Dosso, et Falingi ;
- Identifier, matérialiser et officialiser les aires de pâturage et les couloirs de passage des animaux ;
- Vulgariser les textes sur le pastoralisme : ordonnance n°2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme, décret n°87-077/PCMS/MI de 1987 réglementant circulation et droit de pâturage dans les zones de culture ;

- Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur National de l'Aménagement Pastoral ;
- Améliorer la prévention et la gestion des feux de brousse en vue de protéger le potentiel fourrager ;
- Créer des banques aliments du bétail (BAB) ;
- Développer les cultures fourragères adaptées (itinéraire technico économique, matériel de vulgarisation, formation, suivi et contrôle).

2.3.7.2 Services vétérinaires

- Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel à travers le renforcement des capacités d'intervention des services vétérinaires ;
- Appui à l'installation de nouveaux Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) dans les zones d'élevage ;
- Soutien à l'installation de prestataires de service privés : micro-entrepreneurs, pharmaciens vétérinaires, fournisseurs de médicaments et autres intrants ;
- Soutien à la détection rapide et au suivi des épizooties par la mise en place de réseaux de surveillance épidémiologique plus performants. La volonté d'élaborer une carte pathologique est clairement affichée par les autorités sanitaires. Cela nécessite le renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique existant.

2.3.7.3 Disponibilité en eau d'abreuvement

- Déterminer un maillage adéquat des points d'eau pastoraux en respectant les normes légales et implanter des nouveaux ouvrages hydrauliques ;
- Disposer de données biophysiques et socioéconomiques actualisées pour des diagnostics intégrés de l'espace et des ressources ;
- Constituer un système d'information national et régional sur les infrastructures d'hydraulique pastorale ;
- Repenser les stratégies nationales d'hydraulique pastorale (SNHP).

2.4 Le maillon Production / Elevage

2.4.1 Problèmes et Contraintes

Les éleveurs gèrent le plus souvent un mix de productions différentes associant bovins, ovins et caprins au sein d'un même système de production. On retrouve cette mixité en aval dans la transformation et la commercialisation.

Les principaux problèmes identifiés au niveau de la production sont les suivants :

- Manque d'amélioration des races par insémination des meilleures femelles des troupeaux avec de la semence provenant de mâles sélectionnés (conformation, résistance aux maladies, rapidité de croissance, etc.) ;
- Ressources alimentaires insuffisantes en qualité et en quantité ;
- Occupation des aires de pâturage et des couloirs de passage par les cultures ;
- Accès difficile aux intrants ; disponibilité réduite et cherté des intrants à certaines époques de l'année ;

- Insuffisance dans l'encadrement des éleveurs et l'appui-conseil pour un meilleur usage des pâturages naturels, régler les conflits entre pasteurs et agriculteurs, augmenter les taux de vaccination et de traitement antiparasitaires, promouvoir l'embouche, les informer sur les prix de marché ;
- Connaissance insuffisante des éleveurs des besoins alimentaires du bétail (énergie, matières azotées, vitamines et sels minéraux), en période de croissance et au stade adulte, pour leur croissance, leur entretien et leur production (viande, lait) ;
- Mauvaise gestion des ressources en aliment du bétail, qu'il s'agisse des fourrages naturels (pâturage et foin) et des résidus de culture/récolte qui sont sous-exploités, des fourrages cultivés (très faible production), et des sous-produits agro-industriels (sous-utilisés) ;
- Unités de fabrication des Aliments Bétail (UAB) en nombre insuffisant ;
- Insuffisant recours à l'embouche, lié au fait qu'une grosse part du cheptel exploité est vendu sur pied pour l'exportation, sans référence au poids, car l'embouche est réalisée dans les pays importateurs ;
- Persistance des maladies animales ;
- Faible niveau de vaccination du bétail contre les maladies prévalentes et faible usage des traitements antiparasitaires entraînant des faiblesses, des retards de croissance et un manque de production des animaux ;
- Insuffisance des points d'eaux pastorales ;
- Faible accès au financement des éleveurs pour couvrir les coûts des vaccinations et de soin des animaux, et l'achat des fourrages en cas d'insuffisance des pâturages, et des emboucheurs pour l'achat des animaux et des compléments alimentaires ;
- Manque d'interaction entre les producteurs et les autres acteurs.

2.4.2 Les Races de Bétail au Niger

Les principales races que l'on retrouve sur le territoire nigérien sont les suivantes (FAO, 2017) :

- Les bovins qui se composent de deux espèces à savoir les zébus (*Bos indicus*) qui sont des bovins avec bosse et les taurins (*Bos taurus*) ou bovins sans bosse. On dénombre cinq races locales : Azawak, Bororo, Djelli, Kouri et Goudali. Le bovin Kouri est la seule race taurine au Niger ; les 4 autres races sont des zébus ;
- Les ovins (*Ovis aries*) avec sept principales races dont 4 races à viande : Mouton peul Bali-bali, mouton peul Oudah, mouton Balami, et mouton Targui, et 3 races à laine : Koundoum, Hadine Toubou, et Dane Zaila ;
- Les caprins (*Capra hircus*) avec deux grandes races dominantes qui sont la grande chèvre du sahel et la chèvre rousse de Maradi.

La contribution des éleveurs à leur conservation et à leur essor est significative. Toutes les races font l'objet d'une attention soutenue de la part des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles ont fait l'objet de sélection depuis longtemps, comme le Zébu Azawak à la station de Toukounous depuis 1936, ou la chèvre rousse depuis 1962 au Centre d'Elevage Caprin de Maradi.

La forte performance des races nigériennes tant du point de vue de la production du lait que de viande leur permet de jouir d'une grande réputation au niveau régional.

2.4.2.1 Les Races Bovines

Le Zébu Arawak - Cette race tire son nom de la vallée de l'Azaouak, son berceau d'origine. Elle a fait l'objet de nombreuses études au Niger, au Burkina Faso et au Nigeria. C'est un animal de conformation moyenne avec des mâles souvent hypermétriques d'excellentes qualités bouchères. Couleur du pelage : rouge-fauve, acajou pour les animaux sélectionnés.



Caractère	♀ Femelle	♂ Mâle	♂ Embouche
Hauteur au garrot (cm)	110-125	120-135	
Poids à la naissance (kg)	16-20	20-24	
Poids à 2 ans	195	205	
Poids adulte (kg)	250-350	400-500	600-900
Rendement viande (%)	48-52%		

Le Zébu Goudali, appelé aussi **zébu de l'Adamaoua** ; La bosse est bien développée chez la femelle comme chez le mâle. Le fanon est assez développé, le squelette léger avec des masses musculaires importantes à l'arrière main. On rencontre le Goudali essentiellement au Sud de Maradi et dans les arrondissements de Gaya (Département de Dosso), Konni (Département de Tahoua) et Diffa (zone de Bosso). Très docile.



Caractère	Femelle	Mâle	♂ Embouche
Hauteur au garrot (cm)	115 - 125	130 - 135	
Poids à la naissance (kg)	20 - 25	20 - 30	
Poids à 2 ans	150 - 240	160 - 260	
Poids adulte (kg)	300 - 350	450 - 560	800-900
Rendement viande (%)	50-52%		

Le Zébu Bororo : Ce zébu à cornes longues constitue selon certaines sources le tiers du cheptel bovin du Niger. Sa zone de peuplement touche tout le Niger jusqu'au Tchad et le Nord Nigeria. C'est un animal de taille moyenne à grande, d'une grande finesse mais nerveux. La poitrine est large, haute et profonde. C'est un grand marcheur. Les cornes sont longues, implantées haut et en forme de lyre haute, la pointe dirigée vers l'arrière. La robe est uniforme acajou, les muqueuses claires (blondes). L'animal est peu fourni de viande, le rendement en viande est bas et la viande est fibreuse. Il fournit cependant un cuir appréciable et des phanères en plus grande importance



Caractère	Femelle	Mâle	♂ Embouche
Hauteur au garrot (cm)	135-145	140-160	
Poids adulte (kg)	300-450	400-500	500-700
Rendement viande (%)	40-45% (fibreuse)		

La race Kouri - C'est un animal de l'espèce taurine (bovin sans bosse) provenant de la région du lac Tchad. La robe est généralement blanche, les cornes volumineuses à la base. Elles sont creuses et flottantes dans l'eau. Le kouri présente beaucoup d'intérêt pour la boucherie (viande tendre et savoureuse). Il existe au Niger de nombreux croisements avec le Zébu Bororo.



Caractère	Femelle	Mâle	♂ Embouche
Hauteur au garrot (cm)	140 - 150	145-160	
Poids à la naissance (kg)	23	25	
Poids adulte (kg)	360-400	400-675	700-800
Rendement viande (%)	50%		

Le Zébu Djelli - Cette race de zébu est élevée en bordure du fleuve Niger et constitue près de 7 % des bovins (INRAN, 1996). D'une taille d'environ 1,15 à 1,30m au garrot, le Djelli pèse 300 kg en moyenne. La couleur dominante de la robe est le blanc sale avec aussi des individus de robe pie. La tête longue porte un cornage en lyre moyenne. C'est un animal qui s'engraisse facilement. Le rendement carcasse est de 48 à 50%.



2.4.2.2 Les Races Ovines

Les moutons à poils (à viande)

Le Mouton Peul Oudah - C'est un mouton d'assez grande taille (environ 80 cm) souvent élevé en groupe et dont le poids moyen adulte peut atteindre 50 kg ou plus. La robe est bicolore : avant main fauve, brun ou noir ; le corps et l'arrière-main sont blancs.



Caractère	Femelle	Mâle
Hauteur au garrot (cm)		80-90
Poids à la naissance (kg)	2,9	3,2
Poids adulte (kg)	48-52	50-60
Rendement viande (%)	45-50%	

Le Mouton Balami - Cette race est surtout rencontrée dans l'arrondissement de Dakoro (Département de Maradi) dans une localité appelée Sakabal. Il se reconnaît par sa robe uniforme blanche, des oreilles très longues et larges, une grosse tête, une grosse et longue queue qui descend



en dessous des jarrets. La race Balami comporte deux (2) variétés : une variété dont les mâles portent des cornes spiralées et une variété au sein de laquelle les mâles ne portent pas de cornes. C'est un mouton de grande taille apprécié pour l'élevage d'embouche.

Le Mouton Peul Bali-Bali - C'est un mouton d'assez grande taille (mâle 0,75 à 0,85m. au garrot, femelle 0,65 à 0,75m. au garrot). Bien charpenté, il a un poids moyen de 40 kg (30-50 kg.) La couleur dominante de la robe est le blanc mais certains sujets peuvent être pie-noire. Tête forte et longue, avec chanfrein légèrement busqué. Les cornes sont très développées chez le mâle et fines ou absentes chez la femelle. Le mâle présente d'excellentes qualités bouchère et répond à l'embouche.



Le Mouton Targui ou Ara-Ara - C'est un animal rustique, élevé par les Touareg dans le nord Niger. Il est rustique et mesure 60 à 80 cm au garrot. 40 à 50kg adulte. C'est un mouton à petites oreilles et des cornes spiralées chez le mâle et absentes chez la femelle. Les pendeloques sont quasi constantes chez les deux sexes. C'est un animal qui s'engraisse facilement même en élevage extensif.



Le mouton Peul - Race de mouton du Sahel à poils ras. La couleur de la robe est : entièrement blanc, blanc avec des taches noires ou fauves sur la tête, ou pie.



Les moutons à laine

Il en existe 3 races au Niger : Koundoum, Hadine Toubou, et Dane Zaila

2.4.2.3 Les Races Caprines

La Chèvre rousse de Maradi (40% des caprins, en race pure et métis) - Taille : 62-67cm au garrot ; Poids moyen adulte : 25-35 kg ; Bonne qualité de peau (fine, souple et très solide) ; Prolifique (intervalle entre 2 gestations : 5-7 mois, naissances gémellaires bisannuelles jusqu'à 5-6 ans) ; Fréquentes mises-bas doubles, triples ou quadruple ; Bonne production de viande (Rendement carcasse : 55%) ; Bonne aptitude laitière : (0,6l / jour 2 x 3-4 mois) ; Puberté précoce (5-7 mois)



La Grande Chèvre du Sahel - Taille au garrot : 70-75cm pour les femelles, 80-85 cm pour les mâles ; très bonne prédisposition pour la viande ; assez bonne production de lait ; adaptée à la raréfaction des ressources fourragères herbacées ; arrivent à se reproduire grâce aux fourrages ligneux ; bonnes aptitudes à la marche ; puberté : 8-14 mois ; 1^{ère} mise bas : 16-17 mois.



2.4.3 Les systèmes de production primaire

On peut distinguer trois niveaux d'intensité dans les systèmes de production du bétail au Niger, comme suit :

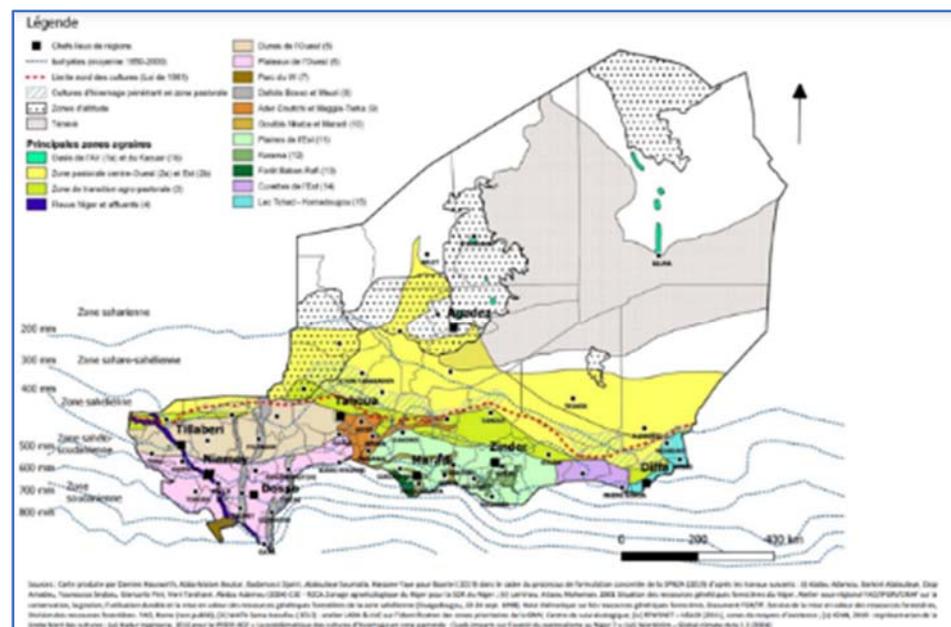
Le système extensif s'adapte au potentiel exploitable des milieux naturels à fort déséquilibre agroécologique. Les espèces élevées sont essentiellement herbivores avec des races rustiques moins exigeantes que celles à haut potentiel de production. Cette adaptation est fondée sur la mobilité. Ce système est surtout pratiqué par les peuls à 89 % qui restent néanmoins attachés à leur terroir où le troupeau principal sert de base de renouvellement pour le troupeau périurbain. En zone urbaine et périurbaine, c'est le système extensif traditionnel dans lequel les animaux paissent sur les parcours naturels ou améliorés ou aux abords des routes

Le système semi intensif est pratiqué par les agro-éleveurs et d'autres catégories socioprofessionnelles. Ce système correspond à la phase intermédiaire de l'intensification des productions animales considérant les conditions favorables à l'amélioration du circuit de distribution des intrants et de la commercialisation des produits. En milieu urbain, il est développé dans la zone périurbaine et concerne en grande partie les élevages laitiers. Au retour des pâtures, les animaux reçoivent une complémentation basée principalement sur les résidus de récolte ;

Le système intensif est caractérisé par la stabulation permanente pour la production laitière ou l'embouche. Dans ce système, les animaux restent à l'étable et l'alimentation leur est apportée à l'auge. C'est le système qui demande le plus de moyens. Il est pratiqué par les privés mais aussi dans les centres encadrés de l'Etat (Station laitière de Kirkissoye). Il se retrouve surtout dans la forme courante d'élevage de case.

Les systèmes de production primaire de la CDV Bétail Viande, et les différents types de pasteurs se répartissent donc selon les différentes zones agro-climatiques du Niger en 4 groupes principaux : (i) les pasteurs de la zone pastorale ; (ii) les agro-pasteurs de la zone intermédiaire ; (iii) les éleveurs utilisant temporairement la zone pastorale ; et (iv) les agro-pasteurs de la zone à dominante agricole. (**Figure 6**)

Figure 6 : Zonage agroécologique et climatique du Niger





Source : Stratégie et Plan National d'Adaptation de l'Agriculture face au Changement Climatique (SPN2A)

Les systèmes de production primaire de la CDV Bétail Viande, et les différents types de pasteurs se répartissent donc selon les différentes zones agro-climatiques du Niger en 4 groupes principaux : (i) les pasteurs de la zone pastorale ; (ii) les agro-pasteurs de la zone intermédiaire ; (iii) les éleveurs utilisant temporairement la zone pastorale ; et (iv) les agro-pasteurs de la zone à dominante agricole.

On peut également catégoriser ses systèmes en fonction des mouvements des troupeaux : (i) transhumants circulant entre la zone pastorale durant l'hivernage et la zone agricole ; (ii) nomades circulant uniquement au sein de la zone pastorale ; et (iii) sédentaires ne circulant pas, élevés dans les fermes de la zone agricole et appartenant aux agriculteurs.

2.4.3.1 Les pasteurs de la zone pastorale

Pour ce groupe de pasteurs nomades, on est amené à distinguer les pasteurs qui sont parvenus à reconstituer leur capital bétail, disposant ainsi du troupeau minimum viable, de ceux qui en sont encore démunis.

- Les premiers sont en général des pasteurs propriétaires de troupeaux de bovins ou de camelins auxquels ils associent des petits ruminants. L'effectif dont ils disposent leur assure une autonomie alimentaire, mais les oblige à effectuer des déplacements indispensables à l'abreuvement et à l'accès aux pâturages ;
- Les seconds sont les pasteurs démunis qui se trouvent toujours en situation précaire. Ils doivent leur survie à la solidarité locale, à l'aide alimentaire apportée sur les points de fixation, et surtout au développement de multiples activités saisonnières. Ces revenus permettent, bon an mal an, de survivre mais restent insuffisants pour reconstituer l'effectif de bétail nécessaire au retour à une économie pastorale. Enfin, dans cette zone on trouve également les pasteurs caravaniers qui utilisent le cheptel camelin pour le transport transsaharien (République du Niger, 2013).

2.4.3.2 Les agro pasteurs de la zone intermédiaire (limite nord des cultures)

Trois grands groupes se retrouvent dans cette zone (République du Niger, 2013) :

- Les agro-pasteurs convertis en producteurs agricoles : en raison des importantes pertes de cheptel consécutives à la sécheresse de 1984. L'agriculture leur a permis de trouver un certain équilibre économique, malgré la faible production de ces espaces et a favorisé leur fixation ;

- Les agriculteurs de la zone agricole qui à la recherche de terres de culture se sont implantés dans cette zone et s'adonnent en plus de l'agriculture à des activités d'élevage avec généralement un cheptel de petits ruminants. On note ainsi une tendance à l'association agriculture élevage favorisé par l'apport de fumure organique et la disponibilité de résidus de cultures pour l'alimentation du bétail ;
- Les éleveurs-commerçants-entrepreneurs ayant développé récemment un système de ranching à caractère commercial. Ces commerçants implantés notamment dans les villes de Tahoua et Agadez, ont compris tout l'intérêt que représente le négoce à grande échelle du bétail de la zone pastorale. Leur capacité financière, acquise grâce à des activités de commerce leur a permis de profiter des périodes critiques.

2.4.3.3 Les éleveurs utilisant temporairement la zone pastorale

Il s'agit des pasteurs grands transhumants qui remontent des zones agricoles pendant la période de transhumance en direction de la zone pastorale. Leur cheptel y séjourne cinq six mois avant de revenir en zones de cultures et profiter des résidus agricoles. Ces pasteurs disposent rarement d'un ancrage territorial au niveau de la zone agricole, pas plus que dans la zone pastorale. Dans beaucoup de cas, il s'agit des troupeaux appartenant à des agriculteurs éleveurs des zones agricoles. Depuis les sécheresses successives, ces agriculteurs ont bien perçu l'intérêt de l'élevage, autant pour la sécurisation de leur système de production en cas de mauvaise année, que du point de vue commercial, compte tenu de la demande des marchés terminaux dont ils sont proches géographiquement.

2.4.3.4 Les agro-pasteurs de la zone à dominante agricole

Face aux aléas climatiques, la stratégie de résilience communément adoptée consiste à la diversification des activités productives et rémunératrices (agriculture, élevage, commerce, etc.). Ainsi, pour minimiser les risques, l'élevage a pris une place importante dans les exploitations agricoles du Sud. Il joue un rôle dans le maintien de la fertilité des sols, la traction animale, la sécurité alimentaire et la capitalisation générale de l'exploitation. Les résidus agricoles sont alors privatisés, commercialisés et cette nouvelle donne perturbe les grandes complémentarités entre agriculteurs et transhumants de passage (République du Niger, 2013).

2.4.3.5 Les ménages d'éleveurs selon leurs cheptels

Selon les résultats de l'enquête sur la campagne agricole d'hivernage 2019, la population agricole (MINAGRI, 2019) est estimée à 15,6 millions de personnes. On compte ainsi un peu plus de 2,5 millions de ménages agricoles. Sur le secteur Elevage, les analyse des données de l'enquête SOFRECO en 2019 permettent d'établir une répartition approximative des ménages agricoles selon la taille de leur cheptel, comme indiqué dans le **Tableau 15** ci-dessous. On peut voir que près de 79% des ménages agricoles possèdent du bétail, que 50% d'entre eux n'en possède que quelques têtes (1 à 9), et 20% d'entre eux 20 têtes et plus.

Tableau 15 : Répartition des ménages agricoles selon la taille de leur cheptel

Situation	Ménages agricoles	
Sans animaux	525 000	21%
de 1 à 9 têtes	1 250 000	50%
de 10 à 19 têtes	225 000	9%
de 20 à 29 têtes	150 000	6%
de 30 à 50 têtes	300 000	12%
plus de 50 têtes	50 000	2%
Ménages agricoles	2 500 000	100%

Source : Estimations Experts SOFRECO 2020

Ces données sont complétées par la répartition estimative des ménages agricoles selon le type d'élevage pratiqué, en 2013 et 2020 (**Tableau 16** ci-après). Il existe principalement trois types d'élevage au Niger. Il s'agit de l'élevage sédentaire, de l'élevage nomade et de l'élevage transhumant. Selon une étude menée par le Programme des nations unies au Niger (PNUD) en 2013, l'élevage sédentaire est le plus dominant. Il concernait à l'époque 66% de l'effectif total du cheptel suivi par l'élevage nomade qui représentait 18% et l'élevage transhumant 16%. En 2020, l'élevage sédentaire a crû et est estimé à plus de 70%, et comprend essentiellement les ménages qui ont entre 1 et 20 têtes de bétail, contre 30% (baisse de 4%) pour l'élevage transhumant et nomade qui regroupe la plupart des ménages disposant de plus de 20 têtes de bétail.

Tableau 16 : Répartition des ménages agricoles selon le type d'élevage

Situation	% Ménages agricoles	
	2013	2020
Ménages sans bétail	21%	21%
Éleveurs sédentaires et agro-pastoraux	52%	56%
Éleveurs nomades	14%	12%
Éleveurs transhumants	13%	11%
Ménages agricoles	100%	100%

Source : PNUD (2013) + Estimations Experts SOFRECO (2020)

Sur ces bases on peut établir une estimation du cheptel moyen par type d'éleveur (**Tableau 17**).

Tableau 17 : Cheptel moyen par type de ménage

Type d'Éleveur	% des Ménages agricoles	Cheptel moyen par ménage		
		Bovins	Ovins	Caprins
Éleveurs sédentaires et agro-pastoraux	56%	2,0	4,0	6,0
Éleveurs nomades et transhumants	23%	20,0	13,0	17,0
Ménages sans bétail	21%	0,0	0,0	0,0
Ménages agricoles	100%	5,7	5,2	7,3

Source : FAOSTAT, MA/EL (2020), SOFRECO (2021)

2.4.4 Evolution du cheptel et de la production

Selon les statistiques du Ministère de l'Elevage sur l'évolution du cheptel de bétail, on aurait en 2019, 15,2 millions de têtes de bovin, 13,2 millions d'ovins et plus de 18,1 millions de caprins au Niger. Les données par région dans le **Tableau 18** ci-dessous soulignent la présence de quatre régions dominantes identiques sur les trois types de bétail : Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder qui cumulent près de 80% de l'ensemble du bétail au niveau national et constituent donc des zones de concentration et d'intervention prioritaires pour la CDV Bétail Viande.

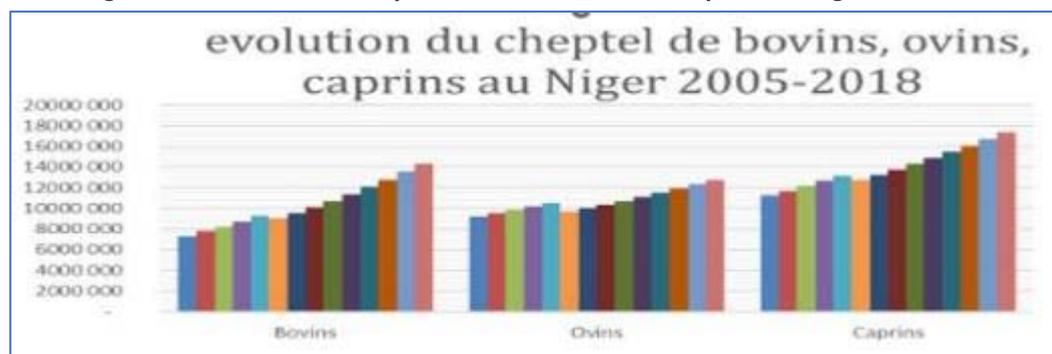
Tableau 18 : Répartition des cheptels bovins, ovins, caprins par Région du Niger

Région	Bovins		Ovins		Caprins	
Agadez	41 478	0,3%	556 436	4,2%	957 332	5,3%
Diffa	1 451 107	9,5%	962 002	7,3%	1 517 430	8,4%
Dosso	1 571 861	10,3%	1 026 461	7,8%	1 413 975	7,8%
Maradi	2 527 089	16,6%	2 364 957	17,9%	3 379 981	18,7%
Tahoua	3 040 097	20,0%	2 858 672	21,7%	3 349 225	18,5%
Tillabéry	3 327 211	21,9%	1 854 122	14,1%	2 351 034	13,0%
Zinder	3 183 872	20,9%	3 345 662	25,4%	5 008 754	27,7%
Niamey	82 695	0,5%	224 614	1,7%	130 395	0,7%
TOTAL	15 225 410	100,0%	13 192 925	100,0%	18 108 126	100,0%

Source : MA/EL - Rapport Annuel 2019 – Statistiques du Secteur de l'Elevage

Selon les mêmes sources d'information, le MA/EL a utilisé les données issues du Recensement de l'Agriculture et l'Elevage de 2005 puis a utilisé des taux de croissance constants entre 2006 et 2019 pour estimer l'évolution du cheptel de bétail. Les taux de croissance employés sont de 6% pour les bovins, 3,5% pour les ovins et 4% pour les caprins. (Figure 7)

Figure 7 : Evolution du Cheptel de Bovins, Ovins et Caprins au Niger 2005-2018



Source : MA/EL - Rapport Annuel 2019 – Statistiques du Secteur de l'Elevage

2.4.5 Taux d'exploitation / vente d'animaux par les éleveurs

Les taux d'exploitation du bétail appelé aussi taux d'exploitation commerciale ou taux de prélèvement sur les troupeaux est calculé comme un taux moyen tous âges et sexes confondus. L'estimation de ce taux à l'heure actuelle en 2020, pour les bovins, les ovins et les caprins a donné lieu à des discussions dans le groupe d'experts mobilisé. L'USAID-FEWS en 2017 estimait avec le Ministère de l'Elevage que les taux d'exploitation du bétail sont de 14% pour les bovins, de 22% pour les ovins et de 32% pour les caprins (FEWS, 2017). Le groupe de travail a souligné une forte montée des taux d'exploitation particulièrement sur les ovins et caprins.

Dans cette étude on a retenu les taux d'exploitation suivants pour 2020 : 16% pour les bovins, 30% pour les ovins et 40% pour les caprins. Ces taux sont déterminants pour calculer la performance économique de la CDV Bétail Viande.

Sur la base de ces taux d'exploitation, les ventes moyennes d'animaux par éleveur ont pu être estimées et sont présentées dans le **Tableau 19** ci-dessous. Les prix moyens des animaux vendus vivants sont également donnés dans ce tableau.

Tableau 19 : Ventes moyennes de bétail vif par éleveur

Description	Bovins	Ovins	Caprins
Taux d'exploitation des troupeaux	16%	30%	40%
Nombre de têtes vendues par éleveur par an	1,24	2,06	3,80
Prix de vente vif par l'éleveur (FCFA / tête)	250 000	48 000	22 000

Sources : Estimations SOFRECO + MA/EL SIM Bétail.

2.4.6 L'embouche au Niger

L'embouche est une technique d'élevage intensif d'engraissement, conduite par les agriculteurs en fin des récoltes sur des animaux maigres entretenus en semi-liberté ou en stabulation totale dans les concessions et/ou dans des fermes. Les animaux sont le plus souvent sous abris et l'abreuvement se fait à volonté. Elle vise principalement la production de viande dans un temps relativement court, juste avant l'abattage.

L'alimentation des animaux est principalement basée sur l'utilisation des résidus de récoltes, la paille de brousse, des aliments concentrés (son de céréales) et des sous-produits agro-industriels (tourteaux de coton...). Le fumier produit sert à la fertilisation des champs.

Il existe plusieurs types d'embouche dont l'embouche commerciale, l'embouche paysanne et l'embouche industrielle.

L'embouche extensive qu'on appelle aussi embouche herbagère consiste à élever sur des pâturages naturels, des animaux ayant fini ou non leur croissance le temps nécessaire pour les engraisser suffisamment avant de les livrer à la boucherie. Les animaux ne reçoivent qu'une complémentation minérale et les gains de poids quotidiens sont généralement faibles.

L'embouche semi intensive est aussi appelée embouche paysanne parce qu'elle était quasiment la seule forme d'embouche pratiquée en milieu rural. Elle est menée par les communautés rurales sur la quasi-totalité du territoire national. En général, les animaux sont en stabulation permanente ou intermittente, surtout dans la dernière phase de l'engraissement. L'embouche semi intensive est également pratiquée dans les zones urbaines et périurbaines. L'emboucheur entretient plus souvent 2 à 3 têtes à la fois. Les animaux sont nourris presque entièrement avec les sous-produits agricoles, les résidus alimentaires familiaux et le fourrage naturel. La complémentation alimentaire aux concentrés est très faible voire nulle.

En embouche intensive, l'objectif principal est la maîtrise des conditions d'élevage, en vue d'obtenir une production optimale. Elle est aussi appelée embouche commerciale à cause du nombre élevé d'animaux, du mode intensif d'alimentation et de la durée relativement courte de l'opération. Elle est pratiquée en zone rurale, urbaine ou périurbaine par des personnes plus ou moins nanties (commerçants, fonctionnaires, etc.) qui mènent l'opération soit individuellement ou collectivement.

Généralement, les animaux engraisés sont en stabulation et toute l'alimentation leur est apportée à l'auge. La stabulation intermittente est cependant aussi pratiquée par exploitation directe du pâturage avec une complémentation importante en sous-produits agroindustriels et minéraux des animaux à l'auge.

Vu l'importance grandissante et le besoin future d'accroissement de l'embouche commerciale au Niger pour la production de viande à l'exportation, celle-ci est développée en détail ci-dessous.

L'embouche bovine commerciale et l'embouche ovine commerciale au Niger ont été élaborées en profondeur par le projet PRODEX, et détaillée dans deux dossiers complets publiés en 2011 : (i) Le Référentiel Technico-économique de l'Embouche Bovine Commerciale ; et (ii) Le Référentiel Technico-économique de l'Embouche Ovine Commerciale, Ces dossiers comportent beaucoup d'information sur : (i) les besoins alimentaires des bovins et des ovins (matière sèche, énergie, matières azotées, minéraux, vitamines) ; et (ii) la composition des divers aliments disponibles au Niger, et la façon de les utiliser durant l'embouche. Cette information est capitale vu que les deux coûts majoritaires de l'embouche sont l'achat des animaux et leur alimentation.

2.4.6.1 Embouche commerciale bovine

Les animaux sont mis en stabulation permanente et doivent être dans les meilleures conditions d'élevage afin que les objectifs de production soient atteints au bout d'une période d'élevage de 3-4 mois. Les principales activités à conduire au cours du cycle d'opération d'embouche par le promoteur de l'unité sont données en **Annexe 5**.

Les paramètres d'embouche bovine sont les détaillés dans le **Tableau 20** suivant :

Tableau 20 : Paramètres d'embouche bovine

Durée du cycle d'élevage	90 jours
Race choisie	Croisés d'Azawak et de Bororo
Age des animaux	4 ans
Poids moyen par Bovin au démarrage	240 kg
Poids en fin de cycle	306 kg
GMO au 1er mois	750 g
GMO 2eme	750 g
GMO 3eme	700 g
Production de fumier /UBT	9 kg/UBT/24h

Source : PRADEL Kiyo Arziki Référentiel Embouche Bovine

Les critères de choix d'un bovin d'embouche sont décrits dans le **Tableau 21**.

Tableau 21 : Critères de choix d'un bovin d'embouche

Race :	Toutes les races bovines présentes au Niger sont aptes pour l'embouche, de préférence il faut choisir : <ul style="list-style-type: none"> ● Le croisé Azawak x Bororo, ● L'Azawak, ● Le Goudali ● Le Bororo (calme de caractère)
Sexe	Le mâle mais de préférence le mâle entier,
L'âge :	Age est compris entre 4 à 6 ans.
Caractère :	Bovin calme et docile, facile à manipuler et non les animaux fougueux et agressifs
Etat corporel :	Bovins maigres, de bonne conformation ; le dos doit être large, les épaules éclatées et une culotte bien descendue sur les jarrets. Il faut éviter les animaux très cachectiques
Etat de la peau :	Peau lisse avec les poils brillants sans cicatrice large et/ou de plaie profonde
Etat sanitaire :	Bovin en bon état de santé, se déplaçant facilement et se relevant rapidement quand il est couché, bonne mine et bonne allure.
Poids :	Poids doit être compris entre 200 et 300 Kg, éviter les animaux très lourds déjà en bon état d'embonpoint
Robe :	Éviter la robe noire de préférence

Source : PRADEL Kiyu Arziki Référentiel Embouche Bovine

Les besoins alimentaires des animaux en fin de croissance se limitent à deux besoins (entretien et production) contrairement aux jeunes qui ont trois besoins alimentaires à couvrir (entretien, croissance et production). L'éleveur ou le producteur doit constituer un stock d'aliment en quantité et en qualité en fonction des objectifs de production. Ces aliments sont constitués de fourrage (herbe naturelle, résidus de récolte, paille de brousse, fanes de Niébé), de concentrés (grains et graines), de sous-produits agro-industriels (sons de céréales, tourteaux de coton, grain de coton) et de minéraux (bloc à lécher, sel fogha, sel de cuisine).

Le programme de prophylaxie à suivre par l'éleveur porte sur le déparasitage, la vaccination des animaux contre certaines maladies fréquentes (péripleurite contagieuse bovine, pasteurellose, charbon bactérien, charbon symptomatique) et aussi le maintien de l'hygiène et de la propreté des locaux, des équipements et du matériel d'élevage.

2.4.6.2 Embouche commerciale ovine

L'embouche ovine est une technique d'élevage intensif en vue d'engraisser des moutons maigres en bon état de santé entretenus sous abris ou non, en stabulation permanente ou en semi-liberté sur une période de courte durée. En d'autres termes, elle consiste à faire prendre en un temps assez court une quantité appréciable de viande et de graisse par des moutons maigres et d'améliorer de façon sensible la qualité de cette viande. L'embouche est dite commerciale quand elle vise le profit. Elle est une activité de pratique courante par les producteurs du Niger en milieu rural comme urbain et périurbain. Plusieurs opérations sont à conduire au cours d'un cycle d'embouche ovine, qui sont données en **Annexe 6**.

Les critères de choix des ovins d'embouche sont les suivants :

- Race : Balami, Oudah, Ara-ara ou Koundoum
- Sexe : mâles entiers
- Age : béliers de 10-30 mois
- Etat sanitaire : aucun signe de maladie, pas de boiterie
- Caractère : docile et calme ; non agressif

Les infrastructures nécessaires incluent : Bergerie (2 m² par tête), Fenil / Grange à foin (3 m² par tête), Fosse fumière et Case d'isolement.

Les aliments sont constitués de fourrage (herbe naturelle, fourrages cultivés, résidus de récolte, fanes de Niébé), de sous-produits agro-industriels (sons de céréales, tourteaux de coton et de soja, drèches de brasserie, grain de coton) et de minéraux (bloc à lécher, sel fogha, sel de cuisine).

Le programme de prophylaxie à suivre par l'éleveur porte sur le déparasitage, la vaccination des animaux (Peste des petits ruminants, pasteurellose, charbon bactérien et charbon symptomatique) et aussi le maintien de l'hygiène et de la propreté des locaux, des équipements et du matériel d'élevage. Un apport vitaminique est aussi réalisé au début de chaque mois.

2.4.7 Organisation des producteurs et Acteurs indirects appuyant la production

Ces deux thèmes complémentaires sont développés dans les deux paragraphes ci-dessous. L'interprofession de la CDV Bétail-Viande existe également et est présentée au § 3.5 car il s'agit d'un sujet transversal entre tous les maillons.

2.4.7.1 Les organisations de producteurs

La CDV Bétail-Viande se caractérise par une organisation avancée des producteurs. Il existe un grand nombre d'organisations d'éleveurs et quelques Unions dont les plus connues sont le Collectif des Associations pastorales du Niger (CAPAN) et la Fédération nationale des éleveurs nigériens (FNEN/DADDO) (FAO,2017).

FNEN-Daddo : La Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN –Daddo) a été créée en juillet 1994, et est officiellement reconnue par arrêté N°0263/MAT le 31 Octobre 1994. Elle mène ses activités depuis 1995 dans la région de Zinder.

FNEN Daddo poursuit, entre autres objectifs, la défense des intérêts des éleveurs, la promotion et le développement de l'élevage, la promotion de la culture nomade à travers les foires, les rassemblements culturels, l'amélioration du niveau de vie du monde pastoral via l'éducation, la formation, l'information et l'alphabétisation. Enfin, elle entend harmoniser ses actions en collaboration avec d'autres associations sœurs d'éleveurs sur la santé animale, l'alimentation du bétail et la gestion des ressources naturelles.

CAPAN : Le Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN) a été créé en 2000 par huit (8) associations pastorales pour mettre fin à la dispersion des efforts des associations d'éleveurs et à l'isolement des unes par rapport aux autres. Ces 8 associations pastorales, ayant le même objectif, la même détermination et la même volonté pour le développement du pastoralisme, ont décidé de créer un cadre de concertation, de coordination et d'harmonisation de leurs politiques d'intervention. Son implantation couvre largement le pays, comme montré dans le **Tableau 22** ci-dessous. Les associations rattachées au CAPAN sont toutes présentes à Niamey, et presque toutes présentes à Tahoua.

Tableau 22 : Les Associations d'Éleveurs rattachées au CAPAN, et leur implantation géographique

Désignation	Zones d'Implantation							
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CUN
AREN	X	X	X	X	X	X	X	X
APME-DIRGA	X	X	X	X	X	X	X	X
TIMDRIA	X	X	X	X	X	X	X	X
AHK	X				X	X		X
POTAL					X	X		X
KAOURITAL	X		X					X
N'GAINA	X	X		X	X			X
DEBBO					X		X	X
FINATOUA						X		X
ASPEN		X	X			X		X
ANPES			X					X
TOUFAT					X			X
DJABREL					X			X
TIDDAWAT					X			X
NOURRITERRE					X			X
BALLOL					X			X
LAWOL-BALLI					X	X		X
AN-MOUDHAL				X				X
ANDITAL					X			X
HAOURINDE					X			X
LABAL					X			X
BARKA	X							X
TENERE	X							X
GAJEL					X	X		X
EINDAM				X	X			X
BIRADAM						X		X
DJIRAL-EWARSO					X			X
GONDEL					X	X		X
TAMAWALT		X		X	X			X
NAMAD								X
LUSA	X		X		X	X		X

Source : (RECA, CAPAN /PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, 2010)

Le CAPAN est apolitique, laïc et à but non lucratif. Il est reconnu par arrêté n°133/MI/DGAPJ/DLP du 29 avril 2003. De 8 membres en 2000 il comptait 37 organisations membres en février 2010. (RECA, 2010)

Un Projet de renforcement des capacités du CAPAN (PRC/CAPAN) a démarré avec la SNV en 2010 avec comme objectif de contribuer à la sécurisation des systèmes pastoraux et à l'amélioration des conditions de vie des pasteurs et agro pasteurs et de leur participation aux prises de décisions et aux actions de développement. De manière spécifique, le PRC/CAPAN visait à redynamiser les fondements organisationnels et institutionnels du CAPAN afin de le rendre fort, dynamique, représentatif et visible aux plans national, régional et international.

Le renforcement de capacité et l'accompagnement technique des éleveurs se font principalement à travers ces associations d'éleveurs et des ONGs.

2.4.7.2 Acteurs indirects appuyant la production

Il existe plus d'une centaine d'Organisations Non Gouvernementales (ONGs), associations d'éleveurs et organisations structurées des autres acteurs des filières animales qui interviennent dans le secteur de l'élevage. Ces ONGs et ces organisations professionnelles accompagnent l'Etat dans les tâches ci-après :

- Le renforcement des capacités des éleveurs et autres acteurs
- La gestion des conflits ;
- L'hydraulique pastorale ;
- La gestion des terroirs ;
- La vulgarisation des techniques et technologies.

Parmi les associations d'éleveurs, on dénombre quatre grandes associations d'éleveurs ayant des antennes sur l'ensemble du territoire (AREN, FNEN DADO, CAPAN, Réseau Bilital Marobé). La Plate-Forme Paysanne du Niger (PFPN) mise en place dans le cadre de l'initiative Sahel 21, qui se propose de créer un cadre de concertation et d'expression pour les paysanneries sahéniennes, comporte en son sein des associations d'éleveurs. Ces différentes associations œuvrent pour la promotion du secteur de l'élevage en général et des filières bétail/viande et lait en particulier.

2.4.8 Contraintes pesant sur les Producteurs – Les Interventions nécessaires

2.4.8.1 Faible productivité de l'élevage

La productivité de l'élevage au Niger est tellement faible selon les études menées qu'il faudrait au moins 26 bovins adultes, 5 veaux et diverses autres espèces composées de camelin, d'ovins de chèvres et d'un âne pour assurer la survie d'une famille de 5 à 6 personnes dans les conditions actuelles de production de la zone pastorale alors que deux vaches Arawak correctement bien entretenues suffisent à couvrir les besoins d'une famille de 5 à 6 personnes. Si la dépendance aux facteurs climatiques joue un grand rôle dans cette situation, comme indiqué plus bas, les contraintes structurelles du Niger en sont aussi responsables, telles que le manque d'accès aux services vétérinaires (vaccinations, soins, produits), les problèmes fonciers (conflits éleveurs-agriculteurs pour déplacer les troupeaux, aménagement des couloirs de transhumance), et le manque de dispositifs de stockage (fourrages).

2.4.8.2 Accès aux services vétérinaires

Comme présenté précédemment au § 2.3.3, le processus de privatisation de la profession vétérinaire, entrepris depuis plus de deux décennies, n'a pas atteint les résultats escomptés. En effet, même si quelques avancées ont été enregistrées sur l'exercice du mandat sanitaire, notamment l'ouverture de pharmacies, dépôts, quelques cabinets vétérinaires privés, force est de reconnaître que les rôles et les responsabilités des services publics et privés sont toujours en débat, et l'accès aux intrants et aux services reste toujours difficile dans certaines zones.

Selon la Revue du Secteur de l'Élevage au Niger réalisée par le ME et la FAO en 2010, sur 133 vétérinaires recensés par l'Ordre en 2008, 12 (9%) étaient plus ou moins installés en clientèle privé, 40 (30%) dans le secteur public, 20 (15%) étaient en détachement dans les projets et institutions et 61 (46%) dans la quasi oisiveté.

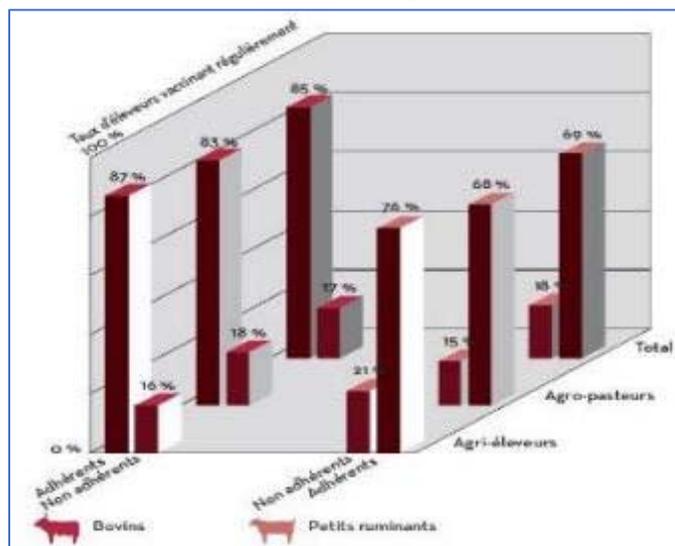
Ensuite, si l'on applique les normes de l'UEMOA, il faudrait au minimum 520 vétérinaires pour suivre le capital bétail du Niger contre 133 actuellement. Ce chiffre atteint 1300 vétérinaires minimum nécessaires pour le Niger si l'on se réfère aux normes de la FAO. C'est dire que ces chiffres montrent à l'évidence que la santé animale est une véritable opportunité d'emploi pour les jeunes diplômés et les jeunes ruraux du Niger. Seuls 9% des jeunes vétérinaires exerçaient dans le privé en 2008 et travaillaient déjà avec quelques 400 auxiliaires d'élevage formés dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République.

Néanmoins, l'installation des **Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP)**, qui a été initiée par les ONGs VSF-Belgique et Karkera en 2005, donne satisfaction aux éleveurs. Les SVPP permettent l'accès des éleveurs, surtout ceux des zones éloignées, aux services zoo-sanitaires et ainsi de réduire les coûts de prestation.

Cette stratégie de mise en œuvre des actions de santé animale a un impact positif sur l'amélioration de l'accès des éleveurs aux soins de santé animale primaire, aux médicaments et aux vaccins essentiels de qualité.

La **Figure 8** montre à l'évidence l'impact des SVPP sur les taux de vaccination des Animaux. Les adhérents sont les éleveurs des zones couvertes par un SVPP. On passe de 15-21% à 68-87% d'éleveurs vaccinant régulièrement leurs animaux.

Figure 8 : Taux d'éleveurs pratiquant régulièrement les vaccinations sur leurs animaux au Niger



Source : Capitalisation SVPP au Niger (Grain de Sel 2017)

Il serait donc souhaitable d'intervenir aux niveaux suivants :

- Soutien à l'installation de prestataires de service privés : micro-entrepreneurs, pharmaciens vétérinaires, fournisseurs de médicaments et autres intrants, dont en particulier les SVPP ;
- La détection rapide et le suivi des épizooties nécessitent des réseaux de surveillance épidémiologique performants. La volonté d'élaborer une carte pathologique est aussi clairement affichée par les autorités sanitaires. Cela nécessite le renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique.

2.4.8.3 Problèmes fonciers, Ressources pastorales at Couloirs de Transhumance

- Les ressources pastorales naturelles connaissent une grande variabilité à cause surtout des effets néfastes et conjugués de plusieurs facteurs : sécheresses, déforestation, surpâturage, pauvreté des sols, organisation défectueuse de l'occupation de l'espace pastoral, etc. Ce sont ces facteurs qui expliquent en partie la dégradation rapide et continue dudit potentiel. Or, on sait aussi que les populations rurales du Niger et particulièrement les groupes pastoraux sont tributaires des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins fondamentaux ;
- L'insécurité foncière et le faible revenu du paysan empêchent toute initiative allant dans la réalisation des investissements consistants et garants de la réussite des opérations en zones pastorale et agricole. Le flou qui entoure la question foncière s'exprime très généralement par des conflits meurtriers qui engendrent également des pertes matérielles importantes. Les conflits fonciers,

notamment ceux opposant les agriculteurs aux éleveurs, sont très souvent à l'origine de tensions sociales qui peuvent perdurer ;

- Les éleveurs rencontrent également des difficultés dans les déplacements des troupeaux et la transhumance qui constituent pourtant une stratégie vitale pour compenser les insuffisances en eau et en pâturages des sites bien donnés. Malgré les 943 pistes/couloirs de passage officiellement recensés sur le territoire national les mouvements des troupeaux provoquent très souvent des conflits entre les différentes couches de la société et limitent la valorisation optimale du potentiel fourrager.

2.4.8.4 Accès à l'eau et aux abreuvoirs

Comme détaillé dans le § 2.3, les éleveurs font face à des difficultés suite au maillage insuffisant en points d'eau le long des parcours et dans la zone pastorale. Il est donc nécessaire en particulier de :

- Constituer un système d'information national et régional sur les infrastructures d'hydraulique pastorale ;
- Repenser les stratégies nationales d'hydraulique pastorale (SNHP) ;
- Créer des points d'eau supplémentaires pour réduire la distance moyenne entre points d'eau de 50 km à 20 km. Ce résultat est un objectif du projet PRAPS financé par la Banque Mondiale.

2.4.8.5 Accès aux Aliments du Bétail

Le Réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique "Bilital Marobé" (RBM) a été créé en 2003 couvrant trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger). Il s'est donné comme mission de « *parvenir à une véritable sécurisation de l'économie pastorale, en suscitant et accompagnant toutes les initiatives (individuelles ou collectives), d'organisation et d'appropriation des innovations techniques, en œuvrant pour le rétablissement de l'équilibre écologie/effectifs du cheptel, et de déconstruire l'image négative jusque-là développé à l'endroit du pastoralisme...* ». Le RBM a conduit un travail d'analyse de la perception des pasteurs sur la crise pastorale de 2009 au Sahel qui met particulièrement en évidence l'importance de la problématique de l'aliment du bétail comme un des axes permettant d'améliorer la complémentarité et la synergie entre les dispositifs publics et les stratégies des pasteurs. (RBM, 2011).

Au Niger, on estimait les quantités fournies par les circuits d'approvisionnement marchands en 2011 à environ 10 000 tonnes de fourrage par an. Au cours des dernières années, les interventions d'urgence ont permis d'acheminer à peu près la même quantité en provenance de l'étranger. Cependant en regard de la taille du cheptel, il y a un déficit très important des volumes d'aliments du bétail disponibles. De ce fait, la transhumance est restée le principal mode d'ajustement possible pour les éleveurs. (RBM, 2011)

Comme il a été vu au § 2.3.2, la complémentation des fourrages naturels (pâtures et foin) au Niger provient de 3 sources : les résidus de culture / récolte (chaumes de mil, sorgho et maïs ; pailles de riz et de blé, fanes de Niébé et d'arachide), qui forment le plus gros volume d'aliment disponible (8-10 M Tonnes par an) mais que partiellement utilisé ; les cultures fourragères (bourgou, luzerne, sorgho fourrager, etc.), en expansion, mais encore faiblement développés ; et les sous-produits agro-industriels (son de riz et de blé, tourteaux d'arachide, drèches de brasserie, bagasse de canne à sucre, graines de coton, etc.), produits en faible quantités et également sous-utilisés en alimentation animale (60 000 tonnes produites par an) .

Face aux difficultés d'approvisionnement, les organisations d'éleveurs ont tenté de s'organiser pour sécuriser l'accès des éleveurs et pasteurs à l'aliment du bétail. Il est difficile d'évaluer précisément la part des aliments du bétail qui est canalisée à travers les organisations d'éleveurs. Il semble que les banques d'aliments du bétail qui ont été conçues sur le modèle des banques de céréales (Mali, Niger, Bénin, Burkina) représentent des volumes réduits. (RBM, 2011).

Le véritable enjeu se situe dans la promotion de filières d'approvisionnement pérennes et efficaces permettant aux éleveurs de sécuriser leurs systèmes de production et d'améliorer la productivité du cheptel. Le diagnostic montre que ces filières restent balbutiantes et soumises à de nombreux aléas qui touchent la production et donc la disponibilité d'aliments concentrés, l'organisation des circuits de distribution et les prix.

Une étude du CIRAD datant de 2019-2020 et publiée cette année fournit des informations plus récentes : la productivité du bétail dans le Sahel ouest-africain est limitée par la rareté saisonnière des aliments pour animaux et par leur mauvaise qualité pendant la saison sèche. La rareté des ressources alimentaires dans la région a également été aggravée par l'augmentation du nombre de têtes de bétail, ce qui a accru la demande d'aliments pour animaux, en particulier dans les zones périurbaines. Des marchés d'aliments pour bétail ont ainsi émergé dans de nombreuses villes et agglomérations. Pour comprendre la dynamique de ces marchés, des enquêtes ont été menées dans cinq d'entre eux à Maradi et dans cinq aussi à Niamey, au Niger, au début de la saison sèche (octobre-novembre 2019), à la fin de la saison sèche (mars-juin 2020) et à la saison humide (août-septembre 2020), à l'aide d'un questionnaire semi-structuré. Les résultats ont montré que divers types d'aliments pour animaux étaient vendus ou achetés, principalement par des vendeurs ou des acheteurs adultes de sexe masculin, sur les deux sites et à toutes les saisons. Les acheteurs ont donné comme principales raisons d'achat des aliments pour bétail l'insuffisance de la biomasse alimentaire disponible dans leurs exploitations, la mauvaise qualité de ces aliments, et le besoin d'aliments

Nafissa Hamidou montre comment entreprendre dans la fabrication d'aliments pour bétail

C'est l'une des rares femmes du Niger à se lancer dans la fabrication d'aliments pour bétail. Elle est à la tête d'une entreprise dénommée Salma, basée dans la capitale Niamey. La jeune entrepreneure propose aux éleveurs un aliment nutritif composé de fourrage broyé, de produits agro-industriels et de minéraux.

Avec une somme de 750 000 FCFA, elle a acheté une broyeuse et aménagé une superficie de 300 m² pour lancer son unité de production. La forte demande enregistrée dès le début de l'activité lui a permis d'agrandir son usine et d'acheter d'autres équipements. Aujourd'hui, l'entreprise Salma dispose de plusieurs points de vente dans le pays. L'initiative de Nafissa Hamidou pourrait aider l'Etat du Niger à limiter les importations.

Source : Agence Ecofin 2020

complémentaires pour maintenir et améliorer les performances des animaux. Les prix des aliments pour bétail sur les deux marchés variaient significativement selon la saison, la localisation du marché et le type d'aliment. Dans les deux agglomérations, les prix des résidus de légumineuses (foin de niébé, gousse de niébé, fanes d'arachide) étaient plus élevés que ceux des autres types d'aliments. Les résultats ont également montré qu'il n'y avait pas de relation claire entre le prix et la qualité nutritionnelle en fonction des saisons.

Une initiative intéressante a été mentionnée au § 2.3.2.2 concernant les Blocs Multi-nutritionnels Densifiés, qui sont produits dans plusieurs villages à Tillabéry depuis 2017, à l'initiative du projet SUR1M du CRS. Les éleveurs villageois ont été formés à la fabrication de ces Blocs avec un double objectif : (i) permettre aux éleveurs d'améliorer l'alimentation de leur bétail ; et (ii) avoir un créneau d'activités économiques au niveau des organisations de producteurs et des groupes d'épargne de la zone d'intervention du projet.

La vulgarisation de cette technique dans plusieurs villages a suscité beaucoup d'engouement au niveau des communautés, ce qui a facilité la mobilisation de la matière première lors des séances de démonstrations.

Dans d'autres villages, en l'absence des moules usuels recommandés, les populations ont trouvé des alternatives en utilisant soit des boîtes de conserve ou des tasses. L'enthousiasme pour cette technique a été perceptible à travers plusieurs succès réalisés et rapportés par les agents du projet lors des réunions mensuelles.

2.4.8.6 Faiblesse de l'implication de l'état et des budgets alloués à l'élevage

Selon la Revue du Secteur de l'Élevage au Niger (ME/FAO-SFW 2010), le Gouvernement nigérien a du mal à donner au secteur élevage un appui technique et financier suffisant à la hauteur de l'importance que ce secteur a dans l'économie du pays. L'évaluation des niveaux de compétence des services vétérinaires nigériens effectués en juillet 2008 par l'OIE selon l'outil PVS donnait une note moyenne de 2 sur 5.

En 2005, le budget du Ministère de l'Élevage et des industries animales (4,2 milliards de FCFA) ne représentait que **12%** du budget du Ministère de l'Agriculture (34,6 milliards de FCFA) alors que l'élevage concerne tout le pays et qu'il était déjà la deuxième ressource en devise du Niger. L'État nigérien ne fournissait donc pas les moyens nécessaires aux agents de l'élevage pour assurer un appui et un suivi minimum du secteur.

Aujourd'hui le budget national 2022 est de 2 889 Milliard FCFA (General) dont 89,2 Milliards FCFA pour le Ministère de l'Agriculture et 21,2 Milliard FCFA pour le Ministère de l'Élevage. Le budget du Ministère de l'Élevage représente donc maintenant **19,2%** du budget total des 2 ministères, soit une progression de 60% par rapport à 2005. Cela est notable mais encore insuffisant. D'autre part les deux ministères ne cumulent ensemble que **4% du budget général** de l'Etat ce qui semble très bas pour assurer les fonctions actuelles de ces 2 ministères. D'autre part la présidence reçoit un montant important pour les activités I3N concernant la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition.

2.4.8.7 Financement et Accès au Crédit

Il est très difficile d'obtenir un financement ou un prêt individuel auprès des banques ou des IMF : (i) pour les éleveurs pour l'achat d'intrants pour leur bétail, et (ii) pour les emboucheurs pour l'achat d'animaux et d'aliments du bétail. Ces organismes considèrent en effet que ces prêts sont à risque, car beaucoup d'éleveurs n'ont aucun autre bien que leurs troupeaux pour la garantie du prêt, et que les animaux qui les constituent peuvent facilement disparaître (vol, maladie).

Il est donc essentiel que les éleveurs se regroupent et que les groupements se constituent des fonds de roulement afin de pouvoir prêter eux-mêmes des fonds à leurs membres.

2.5 Le Maillon Stockage / Conservation de la CDV Bétail Viande

2.5.1 Problèmes et Contraintes

- Désorganisation des marchés au bétail existant favorisant la domination sur le prix par les acheteurs commerçants grossistes et bouchers ;
- Insuffisance des volumes d'entreposage correctement réfrigéré pour le stockage des carcasses d'animaux abattus, aussi bien dans les abattoirs que chez les chevillards ;
- Manque de véhicules de transport isotherme réfrigéré pour les carcasses et pour la viande fraîche.

2.5.2 Les Marchés à Bétail

Selon le recensement général de l'agriculture et du cheptel 2005-2007³, le Niger dispose de 635 marchés à bétail dont 300 marchés de références. Ces marchés constituent des plates-formes importantes de mise en marché des animaux sur pied et une source importante de revenus pour l'Etat et les collectivités territoriales. L'accès au marché demeure une condition essentielle pour l'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales. Il permet aux éleveurs de convertir leurs animaux en ressources financières indispensables à l'acquisition de produits alimentaires, d'intrants (produits vétérinaires, aliments pour bétail), et d'autres produits et services de première nécessité. L'accès au marché contribue à la gestion efficace des troupeaux à travers les opérations de déstockage, de reconstitution et de renouvellement du noyau productif du cheptel.

Cependant, malgré l'importance du commerce de bétail dans l'économie nationale et dans l'amélioration des conditions de vie des pasteurs et agropasteurs, le Niger ne dispose que de très peu de marchés de bétail munis d'équipements de base adéquats sur les 635 marchés que compte le pays. Il est donc essentiel de construire de nouveaux ou réhabiliter des marchés existants, comme l'a fait le PRAPS sur financement IDA (Banque Mondiale), avec 29 marchés.

³ C'est le dernier recensement effectivement réalisé. Des extrapolations sont faites par le Ministère de l'Elevage chaque année pour actualiser les données.

Dans le souci de garantir la pérennité et la durabilité de ces infrastructures, le PRAPS a capitalisé plusieurs approches qui garantissent des accords sociaux préalables entre usagers tant sur l'implantation que sur les règles communes de gestion : développement de plusieurs démarches d'ingénierie sociale avec comme point commun l'implication de tous les acteurs, pour aboutir à des consensus. Les sites ont été identifiés et validés dès le démarrage du projet pour amorcer le processus de construction / réhabilitation en tenant compte de quelques critères : existence d'un site délimité avec une superficie suffisante selon qu'ils s'agisse d'un marché d'exportation, de regroupement ou de collecte (9,5 m² par gros ruminant et 4 m² par petit ruminant), engagement de la commune à produire et à délivrer l'acte de sécurisation foncière du marché, adhésion des acteurs directs et de la population sur l'option de construction.

Cette initiative du PRAPS est une première étape dans le développement d'un réseau suffisant de marchés à bétail, incluant des marchés de collecte pour les éleveurs, des marchés de regroupement pour les éleveurs et les intermédiaires et des marchés d'exportation pour les collecteurs, commerçants et exportateurs. L'approche méthodologique très complète et inclusive utilisée par le PRAPS doit servir d'exemple pour la création de ces nouveaux marchés.

2.5.3 Les Entrepôts frigorifiques

L'abattoir frigorifique de Niamey dispose d'une capacité installée de 12 chambres froides de capacité théorique de 100 tonnes. Seules quatre chambres froides d'une capacité totale de 16 tonnes sont opérationnelles et utilisées en réfrigération rapide. Il existe également une chambre de congélation d'une capacité de 1,5 tonne utilisée pour l'assainissement des viandes saisies pour motif de cysticerose ou ladrerie. Ces viandes une fois traitées sont remises dans le circuit de la consommation. Les abattoirs de Maradi, de Tahoua et Zinder disposent de chambres froides de capacités respectives de 7 tonnes, 7,5 tonnes et 3,4 tonnes.

Comme il est vu au chapitre 2.6 suivant, les 4 abattoirs industriels publics ci-dessus sont en mauvais état aussi bien des points de vue techniques que sanitaires. Il était question que la Banque Mondiale finance la rénovation de l'abattoir de Niamey, mais après inspection détaillée des lieux et devant l'ampleur des travaux nécessaires pour cette rénovation, leurs experts ont conclu qu'il était de loin préférable de reconstruire un nouvel abattoir, lequel est à l'étude.

Au niveau des aires d'abattage et des boucheries traditionnelles où les produits transitent au jour le jour, il n'existe pas d'infrastructures et d'équipements de stockage réfrigéré. Par contre, les boucheries modernes et certains chevillards disposent d'équipements de conservation de la viande fraîche.

2.5.4 Le Transport du Bétail

[Voir § 2.7.3.4 pour les modalités et les coûts de transport des animaux.](#)

2.5.5 Interventions / Investissements

- Construire, aménager et équiper de nouveaux marchés à bétail de façon fonctionnelle ;
- Construire des comptoirs de vente d'animaux ;

- Rénover et augmenter la capacité de stockage réfrigéré de la viande dans les quatre abattoirs frigorifiques ;
- Intégrer une unité de congélation de la viande destinée à l'exportation dans le futur nouvel abattoir de Niamey ;
- Appuyer l'acquisition de bétailières adaptées au transport des animaux ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer et de lobbying dans la lutte contre la corruption et la réduction des barrages routiers ;
- Acquérir des camions et des camionnettes isothermes frigorifiques pour le transport des carcasses et de la viande fraîche.

2.6 Le maillon Transformation de la CDV Bétail Viande

2.6.1 Problèmes et Contraintes

Le maillon transformation de viande manque d'infrastructures et d'équipements. Le pays ne dispose d'aucun abattoir pouvant répondre aux normes internationales d'abattage. Mais les contraintes ont également trait aux éléments suivants :

Abattage

- Les 4 abattoirs frigorifiques de Niamey, Zinder, Maradi et Tahoua en très mauvais état physique et sanitaire, y compris leurs entrepôts réfrigérés ;
- Difficulté de contrôle et de maîtrise de l'abattage par les services publics et les institutions sanitaires ; persistance des abattages clandestins ;
- Augmentation de saisies post mortem (après abattage), liées au mauvais état sanitaire des animaux ;
- Non-respect des normes sanitaires de base par les opérateurs informels (abattages familiaux, villageois et clandestins) ;
- Difficulté des opérateurs privés à s'installer au vu d'une approche de partenariat public-privé difficile à opérationnaliser (dossier d'abattoir Australien proposé en 2015 et resté lettre morte, projet banque mondiale de construction d'un nouvel abattoir à Niamey non encore finalisé) ;
- Aires d'abattage endommagées (manque de crochets, toitures détériorées, absence de clôtures, séchoirs à l'abandon, manque d'eau) et insuffisantes ;
- Non maîtrise des contaminations et multiplications bactériennes sur les carcasses après abattage.

Boucherie / Découpe des carcasses

- Très grande majorité des boucheries de type artisanal sans moyen de stockage réfrigéré, et devant vendre la viande très rapidement ;
- Non maîtrise des contaminations et des multiplications bactériennes sur les carcasses avant ou en cours de découpe et sur la viande ;
- Manque d'infrastructures appropriées pour la transformation de la viande ;
- Etals de boucherie inadaptés et manque de boucheries modernes ;
- Manque de points de vente appropriés de viande fraîche et grillée.

Fabrication de Kilichi

- Multiplicité des acteurs informels ;
- Rareté des animaux de bonne qualité pendant la période de mai à juillet ;

- Conditions de production peu hygiéniques, avec un système d'emballage non adapté qui handicape la croissance du marché et l'exportation ;
- Insuffisance d'infrastructures et d'équipements modernes de production ;
- Cherté de la viande rouge à certaine période de l'année ;
- Absence de norme de dosage des ingrédients ;
- Difficultés d'accès aux crédits pour le fonds de roulement ;
- Faible modernisation du processus de production (coupe et découpe, laminage, séchage, grillage, enrobage, etc.) ;
- Insuffisance de formation des apprentis (surtout en technique de coupe, hygiène, qualité, etc.) ;
- Insuffisance de conditionnement ;
- Sites de production inadaptés (isolation, facilités).

CDV Cuir et Peaux (sous-produits de la CDV Bétail-Viande)

- Manque de soins pour le bétail sur pied ;
- Abaissement de la qualité au niveau du dépeçage ;
- Premier traitement n'est pas fait selon des normes professionnelles ;
- Mauvaises conditions de stockage (attaques de rats, d'insectes et de moisissures dans des entrepôts en mauvais état). Pour résoudre ce problème de qualité à l'exportation, le PPEAP a financé une étude pour élaborer des normes de qualité aussi bien au niveau du conditionnement que du classement ;
- Valeur ajoutée réalisée à l'extérieur du Niger du fait de l'exportation faite majoritairement en bétail sur pied ;
- Grande désorganisation des opérateurs dans la filière ;
- Contrôle sanitaire insuffisant à l'exportation.

2.6.2 Les systèmes de transformation

Au niveau de la filière bétail/viande, la transformation consiste en une succession d'étapes au cours desquelles on réalise le passage progressif des animaux de boucherie vivants en produits alimentaires. Le passage des animaux vivants en viandes comprend trois stades principaux :

- La première transformation (transformation primaire) est l'abattage. On obtient la carcasse et le cinquième quartier (abats et issues).
- La seconde transformation (transformation secondaire) est la découpe par les bouchers : elle assure la séparation de la carcasse en déchets (aponévroses, graisses) et en viandes désossées ou avec os.
- La troisième transformation (transformation tertiaire) consiste à utiliser les viandes à l'état frais pour les rôtir, griller, braiser, bouillir au restaurant où à la maison, ou les transformer en kilichi ou en produit de charcuterie.

2.6.2.1 Première transformation - l'Abattage du Bétail

La quasi-totalité de la viande consommée au Niger est produite *in situ*, c'est-à-dire provenant de bétail abattu localement. Les abattages officiels se font dans trois sortes d'infrastructures contrôlées, à savoir : (i) les abattoirs frigorifiques ; (ii) les abattoirs simples ; et (iii) les aires d'abattage.

Les abattoirs frigorifiques

Ils sont au nombre de 4 localisés à Niamey, Zinder, Maradi et Tahoua. Ces 4 abattoirs sont publics, mais seul l'abattoir de Niamey construit en 1967, a le statut d'EPIC depuis 1985, avec une capacité de 14 000 tonnes par an ; Les trois autres abattoirs, construits en 1976-1977, n'ont pas de statut juridique ; leur gestion relève de la région ou de la commune. Ils totalisent environ 3 000 tonnes ; soit une production cumulée de 17 000 tonnes par an pour les quatre abattoirs frigorifiques, ce qui représentait **moins de 30% des abattages domestiques en 2015**.

Ces abattoirs ne fonctionnent en fait pas à leur pleine capacité soit par insuffisance du matériel technique d'abattage (balancelles, crochets etc. soit à cause de la vétusté de certaines installations. C'est le cas en particulier des $\frac{3}{4}$ des chambres froides de l'abattoir de Niamey, du fait du dysfonctionnement du système de réfrigération. Ce type d'abattage est aussi fortement concurrencé et menacé dans sa rentabilité par les abattages clandestins. Ils ne répondent plus depuis plusieurs années aux normes internationales.

Un diagnostic de la situation des abattoirs de Niamey, Maradi et Tahoua a été réalisé en 2018 par une étudiante de l'Université Abdou-Moumouni de Niamey dans le cadre d'un Mémoire de Master 2 (ILLA KANÉ, 2018). Une partie des informations données ci-dessous provient de ce mémoire. Les états des lieux de ces trois abattoirs tels qu'ils ont été établis dans ce mémoire sont donnés en **Annexe 7A à 7H**. Ils concernent l'environnement de travail, le matériel, le fonctionnement, le traitement des animaux et des carcasses, et la gestion du personnel.

L'abattoir frigorifique de Niamey

L'abattoir frigorifique de Niamey (AFRIN), créé par la Loi N°67-22 du 18 Mars 1967 est un Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial (EPI), situé dans la zone industrielle de la Communauté Urbaine de Niamey (CUN) au bord du fleuve Niger (corniche de Gamkallé). Il a pour mission l'abattage des animaux de boucherie, la réfrigération et l'inspection sanitaire des carcasses et du 5^{ème} quartier. A partir de 1985 du point de vue statut juridique, l'AFRIN devient Etablissement Public à caractère Industriel et commercial (**EPIC**), placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Elevage. L'AFRIN conçu pour une capacité nominale 10.000 tonnes par an, il est passé actuellement à plus de 14.000 tonnes par an alors que les bâtiments et les équipements sont vétustes et ont 50 ans d'âge.

Un premier projet de construction d'un nouvel abattoir moderne à Niamey sur 40ha fut lancé par le Ministère de l'Elevage en 2009, en collaboration avec une firme australienne. Ce projet capota plus tard pour plusieurs raisons. Plus tard, en 2012, la Banque Mondiale a donné son accord pour le financement de la réhabilitation de l'ensemble des abattoirs frigorifiques. Cependant, cette question de réhabilitation a malheureusement été abandonnée en 2015 suite aux conclusions des études menées par la Banque Mondiale, du fait de l'état actuel des bâtiments (MAG/EL, 2018) : « l'Abattoir Frigorifique de Niamey n'est pas réhabilitable pour des



Hall de l'abattoir frigorifique de Niamey

raisons essentiellement techniques, hygiéniques et financières et doit être remplacé par un nouvel abattoir ». Toutefois, une réhabilitation minimale a été retenue comprenant l'acquisition d'une bascule électronique, de deux Karchers, d'un incinérateur, de 300 chariots avec leurs crochets, de 2 conteneurs frigorifiques et l'embellissement du hall d'abattage.

L'abattoir frigorifique de Maradi

L'abattoir de Maradi a été construit en 1985 et mis en service à fin 1986 avec le financement de la KFW. Le ravitaillement de cet abattoir devrait se faire à partir des fermes d'élevages semi-intensives créées pour les besoins des populations locales et des zones proches et pour soutenir la politique d'exportation des viandes. Les infrastructures sont constituées d'un bloc administratif, d'un bloc technique, d'un hall d'abattage pour une capacité d'accueil de 50 gros ruminants et 300 petits ruminants par jour, de deux parcs de stabulation dont 1 pour les gros ruminants et le deuxième réservé aux petits ruminants, d'une station d'épuration, d'une station de pompage et d'une chambre froide d'une capacité de stockage de 7 tonnes.

Le diagnostic de la situation de l'abattoir frigorifique de Maradi en 2018, montre que celui-ci était à ce moment-là vétuste, et ne répondait plus aux normes d'abattage, de conservation, de transport et de maintien d'un environnement sain.

D'autre part, les fonds de la Banque Mondiale non utilisés pour l'abattoir de Niamey ont été réaffectés pour la réhabilitation et l'extension de l'abattoir frigorifique de Maradi. Les appels d'offre pour ce dernier projet ont été lancés en 2016. Le projet paraît avoir démarré avec retard, car, selon un article de la FAAPA du 9 juillet 2022, ils n'étaient pas terminés lors de la visite de travail et de supervision des réalisations de son institution effectuées dans la région de Maradi, par la représentante résidente de la Banque Mondiale au Niger, Mme Joëlle DEHASSE. Accompagnée du Gouverneur de la région de Maradi, M. Zakari Oumarou, elle s'est rendue à Tibiri (Gobir) sur le chantier de travaux d'extension et de modernisation de l'abattoir frigorifique de Maradi, financé par son institution à travers le projet PRACC. Cet abattoir est (re)construit selon les normes internationales respectant toutes les normes d'hygiène pour des fins d'exportation de la viande vers l'extérieur.

Un contact avec la Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité a confirmé que cette partie, dénommée Maradi 1, est composée d'un complexe de 8 bureaux, une salle de réunion, un mur de clôture autour de 2,9 ha, et 2 logements, qui sont maintenant terminés ; cette partie de l'abattoir est donc fonctionnelle.

Figure 9 : Localisation des différentes Unités de l'abattoir de Maradi



Source : *Projet PRODEX 2012*

Un document de la société d'ingénieur-conseil belge FALLY et Associés SA datant de 2022 indique que cette société est en charge des Etudes complètes "Architecture + Ingénierie", avec pour mission : les études et le suivi de chantier pour la construction du bâtiment et du process de l'Abattoir 2 de Maradi. Ce document de FALLY & Associés SA n'a pas de texte mais donne les informations suivantes :

- Maître d'Ouvrage : PRACC (Banque Mondiale) ;
- Architecte : AM CDB Food – Fally ;
- Lieu d'exécution : Maradi ;
- Montant des travaux : 7.000.000 € ;
- Etat d'avancement : Exécution des travaux en cours ;
- Date de réception : Août 2021.

Ce document présente en référence les photos ci-dessous (**Figure 10**). Un contact avec la Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité a confirmé que les bâtiments, le hall d'abattage, et la station d'épuration sont maintenant terminés, mais il reste à réaliser la clôture et la voirie. L'abattoir n'est donc pas encore fonctionnel.

Figure 10 : Abattoir Maradi 2, extension de l'Abattoir Maradi 1



L'abattoir frigorifique de Tahoua

L'abattoir frigorifique de Tahoua a été construit sur pratiquement le même modèle que celui de Maradi et mis en service fin 1986 grâce au financement de la KFW. Il comporte les mêmes infrastructures (bloc administratif, bloc technique, hall d'abattage, deux parcs de stabulation pour les gros et les petits ruminants, station d'épuration, station de pompage et chambre froide pour 7 tonnes de stockage).

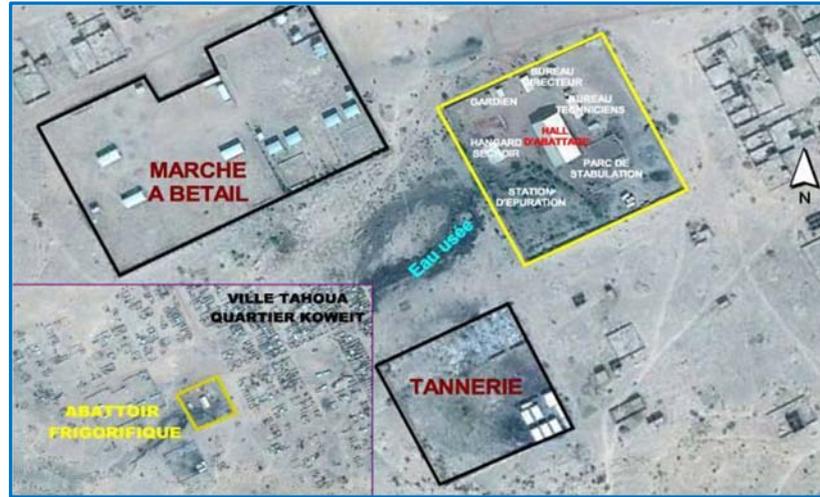
Le diagnostic de la situation de l'abattoir frigorifique de Tahoua en 2018, montre que celui-ci est vétuste, et ne répond



Tahoua - Eviscération à même le sol, source majeure de contamination

plus aux normes d'abattage, de conservation, de transport et de maintien d'un environnement sain.

Figure 11 : Localisation des différentes Unités de l'abattoir de Tahoua



Source : Projet PRODEX 2012

L'abattoir frigorifique de Zinder

Financé par le Gouvernement Algérien à plus de 800 Millions de FCFA, l'Abattoir frigorifique de Zinder est fonctionnel depuis 1989. Selon un article ANP / Ici Niger paru le 14/03/2019, l'abattoir frigorifique de Zinder ne répond plus aux normes internationales. « *Zinder, la 2ème ville du Niger dispose d'un abattoir frigorifique depuis 1989, un établissement public non classé dans la mesure où il ne dispose pas encore d'un statut digne de ce nom, en plus ses équipements vieillissants ne répondent plus aux normes* » a déclaré le Directeur de l'abattoir.

Cette situation constitue un réel blocage pour son émancipation, l'unité étant gérée depuis belle lurette par un comité de gestion dirigé par le gouverneur ou son représentant, selon son directeur dont le souhait est de voir l'abattoir se doter d'un statut juridique d'EPA ou d'EPIC à l'image de celui de Niamey. Cet établissement arrive quand même à prendre totalement en charge son fonctionnement en honorant ses engagements vis-à-vis de la SEEN et de la Nigelec, la salubrité et les salaires de ses employés.

Pour soulager l'abattoir dans ses efforts de fonctionnement, le PRACC (Projet de la BM) a financé la construction d'un château d'eau de 30 m³. Le seul fardeau de l'abattoir réside au paiement de sa consommation mensuelle d'eau qui oscille entre 700 et 800.000 FCFA, a relevé le directeur qui précise que la capacité de la chaîne de production est de **15Tonnes/Jour**. Mais, aujourd'hui, cette chaîne ne fonctionne qu'à moitié dans la mesure où la production journalière est de 20-25 gros ruminants/j et 350-400 petits ruminants par jour. Sa principale source de revenus se rapporte aux taxes perçues sur l'abattage et le transport des carcasses.

La Station d'épuration de l'abattoir qui a une capacité de 613 m³/J est en panne depuis 2002 alors qu'elle avait pour mission d'assurer le traitement et la récupération des eaux usées pour être utilisées aux fins des cultures maraichères. Ces eaux polluantes sont actuellement déversées dans



la nature et cela peut constituer un préjudice pour les populations riveraines et l'environnement. Le PRACC est en train d'être approché par l'Abattoir pour aider la Station d'épuration à reprendre vie dans les prochains jours.

Au regard de la croissance démographique, l'abattoir a besoin d'être réhabilité et modernisé pour assurer l'alimentation de la ville en viande suffisante, soutient le Directeur qui ajoute que son établissement ne répond pas aux normes internationales en rapport avec ses infrastructures et son matériel vieillissant, à l'insuffisance des ressources et à l'immensité de ses charges de fonctionnement et au statut sanitaire du Niger.

Figure 12 : Localisation des différentes Unités de l'abattoir de Zinder



Source : Projet PRODEX, 2012

Le Projet d'Abattoir Frigorifique privé moderne à Tillabéry

Selon L'ANP / Niger Express d'Octobre 2018, La commune rurale de Namaro situé dans la région de Tillabéry sera dotée bientôt d'un abattoir frigorifique moderne d'une capacité de 170 tonnes par jour. La signature du protocole d'accord de construction et d'exploitation dudit abattoir a eu lieu le mercredi 24 octobre 2018 entre le ministre d'Etat de l'Agriculture et de l'Elevage, le Président Directeur général du groupe ICS, et le représentant de la société Agricornp, en présence du président de la Commission Développement Rural de l'Assemblée Nationale, du ministre de l'Industrie ainsi que l'ensemble des acteurs concernés.

L'objectif de ce projet structurant dont la pose de la première pierre est prévue en fin d'année 2018, est de produire d'une part de la viande de qualité et en quantité et d'autre part de valoriser les sous-produits d'abatage (peaux, cornes etc.), et contribuer à asseoir une industrie animale moderne et performante.

Selon Commod'Africa (Octobre 2018), cet abattoir devrait avoir en phase de démarrage une capacité de 100 tonnes par jour qui sera portée à 170 tonnes/jour à l'issue de 24 mois. « L'abattoir induira, entre autres, une plus grande professionnalisation des acteurs des filières animales et contribuera à la réalisation des objectifs de l'initiative 3N. La pose de la première pierre de cette importante réalisation est prévue très prochainement, et la durée des travaux estimée à 12 mois », a affirmé le ministre de l'Agriculture.

Selon un communiqué de ICS de 2018, au terme d'une étude de faisabilité très détaillée, ICS a développé et soumis au gouvernement du Niger, un projet clé en main pour la réalisation d'un abattoir moderne ayant pour but de remplacer l'existant qui date des années 60. Ce processus les a menés à la signature d'un protocole d'accord avant d'entrer dans les négociations finales en vue de la signature d'un

contrat de PPP avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger. La **Société Internationale des Abattoirs du Sahel**, dite Viande du Sahel, a été créée afin d'être la société concessionnaire.

Cependant aucune information n'a pu être trouvée concernant la signature finale d'un contrat PPP, ou du démarrage du chantier. Un contact avec la Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité a confirmé que seul l'étude de faisabilité est disponible, et aucune réalisation a été effectuée.

La Réhabilitation de l'Abattoir Frigorifique public de Tillabéry existant

Un article de presse de l'ANP (Agence Nigérienne de Presse) du 18 août 2021 présente le Projet d'Aménagement Territorial Intégré (PATI) qui a entrepris des travaux de réhabilitation de l'abattoir frigorifique de la région pour un coût global de 300 millions FCFA. Le Projet PATI a été initié par le G5 Sahel et la Cellule de Coopération décentralisée transfrontalière des collectivités territoriales du Sahel (C3Sahel). Il comporte cinq composantes : (i) sécurisation et aménagement de la zone pastorale de Tin Djolel ; (ii) aménagement et équipement de l'abattoir de Tillabéry ; (iii) réalisation de magasins de stockage d'aliments de bétail à Gossi ; (iv) renforcement du niveau des services du Centre hospitalier régional (CHR) de Dori ; et (v) appui institutionnel au Secrétariat permanent et gouvernance du Programme.

La 2ème composante de ce projet vise à aménager et à équiper l'abattoir de Tillabéry, pour lequel le Maire Moussa Douma a annoncé que « *les réalisations sont en cours ; il s'agit de réhabiliter cet abattoir, le moderniser pour qu'il ait un niveau à l'image des autres abattoirs des autres régions du pays* ». Ces travaux et services incluent en particulier les éléments suivants :

- Construction d'une chaîne de traitements pour l'abattage des animaux ;
- Construction d'une unité de traitement des sous-produits pour la fabrication de la farine de sang, de poudre d'os, de la farine de viande et de graisse ;
- Construction des incinérateurs ;
- Acquisition des équipements (fournitures et pose des rails de suspension, de la chambre froide, le chariot pour fumier, fourniture et pose d'un palan manuel et d'une balance à cadran et du matériel de bureautique) ;
- Acquisition d'un camion frigorifique ;
- Mise en place du comité de gestion de l'abattoir ;
- Formation et sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion.

Le chantier devait être terminé à fin 2021, mais rien n'a été trouvé concernant sa complétion, et il semble ne pas être encore terminé. Un contact avec la Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité a confirmé que l'abattoir était maintenant fonctionnel, mais que les chambres froides et les camions frigorifiques ne sont pas conformes aux normes.

Les abattoirs simples / abattoirs municipaux

Ils sont au nombre de 56, situés dans les centres secondaires, près des marchés ; aucune information détaillée n'a pu être trouvée sur ces abattoirs municipaux, si ce n'est qu'ils sont pour la plupart dans des états de vétusté avancée, et sont en fait utilisés presque exclusivement par des bouchers abattants individuels.

Les aires d'abattage – séchoirs

Au nombre de 249, elles sont disséminées à travers tout le pays, près des marchés. La plupart de ces aires sont également devenues vétustes : aires d'abattage endommagées, manque de crochets, toitures détériorées, absence de clôtures, séchoirs à l'abandon, manque d'eau (il faut 500l d'eau pour l'abattage d'un seul bovin).

Le stockage réfrigéré des carcasses et de la viande - Seuls les 4 abattoirs frigorifiques disposent de capacités de stockage réfrigéré (Niamey 100 tonnes dont 16 seulement seraient opérationnel, Maradi 7 tonnes, Tahoua 7,5 tonnes, Zinder 3,4 tonnes). En l'absence de stockage réfrigéré au niveau des abattoirs simples, les pertes de viande sont surtout observées dans les boucheries traditionnelles qui ne peuvent conserver les invendus.

Les acteurs de l'abattage contrôlé

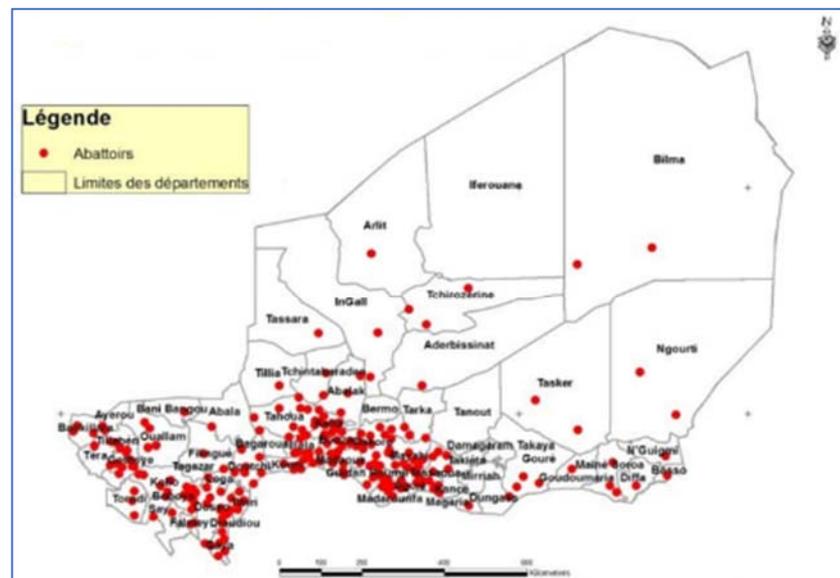
Au niveau du circuit mort se trouvent les bouchers abattants, les bouchers détaillants, les collecteurs de cuirs et peaux, les négociants de cuirs et peaux et les tanneurs. La distinction entre bouchers abattants et bouchers détaillants est cependant floue. En effet, on trouve des bouchers abattants à l'étal de boucherie et des bouchers abattants qui n'abattent pas du tout, mais prêtent leur numéro à d'autres.

Ainsi, au niveau de l'abattoir frigorifique de Niamey, alors que les textes régissant la profession préconisaient une réduction du nombre de bouchers abattants pour en faire des grossistes chevillards, leur effectif qui était de 96 au départ s'est accru à partir des années 1990 passant de 170 en 2000, 243 en 2002 et 363 en 2007. Pourtant les statistiques de l'abattoir montrent que déjà au moment de l'adoption de ces textes une minorité de bouchers (moins d'une dizaine) réalisent plus de 50 % des tonnages enregistrés.

Distribution spatiale de l'abattage contrôlé

La carte ci-dessous (**Figure 10**) indique les positions des abattoirs simples et des aires d'abattage au Niger.

Figure 13 : Répartition spatiale des abattoirs et aires d'abattage officiels au Niger



Source : Statistiques 2013 du Ministère de l'Elevage

Abattages familiaux et clandestins

Au-delà des infrastructures ci-dessus où les abattages sont contrôlés, on note des abattages familiaux, des abattages clandestins et des abattages villageois, ces derniers dans les localités dépourvues d'infrastructures et de services de contrôle.

L'abattage familial est pratiqué pour satisfaire aux besoins des ménages à certaines occasions (fêtes, cérémonies religieuses ou coutumières). Les abattages clandestins sont effectués par certains bouchers de manière frauduleuse en dehors de tout contrôle sanitaire. Ils constituent $\pm 70\%$ des abattages contrôlés.

La viande ainsi produite est commercialisée essentiellement dans les petites unités de vente locales (modernes ou traditionnelles) et dans les rôtisseries de quartiers. Le problème crucial est celui des abattages clandestins particulièrement aigus dans les grandes villes, en l'occurrence à Niamey. La prolifération des abattages clandestins constitue en effet un sujet de préoccupation tant sur le plan de la santé publique que sur le plan économique, car ils sont actuellement à un niveau compromettant le développement de nouvel abattoir frigorifique.

Hygiène des abattoirs existants

L'étude diagnostique des abattoirs modernes frigorifique de Niamey, Tahoua et Maradi réalisée en 2018 et mentionnée en début de chapitre (ILLA KANÉ, 2018) a permis d'effectuer leur état des lieux. Il en ressort :

- L'inspection aux abattoirs se fait de manière incomplète avec une absence de la phase ante mortem ;
- Des risques de contaminations croisées dus aux déplacements désordonnés d'ouvriers et d'animaux ;
- Des conditions de saignée et d'habillage des carcasses défailtantes aux abattoirs et une chaîne de froid souvent inexistantes ou inconvenables aux lieux d'abattage et de distribution ;
- Des conditions de transport et de manutention des animaux vivants, des carcasses et des viandes inadaptés et souvent insalubres ;
- Un état alarmant de vétusté et de délabrement des équipements et des infrastructures des abattoirs.

L'abattoir de Niamey mérite d'être reconstruit ou délocalisé et en l'état, il devrait être fermé car ne répondant plus aux normes et envisager la construction d'un nouvel abattoir dont des études de faisabilité ont été réalisées.

Si les abattoirs de Maradi et de Tahoua peuvent être réhabilités, il faudra y maîtriser les contaminations et la multiplication bactérienne des carcasses. Il faudra aussi mettre en place des mesures préventives à chacune des étapes pour contrôler les contaminations et sensibiliser et former les bouchers et agents aux différents postes de la chaîne d'abattage sur l'importance de l'application des bonnes pratiques d'hygiène (ILLA KANÉ, 2018). Voir aussi les états des lieux détaillés des 3 abattoirs donnés en **Annexe 7A à 7H**.

Evolution des Abattages contrôlés et de la Production de Viande entre 2011 et 2019

Deux estimations des productions de viande des abattoirs contrôlés pour 2011 et 2019 sont présentées dans les **Tableaux 21 et 22** ci-dessous. Il faut noter que ces estimations sont essentiellement basées sur les effectifs globaux du cheptel et les taux d'exploitation spécifiques de ce cheptel vers les abattoirs contrôlés.

Tableau 23 : Estimation de la disponibilité en viande en 2011

Paramètre	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	TOTAL
Effectif Global du cheptel	9 552 611	10 018 860	13 231 430	1 654 805	34 457 706
Taux d'exploitation (%)	14%	22%	32%	12%	
Effectif exploité	1 337 366	2 204 149	4 234 058	198 577	7 974 150
Poids carcasse (kg)	107	12	10	139	
Production de viande (kg)	143 098 110	26 449 790	42 340 577	27 602 154	239 490 631
Poids des Abats (kg)	33	4	3	30	
Production Abats (kg)	44 133 062	8 816 597	12 702 173	5 957 299	71 609 131
Disponibilité de la Viande	187 231 172	35 266 387	55 042 749	33 559 453	311 099 761

Source : Rapport annuel de la Direction des Statistiques / Ministère de l'Élevage, 2011.

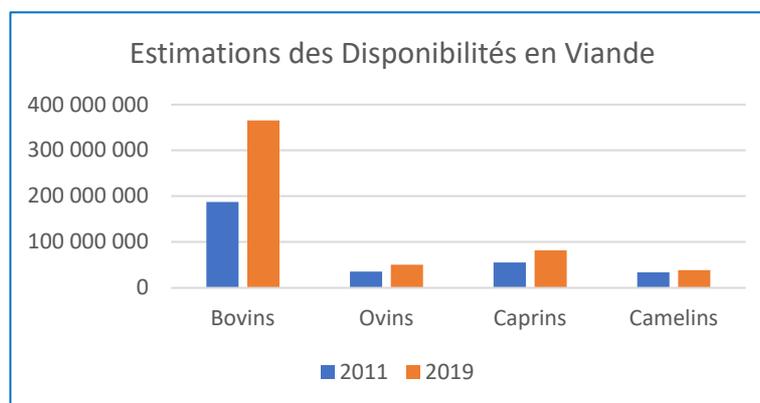
Tableau 24 : Estimation de la disponibilité de viande en 2019

Paramètre	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	TOTAL
Effectif Global du cheptel	15 225 408	13 192 925	18 108 124	1 834 943	48 361 400
Taux d'exploitation (%)	14%	22%	32%	12%	
Effectif exploité contrôlé	2 131 557	2 902 444	5 794 600	220 193	59 410 194
Poids carcasse (kg/tête)	138,7	13,7	11,1	144,6	
Poids de viande (kg)	295 590 367	39 817 704	64 164 495	31 844 416	431 416 982
Poids des Abats (kg/tête)	32,6	3,6	3,0	30,0	
Production Abats (kg)	69 488 762	10 448 797	17 383 799	6 605 795	103 927 153
Disponibilité de la Viande	365 079 129	50 266 501	81 548 294	38 450 211	535 344 135

Source : MA/EL Direction des Statistiques (2020)

En réalité les abattages non contrôlés sont estimés à environ 50% de la production officielle ; il faut donc augmenter les chiffres ci-dessus de 50%.

On peut voir d'autre part que la Direction des Statistiques du MA/EL a utilisé les mêmes taux d'exploitation pour 2011 et 2019, et à peu près les mêmes poids d'abats par tête pour les 2 années. Par contre les poids unitaires de carcasses ont été augmentés (de 30% pour les bovins, 15% pour les ovins, 10% pour les caprins et 4% pour les camelins). L'évolution de la production de viande entre 2011 et 2019 est schématisée dans la **Figure 14** ci-dessous

Figure 14 : Evolution de la Disponibilité en Viande 2011-2019

Source : MA/EL Direction des Statistiques (2011 et 2020)

En 8 ans, la production totale de viande contrôlée a crû de 72% (**soit 7% par an**), surtout celle de bovin (95%), puis d'ovin et caprin (43% et 48% resp.) et un peu celle de camelins (15%)

2.6.2.2 Deuxième Transformation - La Boucherie et la Découpe des Carcasses et Viandes

Il existe plusieurs types de bouchers au Niger : (i) les bouchers abatteurs qui assurent par eux-mêmes l'abattage du bétail qu'ils ont acheté, puis la découpe des carcasses en viande à l'abattoir, puis sa vente à leurs étals après transport ; (ii) les bouchers détaillants qui font abattre les animaux achetés par les ouvriers des abattoirs, puis récupèrent les carcasses et en assure la découpe puis la vente de la viande à leurs étals ; ils peuvent aussi alternativement acheter des carcasses fraîches aux chevillards ; (iii) les chevillards qui achètent du bétail, le font abattre dans les abattoirs, et récupèrent les carcasses qu'ils vendent ensuite aux bouchers sous forme fraîche ou après stockage en chambre froide quand ils en possèdent ; (iv) les bouchers modernes et ceux des supermarchés qui achètent des carcasses fraîches qu'ils stockent en chambre froide, puis procèdent progressivement à la découpe en fonction des besoins de viande pour la vente aux consommateurs ; (v) les bouchers de Kilichi, dont le travail est décrit au paragraphe suivant.

2.6.2.3 Troisième Transformation – Transformation de la Viande

Il n'existe pas de transformation industrielle (production de conserves et autres dérivés) de viande au Niger au-delà de la viande fraîche issue des abattoirs. Toutes les transformations sont donc artisanales, à commencer par le Kilichi, mais aussi la viande déshydratée et la viande boucanée.

La production de kilichi

Le kilichi (dans les pays francophones) ou kilishi (dans les pays anglophones) est une préparation de viande séchée en usage au Niger, dans le nord du Nigéria et du Cameroun. Elle se prépare en faisant sécher au soleil de fines lanières de viande salée, généralement du bœuf, mais aussi du dromadaire, de l'agneau et de la chèvre. Ces lanières sont ensuite enrobées d'une pâte à base d'arachide et de divers condiments et légumes, dont l'oignon et plusieurs épices. Le produit ainsi obtenu est ensuite remis à sécher quelques heures au soleil puis rôti quelques minutes sur un feu vif. Le produit n'étant ni normalisé, ni protégé, il existe de grandes variations dans les méthodes de préparation. Le séchage peut être réalisé sous l'effet naturel du soleil ou industriellement en four ; l'assaisonnement varie et est parfois supprimé. Si la paternité du kilichi est généralement attribuée au Niger, la spécialité est également produite et consommée dans les pays limitrophes (Cameroun, Nigéria, Mali, etc.).

Le Niger dispose d'un grand nombre de producteurs spécialisés de Kilichi. A titre d'exemple la communauté Urbaine de Niamey en compte quelques trois cent, et près d'un millier de producteurs de Kilichi ont été recensés dans les régions d'Agadez, de Maradi, de Tahoua et de Zinder. (ONEP, 2021).



Séchage traditionnel du kilichi au soleil (Source : NEWMAP)

Le kilichi fait partie intégrante de la culture nigérienne et est, en quelque sorte, la figure emblématique de l'élevage bovin au Niger. Il existe trois types de variantes de kilichi: (i) le kilichi « Faril », d'aspect brun clair, constitué de viande dégraissée, séchée, enrobée de pâte d'arachide (tourteau) et d'épices plus ou moins relevées et grillée ; (ii) le kilichi « Ja » d'aspect rouge, constitué de viande séchée, enrobée de pâte d'arachide grillée dégraissée et d'épices plus ou moins relevées et; (iii) le kilichi « Rumuzu », d'aspect brun foncé, constitué de viande séchée et enrobée d'épices légèrement fortes.

Sur le plan social, la fabrication présente un enjeu économique pour des milliers d'acteurs engagés dans la production et la distribution du kilichi. L'exportation du kilichi reste largement informelle. Des projets pourraient offrir de sérieuses opportunités d'exportation du kilichi dans et en dehors de la sous-région ouest-africaine, en introduisant des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire alignées sur les standards des marchés internationaux et en œuvrant à lever certaines contraintes de cette filière. Une des contraintes majeures de la filière viande séchée est la faiblesse de la technologie utilisée. De plus, le kilichi, dans certains cas, est produit dans des conditions peu hygiéniques, avec un système d'emballage non adapté qui réduit énormément son attrait à la consommation, constituant ainsi un handicap important au développement de son exportation (CCI, 2016).

Au niveau transformation, le Niger est le premier producteur du kilichi en Afrique de l'Ouest, (PPEAP 2005). En 2011 la production était d'environ 80 tonnes par an (Mani, 2011). Cette production semble croître significativement en fonction de la demande. Le produit est très nutritif en raison de sa faible teneur en eau, il est surtout fabriqué artisanalement par les bouchers au niveau de plusieurs localités du pays : Madaoua, Tessaoua, Birni N'konni, Téra et également à Niamey où de petites entreprises de type PME, comme « Africa Trade Company », produisent du kilichi de manière semi-industrielle, en utilisant des fours solaires et/ou à gaz. Il existe une norme nationale (NN 01-01-001) pour le kilichi, dont l'application par les acteurs contribuera à améliorer de manière significative la valeur commerciale et la qualité sanitaire (CCI, 2016).

Environ 60% de la production de Kilichi sont exportés d'où la nécessité absolue de la labellisation de cette viande déshydratée très appréciée de par le monde à cause de ses qualités organoleptiques et nutritionnelles. Des programmes ont fait des réalisations en matière de transformation de la viande en kilichi : Le PRODEX a financé quatre sous projets de transformation de la viande en Kilichi, à Tibiri (Maradi), à Sorey (Tillabéry), à la Commune Urbaine de Zinder et à la Commune Urbaine d'Agadez. Celui de Tibiri est déjà opérationnel mais confronté à un problème d'eau et d'électricité.

Au Nigeria, avec l'appui de la Banque Mondiale, un projet de séchage solaire du Kilichi a été réalisé en 2020 : les autorités de l'État de Katsina se sont associées au projet NEWMAP pour promouvoir une méthode durable et innovante de fabrication du kilichi sans charbon de bois ni bois de chauffage. Cette initiative a abouti à la construction d'une unité de production fonctionnant entièrement à l'énergie solaire : dômes de séchage, fours à haut rendement énergétique,



Séchage solaire du Kilichi au Nigeria

extracteurs d'air chaud, système d'éclairage, forage, bureaux. Le nouvel établissement a rapidement offert de nouvelles sources de revenu à la population locale et des emplois aux jeunes qui, sinon, auraient émigré vers les villes d'autres États.

Au Niger la qualité du Kilichi a aussi été améliorée à travers l'utilisation du procédé de séchage dans des séchoirs solaires mis au point par l'Office National d'Énergie Solaire (ONERSOL) devenu le Centre National d'Énergie Solaire (CNES). Ce procédé améliore la qualité technologique et bactériologique du produit et prolonge la durée de conservation jusqu'à six mois (FAO,2017).

Le Programme PACBAO de la CEDEAO, grâce à l'appui financier de la Confédération Suisse, a planifié la réalisation d'un Complexe Ecologique de la Fabrication du Kilichi au Niger, appelé ECO-KILICHI du Niger, à un coût de 234 000 USD, en vue d'améliorer le commerce de la viande et son exportation vers les pays de la sous-région, avec les objectifs suivants :

- Améliorer la technique de séchage du kilichi à travers la mise en place d'un champ de séchoirs solaires équipé d'une source d'énergie d'appoint pour la continuité de service en période nuageuses ;
- Mettre au point une technologie innovante de production de kilichi, respectueuse de l'environnement, répliquable dans la sous-région à travers des investissements publics et/ou privés ;
- Améliorer la qualité nutritive et hygiénique de kilichi ;
- Augmenter la capacité de production de kilichi au Niger ;
- Augmenter les revenus des opérateurs du kilichi à travers la création d'emploi en particulier pour les jeunes et les femmes.

La Viande Déshydratée

Le PAAPSSP (Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et à la Sécurisation des Systèmes Pastoraux) qui intervient à Maradi, Tahoua et Dosso, a financé le projet de la Viande Déshydratée du Niger (VDN) dont une trentaine d'unités de transformation ont été installées sur l'ensemble de sa zone d'intervention et une unité centrale d'affinage du produit à Niamey ;

La Viande Déshydratée du Niger (VDN) est le fruit d'un procédé de transformation et de conservation de la viande, crée par le pôle nigérien du Centre d'Études et d'Expérimentations économiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest (CESAO). La VDN est produite grâce « à une technique de séchage de la viande qui permet d'avoir un produit facilement stockable et aisément consommable. En avril 2013, la VDN a obtenu le prix d'excellence de la 4ème foire internationale de Bobo-Dioulasso consacrée aux produits d'origine animale.



Viande Déshydratée du Niger

La Viande Boucanée

Un autre type de transformation de la viande est le boucanage. La viande boucanée est une viande préparée à partir des carcasses et des abats provenant généralement des animaux qui ont un état corporel pauvre. Ces carcasses et abats sont découpés grossièrement en gros morceaux de poids variant entre 100g et 1 kg, sont bouillis, séchés et fumés. Le Niger est un pays traditionnellement producteur de viande boucanée généralement conditionnée dans des sacs en jute et expédiée au Nigéria.



Boucanage de la Viande au Niger

La charcuterie moderne

Les produits de charcuterie moderne préparés dans les supermarchés sont les pâtés, les boudins, les merguez, le chawarma, etc. Ils gagnent progressivement du terrain dans la ville de Niamey mais la production reste encore faible.

2.6.3 Organisation des acteurs de la transformation - labellisation

Selon le document du projet PRODEX, les opérateurs des secteurs bétail/viande et cuirs et peaux, ont été organisés en associations professionnelles entre 2001 et 2005 par le Programme de Promotion des Exportations Agro-pastorales (PPEAP) financé par la Banque Mondiale. Une interprofession commune fut créée en 2013, mais elle s'est scindée plus tard, et une interprofession séparée cuirs et peaux, l'Association Interprofessionnelle Cuirs et Peaux (AIPCP) a été créée officiellement par un arrêté du 06 juin 2022.

Une association nationale des professionnels de la filière cuirs et peaux (ANCP) avait vu le jour en 2003 (Arrêté N° 417/MI/D/DGAPJ/DCP du 23 décembre 2003), avec des antennes régionales dans chacune des huit (8) régions du pays. C'est cette ANCP qui est devenu officiellement l'AIPCP mentionnée ci-dessus.

Cependant, au niveau de Niamey, certaines associations de bouchers mènent leurs activités malgré l'achèvement du PPEAP. Il s'agit de :

- L'association Nigérienne des Bouchers « TAIMAKI KANKA DA KANKA » agréée par l'arrêté n° 344/MI/D/DGAPJ/DLP du 4 septembre 2002, comptant 35 membres ;
- Le Groupement d'Intérêt Economique « NI-IMA GASKIA » (Registre du Commerce C.1115/RCCM/2003 et numéro d'identification fiscale [NIF] 8560/R), comptant 77 membres ;
- L'association des Bouchers « HADIN KAÏ » qui compte 80 membres.

Ces trois organisations devraient regrouper aujourd'hui plus de 200 membres et donc représenter ensemble une grande partie des bouchers abattants opérant à l'abattoir de Niamey. Il ne semble pas exister d'autres organisations de bouchers ni pour les trois autres abattoirs frigorifiques, ni pour les abattoirs municipaux.

Concernant les bouchers de Kilichi, il existe une **Association des Vendeurs de Kilichi à Niamey**. Pour autant la commercialisation du kilichi n'est pas très bien structurée ; les producteurs vendent eux-mêmes individuellement, et il n'y a pas de

canaux de commercialisation. L'espace et les outils de transformation ne sont pas là pour assurer et la quantité et qualité, et le conditionnement du produit laisse beaucoup à désirer. Il semble qu'à Tahoua les producteurs de Kilichi soient un peu organisés en OPs plus ou moins bien structurées.

Néanmoins dans le cadre de la valorisation des produits locaux, dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf), le Niger, à travers l'Agence nationale de la propriété industrielle et de la promotion de l'innovation (AN2PI) a demandé, auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'enregistrement en Indications Géographiques de plusieurs produits en janvier 2018. Il s'agit du Kilichi (viande séchée du Niger) qui vient d'avoir des Indications Géographiques, tandis que le Tchoukou (fromage du Niger) et la peau de Chèvre Rousse de Maradi obtiennent la reconnaissance de Marques Collectives. La labélisation de ces produits nigériens les plus présents sur les marchés régional et international permet d'assurer des bénéfices économiques tangibles. (ONEP, 2021).

2.6.4 Utilisation / Valorisation des Sous-produits de Transformation

L'abattage du bétail pour la production de carcasses puis de viande fraîche résulte également dans la production de nombreux sous-produits, comme suit :

- **Les Cuirs et Peaux** - Le Niger a un immense potentiel de production de cuirs et peaux ; mais il subit le contrecoup de deux phénomènes pour l'exploitation optimale de ses cuirs et peaux. Une importante proportion du bétail vendu sur les marchés est destinée à l'exportation et, majoritairement au Nigeria. De ce fait, les cuirs et peaux issus de ce bétail lui échappent complètement. La proportion d'animaux abattus dans le pays produit des cuirs et peaux, mais le Niger n'a pas tous les moyens de leur apporter une plus-value et c'est encore le Nigeria qui en profite car ce pays possède les usines de transformation adéquates. Ce secteur a cependant beaucoup de potentiel.

Présentement beaucoup d'éleveurs et de bouchers-abatteurs ne prennent pas de précautions durant l'élevage et l'abattage du bétail en vue d'obtenir des peaux de qualité, car celles-ci sont vendues à l'état brut à l'étranger. Cependant la relance du secteur cuirs et peaux mise en œuvre par le PCAO⁴ Niger et le CMCAN (Centre des Métiers du Cuir et d'Art du Niger), avec l'appui financier de l'UE, requiert que ces pratiques autrefois habituelles reprennent vie. Une vidéo a donc été préparée par le projet à ce sujet, présentée par le Secrétaire Général de l'Association des Bouchers de Niamey, dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

- Pour avoir une peau de qualité, on ne frappe pas l'animal avant de l'abattre,
- On ne violente pas l'animal jusqu'à l'abattoir,
- On le terrasse doucement sans forcer,
- Une petite violence sur l'animal peut se répercuter sur la peau,
- On l'égorge avec un couteau tranchant et bien aiguisé,
- On le laisse un moment pour se débattre jusqu'à sa mort,
- Ensuite on cherche une pompe à air pour souffler afin de faciliter le dépouillement,

⁴ Programme pour la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest – En anglais WACOMP : West African Competitivity Programme

- On commence la découpe de la peau du côté ventre par l'avant jusqu'à l'arrière et cette opération se fait doucement,
 - Puis on coupe les pattes avant jusqu'à la poitrine, et les pattes arrière jusqu'aux testicules ou aux mamelles suivant que l'animal soit mâle ou femelle,
 - Et on met les gants pour démarrer le dépouillement doucement pour avoir une peau bien nette,
 - Dès qu'on a fait l'ouverture, on peut accrocher l'animal à un arbre solide et tirer pour avoir une peau saine, sans rayure ni trou,
 - Et enfin on coupe la tête ;
- **Les cornes** des animaux utilisés en artisanat pour faire des objets divers, et en particulier des bijoux fantaisie comme ceux illustrés dans les photos ci-dessous ;



- **Les abats et le sang** utilisés pour la cuisine ;
- Le contenu des rumens, les matières fécales et autres déchets d'abattoir qui sont utilisés comme bases de compost ;
- Les os qui, après broyage, forment la **poudre d'os** utilisée comme engrais.

2.6.5 Interventions nécessaires et Besoins d'investissements

2.6.5.1 Transformation primaire : l'Abattage du Bétail

Les propositions listées ci-après ont été confrontées aux observations mentionnées dans l'étude ZAE (Zone d'Activité Economique) financée par le FED, concernant la disponibilité de terrains aménagés pour des ZAE dans cinq Régions du Niger (Agadez, Maradi, Tahoua, Dosso et Zinder). Les résultats sont inclus dans les propositions ci-dessous.

- Construire un nouvel abattoir frigorifique à Niamey ;
- Construire un second abattoir frigorifique à Niamey exclusivement réservé à l'exportation de viande congelée ;
- Réhabiliter l'abattoir frigorifique de Tahoua. L'étude ZAE laisse entendre que du terrain est disponible pour ce faire avec un accès à l'eau potable et à l'électricité à 500-1 000m ce qui est essentiel pour un abattoir. Le terrain est plat et régulier avec une route principale à 100-500m.
- Compléter la réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Zinder (château d'eau déjà réalisé par le PRACC) ; L'étude ZAE laisse entendre que du terrain est disponible pour ce faire avec un accès à l'eau potable et à l'électricité à 500-1 000m ce qui est essentiel pour un abattoir. Le terrain est accidenté et régulier avec une route principale sur le côté du terrain.
- La réhabilitation de l'abattoir frigorifiques de Maradi est en cours de finition par le PRACC (Banque Mondiale).
- Construire des abattoirs simples modernes dans les principaux chefs-lieux de département ;
- Réhabiliter les aires d'abattage existantes et Construire de nouvelles aires d'abattage ;
- Sensibiliser les acteurs à l'observance des règles d'hygiène corporelle, vestimentaire, des locaux et du matériel ;
- Informer / sensibiliser les populations sur les dangers de la consommation des viandes provenant de l'abattage clandestin ;
- Renforcer les capacités des services techniques pour le contrôle de l'abattage clandestin ;
- Inciter les associations de consommateurs à prendre en compte la problématique des abattages clandestins ;
- Sensibiliser les populations pour une meilleure collaboration dans le contrôle des abattages clandestins ;
- Rendre systématique l'inspection ante mortem du bétail à abattre.

2.6.5.2 Transformation secondaire / La Boucherie

- Vulgariser les modèles d'étal de boucheries appropriés ;
- Faciliter la création de mini boucheries modernes équipées de petites chambres froides.
- Former les artisans bouchers à la découpe professionnelle

2.6.5.3 Transformation tertiaire

- Créer des unités modernes de transformation de viande fraîche en Kilichi, viande déshydratée et viande boucanée, suivant les exemples des projets ECO-KILICHI et VDN ;
- Promouvoir l'utilisation de séchoirs solaires pour le séchage du Kilichi ;
- Sensibiliser les opérateurs sur l'importance du conditionnement ;
- Mettre au point un conditionnement approprié (emballage, présentation).

2.7 Maillon Commercialisation de la CDV Bétail-Viande

2.7.1 Problèmes et Contraintes

Les problèmes et contraintes du maillon commercialisation de la CDV Bétail-Viande sont les suivants :

2.7.1.1 Général

- Insuffisance de fonds de roulement des acteurs et Difficulté d'accès aux crédits ;
- Méconnaissance et inadaptation des textes législatifs et réglementaires ;
- Incapacité des opérateurs à répondre aux cahiers des charges des marchés porteurs ;
- Insuffisance de structuration des associations et d'organisation des professionnels de la CDV bétail-viande ;
- Insuffisance de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs ;
- Absence d'un Centre de Formation aux Métiers de la viande au Niger ;
- Manque de synergie / coordination entre les différents acteurs (producteurs, transformateurs et exportateurs).

2.7.1.2 Vente du Bétail par les éleveurs

- Insuffisance des infrastructures de commercialisation de bétail aménagées ;
- Difficultés d'accès et gestion inadaptée des marchés à bétail ;
- Position de faiblesse des pasteurs dans les négociations de vente aux grossistes, exportateurs - Transactions par marchandage ;
- Insécurité omniprésente dans la zone sahélienne ;
- Faible accès à l'information des organisations de pasteurs/éleveurs ;
- Inadaptation des moyens (véhicules) de transport du bétail ;
- Nombre élevé d'intermédiaires de vente du bétail (Dilali) ;
- Manque de systèmes de classement de bétail ;
- Tracasseries administratives et routières.

2.7.1.3 Vente de la Viande

- Inadaptation des moyens (véhicules) de transport de la viande ;
- Manque de systèmes de classement de la viande ;
- Manque de débouchés extérieurs formels.

2.7.1.4 Vente des Produits Finis

- Insuffisance d'information commerciale et des actions de promotion commerciale des produits.

2.7.1.5 Exportation des Animaux sur pied

- Tracasseries administratives (sanitaires, douanières, fiscales et policières), et la corruption qui peut se greffer par-dessus ;
- Difficultés liées aux taux de change et aux transferts d'argent cash ;
- Insuffisant soutien des pouvoirs publics dans la transparence des procédures : démarches de vente, de passage de frontière, de certificat de vaccination ;
- Manque d'aires aménagées et de disponibilité en eau sur les circuits – corridors utilisés pour exporter le bétail vif.

2.7.1.6 Exportation de la Viande

- Vétusté des abattoirs frigorifiques qui ne répondent pas aux normes d'hygiène internationales, et limite la fourniture de prestation de qualité ;
- Chaîne du froid insuffisamment maîtrisée ;
- Importance de l'abattage clandestin qui limite le développement du secteur structuré ;
- Absence d'ateliers de découpe répondant aux normes internationales ;
- Non compétitivité de la viande nigérienne sur le marché des pays côtiers vis-à-vis des viandes extra-africaines à cause des coûts de transport et de réfrigération élevés ;
- Obstacles posés par le Nigeria à l'importation de viande.

2.7.2 Demandes et Habitudes de Consommation

La viande est un ingrédient essentiel pour la préparation des sauces accompagnant les principaux plats au Niger. En effet, il est inconcevable pour le Nigérien moyen de préparer une sauce sans viande. La viande est également consommée sous forme de grillades, de brochettes, phénomène surtout répandu dans les centres urbains où l'on retrouve à chaque coin de rues des bouchers rôtisseurs. La viande en conserve est importée par quelques grands magasins, mais celle-ci n'est pas rentrée dans les habitudes alimentaires de la majorité des nigériens. La consommation de viande au niveau national a toutefois tendance à baisser : elle est passée de 9 kg/pers/an en 1993 à 7 kg/pers/an en 1995. Et d'après les résultats de l'enquête budget/consommation des ménages effectuée en 2004 la consommation moyenne annuelle de viande est estimée en dessous de 7 kg/personne/an en milieu rural et de 13,3 kg/pers/an en milieu urbain.

La viande bovine est la plus consommée en milieu urbain avec 5,8 kg/pers/an suivie de celle des ovins avec 3,8 kg/pers/an. En zone rurale, ce sont surtout les viandes caprine et ovine qui sont les plus consommées. Selon le rapport de l'enquête ECVMA (2013), la consommation de viande est influencée par le niveau de revenus : les ménages à revenu très faible (< 25.000 FCFA) consomment à peine 0,4 kg de viande bovine par personne/an tandis que pour les ménages les plus fortunés (plus de 200.000 FCFA), ce taux est de 11,8 kg/pers/an.

Il est important de changer le mode d'achat et de consommation de la viande pour répondre aux exigences des consommateurs. Et pour cela un accent particulier doit être mis sur la transformation de la viande afin de promouvoir de nouvelles méthodes voire de nouvelles technologies pour que la viande produite soit encore plus compétitive. Ceci est d'autant plus vrai que la consommation de la viande grillée est très répandue au Niger avec la pullulation de dîbiteries dans les rues des villes et villages du pays et que, du point de vue sanitaire, les acteurs de la filière ignorent les bonnes pratiques d'hygiène, ce qui contribue à la multiplication et à la dissémination des germes pathogènes lors de la production et durant la période de stockage et de commercialisation de la viande.

En 2017, la FAO a évalué la consommation de la viande à 6kg/personne/an, donc encore diminuée par rapport à 2004 ; cela s'explique non pas par la faiblesse de l'offre mais plutôt par le faible pouvoir d'achat des populations et le coût élevé du produit final. Selon les acteurs intervenant dans la filière, la cherté de la viande est due aux prix élevés du bétail sur les marchés qui ont des répercussions sur le prix de la viande. Mais ce n'est que la face visible de l'iceberg. D'autres facteurs non moins importants contribuent au renchérissement du coût de la viande. C'est surtout les aspects liés à la gouvernance de la filière qui laisse libre cours à certaines pratiques (contingentements des abattages, fixation des prix non étudiés et non indexés au pouvoir d'achat). Une étude fine de la chaîne des coûts laisse observer des marges excessives accaparées par les bouchers se traduisant par un renchérissement des prix au consommateur.

Compte tenu de cette situation, l'enjeu principal de la politique de développement de la CDV Bétail-Viande réside dans l'accroissement des productions animales qui doivent être, à la fois accessibles à la population (prix modérés), tout en dégagant des marges suffisantes aux producteurs, en cohérence avec les objectifs de la SDDE (2012-2035).

2.7.3 Les systèmes de Commercialisation de la CDV Bétail Viande

2.7.3.1 Les Marchés à Bétail

Selon le recensement général de l'agriculture et du cheptel 2005-2007, le Niger dispose de 635 marchés à bétail dont 300 marchés référencés. 80 de ces marchés référencés sont suivis régulièrement par le Système d'Information sur les Marchés à bétail (SIM Bétail) sur toute l'étendue du territoire. Ces marchés ont besoin d'être gérés de façon professionnelle pour leur permettre d'assurer une mise en marché efficace et compétitive qui puisse impacter le taux d'exploitation du cheptel et générer plus de valeur ajoutée partagée. (PRODEX, 2013).

2.7.3.2 Les Foires agricoles

Les Foires agricoles sont de bons outils pour la promotion du bétail du Niger. Ainsi lors du récent salon Sahel-Niger 2022, une vingtaine d'éleveurs, emboucheurs et multiplicateurs de bétail présentaient leurs produits et leurs meilleurs spécimens dont certains ont pu obtenir des prix de diverses personnalités et institutions. La liste des exposants avec leurs localisation et leurs produits est présentée en **Annexe 8**.

2.7.3.3 Analyse des Canaux de Commercialisation par Agent

Le **Tableau 25** ci-dessous résume la répartition des flux de Bétail sur pied et de Viande dans leurs canaux de commercialisation respectifs dans la CDV en situation actuelle en 2020. Les pourcentages correspondent à la part de bétail sur pied vendue aux différents agents sous forme de viande ou de bétail. On y voit aussi en italique le volume de lait transformé.

Tableau 25 : Répartition des Flux de Bétail et de Viande par Agent en 2020

			% prod 2020
Éleveurs	s-pied	vendu aux grossistes ou en direct localement	14,0%
	s-pied	vendu aux transformateurs	12,0%
	s-pied	Exportation sur pied de bétail par les éleveurs	75,0%
transformateurs	viande	Abattoirs- micro abattage bovins	10%
	viande	transformation viande séchée Kilichi	2,0%
	<i>viande export</i>	<i>option Nouvel abattoir équipé export directe (2 unités)</i>	
grossistes-exportateur	autre	<i>transformation lait-yaourt-fromage</i>	<i>1,0%</i>
		Pourcentage de bétail	13%
	s-pied ou camion	Part exporté	10%
Détaillant	divers	Vendu aux détaillants	3%
	viande	vendu au détail	4%

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande -SOFRECO 2020-2030 sur FAOEX-ACT (nov 2021).

2.7.3.4 Analyse des Prix au sein de la CDV Bétail Viande

L'analyse des prix dans la CDV Bétail-Viande se base sur les prix du bétail vif en 2020. La prise en compte du poids du bétail vif et du taux de conversion entre poids vif et viande permettent de déterminer la valorisation du bétail vif par kg et le prix de vente du bétail viande dans le **Tableau 26** ci-dessous. Les prix sont estimés en équivalent US\$.

Tableau 26 : Prix du bétail vif et de la viande sur le marché local en 2020 (par kg)

		bovins	ovins	caprins	bétail agrégé	Source
Poids vif 2020	kg	310	55	30		<i>hypothèse d'étude</i>
Poids vif 2030	kg	334,8	59,4	32,4		<i>8% croissance du Poids vif</i>
Conversion poids vif - viande		52%	47%	47%	50%	
équivalent valeur du bétail vif \$/kg		1,46	1,58	1,30	1,46	1,46
prix vente bétail vif grossistes		1,67	1,82	1,50	1,68	15% % marge grossistes
prix vente viande	US\$	3,36	4,03	3,33	3,53	10% % marge de prix détaill

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande -SOFRECO 2020-2030 sur FAOEX-ACT (nov 2021).

Sur ces bases, on dispose d'un prix de vente de la viande qui est aligné sur le marché à l'heure actuelle tel que reporté par le SIM (MINELE, 2021).

Le bulletin SIM-Bétail présente la situation de l'offre et de la demande, et les prix moyens pour les bovins, les ovins, les caprins, les camelins et les asins ainsi que le marché des cuirs et peaux. Il est accessible sur le site RECA-NIGER <https://reca-niger.org/spip.php?article1300> avec un dernier bulletin sorti en Avril 2020. La disponibilité des prix différenciée par marché décentralisé et par type de bétail constitue un service de base pour l'ensemble des opérateurs dans la chaîne de valeur en commençant par les éleveurs qui peuvent accéder à l'information par smartphone.

2.7.3.5 Une dominante d'exportation sur pied

Jusque récemment, les activités de transformation des produits de l'élevage restaient embryonnaires en raison de l'insuffisance des infrastructures (machines et véhicules de transport, abattoirs frigorifiques). Le bétail exporté, notamment vers le Nigeria, est composé essentiellement de bovins, d'ovins et de caprins sur pied (INS-NIGER, 2013).

Le Niger a une vocation d'exportateur de viande, bien connue sur le plan régional, voire international. Si le circuit mort s'est arrêté dans les années 90 avec la liquidation de la Société Nationale d'exploitation des ressources animales du Niger (SONERAN), le circuit vif est resté très actif, représentant la deuxième source de devises pour le pays, après les industries extractives. Malgré la forte contribution de ce circuit vif à l'équilibre de la balance commerciale, force est de reconnaître que son exploitation génère de nombreux désavantages notamment la non-crédation de valeur ajoutée, la perte des cuirs et peaux et surtout du cinquième quartier, denrées très prisées dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et qui peut faire l'objet d'un commerce actif (MAIGA, 2008).

Le Niger est caractérisé par un élevage pastoral important dont la mobilité constitue une forme structurelle de sécurisation des systèmes productifs, via les transhumances transfrontalières. Une part importante du cheptel franchit la frontière et valorise les pâturages nigériens.

2.7.3.6 Modalités et Coûts du Transport des Ovins et Caprins

Pour le transport en bétail vif des ovins et caprins, les types de véhicules déclinés dans le **Tableau 27** suivant sont utilisés.

Tableau 27 : Type de véhicules utilisés dans l'exportation des petits ruminants

N°	Type de véhicule utilisé	Capacité
1	Dogon Barro	80 têtes de petits ruminants
2	Camion TLM	500 à 1 000 têtes de petits ruminants
3	Camion 10T, 25	75 à 80 têtes de petits ruminants
4	Véhicule Peugeot bâché (4T)	25 à 30 petits ruminants
5	Hiace	30 à 40 Têtes
6	Véhicule 12 roues ou 40 T	140 à 150 têtes de petits ruminants
7	J5	20-35 têtes

Source : USAID étude sur les taxes officielles et non officielles prélevées sur les produits de chaîne de valeur Niébé, Petits Ruminants et Volaille au Niger, 2016

Tous les véhicules utilisés ne sont pas adaptés au transport des petits ruminants. En plus les règles de transport d'animaux et les capacités de véhicules ne sont pas respectées ce qui entraîne des pertes au cours d'exportation. D'après la police frontalière environ, 80% des véhicules n'ont pas de papiers en règle. En plus, les propriétaires doivent disposer des titres de transport au niveau national et ou international et aussi respecter les dispositions fiscales. La police signale aussi que beaucoup des véhicules de transport appartiennent au nigériens mais avec Immatriculation du Nigéria sans dédouanement et avec plaque du Nigéria. Ces manquements au niveau de ces moyens de transport causent d'énorme perte de temps. (USAID, 2016)

Au niveau des petits ruminants, le coût du transport est aussi élevé et dépend faiblement du gabarit du véhicule. Pour le marché de Mai Adua, le coût par tête d'ovin ou caprin transporté par Hiace est de 2 917 FCFA contre 1 500 FCFA avec un camion 10 Tonnes de capacité 140 à 150 têtes de petits ruminants. Ces coûts sont bien plus importants pour le transport par petit camion (80 têtes) vers les marchés, Lomé (10 000 FCFA), Bamako (12 500 FCFA), Acra (17 500 FCFA), ou Dakar (30 000 FCFA).

2.7.3.7 Les Corridors d'Exportation

La transhumance est pratiquée par les éleveurs à l'intérieur de la région et en direction du nord Bénin et du Nigéria, grâce à un réseau de couloirs de passage internationaux permettant de drainer l'important flux saisonnier d'animaux.

Malgré un cheptel de plus de 42 millions de têtes toutes espèces confondues et une interprofession regroupant plus de 175 000 acteurs répartis sur la chaîne de valeur du bétail, le Niger conserve un taux d'exploitation du cheptel toujours bas et n'arrive pas à satisfaire la demande croissante venant de tous les pays voisins. Ainsi la demande de la côte d'Ivoire et du Sénégal (10 000 têtes en 2018 ; 12 000 têtes en 2019) est restée non couverte (ARAA, 2021).

Les défis qui se posent sont le manque d'organisation des acteurs, l'accès aux ressources alimentaires et intrants, la méconnaissance des textes sur la commercialisation du bétail et les multiples tracasseries auxquelles font face les exportateurs de bétail sur les deux principaux corridors d'exportation du Niger :

- Région de Dosso (corridor Dosso Bella Gaya Malanville Parakou Cotonou) ;
- Région de Tillabéry (Corridor Niamey-Terra-Dori-Seytenga Ouagadougou-Abidjan / Niamey-Terra-Dori-Seytenga Bamako-Kayes).

L'interprofession a bénéficié de soutien de la part de la coopération suisse pour l'organisation des éleveurs et agro-éleveurs en réseaux, l'organisation des commerçants du bétail et une facilité d'accès au financement. L'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN) est, elle, impliquée dans la gestion des marchés au bétail orientés vers l'exportation.

Le Niger n'importe pas de bétail ou de viande de bétail, car il est totalement auto-suffisant dans ces domaines et gros exportateur de bétail sur pied. Par contre, si jusqu'en 2008, les importations de volailles (viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés et congelés) étaient négligeables, depuis 2009 on assiste à une véritable explosion de ces importations qui sont passées de 92 tonnes à 2 171 tonnes en 2012 pour une valeur de 256 millions FCFA selon les données de l'INS. Ce chiffre reste cependant très en deçà de celui des viandes de bétail (500 000 tonnes)

2.7.4 Compétitivité économique de la CDV Bétail Viande

2.7.4.1 Bétail sur Pied

L'élevage au Niger est pratiqué par près de 87% de la population active soit en tant qu'activité principale, soit comme activité secondaire après l'agriculture. C'est une activité traditionnelle qui se pratique depuis des siècles. Les éleveurs connaissent parfaitement leur troupeau et tous les circuits de transhumance. Ils ont également un système traditionnel d'information très efficace qui leur permet une bonne gestion des troupeaux. Il existe aussi au Niger un savoir-faire des populations bien établi, dans le domaine de l'élevage et des races animales hautement recherchées dans la sous-région pour leurs aptitudes bouchères et laitières (mouton Bali Bali, zébu Azaouak, zébu Goudali, zébu Bororo, etc.). Les coûts de production de l'élevage traditionnel sont généralement faibles. Un autre point fort du Niger, c'est son espace pastoral : il est vaste et diversifié. La production primaire des pâturages a lieu sur 620.000 km² répartis comme suit : (i) Zones pastorale et subsaharienne : 370.000 km² ; (ii) Zone intermédiaire : 165.000 km² ; et (iii) Zone agricole : 85.000 km². En fonction de la distribution des isohyètes et du réseau hydrographique, la

végétation est répartie dans divers biotopes avec chacun sa biodiversité végétale dans l'alimentation du bétail. C'est cette situation particulière qui contribue à conférer au Niger sa réputation pour la grande qualité gustative de sa viande de bétail.

2.7.4.2 Viande de Bétail

Sur le marché domestique, la viande bovine, ovine et caprine produite au Niger, très bien appréciée des consommateurs nationaux, ne souffre guère de la concurrence extérieure, même si la baisse de leur pouvoir d'achat amène certains consommateurs urbains à se rabattre sur les produits de substitution, notamment le poisson de mer et les sous-produits de la découpe de volaille importés (MAIGA & A., 2010).

Sur le marché extérieur, particulièrement sur le marché régional, l'offre nigérienne de viande (tous circuits confondus) se trouve en présence d'autres offres concurrentes, notamment celle du Burkina Faso et du Mali sur le Marché de la Côte d'Ivoire et celle du Tchad, du Cameroun et de la République Centrafricaine sur le Marché du Nigéria.

Cependant, ceci ne représente pas un enjeu au plan concurrentiel, si on se place dans une perspective de développement du commerce du bétail et de la viande en vue de renforcer l'intégration économique régionale, que ce soit au niveau de l'UEMOA ou de la CEDEAO.

A ce niveau, l'organisation du marché sous régional du bétail et de la viande, amorcée par la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) et l'Office Communautaire du Bétail et de la Viande (OCBV) souffre encore de la concurrence déstructurante des viandes extra-africaines pour les chaînes de valeurs locales.

Malgré la qualité très appréciée de la viande bovine, ovine et caprine du Niger et ses avantages comparatifs, le pays n'en tire pas suffisamment profit et se trouve confronté à des difficultés réelles pour répondre aux exigences sanitaires lui permettant d'accéder aux marchés extérieurs. L'insuffisance du système national de surveillance épidémiologique pour la déclaration des maladies et le contrôle des maladies animales transfrontalières, des infrastructures d'abattage qui ne répondent pas aux normes prescrites au plan international, l'accès très limité au marché international du fait de l'existence des barrières non tarifaires notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'état de vétusté actuel des abattoirs existants, la faiblesse des services d'inspection vétérinaire notamment l'inspection sur pied au niveau des abattoirs, l'insalubrité des aliments d'origine animale (qualité des produits et hygiène des locaux) aux différentes étapes de la transformation, la distribution et la commercialisation, le manque d'innovation sur de nouvelles méthodes de transformation de la viande...etc. sont autant de facteurs qui entravent l'éclosion de cette chaîne de valeur.

2.7.5 Les Besoins d'Interventions et d'Investissements

2.7.5.1 General

- Renforcement des capacités de la Direction des Statistiques du Ministère de l'Elevage en vue d'améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données structurelles et conjoncturelles sur l'élevage : biomasse, recensement et estimation du cheptel, statistiques d'abattage ;

- Renforcement des capacités du Système d'information sur les marchés à bétail (SIMb) pour le rendre plus performant ;
- Mise en place d'un système d'information technico-commerciale sur la commercialisation ;
- Soutien à l'interprofession.

2.7.5.2 Vente du Bétail par les éleveurs

- Réviser et vulgariser les textes législatifs et réglementaires sur la commercialisation du bétail ;
- Vulgariser et appliquer les textes en matière de transport du bétail ;
- Inciter les collectivités territoriales décentralisées à mettre en place un système de gestion transparent au niveau des marchés à bétail ;
- Mettre en contact vendeurs et acheteurs avec le minimum d'intermédiaires ;
- Adapter et appliquer le système de classification de bétail adoptée par l'UEMOA ;
- Instituer un système de vente au poids et à la qualité.

2.7.5.3 Vente de la Viande

- Créer de points de vente améliorés de viande ;
- Adapter et appliquer le système de classification de la viande adoptée par l'UEMOA.

2.7.5.4 Vente des Produits Finis

- Améliorer la présentation et l'emballage du Kilichi ;
- Promouvoir la consommation de la Viande déshydratée.

2.7.5.5 Exportation des Animaux sur pied

- Vulgariser et appliquer les textes législatifs et réglementaires sur les exportations du bétail ;
- Amélioration des corridors d'exportation des bovins en termes d'aires aménagées, et de disponibilité de fourrage et de points d'eau ;
- Amélioration des conditions et des coûts de transport des ovins et caprins.

2.7.5.6 Exportation de la Viande et des Produits finis

Compte tenu des nombreuses contraintes exposées précédemment, l'exportation de viande fraîche ne peut être envisagée à court terme. Toutefois, une dynamique créée et entretenue par tous les acteurs et qui porterait sur la réhabilitation des abattoirs, la construction de l'interprofession bétail/viande, et la mise en œuvre des actions de promotion commerciale (prospection des marchés extérieurs, participation des acteurs aux manifestations commerciales : foires, salons) pourrait aider à envisager les exportations de viande fraîche à moyen et long terme.

Cependant, un produit phare mérite d'être promu, c'est le *Kilichi*. Son exportation pourrait se renforcer dans un cadre formel à court terme en agissant sur les facteurs de compétitivité négatif à savoir le manque d'unité de transformation moderne, l'insuffisance des règles d'hygiène, et l'insuffisance du conditionnement. Le

PRODEX agit dans le sens de réduire l'incidence de ces facteurs. Ainsi, avec la labellisation portée par le PPAAO, le *Kilichi* pourrait gagner des parts de marché.

3 ORGANISATION ET GOUVERNANCE

3.1 Normes et Certifications

3.1.1 Les Normes de qualité (zoo-sanitaires et organoleptiques)

Se référant à l'« Etude sur la Compétitivité des Filières Viande Rouge / Cuirs et Peaux » menée par le PRODEX en 2008, Le commerce moderne du bétail et de la viande (et pour ainsi dire de tous les produits de l'Agriculture) se fait sur la base de normes de classification connues et acceptées de tous les intervenants. La classification est l'art de trier des produits et de les ranger dans des catégories uniformes appelées Classes. Ceci présente beaucoup d'avantages, à savoir :

- Une fixation des prix plus objective et compréhensible. Le consommateur est supposé être roi et influencer les prix des denrées ; mais cela n'est possible que si les prix ont un sens à travers toute la chaîne de commercialisation. Avec des classes de produits universellement acceptées pour un produit donné, le prix de telle classe de produit sur un marché donné peut être comparé d'un marché à l'autre. Ce qui permet au producteur d'évaluer la valeur de sa marchandise ;
- La vente des produits sur échantillon ou simple description. Si les normes sont connues et acceptées de tous, les produits peuvent être vendus et achetés sans être physiquement vus. Mais pour ce faire il faudrait que vendeur et acheteur aient confiance dans le système de classification ;
- La facilitation des opérations de groupage et de concentration des produits entrant dans la chaîne de commercialisation. Sans normes de classification, le bétail de l'éleveur X devrait être gardé distinct de tous les autres jusqu'à sa vente. Alors qu'avec la classification, ce bétail est classé et sa valeur déterminée avant de quitter la ferme ;
- Les possibilités de préfinancement et réalisation, les transactions sur contrat et l'assurance des produits entrant dans le circuit de commercialisation. Une institution de financement serait en mesure de pré financer une bonne partie de la valeur de la marchandise avant qu'il n'atteigne l'acquéreur final ;
- La réduction sensible du coût de transport, si seuls les produits de grande valeur sont transportés alors que ceux de moindre valeur sont vendus plus près ;

- L'incitation des consommateurs à acheter une plus grande quantité d'un produit uniforme, car la publicité et la promotion s'en trouvent améliorées.

Ainsi, devient-il évident que la classification tend à établir une chaîne de communication entre le producteur et le consommateur. Le but de la classification n'est certes pas de commercialiser uniquement des produits haut de gamme. Dans une étude américaine, il a été demandé aux clients de choisir entre les classes CHOICE, GOOD et COMMERCIAL de viande ; 41% des consommateurs ont préféré la classe GOOD, 32% la classe CHOICE et 27% la classe COMMERCIAL. Ce qui prouve qu'une seule qualité de viande n'aurait pas donné satisfaction à toute la clientèle. Le problème fondamental de la classification est donc de déterminer dans les produits des différences qui soient économiquement significatives et de développer des méthodes pour mesurer ces différences (c'est la métrologie). Le consommateur devrait évidemment être prêt à payer pour de telles différences. A l'origine, la classification a été initiée par les opérateurs eux-mêmes ; ce qui faisait que chaque marché avait ses propres normes de classification. Pour aplanir les difficultés inhérentes à une telle situation, le gouvernement est généralement obligé d'intervenir pour harmoniser les choses. Ce qui finit par produire des normes de tel ou tel gouvernement, qui sont alors homologuées et vulgarisées. En effet, une des conditions préalables pour un système efficace de classification est l'uniformité des critères d'appréciation et de la terminologie pour décrire les différentes classes. Toutefois, il doit être compris et accepté que les normes gouvernementales peuvent être de trois ordres :

- Obligatoires, c'est-à-dire que leur utilisation est obligatoire dans certaines conditions (par exemple l'exportation) ;
- Permissives, c'est-à-dire que leur utilisation est recommandée mais pas obligatoire ;
- Facultatifs, c'est-à-dire qui peuvent être utilisées, mais qui font encore l'objet d'investigation d'amélioration avant de devenir permissives ou obligatoires.

Au Niger, il n'existe pas pour l'instant une pratique de la classification de la viande au sens strict du mot. Du reste, les textes réglementaires disponibles en la matière sont ceux de la CEBV. Les seuls textes appliqués dans une certaine mesure sont ceux traitant du commerce de la viande.

3.1.2 La qualité de la Viande Nigérienne

La qualité de la viande du Niger tient au fait que le Niger dispose à la fois d'une véritable culture d'élevage mais aussi d'une authentique culture de la viande.

L'activité d'élevage est en effet présente dans toutes les communautés nationales et représente même un mode de vie pour certaines d'entre elles dont le savoir-faire en la matière est légendaire. Ce facteur humain lui-même s'enracine dans les caractéristiques physiques du pays dont certaines zones, celles de l'Irhazer et des Dallols, incarnent une terre de prédilection pour tous les éleveurs transhumants nationaux et étrangers. Pour ces derniers, aller à la cure salée dans ces zones, c'est accomplir un pèlerinage bienfaiteur que l'on s'impose à tout prix car il procure au cheptel une recharge minérale exceptionnelle qui l'aguerrit pour toute une année.

Quant à la viande, plus qu'au plan national, les professionnels nigériens du bétail et de la viande ont réussi à forger une renommée dans tous les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et même du Centre. Qu'il s'agisse du bétail vif, de la viande fraîche, grillée ou séchée avec le kilichi en particulier, leur réputation est en effet

indiscutable. Les qualités organoleptiques de la viande nigérienne sont reconnues et peuvent ainsi constituer un élément déterminant de pénétration du marché extérieur. Cependant, au-delà des perceptions des consommateurs, une base scientifique de cette qualité doit être établie en menant des recherches en vue d'évaluer les différentes catégories de qualité (nutritive, technologique, gustative et hygiénique).

3.1.3 L'Agence de Normalisation, Métrologie et Certification (ANMC)

L'Agence de Normalisation, de Métrologie et de Certification du Niger (ANMC) a été créée par décret N° 2019-409 PRN/MI du 26/07/2019. Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de qualité du Niger en matière de normalisation, métrologie et de certification. Elle doit veiller au respect de la réglementation entre autres en contrôlant la conformité des produits en vente sur le marché. D'autres institutions sont impliquées sont le Service Sanitaire du Ministère de la Santé, le Ministère du Commerce pour la répression.

En termes de certification de produits, l'ANMC a déclaré avoir certifié des produits tel que le kilichi (viande séchée) et qu'elle travaille pour la certification de 50 produits qui lui sont transmis par l'HC3N. Certes, il y a des efforts qui se font mais il est important de communiquer sur ces résultats et de sensibiliser tous les acteurs des chaînes de valeur à y adhérer.

3.1.4 Réglementation et contrôles

Contrôle sanitaire-inspection :

Selon le décret N° 2011-616/PRN/MEL du 25 novembre 2011, issu par le Ministère de l'Élevage, l'inspection des produits d'origine animale et de denrées alimentaires d'origine animale est effectuée **par les services vétérinaires** (publics). L'inspection de l'hygiène des lieux, des produits carnés et des procédés de préparation ainsi que des moyens de transport de ces produits s'opère dans tous les établissements et places publics ou privés destinés : (i) à la vente d'animaux de boucherie ; (ii) à l'abattage des animaux ; (iii) à la découpe des viandes ; (iv) au stockage des viandes ; (v) à la fabrication de charcuteries, de conserves de viandes et d'abats ; (vi) à la vente de produits carnés.

La globalisation des échanges, la fluidité des frontières et la multiplicité des acteurs de l'élevage, rendent difficile le contrôle sanitaire des aliments. A cela s'ajoute une insuffisance en personnel d'inspection, en matériel de contrôle et en infrastructures adéquates (postes de contrôle frontalier et de quarantaine) et l'absence d'un dispositif d'identification et de traçabilité des produits animaux. On note aussi l'insuffisance de la démarche qualité et l'absence de guides et de référentiels de bonnes pratiques de conservation, de transformation, d'emballage et d'étiquetage. Néanmoins une série de normes ont été établis pour le cheku, la peau de chèvre et l'abattage (cachet / estampille sur les carcasses).

D'autre part, les **directions régionales de l'élevage et démembrements** ont pour rôle dans le processus d'exportation de Contrôler le SIMB Statistique à l'exportation; d'interdire les catégories d'animaux non sujets à l'exportation (exemple : ânes); d'attribuer le certificat sanitaire et de transhumance dans la zone CEDEAO (sur la base de vaccin péripneumonie bovins et Petits Ruminants ; Promouvoir l'élevage et délivrer les certificats (Certificats zoo-sanitaires, d'authenticité) à l'exportation ; et de

suivre les changes, et mesurer les capacités d'achats des importateurs/exportateurs.

Perméabilité des frontières du Niger :

Les frontières avec les marchés limitrophes comme le Nigéria sont très perméables et favorisent le développement du commerce informel vers ces marchés régionaux. Les éleveurs passent la frontière avec du bétail sur pied vendu sur les marchés. Par ailleurs des grossistes nigériens viennent au Niger avec des céréales qu'ils vendent puis retournent au Nigeria avec du bétail acheté avec les liquidités en FCFA issues de la vente de céréales. Ce phénomène impacte énormément sur les exportations des produits de l'élevage en l'occurrence les animaux sur pied qui traversent les frontières sans aucun contrôle. C'est la raison pour laquelle les exportations officielles de bétail vers les marchés régionaux ne cessent de diminuer.

Le contrôle des frontières

Le contrôle aux frontières n'est pas effectif aujourd'hui, alors qu'il permettrait au Niger d'optimiser ces recettes d'exportations tout en diminuant les exportations informelles. Une stratégie de sécurisation des frontières contre les exportations informelles pourrait être mise en place conjointement avec le Nigéria. Les exportateurs et autres populations limitrophes devraient être sensibilisés aux coûts du commerce informel des produits agricoles et de l'élevage. Les initiatives de lutte contre la corruption pourraient être renforcées, par exemple en créant un « numéro vert » pour signaler les « exportations informelles » au niveau des frontières (CNUCED, 2015).

3.2 Politique et gouvernance fiscale

3.2.1 Taxes communales gérées par les mairies

Une série de taxes locales affectent la chaîne de valeur :

La taxe de présentation - Elle s'applique à la vente des animaux sur un marché. Cette taxe est actuellement de 50 FCFA par tête pour le petit bétail (ovins, caprins) et 100 FCFA par tête pour le gros bétail (source MINELE, Nov 2021) ;

La taxe d'identification - Elle est perçue au niveau des marchés. Son taux est de 500 FCFA pour le petit bétail et 1 000 FSVA pour le gros bétail ;

La taxe d'abattage – Cette taxe porte sur les animaux à abattre et se monte actuellement à 250 FCFA par ovin/caprin et 1 000 FCFA par bovin. On note qu'au moment de l'abattage, l'abattoir fournit aussi un certificat d'abattage, sous forme de cachet/estampille validant le respect des normes sanitaires ;

La taxe d'étalage : c'est une taxe journalière appliquée aux boucheries et à tout autre commerçant vendant des produits carnés (petites brochettes).

3.2.2 Taxes des abattoirs frigorifiques

Des redevances particulières sont payées au niveau des abattoirs frigorifiques, pour couvrir les charges de fonctionnement. Au niveau de l'abattoir frigorifique de Niamey, ces redevances portent sur :

La taxe d'abattage perçue auprès des bouchers-abattants et qui s'élève à 20 FCFA/Kg de carcasse ;

La taxe de réfrigération qui est de 15 F CFA/Kg de carcasse ;

La taxe de transport qui s'élève à 200 F CFA pour les gros ruminants et 50 FCFA pour les petits ruminants.

3.2.3 Taxes de douanes

L'exportation du bétail vif est normalement soumise à l'obtention d'une autorisation d'exportation délivrée par le Ministère du Commerce sous avis technique du Ministère de l'Élevage. Ce document reconnu par la CEDEAO n'est employé que par une partie limitée des éleveurs.

Avec le certificat, la taxe statistique gérée par les douanes est basée sur un niveau de taxation de 4% de la valeur du bétail, c'est-à-dire de l'ordre de 4 000 FCFA par tête de gros bétail bovin. Ce prélèvement appliqué à un troupeau conséquent de 40-50 têtes représente une véritable barrière et tend à encourager les transhumants à développer des stratégies d'évitement. Sans autorisation d'exportation cette taxe est relevée de 4% à 10% de la valeur du bétail exporté soit autour de 10 000 FCFA par tête de gros bétail.

Une autre taxe est à payer pour traverser un pays avec du bétail vif ; il s'agit de la taxe de transit de 500 FCFA par tête pour le petit ruminant. Cette taxe concerne surtout les moutons déplacés pour les fêtes du Tabaski.

Dans la région de Zinder, les exportations du bétail se font exclusivement avec le Nigéria. Dans les deux principaux corridors enquêtés les droits de douane payés par les Opérateurs sont : 2 000 FCFA pour un ovine et 1 000 FCFA pour un caprin (USAID, 2016). En fait des pratiques de tarifs douaniers nettement différents apparaissent entre les bureaux à l'intérieur du Niger. (USAID, 2016)

A titre d'exemple, le droit de douane prélevé sur un caprin en Zone UEMOA avec un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) est de 400 FCFA et, sans NIF, de 1 000 FCFA. A Magaria, le même caprin est taxé à 609 FCFA avec NIF et à 815 FCFA sans NIF. A Gazoua, Il est dédouané à 300 FCFA avec NIF et à 700 FCFA sans NIF. Cette situation est la même pour les ovins. Aussi, l'application des tarifs selon les zones n'a été observée que dans le bureau de Makalondi. (USAID, 2016)

Les taux appliqués comparés avec ceux annoncés par les exportateurs révèlent d'autres insuffisances. Par exemple, le droit de douane donné par les commerçants de Zinder est de 1 000 FCFA pour un caprin à Magaria ou Matameye et de 500 FCFA à Niamey. En conclusion, il est nécessaire d'harmoniser l'application des tarifications au Niger. (USAID, 2016)

3.3 L'Interprofession Bétail Viande, Cuirs et Peaux

L'Interprofession de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux (IP BVCP) fut mise en place au cours d'une **Assemblée Générale Constitutive** tenue du 23 au 25 décembre 2013 à Niamey. L'Agence d'Exécution de la CDV Bétail Viande, Cuirs et Peaux mettant en œuvre le PRODEX dans le volet qui est le sien, a organisé l'atelier de mise en place de l'Interprofession. Cependant l'IP BVCP n'a été reconnue par l'Etat Nigérien que beaucoup plus tard, à travers la loi N°2018-20 du 27 avril 2018 portant régime des organisations interprofessionnelles agricoles au Niger.

Initialement l'IP/BVCP était une structure faïtière composée de quatre Associations Nationales représentant les Collèges Professionnels des maillons Production,

Transformation et Commercialisation, alors que les acteurs du sous-secteur Fourniture de Biens et Services de la CDV Bétail Viande n'étaient plus présents au sein de l'IP/BVCP. C'étaient :

- L'Association Nationale des Producteurs de Bétail (ANPB) ;
- L'Association Nationale des Transformateurs (Viande et Kilichi) ;
- L'Association Nationale des Commerçants du Bétail ;
- L'Association Nationale des Acteurs des Cuirs et Peaux.

L'IP BVCP est régie par les dispositions de l'ordonnance numéro 84-06 du 1er mars 1984 portant **régime des associations** modifiée et complétée par la loi n° 91-006 du 20 mai 1991. Elle avait pour objet d'améliorer la compétitivité de la filière Bétail-Viande, Cuirs et Peaux au plan national, sous-régional et international par le développement de la concertation verticale entre les professionnels des maillons Production, Transformation et Commercialisation de la filière BVCP du Niger. Elle est structurée et déconcentrée du niveau Communal jusqu'au niveau National, avec des Cadres de Concertation Régionale (CCR) qui sont présents maintenant dans toutes les régions du Niger. Le plus ancien d'entre eux est le CCR Maradi.

Cependant l'IP BVCP s'est finalement scindée avec le départ de la composante Cuirs et Peaux, laquelle a créé sa propre interprofession, l'IP C&P, avec l'aide du « Programme pour la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest - Volet Niger » (PCAO). L'IP C&P, officiellement dénommée Association Interprofessionnelle Cuirs et Peaux (AIPCP), a été autorisée cette année à exercer ses activités au Niger par un Arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation N° 000653/MI/D/DGAP-J/DLP du 06 juin 2022. Son siège social est à Niamey, et son objectif général est de : « contribuer à l'amélioration de la compétitivité de la chaîne de valeurs Cuirs et Peaux et différents maillons par le développement de la concertation et de la coopération entre les acteurs ».

L'IP BVCP est donc maintenant devenue l'IPBV. L'Interprofession BV est composée de quatre organes : (i) l'Assemblée Générale (AG), (ii) le Comité Interprofessionnel National (CIPN), (iii) le Bureau Exécutif National (BEN) ; et (iv) le Comité de Contrôle (CC). Le CIPN est appuyé par un Conseil Consultatif composé de personnes ressources (partenaires, experts, etc.). Des comités d'actions spécifiques sont chargés du traitement approfondi des dossiers d'ordre technique qui se posent à l'interprofession BV dans le cadre de l'accomplissement de ses missions.

Les réalisations suivantes de l'IP/BV ont été identifiées

- Plan d'Orientation Stratégique de l'P/BV élaboré en 2017 ;
- Mise en place de 30 collèges communaux de IP/BV en 2017 ;
- Conduite d'un test sur la vente du bétail au poids en 2018 ;
- Participation aux foires et salons (SAHEL, SIAM).

De sa mise en place à nos jours, le CCR de Maradi a mené diverses actions allant dans le sens de la promotion de la CDV et de la défense des intérêts des acteurs.

- Organisation des foires régionales des petits ruminants, dont celle de 2020 ;
- Participation à la Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA) à Dakar ;

- Participation au Salon International du secteur Bétail/Viande de l'Afrique de l'Ouest (SIBVAO) ;
- Mission de prospection des marchés extérieurs ;
- Mission de mise en place de GIE pour la gérance libre de marché à bétail ;
- Mission de sensibilisation des acteurs sur l'importance du bon d'enlèvement commercial (BEC) ;
- Mission de mise en place du registre des plaintes, Mission de sensibilisation sur les textes relatifs au commerce.

Comme cela avait été préconisé par le PRODEX en 2011, dans son Rapport de Diagnostic de la Filière BVCP, il serait utile d'appuyer l'IP BV pour la mise en œuvre d'actions dans de nombreux domaines comme suit :

- Former les professionnels des filières BV en vie associative, techniques de négociation, comptabilité et gestion, et techniques de marketing et de commercialisation ;
- Former les acteurs en thématiques spécifiques : exploitation rationnelle des pâturages, mise en défens, méthodes modernes de sélection animale, récolte et conservation de fourrage, techniques d'embouche, techniques de production de fourrage, technique de gestion des troupeaux, vaccination et déparasitage, technique de dépouillement, bonnes pratiques de production et d'hygiène (BPPH), technique de conservation des cuirs et peaux, technique de tannage, technique d'intermédiation commerciale ;
- Organiser des voyages d'études (points de vente améliorés, marchés autogérés, tannage moderne).

3.4 Climat des affaires

En premier lieu, l'Initiative 3N fournit un fort soutien politique au développement de la CDV Bétail-Viande, considéré comme un secteur à haute valeur marchande en lien avec son niveau d'exportation. Comme il a été vu auparavant le Programme Opérationnel 3 (PO3) du Plan d'Action 2021-2025 de l'I3N pour l'élevage, a comme objectif principal de : « *développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et celle des revenus et à la résilience des populations face aux crises et aux catastrophes naturelles* ». Les objectifs spécifiques incluent : (i) Etendre et aménager les parcours et aires pastorales ; (ii) Améliorer l'alimentation du cheptel ; (iii) Accroître les productions animales ; (iv) Assurer durablement la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale ; et (v) Développer les filières et chaînes des valeurs d'élevage. Les indicateurs du PO3 portent sur : (i) les taux de couverture vaccinale des bovins et petits ruminants ; (ii) l'accroissement de la production de viande issue d'abattages contrôlés ; et (iii) l'accroissement du taux de couverture des besoins en eau pour le bétail.

Au niveau légal, le développement de la CDV Bétail-Viande est encadré par plusieurs structures gouvernementales, dont, bien sûr le Ministère de l'Élevage pour tous les aspects techniques de la production, mais aussi le Ministère de la Santé pour les aspects sanitaires de la transformation, ainsi que le Ministère de l'environnement pour tous les aspects de protection des sols et de l'eau ainsi que la biodiversité dans les espaces pastoraux. Le Code Rural lui couvre les aspects

règlementaires pour la gestion du foncier et des ressources naturelles. Tous ces organismes ont un rôle à jouer pour le développement de la CDV Bétail-Viande et assurent déjà un environnement favorable à ce développement.

3.5 Pastoralisme et gestion des zones pastorales au Niger

L'élevage sédentaire est dominant. Il concerne 66% de l'effectif total du cheptel suivi par l'élevage nomade qui représente 18%, et par l'élevage transhumant 16%. En plus suite aux activités d'embouche et de production laitière qui s'intensifient de plus en plus dans le sud-ouest du Niger, environ 2/3 des bovins se trouvent actuellement aujourd'hui dans la zone agropastorale. Les superficies pâturables au plan national, sont évaluées à environ 60 millions d'hectare. La pratique de l'élevage est opportune dans une bonne partie du pays, notamment dans la zone pastorale à cause principalement de ses spécificités agroécologiques. Selon les spécialistes, en temps normal la production fourragère de cette zone couvre les besoins théoriques de toutes les espèces animales, si elle est utilisée dans sa totalité, ce qui n'est pas le cas pour l'instant du fait de la densité insuffisante en points d'eau. (MEDIANIGER.INFO, 2013).

Suite à la demande du mouvement paysan nigérien, le gouvernement du Niger a examiné et adopté le 20 mai 2010 le Projet d'ordonnance relative au pastoralisme. L'ordonnance 2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme consacre la reconnaissance par l'État et les collectivités territoriales, de la mobilité pastorale comme un droit fondamental des éleveurs, et des pasteurs nomades et transhumants. Elle vise à renforcer le Code Rural dans son ambition de sécuriser le pastoralisme au Niger et constitue une avancée juridique majeure pour les communautés pastorales.

La difficulté majeure de la pratique de cette activité réside dans la disponibilité et l'accès à l'eau et aux pâturages ; son caractère essentiellement extensif, sa dépendance exclusive des facteurs climatiques, le problème foncier qui continue à être au centre de plusieurs conflits sanglants et le faible dynamisme des organisations des producteurs. Le pastoralisme est également une activité à risque pour ceux qui le pratiquent car même en dehors des conflits avec les agriculteurs, il y subsiste une autre forme de menace. Il en est ainsi des actions du banditisme transfrontalier qui se traduit par le vol de bétail avec l'utilisation d'armes à feu.

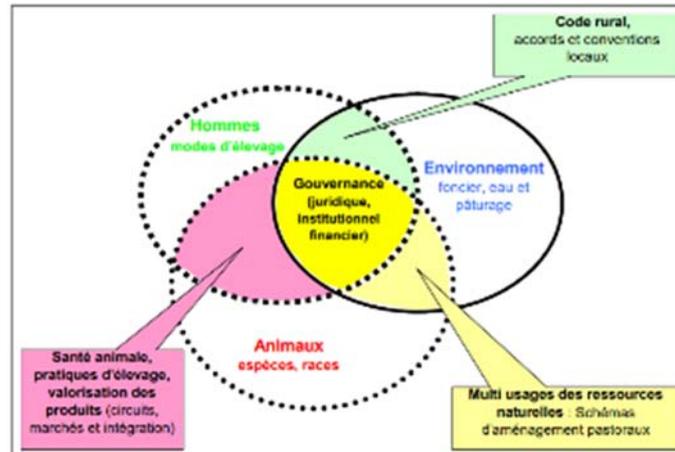
3.6 Gouvernance multi-acteurs et multidimensionnelle

Cette dimension doit être considérée dans tous les programmes touchant à son développement au regard du rôle moteur qu'elle joue dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire au Niger. Cela permettra de mettre l'éleveur acteur principal au centre des actions de développement de l'élevage en général et du pastoralisme en particulier. Ces actions de développement doivent se faire dans le respect de la protection de l'environnement, l'amélioration progressive de la productivité et de la santé du cheptel pour répondre non seulement aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse et exigeante en matière de produits animaux, mais également à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs mobiles, et notamment leur éducation et leur santé.

Dans cette perspective, la création d'un cadre de concertation spécifique concernant l'appui multisectoriel aux pasteurs et le développement de programmes intersectoriels spécifiques concernant les éleveurs nomades est en cours, en

rassemblant les acteurs des secteurs élevage, santé et éducation. Les liens entre les Ministères en charge de l'Élevage et de l'Hydraulique sont déjà bien établis conformément à la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale.

Figure 15 : Besoins de Coordination / Gouvernance interministérielle



Source : SDEEL (Stratégie de Développement Durable de l'Élevage)

La **Figure 15** ci-dessus, extraite de la SDEEL, montre que la coordination de l'élevage demande une étroite complémentarité interministérielle et une capacité de gouvernance multi-acteurs. La pratique de l'élevage croise la mise en valeur du milieu naturel (l'exploitation des ressources naturelles sous forme d'eau et de fourrages) par des animaux élevés dans l'objectif de production en faveur des humains. Cette pratique implique des interfaces stratégiques (les trois encadrés dans le schéma) que sont : (i) l'exigence de santé animale, les pratiques d'élevage et la valorisation des produits ; (ii) l'usage multiple des ressources naturelles et les schémas d'aménagement pastoral ; et (iii) les accords et conventions locaux (code rural) concernant l'interface entre les hommes et l'environnement. Au centre du schéma s'ensuit le besoin général de gouvernance (juridique, institutionnelle et financière) entre les ministères concernés et les acteurs.

En termes d'environnement, l'élaboration progressive des schémas d'aménagements pastoraux va permettre de sécuriser les pâturages, de réhabiliter les parcours dégradés, de réaliser et de réhabiliter les points d'eau pastoraux et ainsi globalement de sécuriser et accroître l'accès des éleveurs aux ressources pastorales. Les efforts doivent être entrepris dans l'animation et la sensibilisation pour une plus grande diffusion des textes juridiques en la matière et une meilleure implication de tous les acteurs dans leur application. Ces efforts d'envergure nationale devraient être complétés par la création d'un observatoire pastoral.

On pourrait également promouvoir la fonction d'éleveur-gestionnaire des espaces pastoraux à travers des actions pilote de soutien aux comités de gestion des pâturages ; Ceci pourrait déboucher par exemple sur la mobilisation des éleveurs transhumants dans la plantation d'arbres pour améliorer les pâturages.

Enfin cette analyse montre un environnement politique, réglementaire et de soutien technique peu incitatif pour l'ensemble des agents de la CDV Bétail-Viande. Il serait donc utile de revoir les politiques affectant la CDV pour faciliter la création d'un environnement politique et réglementaire favorable aux investissements privés dans le secteur Bétail-Viande au Niger avec des mesures incitatives à la création de micro-entreprises de services.

3.7 Les infrastructures en soutien à la CDV Bétail Viande

Les premières infrastructures soutenant l'élevage du bétail sont **les aménagements pastoraux** dans la zone pastorale et le long des parcours de transhumance et d'exportation ; ceux-ci recouvrent les points d'eau (puits, forages, etc.) et les fenils (stockage de fourrage naturel et cultivé, et de résidus de récolte (chaumes, paille et foin/fanes).

Les marchés de vente du bétail (collecte, regroupement et exportation) sont les autres infrastructures essentielles aux éleveurs pour les aider dans la vente de leur bétail, sans être à la merci des maquignons. Plus d'info dans le chapitre 2.7.3.1.

Il faut ensuite citer **les abattoirs**, frigorifiques ou municipaux, et les aires d'abattage qui sont mis à la disposition des bouchers abattants pour leur travail et chargent des taxes aux utilisateurs pour couvrir les frais d'entretien des lieux- plus d'info dans le chapitre N° 2.6.2.1

Il y a enfin un certain nombre d'infrastructures d'usage public qui contribuent à créer un environnement favorable pour le développement de la CDV Bétail-Viande. Ceci inclut la présence de nombreux **marchés et comptoirs pour la vente de la viande**, l'existence de radios locales et les réseaux de téléphonie mobile donnant accès à Internet (Sahelcom, Moov, Airtel et Zamani) qui couvrent de mieux en mieux le territoire national.

D'un autre côté, il subsiste des insuffisances importantes au niveau **des routes** (faible couverture, mauvais état, surcharge), et de la desserte en **électricité** (qui manque sur la majorité du territoire et est souvent sujette à des pannes locales), tandis que l'eau courante est de plus en plus accessible.

4 ANALYSE DES IMPACTS ACTUELS ET FUTURS DE LA CDV BÉTAIL VIANDE

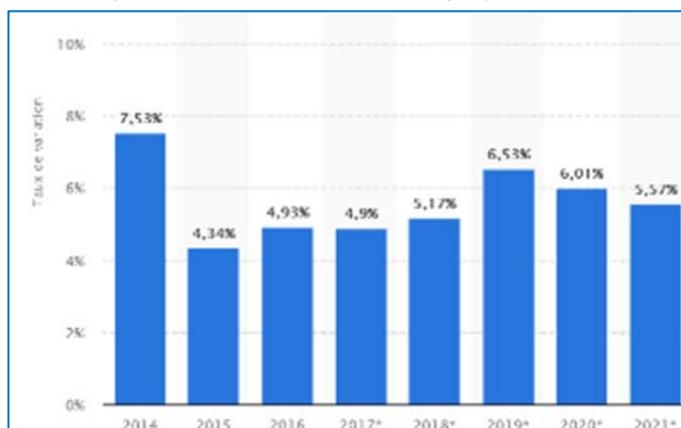
4.1 Définition des Scénarios

4.1.1 Analyse de la situation actuelle 2021

Le Niger connaît une situation économique de croissance soutenue de 2014 à 2021. Ceci soutient une dynamique de croissance de la consommation. L'agriculture et l'élevage demeurent le principal contributeur au PIB à hauteur de 42% du PIB (contre 17% pour l'industrie et 41% pour les services), mais la majorité de la production agricole est réalisée par des exploitations familiales de petite taille, tournées presque exclusivement vers l'autosubsistance. 80% de la population active opère dans l'agriculture. Le résultat agricole global occulte les disparités régionales, selon le gouvernement nigérien, en 2020.

Projetée initialement à 6%, la croissance économique du Niger devrait s'établir à 1,2% en 2020 selon le FMI, avec un rebond dès 2021 à 6,9% sur la base de la réouverture de la frontière avec le Nigéria et de l'atténuation des conséquences de la crise sanitaire (**Figure 16**). Sur la base de l'hypothèse d'exportations de pétrole brut dès 2022, le FMI table sur une croissance à moyen terme autour de 9%.

Figure 16 : Taux de croissance projeté du PIB



Source : FMI, 2017

4.1.2 Scénario de croissance réaliste 2030

En premier lieu, il sera nécessaire de promouvoir l'amélioration des zones de pâturage. A l'horizon 2030 on devrait cibler des actions pilotes qui visent des surfaces réduites par éleveur sédentaire. Sur la base de 3% de la zone pastorale, on pourrait couvrir l'amélioration de 1,8 millions ha, comme détaillé dans le **Tableau 28** ci-dessous :

Tableau 28 : Surfaces de pâturage projetées par type d'éleveur (2030)

#	Type d'éleveur	Type de pâturage	Elevéurs		Surface Totale	
			Nombre	Surface unitaire (ha)	(ha)	%
1	Elevéurs sédentaires	Pâturage amélioré			1 800 000	3%
		Pâturage naturel	1 350 000	10	13 500 000	22%
2	Agro-pasteurs	Pâturage arboré	1 350 000	2	2 700 000	4%
3	Elevéurs transhumants	Parcours	630 000	70	44 100 000	71%
TOTAL			3 330 000		62 100 000	100%

Source : Experts SOFRECO

En second lieu, le scénario de croissance table sur une baisse de la part de bétail exportée sur pied par les éleveurs et une augmentation de la part exportée par les grossistes. Il comprend aussi une augmentation de la part de production passant par les abattoirs avec la création de nouveaux abattoirs réfrigérés pour exporter (passage de 10% à 22%) et de la part transformée en kilichi (**Tableau 29**).

Tableau 29 : Répartition des Flux de Bétail et de Viande par Agent (2020-2030)

			% prod 2020	% prod 2030
Elevéurs	s-pied	vendu aux grossistes ou en direct localement	14,0%	16,0%
	s-pied	vendu aux transformateurs	12,0%	24,0%
	s-pied	Exportation sur pied de bétail par les éleveurs	75,0%	60,0%
transformateurs	viande	Abattoirs- micro abattage bovins	10%	12%
	viande	transformation viande séchée Kilichi	2,0%	2,5%
	viande export	option Nouvel abattoir équipé export directe (2 unités)		10%
grossistes-exportateur	autre	transformation lait-yaourt-fromage	1,0%	2,0%
		Pourcentage de bétail	13%	14%
	s-pied ou camion	Part exporté	10%	9%
Détaillant	divers	Vendu aux détaillants	3%	5%
	viande	vendu au détail	4%	5%

Source : Estimations Experts SOFRECO

Sur la base des données des chapitres précédents, on dispose d'un scénario d'évolution du cheptel entre 2019 et 2030 qui sert dans le scénario prospectif. Basé sur une croissance annuelle du cheptel de 3-4% (3% pour les bovins, 3,5% pour les ovins et 4% pour les caprins), ce scénario reste cependant en dessous des croissances enregistrées dans la période passée de 2006-2019 rapportées par le Ministère de l'Elevage (**Tableau 30**).

Le cheptel bovin devrait atteindre 21,2 millions de têtes en 2030, le cheptel ovin autour de 19,8 millions de têtes et le cheptel caprin près de 29 millions de têtes. On compte par ailleurs sur une croissance de 10% du poids vif des animaux vendus d'ici 2030 suite à l'amélioration de l'approvisionnement en fourrage et en aliments concentrés, aux meilleurs soins vétérinaires et au développement de l'embouche.

Tableau 30 : Evolution estimée du Cheptel entre 2019 et 2030

Description	Bovins	Ovins	Caprins
Cheptel total 2019	15 225 410	13 192 925	18 108 126
Taux de croissance annuel	3%	3,50%	4%
Cheptel total 2030	21 178 000	19 840 000	28 957 000

Source : Estimations Experts SOFRECO

Le scénario prospectif sur 2030 prévoit aussi une croissance significative du poids vif par animal (minimum 8%). Les taux d'exploitation du bétail restent similaires (Tableau 31) :

Tableau 31 : Evolution estimée des Poids Vifs Unitaires du Cheptel entre 2019 et 2030

Caractéristique	Bovins	Ovins	Caprins
Poids vif 2020 (kg)	310	55	30
Poids vif 2030 (kg)	341	60,5	33
Conversion poids vif - viande	52%	47%	47%

Source : Hypothèse d'étude SOFRECO – 10% croissance du poids vif

Ces données permettent d'estimer en tonnes poids vif et en tonnes de viande le volume de bétail produit en 2019 (Tableau 32). On obtient ainsi un volume commercialisé de 1,2 millions de tonnes en poids vif et de 0,6 million tonnes en poids de viande. Pour 2030, la projection est de 1,86 millions de tonnes en poids vif et de 0,93 million tonnes en poids de viande

Tableau 32 : Evolution estimée des Poids vifs et de viande totaux entre 2019 et 2030

en equiv Tonnes	bovins	ovins	caprins	Agrégé
Volume vif 2019	758880	224235	225720	1208835
Volume vif 2030	1134463	353549	375283	1863295
Volume viande 2019	394618	105390	106088	606096
Volume viande 2030	589921	166168	176383	932472

Source : Estimations Experts SOFRECO

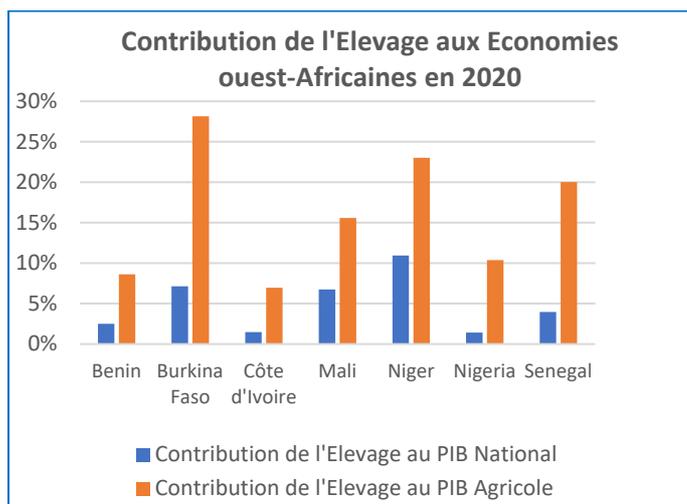
4.2 Analyse économique de la CDV Bétail-Viande

4.2.1 Contribution de la CDV à la Croissance Economique

4.2.1.1 Part de la CDV Bétail Viande dans le PIB

Dans les pays ouest africains, la contribution de l'élevage au PIB total et au PIB agricole est assez élevée (5% et 16% en moyenne en 2020). (Figure 17). Cette dernière est nettement plus forte dans les pays sahéliens. Le Niger est en première position (10,9%), pour sa contribution au PIB National, suivi par le Burkina Faso (7,1%) et le Mali (6,7%). Pour la contribution de l'élevage au PIB Agricole, le Niger est en 2^{ème} position (23,2%), après le Burkina Faso (28,1%)

Cette forte contribution fait de ce sous-secteur une arme efficace dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en raison non seulement de son apport en produits animaux de haute valeur nutritive mais aussi et surtout par la création d'emplois et de revenus substantiels en milieu rural.

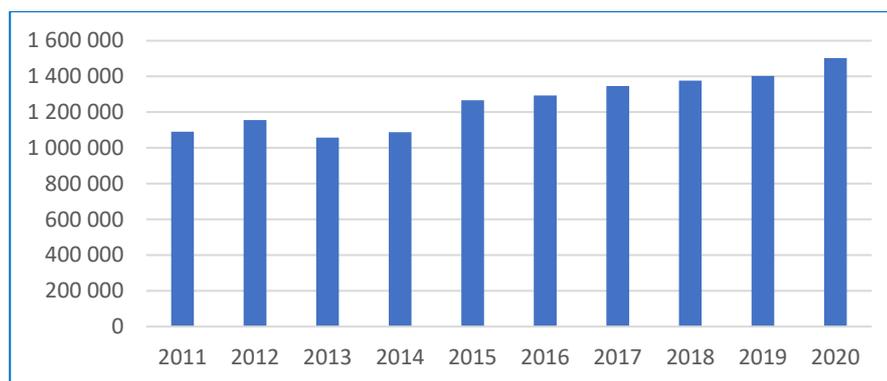
Figure 17 : Contribution de l'élevage aux économies ouest-africaines en 2020

Pays	Contribution de l'Elevage	
	au PIB National	au PIB Agricole
Benin	2,49%	8,62%
Burkina Faso	7,14%	28,13%
Côte d'Ivoire	1,47%	6,96%
Mali	6,74%	15,57%
Niger	10,93%	23,02%
Nigeria	1,41%	10,37%
Sénégal	3,95%	20,02%

Source : FAOSTAT 2020

4.2.1.2 Dynamique de Croissance du Produit Brut de l'Elevage 2011-2020

La dynamique de croissance du Produit Brut de l'Elevage est illustrée dans la **Figure 18** ci-dessous. On constate une valeur moyenne de 1,1 milliard US\$ de 2011 à 2014, puis une croissance régulière de 2014 à 2020 atteignant 1,5 milliard US\$.

Figure 18 : Produit Brut de l'Elevage au Niger 2011-2020 (000 US\$)

Source : FAOSTAT 2011-2020

4.2.1.3 Le revenu moyen des éleveurs en 2019 et 2030

Basé sur l'analyse agrégée des coûts inhérents à la chaîne de valeur, le prix de revient économique (valorisation du travail familial) du poids vif et celui du kg de viande a été estimé en agrégeant les différents types de bétail en situation actuelle (2020) et à l'horizon 2030. Ce prix de revient est de 1,6 US\$ par kg de bétail vif et 3,2 US\$ par kg de viande en 2020, et de 1,0 US\$ par kg de bétail vif et 2,1 US\$ par kg de viande en 2030 (**Tableau 33**).

Tableau 33 : Prix de Revient du kilo vif et du kg de viande en 2020 et 2030

Prix en US\$ 2021	2020	2030
Prix de revient toutes viandes confondues	3,19	2,08
Prix de revient du kg vif bovins-ovins-caprins	1,57	1,02

Source : value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO sur FAO EX-ACT

Dans cette analyse économique, chaque ménage producteur génère un revenu multiple comprenant les ventes de bétail sur pied (bovins, ovins et caprins), les

ventes éventuelles de lait et produits laitiers au niveau local. Dans le cadre d'une analyse économique, il faut prendre en compte également l'autoconsommation des ménages en termes de viande et lait. Le fumier produit n'a pas été considéré dans la présente analyse car une partie est utilisée directement par les éleveurs dans leurs champs et l'autre partie utilisée comme moyen d'échange dans les négociations pour accéder aux zones de pâturage.

Tableau 34 : Valeur du Bétail commercialisé en 2019

Annual Net production of livestock		2019		
	Quantity	Unit	Farmgate price (Euro) per kg or L	Production value (Euros)
Cull stock				
Number of fattened calves	0		0,00	-
Weight before slaughter	0	kg		
Number of reproduction bulls	2448000		1,23	934 351 145
Weight before slaughter	310	kg		
Number of cull cows (milk, meat)	0		0,00	-
Weight before slaughter	0	kg		
Nb of sheep	4077000		1,34	299 731 081
Weight before slaughter	55	kg		
Nb of other (camels, horses...)	7524000		1,10	248 958 247
Weight before slaughter	30	kg		
Quantity of milk (goat, sheep, cows) (default milk density 1030 g per litre)	1425000000	L	0,30	427 500 000
	1425 Total		3,97	1 910 540 473
		Produit brut/ ménage	965	Euros par elev

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO sur FAO EX-ACT (nov 2021).

On intègre donc dans les revenus des éleveurs les ventes d'animaux vifs (bovins, caprins, ovins) ainsi que la vente de lait qui représentent ensemble un produit brut de 1,9 milliards d'Euros de valeur au niveau des éleveurs. (Tableau 34).

Ceci génère l'équivalent d'un produit économique de **965 Euros par éleveur** en 2019 (autoconsommation comprise). Le **Tableau 35** ci-dessous reprend la même logique pour la situation projetée en 2030. Au vu des différentes améliorations, cela permettrait une croissance de 50% du revenu des éleveurs, avec un produit brut par ménage d'éleveur de **1 480 Euros par an**.

Tableau 35 : Valeur estimée du Bétail qui serait commercialisé en 2030

Annual Net production of livestock		2030		
	Quantity	Unit	Farmgate price (Euro) per kg or L	Production value (Euros)
Cull stock				
Number of fattened calves	0		0,00	-
Weight before slaughter	0	kg		
Number of reproduction bulls	3136000		1,23	1 292 702 290
Weight before slaughter	334,8	kg		
Number of cull cows (milk, meat)	0		0,00	-
Weight before slaughter	0	kg		
Nb of sheep	5790000		1,34	459 719 989
Weight before slaughter	59,4	kg		
Nb of other (camels, horses...)	11160000		1,10	398 809 671
Weight before slaughter	32,4	kg		
Quantity of milk (goat, sheep, cows)	2592000000	L	0,30	777 600 000
	Total		3,97	2 928 831 950
		Produit brut/ ménage	1479	Euros par elev

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO sur FAO EX-ACT (nov 2021).

4.2.1.4 Les Revenus des micro-entreprises de transformation

La transformation au sein de la chaîne de valeur prend différentes formes. Elle est menée à bien par un nombre conséquent de micro-entrepreneurs. Trois principaux types de micro-entreprises de transformation ont été identifiés répartis sur le territoire en zone rurale et urbaine, il s'agit :

- Des micro-abattoirs plus ou moins informels qui suppléent à la fonction d'abattage (\pm 400 unités qui transforment 0,5-1 tonne de viande par jour) ;
- Des micro-unités de séchage et production de kilichi qui transforment 100 kg par jour ou 10-30 tonnes par an (près de 673 unités selon les sondages SOFRECO) ;
- Des unités de transformation de lait plus nombreuses qui transforment 1% du lait produit (570 unités transformant 100-150 litres de lait par jour, soit 15-25 000 litres par an).

Toutes ces unités représentent en tout 1 647 microentreprises en 2019. Elles ont été analysées dans la partie agent de transformation. Comme indiqué dans le **Tableau 36** ci-après, leurs marges brutes par entreprise varient entre 4 700 et 74 400 Euros par an selon les sondages réalisés sur les volumes moyens traités par entreprise et les prix de marché.

Tableau 36 : Marge brute des Unités de Transformation artisanales

	% vol transf	quant/ micro unité Tonnes transformées	Nb unités	marge brute/ entrep Euros par an
Transformation en 2019				
micro abattoirs	10%	150	404	74357
Abattoir moderne export		0		
Unité de production de Kilichi	2%	18	673	4743
Unités de production de lait	1%	25	570	26718

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO sur FAO EX-ACT (nov 2021).

En analyse prospective 2030, on notera ci-dessous (**Tableau 37**) une multiplication des unités et une croissance des capacités de transformation.

Tableau 37 - Marge brute des Unités de Transformation artisanales

	% vol transf	quant/ micro unité Tonnes transformées	Nb unités	marge / entrep Euros par an
Transformation en 2030				
micro abattoirs+ Abattoir équipés	12%	170	658	84272
Abattoir moderne export	10%	44000	2	2838946
Unité de production de Kilichi	3%	21	1110	5534
Unités de production de lait	2%	45	1152	48092

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO sur FAO EX-ACT (nov 2021).

On aurait ainsi une augmentation significative des micro entreprises de transformation (+80%) et des marges brutes par entreprise de 35% à 100% entre 2019 et 2030. La possibilité de mise en place de deux abattoirs modernes avec des capacités de 44 000 tonnes de viande par an est prise en compte avec une marge brute par abattoir de 2,8 millions Euros.

4.2.1.5 Création de valeur ajoutée au niveau national

Dans son ensemble la chaîne de valeur paraît en 2020 comme une méga chaîne avec une valeur ajoutée de près de 1,5 milliards d'Euros qui représente **13% du PIB National et 32% du PIB agricole**. Cette chaîne de valeur génère l'équivalent de plus de 1,9 millions d'emplois par an (plus de 476 millions de jours de travail).

Tableau 38 : Performances socioéconomique agrégées de la CDV Bétail-Viande

Aggregated Socio-economic performances	2 019	2 030	Balance
Value added	1 490 413	2 360 619	870 206 000 Euros
Gross production value	1 985 937	3 098 812	1 112 875 000 Euros
Total job generated	1 905 546	1 913 852	8 306 Jobs created

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO sur FAO EX-ACT (nov 2021).

A l'horizon 2030, avec un programme adéquat de soutien, cette chaîne de valeur devrait atteindre 2,4 milliards d'Euros de valeur ajoutée agrégée soit 12% du PIB 2030 et plus de 31% du PIB Agricole, soit une petite régression de 1% due au fait de la modération prise dans le choix du scénario de croissance de la CDV Bétail-Viande, en comparaison de celui du PIB National et de celui du PIB agricole. Il est en effet plus facile de changer dans le monde végétal que dans le monde animal.

Cette chaîne de valeur génère l'équivalent de 8 300 emplois additionnels entre 2020 et 2030 (près de 3 millions de jours de travail additionnels).

4.2.2 Compétitivité économique de la CDV Bétail-Viande

Ce thème a été traité au § 2.7.4 On peut en résumer ici les principaux points :

4.2.2.1 Bétail sur Pied

- Les éleveurs connaissent parfaitement leur troupeau et tous les circuits de transhumance. Ils ont également un système traditionnel d'information très efficace qui leur permet une bonne gestion des troupeaux ;
- Il existe au Niger un savoir-faire des populations bien établi pour l'élevage et des races animales hautement recherchées dans la sous-région pour leurs aptitudes bouchères et laitières ;
- Les coûts de production de l'élevage traditionnel sont généralement faibles ;
- Un espace pastoral vaste et diversifié. La végétation est répartie dans divers biotopes avec chacun sa biodiversité végétale dans l'alimentation du bétail. C'est cette situation particulière qui contribue à conférer au Niger sa réputation pour la grande qualité gustative de sa viande de bétail.

4.2.2.2 Viande de Bétail

- Sur le marché domestique, la viande bovine, ovine et caprine produite au Niger, très bien appréciée des consommateurs nationaux, ne souffre guère de la concurrence extérieure ;
- Sur le marché extérieur, particulièrement sur le marché régional, l'offre nigérienne de viande (tous circuits confondus) se trouve en présence d'autres offres concurrentes, notamment celle du Burkina Faso et du Mali sur le Marché de la Côte d'Ivoire et celle du Tchad, du Cameroun et de la République Centrafricaine sur le Marché du Nigéria ;
- L'organisation du marché sous régional du bétail et de la viande, amorcée par la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) et l'Office Communautaire du Bétail et de la Viande (OCBV) souffre encore de la concurrence déstructurante des viandes extra-africaines pour les chaînes de valeurs locales ;
- Malgré la qualité très appréciée de la viande bovine, ovine et caprine du Niger et ses avantages comparatifs, le pays n'en tire pas suffisamment profit et se trouve confronté à des difficultés réelles pour répondre aux exigences sanitaires lui permettant d'accéder aux marchés extérieurs.

4.2.3 Contribution à une Croissance Inclusive

4.2.3.1 Répartition des revenus et emplois générés par la chaîne de valeur

La Performance socioéconomique de la CDV Bétail-Viande en 2020 et en 2030 est présentée dans le **Tableau 39** ci-après.

Le profil moyen de l'éleveur sédentaire, nomade ou transhumant correspond à un revenu économique moyen de **551 Euros en 2020** (en valorisant l'autosuffisance). Ce revenu devrait passer à **943 Euros par éleveur d'ici 2030** en tenant compte des gains de productivité (poids moyen du bétail à l'abattage nettement augmenté, et petite augmentation de la part d'animaux mis sur marché), soit une croissance de revenu de plus de 60%, ou 5,5 % de croissance annuelle des revenus.

Tableau 39 : Performance socio-économique de la CDV Bétail-Viande en 2020 et 2030

Socio-economic performances of the value chain	2020	2030	Balance
ELEVEURS SEDENTAIRES ET TRANSHUMANTS			
	Nb of HH	0	1 980 000
	Nb of employment-eq	1 900 800	1 900 800
			0 jobs
Gross production Value (GPV)	1 910 540	2 928 832	1 018 291 000 Euros
Value Added (VA)	1 457 105	2 233 565	776 459 000 Euros
Gross Income (GI)	1 091 334	1 867 794	776 459 000 Euros
VA / tonne of product	1 205	1 272	67 Euros
VA / ha	25	38	13 Euros
Gross income / HH	551	943	392 Euros
TRANSFORMATION (ABATTOIR, KILICHI, YAOURT)			
	Nb of operator-eq	1 647	2 922
	Nb of employment-eq	3 131	9 921
			6 791 Jobs
Gross processed production value (GPPV)	48 462	116 995	68 534 000 Euros
Value added	17 120	86 286	69 166 000 Euros
Gross income	6 519	61 459	54 940 000 Euros
VA / tonne of product	425	712	287 Euros
Gross income / operator	3 958	21 033	17 075 Euros
GROSSISTES-EXPORTATEURS			
	Nb of operator eq	200	220
	Nb of employment-eq	600	522
			-78 jobs
Gross production value	17 834	29 603	11 770 000 Euros
Value added	10 223	18 139	7 915 000 Euros
Gross income	2 963	9 379	6 417 000 Euros
VA / operator	51 116	82 448	31 332 Euros
Gross income / operator	14 814	42 634	27 819 Euros
DETAILLANTS			
	Nb of operator	1 209	3 105
	Nb of employment-eq	1 015	2 609
			1 593 Jobs
Gross production value	9 102	23 382	14 280 000 Euros
Value added	5 964	22 630	16 666 000 Euros
Gross income	5 479	21 793	16 315 000 Euros
VA / retailers	4 934	7 287	2 353 Euros
Gross income / operator	4 532	7 018	2 485 Euros
Aggregated Socio-economic performances			
	2 019	2 030	Balance
Value added	1 490 413	2 360 619	870 206 000 Euros
Gross production value	1 985 937	3 098 812	1 112 875 000 Euros
Total job generated	1 905 546	1 913 852	8 306 Jobs created

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO sur FAO EX-ACT (nov 2021).

Les transformateurs (1 650 agents), qui sont actuellement dominés par les micro-transformateurs, réalisent une valeur ajoutée agrégé de seulement 17 millions d'Euros en 2020, laquelle devrait fortement augmenter jusqu'à 86 millions d'Euros

en 2030, avec la perspective de création de nouveaux abattoirs frigorifiques ouvrant la voie à l'exportation directe de viande de qualité bio à empreinte carbone réduite.

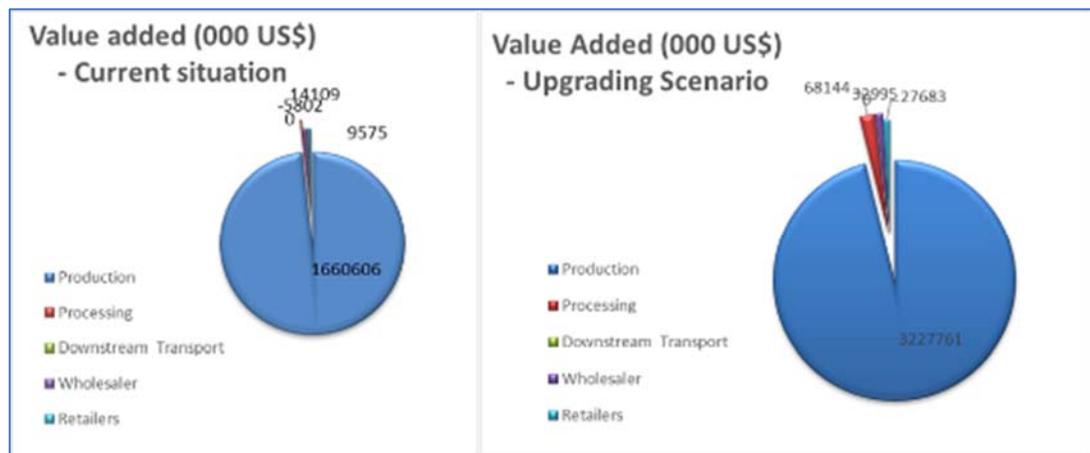
Le maillon commercialisation s'illustre par une augmentation significative des revenus bruts des grossistes-exportateurs qui passent de 15 000 à 42 600 Euros, et des détaillants qui passent de 4 500 à 7 000 Euros entre 2020 et 2030.

En termes d'emplois, le scénario choisi ne génère pas d'emplois additionnels au niveau du maillon élevage / production primaire ; le nombre d'éleveur reste stable à 1,9 millions. Au niveau transformation, le nombre d'opérateurs croît légèrement de 1 650 à 1 900 (+15%), mais celui des employés triple, de 3 100 à 9 900 suite à l'augmentation de taille moyenne des entreprises. Au niveau commercialisation de gros / exportation, le nombre d'opérateurs croît légèrement, de 200 à 220, alors que celui des employés décroît de 600 à 520, suite à une meilleure organisation des entreprises. Enfin le nombre de bouchers de tous types croît fortement de 1 200 à 3 100 (+158%) et leurs employés de 1 000 à 2 600 (+160%), suite à la création des nouveaux abattoirs et aires d'abattage, à l'augmentation de la consommation domestique en viande fraîche et en viande transformée et à celle des exportations de viande et produits transformés (kilichi, viande déshydratée).

4.2.3.2 Répartition de la valeur ajoutée au sein de la CDV Bétail-Viande

L'essentiel de la valeur ajoutée (97%) est actuellement réalisé au niveau des producteurs / éleveurs du fait qu'ils se positionnent à la fois sur la vente à l'exportation sur pied, et sur la vente domestique pour la boucherie et pour le ré-élevage. D'ici 2030 avec le développement en aval on devrait passer à 95% de la valeur ajoutée de la chaîne de valeur au niveau des producteurs. (Figure 18).

Figure 19 : Répartition de la valeur ajoutée dans la CDV Bétail-Viande en 2020 et 2030



Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO sur FAO EX-ACT (nov 2021).

4.3 Analyse sociale et droit foncier

4.3.1 Droit foncier, droit d'accès aux pâturages et droit de passage

Au Niger il y a toujours eu un contrat implicite d'occupation temporaire (entre la récolte et avant le prochain semis) entre agriculteurs et éleveurs. Cet accord permettait d'enrichir naturellement les sols en matière organique des déjections des animaux. Cette complémentarité autrefois bénéfique a disparu avec l'incidence de multiples facteurs parmi lesquels la pression démographique, les sécheresses successives ainsi que les transformations économiques. Le Niger a en effet une très

forte croissance démographique (l'un des plus élevée au monde 3,9%), laquelle entraîne une grosse pression sur les ressources naturelles et notamment sur les terres cultivables et l'eau. Selon les statistiques nationales, environ 100 000 à 120 000 ha de terres sont perdus annuellement du fait des conditions climatiques (désertification ou épuisement des sols), alors que les efforts de restauration ne dépassent guère 20 000 ha par an (AHOUAGANS, 2017).

Suite à la demande du mouvement paysan nigérien, le gouvernement du Niger a examiné et adopté le 20 mai 2010 le Projet d'ordonnance relative au pastoralisme. Cette ordonnance 2010-029 relative au pastoralisme consacre la reconnaissance par l'État et les collectivités territoriales, de la mobilité pastorale comme un droit fondamental des éleveurs, des pasteurs nomades et transhumants. Elle vise à renforcer le Code Rural dans son ambition de sécuriser le pastoralisme au Niger et constitue une avancée juridique majeure pour les communautés pastorales. Ce projet d'ordonnance concrétise le principe de transfert des compétences qui propose la commune comme maître d'ouvrage dans la gestion des puits en zone pastorale et institue un système de fermeture et de libération des champs de cultures pluviales en zone agricole, pour prendre en compte les nécessités d'une bonne intégration entre l'agriculture et l'élevage, sous la responsabilité des régions. Enfin, cette ordonnance clarifie le statut domanial des ressources pastorales et l'institutionnalisation d'une réglementation appropriée.

L'ordonnance de 2010 relative au pastoralisme stipule que les éléments du foncier pastoral relèvent du domaine public. Ils sont inaliénables - ne peuvent être vendus - et leur classement est imprescriptible - tout titre foncier est nul de plein droit. Cette ordonnance prévoit une indemnisation en cas de privation des droits d'usage prioritaires.

4.3.2 Elevage et pauvreté des ménages

Selon une enquête INS de l'observatoire des ménages en 2013, la possession de bétail montre une similitude entre les ménages non pauvres et pauvres : 20,4% des ménages non pauvres ne possèdent aucune tête de bétail contre environ 19% de ménages pauvres. 59,5% des ménages non pauvres possèdent de 1 à 19 têtes de bétail contre 66,6% de ménages pauvres. 18,1% des ménages non pauvres et 14,5% des ménages pauvres disposent de 20 têtes de bétail et plus. L'élevage est une activité pratiquée par les ménages pauvres nigériens et la possession de bétail n'est pas très discriminante pour le statut de pauvreté. C'est pourquoi on observe des taux de pauvreté élevé chez les éleveurs de bétails : 49,7% pour les éleveurs de 1 à 3 têtes de bétail, 48,5% entre 10 et 19 têtes de bétail, 44,9% de pauvres parmi les éleveurs de 4 à 9 têtes. Néanmoins, les éleveurs de 50 têtes et plus comptent le plus petit taux de pauvreté avec 32% (INS-NIGER, 2013).

4.3.3 Conditions de travail – rôle des femmes et des enfants

Au niveau d'un ménage d'éleveur, une série de tâches sont remplies pour gérer l'activité d'élevage, mobilisant les membres du ménage (80%) voir des journaliers (20%). Le **Tableau 40** ci-dessous résume les principales tâches et les volumes de travail mobilisés par ménage.

Tableau 40 : Répartition du travail d'élevage entre hommes, femmes et enfants

Livestock (man-days per HH)			Salary per man per day	cost per year per HH
% of family labour	80%	travail dominé par		
Feed	80	Hommes	2000,0	58
Health care	15	Femmes	2000,0	11
transhumance	60	Hommes	2000,0	43
entretien-abreuvement, surveillance, garde	60	enfants	2000,0	43
Extraction du lait, transfor et commercialisation	25	Femmes	2000,0	18
Total man-days per HH	240		0	
Nombre d'hommes-jours fourni par les hommes		140,0		
Nombre d'hommes-jours fourni par les femmes		40,0		
Nombre d'hommes-jours fourni par les jeunes		60,0		

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO 2020-2030 sur FAO EX-ACT (nov 2021).

Avec 240 jours de travail par ménage, c'est près d'un emploi à plein temps qui est mobilisé par ménage sur l'élevage. La répartition du travail se fait de la manière suivante : (i) Jeunes : Nourriture aliment bétail, transhumance, extraction Lait ; (ii) Femmes : Extraction du lait, transformation et commercialisation, alimentation en eau du bétail ; (iii) Hommes : Décision de l'itinéraire de la transhumance et guide, Santé animale.

4.3.4 Mobilisation du travail et Rétribution par jour de travail

L'analyse de la mobilisation de travail familial et salarié permet d'évaluer l'intensité de travail par tonne produite de viande à plus de 390 jours de travail et la part de valeur ajoutée par tonne de bétail vif qui rétribue les ménages éleveurs à plus de 1205 Euros actuellement par tonne (Tableau 41).

On notera aussi que la valorisation par jour de travail est forte par rapport aux autres chaînes de valeur, avec près de 3 Euros par jour de travail en 2020 et une augmentation des revenus par jour de travail jusque plus de 4,7 Euros à l'horizon 2030 avec l'amélioration de la productivité et du taux d'exploitation (% bétail vendu par an).

Tableau 41 : Empreinte sociale de la CDV Bétail-Viande

Social Footprint	Current	upgrading	
Days of labour per ton of meat	394	273	working days/ T
Pro-poor Value added per ton of meat/milk	1 205	1 272	Euros/ Ton
Income generated per day of work (prod)	3,06	4,67	Euros/ working day
Current labour distribution			
Gender : part of labour covered by women	17%	19%	
Childs: part of labour covered by youngs	25%	23%	

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO 2020-2030 sur FAO EX-ACT (nov 2021).

On notera par ailleurs la mobilisation des femmes et des jeunes dans le travail consacré à l'élevage qui n'est que de 17% pour les femmes et 25% pour les jeunes, l'élevage de bétail restant dominé par les hommes (58% du travail mobilisé).

4.3.5 Sécurité alimentaire

La place du bétail et de sa viande dans la sécurité alimentaire est indéniable car la viande rouge est une source de protéines essentielles pour la croissance des enfants et les besoins d'entretien des adultes, et le bétail est une forme de stockage gratuite ou presque de cette viande sur pied.

Le bétail est également un moyen d'épargne, une sorte de banque sur pied, qui permet à l'éleveur de disposer, par sa vente, des fonds nécessaires à des besoins urgents de santé ou d'autres besoins financiers.

4.3.6 Capital social

Il y a un très fort capital au sein de la CDV Bétail-Viande utilisable au niveau des éleveurs qui sont fortement organisés en groupements locaux, associations et unions. Ceci devrait permettre de progresser rapidement dans l'amélioration des conditions générales de l'élevage, que ce soit au niveau des infrastructures et de leur gestion (points d'eau, fenils) ou de l'amélioration des pâturages.

Par contre le capital social disponible au niveau des micro-transformateurs est très faible, car ils sont très peu organisés et travaillent de façon individuelle. Cet état de fait devra être amélioré si l'on veut progresser dans ce secteur concernant l'adoption généralisée des mesures d'hygiène dans l'abattage et la transformation de la viande, l'adoption de standards de qualité et de normes de production pour les produits finis et tous les autres sujets d'intérêt général pour les bouchers nigériens de tous types.

4.4 Analyse environnementale, empreinte carbone

4.4.1 Vulnérabilité de la CDV Bétail-Viande aux changements climatiques

En ce qui concerne l'élevage, les changements climatiques vont entraîner une augmentation de 6% à 16% de la productivité en biomasse herbacée à l'horizon 2050, représentant en moyenne une capacité de charge additionnelle de 6 à 10 jours en fin de saison des pluies pour une UBT.ha⁻¹.

La hausse des températures risque cependant d'accroître la régression des prairies actuellement observée et d'accentuer la dégradation de la qualité des parcours liée à leur surexploitation, qui se traduit par l'installation d'espèces moins appréciées. Elle impactera par ailleurs négativement l'état sanitaire du cheptel (HCI3N-MAE-CNEDD-ME/DD, 2020).

Bien que le domaine pastoral représente 45% de sa superficie, le Niger est régulièrement confronté à des crises pastorales, liées au manque de disponibilité de la biomasse pour le bétail. Il est estimé qu'un tiers seulement de la biomasse produite est exploitée par le bétail en zone sahélienne, correspondant en moyenne à 23 millions de tonnes de matières sèches (PAGRA, 2016). Avec le changement climatique, les situations de crise liées aux événements climatiques extrêmes deviendront plus fréquentes.

Ceci concerne d'abord les sécheresses qui se manifestent par des déficits fourragers sur les parcours et des pertes de récolte, un assèchement des sols, la dessiccation des espèces végétales, une hausse de la mortalité du cheptel, une recrudescence des feux de brousse, et une exacerbation des conflits autour de l'accès aux ressources.

Dans ce contexte, l'amélioration des performances technico-économiques des systèmes agro-pastoraux face au climat, la diversification des productions et la préservation sur le long terme des ressources naturelles (sols, eau, biodiversité) sont cruciales pour renforcer la résilience des populations face au climat.

Des options techniques à co-bénéfice climat relevant d'une agriculture intelligente face au climat (AIC) doivent être identifiées et diffusées largement pour permettre l'adaptation des producteurs aux effets des changements climatiques tout en contribuant à son atténuation, à travers la séquestration de carbone dans les systèmes sols-plantes.

Dans le champ de la production animale, les technologies mobilisables pour le développement de l'AIC visent l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires (éleveurs et agro-éleveurs) et la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (nomades et transhumant) par le développement, la restauration et la gestion des ressources pastorales (eau, fourrage) et par un accès amélioré à la santé vétérinaire, à l'alimentation animale et à l'information climatique. Les pratiques prioritaires d'AIC à cet égard sont l'introduction de races améliorées d'animaux dans les systèmes d'élevage intensif, la sélection et la promotion de races locales rustiques plus résistantes / tolérantes face au climat dans les systèmes d'élevage mobiles, le renforcement des systèmes d'alerte précoce, la création et l'utilisation de pistes de transhumance sécurisées, la gestion concertée des points d'eau et le développement de systèmes d'information pastorale. Les autres technologies clés pour le développement de l'AIC concernent l'hydraulique pastorale, la restauration des parcours, la protection des ressources pastorales par des bandes pare-feu, la constitution de réserves alimentaires pour la saison sèche (foin, ensilage, etc.), le recours à de nouvelles sources d'aliments et à des compléments alimentaires (légumineuses arbustives, paille de riz, etc.), ainsi que le développement de cultures fourragères résistantes et/ou tolérantes à la sécheresse.

La SPN2A soutient la protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère par différentes activités. Elle appuie la création de bandes pare-feu dans la zone pastorale. Cette activité sécurise la ressource en minimisant les risques d'extension incontrôlée des feux et crée des emplois pour les jeunes et pour les femmes. Elle favorise la définition concertée d'une utilisation différenciée de l'espace rural. En zone agricole, la SPN2A facilitera l'intégration d'enclaves pastorales dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et l'affectation de terres récupérées et de terres marginales (glacis, par exemple) à des fins de production fourragère pour l'alimentation des animaux.

La SPN2A appuiera la restauration des parcours et pâturages naturels dégradés par l'utilisation de plantes de services, la promotion de techniques de lutte contre les plantes invasives, et un ensemencement multi spécifique des espaces à vocation fourragère. Elle soutiendra les actions communautaires menées en faveur de l'augmentation de la productivité fourragère dans l'espace rural, notamment par la promotion de cultures fourragères, par un prélèvement contrôlé de la biomasse végétale, et par des techniques de traitement et stockage de la paille. La SPN2A appuiera également la mise en place de mécanismes de gestion concertée des biomasses végétales dans les territoires où l'accès à cette ressource présente un caractère conflictuel. Les actions soutenues à ce titre concerneront notamment l'élaboration concertée de chartes d'accès aux biomasses végétales, par les comités locaux multi-acteurs engagés dans la protection de l'environnement.

4.4.2 Empreinte carbone de la CDV Bétail-Viande sur 2020-2030

Le bilan carbone se calcule par rapport au sens des flux d'échanges entre l'écosystème et l'atmosphère en comptabilisant positivement l'ensemble des flux de gaz à effet de serre vers l'atmosphère (i.e. émissions) et négativement les flux de

carbone vers l'écosystème (i.e. séquestration). Ainsi un bilan négatif suppose une séquestration supérieure aux émissions et inversement. De la même façon une empreinte carbone positive correspond à des émissions par unité de produit tandis qu'une empreinte carbone négative traduit une fixation de carbone par unité.

Les actions prévues qui contribuent à réduire les GES de la CDV Bétail-Viande comprennent : (i) des pratiques d'alimentation améliorée (concentrés, graines oléagineuses pour 20% des bovins et ovins) ; (ii) des améliorations génétiques améliorant la productivité du bétail couvrant jusqu'à 40% des bovins et ovins ; et (iii) l'amélioration à grande échelle de 1,8 millions ha de zones de pâturage.

Dans la situation actuelle, la chaîne de valeur bétail viande génère chaque année plus 26 millions de tCO₂-e par an, essentiellement à travers les émissions de méthane du bétail. Ceci correspond à une empreinte carbone à la production de 22 tCO₂-e par tonne de production de bétail vif. L'ensemble des options réductrices d'émission apportées à la chaîne de valeur permettront de réduire les émissions de 26,5 à 20,1 millions tCO₂-e en 2030 soit un impact d'atténuation de -6,4 millions de tCO₂-e par an (réduction de 61 millions tCO₂ sur 10 ans). (**Tableau 42**).

Tableau 42 : Atténuation du Changement Climatique par la CDV Bétail-Viande

Climate Mitigation dimension of the Value Chain	Current	Upgrading	Balance
GHG impact (tCO ₂ -e per year)	26 487 358	20 050 976	
GHG impact (tCO ₂ -e per year per hectare)	0,4	0,3	-0,1
Carbon footprint of production (tCO ₂ -e per tonne of product)	21,9	19,6	-2,3
Annual tCO ₂ -e [emitted (+) / reduced or avoided (-)]		-6 436 382	
Annual tCO ₂ -e from renewable energy		0	
Equivalent project cost per tonne of CO ₂ -e reduced or avoided (in US\$ per tCO ₂ -e)		0	
Equivalent value of mitigation impact per year (Euros 26/tCO ₂ -e)		167	million Euros
Equivalent value of mitigation impact per year per ha (US\$ 30/tCO ₂ -e per year per ha)		3	

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO 2020-2030 sur FAO EX-ACT (nov 2021).

Cet impact carbone négatif induit essentiellement par la réhabilitation de 1,8 million ha de pâturage dans la zone pastorale et la plantation d'acacia dans les zones dégradées des parcours, représente une valeur économique conséquente de 167 millions d'Euros par an (sur base d'un prix de la tonne de CO₂ de 26 Euros, un prix qui correspond à moins de 50% de la valeur du carbone sur le marché européen (60 Euro en novembre 2021).

Avec les améliorations de productivité ciblés dans le scénario 2030, l'augmentation de la productivité du bétail permettra de réduire l'empreinte carbone à la production de 22 à 19,6 tCO₂-e par tonne de bétail vif (**Tableau 42** ci-dessus) ; l'effort d'aménagement des pâturages et de plantation d'acacia en pâturage dégradé permettra une réduction additionnelle de l'empreinte carbone de -8,2 par tonne de bétail vif. Ainsi l'empreinte carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur devrait passer de 22,5 tCO₂-e à 12,03 tCO₂-e par tonne de bétail vif commercialisé (tous produits confondus) (**Tableau 43** ci-dessous).

Tableau 43 : Empreinte Carbone à différents niveaux de la CDV Bétail-Viande

Carbon footprint at the different levels of the Value Chain	tCO ₂ -e per tonne of product		Balance
	Current	Upgrading	
PRODUCTION			
Pasture improvement	21,91	19,62	-2,29
		-8,20	-8,20
PROCESSING	0,38	0,40	0,02
TRANSPORT	0,21	0,21	0,00
TOTAL	22,50	12,03	-10,47

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO 2020-2030 sur FAO EX-ACT (nov 2021).

4.4.3 Disponibilité en eau et état de l'Hydraulique rurale

Le volume de consommation annuelle d'eau à usage pastoral consommé par le cheptel de la chaîne de valeur bétail viande devrait augmenter de près de 150 millions de m³ par an entre 2020 et 2030 demandant une mise à niveau des structures existantes (capacité de pompage, puits, forages, etc.). (**Tableau 44**).

Tableau 44 : Consommation d'eau à usage pastoral en 2020 et 2030

	bovins	ovins	caprins	Total
Consommation eau par jour l	50	8	6	
consommation par an m3	18,25	2,92	2,19	
consommation totale 2020 (000m3)	279225	39683	41194	360102
Consommation totale 2030 (000m3)	386499	57933	63416	507847

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO 2020-2030 sur FAO EX-ACT (nov 2021).

L'essentiel des points d'eau du Sahel nigérien est composé de puits traditionnels qui obéissent, de près ou de loin, à une antériorité de droits d'usages partagés avec des tiers. Les points d'eau constituent un des pôles non seulement économiques mais aussi sociaux de la vie des pasteurs et des agriculteurs. Ils correspondent à des lieux de production, de convergence d'animaux et de rencontres humaines, là où précisément se pétrie la relation avec autrui.

Les problèmes d'abreuvement du cheptel se posent avec acuité, en raison du faible maillage et de l'insuffisance des points d'eau, des difficultés d'exhaure dans les zones où le niveau de captage des aquifères est relativement profond, de l'abaissement des nappes phréatiques et de la faible prise en charge de l'entretien des ouvrages réalisés.

Aussi, l'insuffisance des points d'eau bloque l'accès de certains pâturages prisés, qui représentent pourtant des zones de repli en cas d'insécurité alimentaire pour les troupeaux. La présence sur un même lieu d'une eau d'abreuvement de qualité et des pâturages accessibles pour que s'exerce une exploitation rationnelle, en toute quiétude, reste encore une situation peu courante.

En zones intermédiaire et agro-pastorale, les ouvrages d'hydraulique pastorale disposent d'un caractère davantage stratégique par rapport aux déplacements saisonniers des animaux. Le fonçage de puits ou le creusement de forages à usage pastoral est régulièrement confronté aux contestations des sédentaires, se considérant comme les propriétaires fonciers des sites concernés.

4.4.4 Adaptabilité et résilience socio-écologique de la CDV Bétail-Viande

Dans ce chapitre on cherche à évaluer le degré de résilience généré par la chaîne de valeur et sa capacité d'adaptation au changement climatique et aux chocs. Pour ce faire, on considère d'abord la capacité tampon de la zone géographique couverte par la chaîne de valeur, la capacité de résilience, générée par le système de production animale, la capacité tampon générée au niveau des ménages par rapport à la sécurité alimentaire, le degré d'auto-organisation des ménages et leur capital social et enfin la capacité d'apprentissage des ménages.

Cela est réalisé à travers une analyse multicritère de la résilience basée sur une évaluation qualitative des différentes sources de résilience par les experts de l'étude, laquelle est présentée dans le **Tableau 46** page suivante.

Les résultats de l'analyse multicritère sont donnés dans le **Tableau 45** ci-dessous

Tableau 45 : Analyse multicritère de la résilience aux chocs et au changement climatique

Analyse multi-critère de la résilience au chocs et au changement climatique gé	Upgrading		
Capacité de résilience de la zone aux chocs climatiques (sécheresse, inondations...)	high	Buffer capac	3,2
Capacité de résilience des systèmes de production	medium	buffer capac	2,8
Capacité de résilience des ménages dans la chaîne de valeur	medium	Buffer capac	2,6
Résilience et auto-organisation des producteurs	high	Self-organis	2,6
Résilience de la chaîne de valeur aux chocs et problèmes de marché	high	Learning cap	2,6
Résilience Globale au Changement climatique et marchés de la Chaîne de valeur	high		

Source : Screenprint value chain-modèle bétail-viande - SOFRECO 2020-2030 sur FAO EX-ACT (nov 2021).

Ainsi la CDV bétail Viande devrait avec les appuis proposés assurer un niveau élevé de résilience globale au changement climatique et aux chocs de marché.

Tableau 46 : Evaluation qualitative des sources de résilience par les Experts

7- Analyse multi-critère de la résilience au chocs et au changement climatique généré par la chaîne de valeur			
Data entry for qualitative appraisal of climate resilience induced by project to be done in light blue cells			
Capacité de résilience de la zone aux chocs climatiques (sécheresse, inondations...)	Expert group assessment (0-4)	Indicator weighting (0-3)	
1 Dans quelle mesure la chaîne de valeur améliore-t-elle la couverture végétale	3	3	
2 Dans quelle mesure la mise à niveau de la chaîne de valeur réduit-elle l'érosion des sols?	3	3	
3 Dans quelle mesure la chaîne de valeur améliore-t-elle les conditions du sol (p. ex. humidité du sol, structure)	2	3	
4 Dans quelle mesure la mise à niveau de la chaîne de valeur améliore la couverture des besoins en eau?	4	2	
5 Dans quelle mesure la mise à niveau de la chaîne de valeur économise-t-elle l'eau?	4	3	
6 comment les investissements sur la CDV sont ils protégés des chocs climatiques?	4	3	
7 Est-ce que l' infrastructure et les bâtiments de la CDV sont à l'épreuve du climat?	3	2	
Sub-Result	62	high	38
Capacité de résilience des systèmes de production	(0-4)		
8 Est-ce que l'amélioration de la chaîne de valeur réduit les pertes de production	3	3	
9 Dans quelle mesure, les améliorations prévus vont rendre les systèmes de production plus résilients	4	2	
10 dans quelle mesure va-t-on rendre le bétail plus résistant aux parasites et maladies	4	1	
11 Dans quelle mesure va-t-on réduire les pertes en aval de la chaîne de valeur (transf, conservation)?	3	2	
12 est ce que les actions vont comprendre une mise en synergie des systèmes agriculture-élevages?	2	3	
13 les améliorations sur la CDV vont-elles contribuer à la diversification des revenus (mixed farming)?	2	3	
14 dans quelle mesure le soutien à la CDV va stabiliser production et revenus?	3	2	
Sub-Result	45	medium	32
Capacité de résilience des ménages dans la chaîne de valeur	(0-4)		
15 Dans quelle mesure la chaîne de valeur améliore-t-elle la disponibilité alimentaire des ménages	3	3	
16 Dans quelle mesure la mise à niveau de la chaîne de valeur améliore-t-elle le stockage des aliments	1	2	
17 est ce que les améliorations de la CDV vont accroître les revenus des producteurs?	4	3	
18 De combien la CDV va augmenter le capital physique des producteurs?	4	3	
19 A quel point la CDV va améliorer l'accès aux intrants	2	2	
20 Est-ce la CDV va renforcer les groupements de producteurs et les accès aux réseaux de services?	2	2	
21 Est-ce que l'appui à la CDV va améliorer les capacités des producteurs?	2	3	
22 combien la CDV va contribuer à créer des filets de sécurité face aux risques climatiques (assurance bétail , stockage)?	2	3	
Sub-Result	55	medium	42
Résilience et auto-organisation des producteurs	(0-4)		
23 est ce que la CDV va contribuer à organiser les producteurs (cooperatives, groupes)	4	2	
24 la CDV va elle faciliter la mobilisation des producteurs au niveau de fédérations nationales /pastoralist organisations ?	3	2	
25 mise en relation des groupes d'éleveurs avec fédération	4	3	
26 Est-ce que les producteurs seront impliqués dans la mise en œuvre du programme de soutien	3	2	
27 Va-t-on améliorer la gouvernance au sein de la CDV	3	2	
28 Amélioration des capacités des producteurs à participer au devt local	3	2	
29 les améliorations de la CDV vont-elles améliorer la synergie entre CDV	3	3	
30 prise en compte du capital de connaissance locale dans la CFV	2	3	
Sub-Result	59	high	38
Résilience de la chaîne de valeur aux chocs et problèmes de marché	(0-4)		
31 Est ce que le soutien à la CDV va faciliter la perception des menaces - opportunités des producteurs	4	3	
32 est ce que la CDV contribue au développement des réseaux d'inform marché	4	2	
33 Est-ce que la CDV améliore la capacité de gestion des agro- pastoraux vis-à-vis des marchés ?	2	1	
34 est ce que la CDV améliore l'accès à l'information Climat-meteo ?	3	2	
35 Est-ce que la CDV améliore la relation acheteurs- vendeurs sur les marchés?	4	3	
36 Est-ce que la CDV améliore le réseau de communication s (e.g. smartphone mobile réseau, radio programmes)?	3	3	
Sub-Result	49	high	28
Total resilience index	270	high	178

Source : Experts SOFRECO, nov 2021

5 PROSPECTIVES FUTURES DE LA CDV BÉTAIL-VIANDE

5.1 Analyse SWOT de la CDV Bétail-Viande

L'analyse SWOT permet d'identifier clairement et synthétiquement les potentiels et besoins de développement de la CDV Bétail-Viande, en utilisant un tableau présentant les Forces et Faiblesses internes à la CDV, et les Opportunités et Menaces externes à la CDV. Ces différents facteurs sont donnés par ordre d'importance décroissante dans chacune des quatre boîtes composant le **Tableau 47** ci-dessous.

Tableau 47 : Analyse SWOT de la Chaîne de Valeur Bétail-Viande

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne connaissance des troupeaux et circuits de transhumance par les éleveurs nomades ▪ Savoir-faire bien établi des populations du Niger pour l'élevage ▪ Races animales hautement recherchées dans la sous-région pour leurs aptitudes bouchères et laitières ▪ Coûts de production du bétail généralement faible ▪ Espace pastoral vaste et diversifié avec une grande biodiversité végétale dans l'alimentation du bétail conférant à sa viande un goût unique ▪ Activité de récolte de fourrages naturels bien établi et spécialisée par espèce de plante ▪ Forte production de résidus de récolte de nature variée (chaumes, pailles, fanes, coques) ▪ Cures de sel terrestre disponibles sur plusieurs sites pour la recharge en sel du bétail ▪ Taux d'embouche commerciale des ovins et caprins en augmentation (zones urbaines) ▪ Excellente réputation du bétail, de la viande du Niger et du Kilichi à l'extérieur du pays ▪ Existence d'organisations d'éleveurs structurées localement et de plusieurs faitières nationales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Très faible recours des éleveurs à l'amélioration génétique de leurs troupeaux (insémination avec de la semence de mâles sélectionnés) ▪ Productivité des pâtures instable (sécheresse, dégradation des sols) d'une année à l'autre ▪ Nombre et densité des points d'eau insuffisant en zone pastorale et le long des parcours ▪ Sous-utilisation des résidus de récolte, des sous-produits agro-industriels et des concentrés. ▪ Taux insuffisant de vaccination du cheptel ▪ Nombre et répartition insuffisant des Vétérinaires Ruraux, Auxiliaires d'Élevage et SVPPs ▪ Détection trop tardive des épizooties ▪ Taux d'exploitation et de commercialisation annuelles du bétail insuffisant ▪ Faiblesse des producteurs/éleveurs dans les négociations de prix avec les collecteurs ▪ Nombre insuffisant et désorganisation des marchés de collecte et de regroupement du bétail ▪ Tracasseries administratives pour l'exportation du bétail sur pied ▪ Transport des ovins et caprins dans de mauvaises conditions et trop cher

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Monopole de l'abattage contrôlé ▪ Existence d'une législation vétérinaire rendant l'abattage obligatoire dans les abattoirs ▪ Maîtrise de techniques artisanales de transformation de la viande (kilichi, boucanage) ▪ Existence d'une demande intérieure et extérieure potentielle pour la viande fraîche, la viande grillée et la viande transformée ▪ Début d'utilisation des séchoirs solaires pour la transformation de la viande ▪ Bonne compétitivité des produits transformés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'emboche des bovins avant abattage encore très insuffisant ▪ Vétusté et défaut d'hygiène de tous les abattoirs et aires d'abattage et des étals de bouchers ▪ Volume de stockage réfrigéré des carcasses et de la viande nettement insuffisant ▪ Chaîne du froid peu disponible et insécure, d'où de fortes pertes de viande après abattage / découpe ▪ Mauvais état sanitaire de la viande fraîche vendue par les bouchers artisans ▪ Manque de contrôle ante et post mortem de la viande produite en abattoirs contrôlés ▪ Grand nombre d'abattoirs clandestins ▪ Manque d'hygiène dans la fabrication du kilichi ▪ Méthode d'emballage du kilichi inadéquate
<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un plan d'action de l'I3N fédérateur pour 2021-2025 ▪ Existence d'un PDES 2022-2026 ▪ Existence de Stratégies Nationales pour le Foncier, l'Hydraulique et les autres éléments clés du pastoralisme ▪ Existence de partenaires techniques et financiers pour l'appui aux éleveurs et le développement du pastoralisme et de l'élevage ▪ Existence d'une demande forte et croissante interne et externe pour le bétail et la viande du Niger ▪ Existence de plusieurs centres d'amélioration génétique et d'un laboratoire pour l'identification des maladies du bétail ▪ Opérationnalisation de l'interprofession nationale (IP) ▪ Suppression du droit de douane à l'échelle communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Irrégularité des pluies entraînant des réductions dans la productivité des pâtures naturelles ▪ Périodes de sécheresse en hivernage entraînant des réductions dans la production de résidus de récolte ▪ Faible pouvoir d'achat des éleveurs ne leur permettant pas d'améliorer la productivité de leur bétail ▪ Insuffisances dans la coordination et les synergies des interventions d'appui au développement de la CDV ▪ Problème d'accès au crédit pour les producteurs, les transformateurs et les autres acteurs de la CDV ▪ Concurrence du Tchad, du Mali, du Burkina Faso et de la République Centre Africaine pour l'exportation de bétail sur pied et surtout de viande vers les pays côtiers

5.2 Programmes & Projets en appui de de la CDV- Tendance des investissements et Mobilisation des bailleurs de fonds

On compte actuellement au moins 12 projets-programmes en cours de mise en œuvre sur 2016-2026 qui contribuent notamment au développement de la chaîne de valeur bétail viande. Ces projets sont présentés en détail en **Annexe 9**. Les fonds mobilisés sont de 560 millions d'Euros sur 10 ans, soit 56 millions d'Euros par an. Au vu du détail des projets on peut estimer que 30% des fonds sont réellement alloués à la chaîne de valeur Bétail Viande. **Ainsi le soutien actuel alloué à CDV bétail tous bailleurs confondus est actuellement de l'ordre de 16 millions d'Euros par an.**

Les appuis à la chaîne de valeur Bétail viande devront prendre en compte ces programmes d'appui existants. On a ainsi le Projet Intégré de Modernisation de l'Élevage et de l'Agriculture pour la Transformation du Monde Rural au Niger (PIMELAN) soutenu par la Banque Mondiale qui fournit aussi une aide privilégiant des chaînes de valeur prioritaires. Le PIMELAN a comme objectif « d'augmenter la

productivité agricole et l'accès aux marchés pour les petits et moyens agriculteurs et les petites et moyennes entreprises agroalimentaires dans les régions participants aux projets ».

Sa finalité est la transformation du monde rural à travers l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus des différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur des filières végétales (oignon, niébé fourrager, sésame, pomme de terre, tomate, riz et poivron), des filières animales (bétail-viande, aviculture, lait et cuirs et peaux) et de la pisciculture. Le projet va faciliter la création d'un environnement politique et réglementaire favorable aux investissements privés dans le secteur agroalimentaire au Niger, pour pallier les défaillances du marché qui impactent la coordination des chaînes de valeur agroalimentaire et réduisent l'accès aux services financiers pour les petits et moyens exploitants et PME agroalimentaires.

Les principaux bailleurs de fonds et donateurs dans le domaine de la CDV Bétail-Viande sont les suivants :

- AFD (Coopération française) – Elevage pastoral ;
- ENABEL (Coopération belge) – Développement de la CDV Elevage ;
- SNV (Coopération hollandaise) – Innovations digitales pour les agro-pasteurs ;
- Banque Mondiale (5 Projets liés à l'élevage) – Résilience, Abattoirs, Santé, etc. ;
- Coopération suisse - Sécurisation des Exploitations Familiales Agro-pastorales ;
- FIDA – Kits petits ruminants ;
- CEDEAO / Coopération suisse - Commercialisation du Bétail, Eco-Kilichi.

5.3 Partenaires potentiels dans la CDV Bétail-Viande

Le programme d'appui à la CDV Bétail-Viande devra s'appuyer sur plusieurs réseaux – fédérations d'éleveurs :

CAPAN : Le Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN) avec 36 associations pastorales, dispose d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire afin de mettre fin à la dispersion des efforts des associations d'éleveurs et à l'isolement des unes par rapport aux autres.

FNEN-Daddo : La Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN –Daddo) poursuit entre autres objectifs la défense des intérêts des éleveurs, la promotion et le développement de l'élevage, la promotion de la culture nomade à travers les foires, les rassemblements culturels, l'amélioration du niveau de vie du monde pastoral via l'éducation, la formation, l'information et l'alphabétisation.

AREN : L'Association pour la Redynamisation de le L'Elevage au Niger (AREN) cherche à améliorer la vie des éleveurs au Niger. Elle est reconnue comme étant la voix des éleveurs sur les problématiques du foncier, de la gestion des conflits et du développement. La vision de l'AREN est celle d'un monde où les éleveurs pasteurs sont respectés comme tous les autres citoyens, leur contribution à l'économie nationale est reconnue et soutenue, et leur activité est sécurisée.

La mission de l'organisation est la mise en place d'un outil pour que les éleveurs pasteurs puissent assurer leur représentation et défendre leurs droits dans les débats nationaux et internationaux et pour permettre leur implication dans les politiques et activités de développement (AREN, 2018).

IP/BV – L’interprofession Bétail Viande a été exposé au § 3.3. Cette organisation a déjà démontré ses capacités au travers de divers actions menées en particulier par son Cadre de Concertation Régionale (CCR) de Maradi. Elle pourra apporter un appui dans les interventions touchant la CDV Bétail-Viande dans sa globalité, ainsi que par le biais des associations fondatrices :

- L’Association Nationale des Producteurs de Bétail (ANPB) ;
- L’Association Nationale des Transformateurs (Viande et Kilichi) ;
- L’Association Nationale des Commerçants du Bétail.

AIPCP – L’interprofession Cuirs et Peaux a été exposé au § 3.3. Cette organisation récente s’est scindée de l’IP/BVCP récemment pour développer les activités de Promotion du secteur Cuirs et Peaux de façon autonome.

Le Réseau Bilital Maroobé (RBM) est né en 2002 et s’est formalisée en 2003 de la volonté de trois organisations du Niger (AREN), du Mali (TASSAGHT) et du Burkina Faso (CRUS) de disposer d’un cadre d’influence sur les politiques publiques afin de défendre les intérêts des éleveurs transhumants. C’est un Réseau des Organisation d’Elevage et Pasteurs d’Afrique qui comprend de nombreuses antennes dans tout le Sahel dont plusieurs au Niger : l’Association pour la Redynamisation de l’Elevage au Niger (AREN), les organisations GAINA et GADJEL FNEN-DADDO, AREN, FENAP, Potal, GAJEL, DAOUD, Jeunesse Wodabbé.

5.4 Recommandations d’Interventions / Investissements

5.4.1 Principales contraintes et interventions clés

Tableau 48 : Interventions clés dans la chaîne de valeur bétail viande

<i>Principales contraintes</i>	<i>Interventions clés</i>
Mauvaises conditions de transport et impact sur la qualité et la sécurité sanitaire de la viande	Amélioration des conditions de transport des animaux et de la viande (acquisition de bétailières, de camions frigorifiques, moto-tricycle équipés)
Faible capacité de conservation de la viande	Rénovation des abattoirs frigorifiques – création d’un abattoir aux normes pour l’exportation de viande bio labellisé bas carbone
Faible nombre d’unités de transformation	Renforcement des capacités des acteurs
Faible accès aux financements	Amélioration des conditions de transport des animaux et de la viande (acquisition de bétailières, de camions frigorifiques, moto-tricycle équipés)
Faible niveau de formation (production, hygiène et transformation) et de structuration des acteurs (bonne gouvernance)	Rénovation des abattoirs frigorifiques
Faible niveau de traitement (emballage, marketing)	Amélioration des conditions production et de conservation du kilichi (emballages adaptés, etc.)
Abattoirs ne répondant pas aux normes	Mise à l’échelle des kiosques de vente et des unités de production « type Madaoua »
Manque de bétailières	Appui à la gestion de l’IG
Faible disponibilité de l’aliment bétail (sons, fourrages, etc.)	Améliorer les volumes et la commercialisation

5.4.2 Les Interventions nécessaires par maillon de la CDV

5.4.2.1 Les propositions de la FAO et de la CEDEAO

En 2017, la FAO et la CEDEAO ont réalisé ensemble une Revue des Filières Bétail-Viande & Lait et des Politiques qui les influencent au Niger, qui s'est conclu par un certain nombre de propositions d'intervention et d'investissement qu'il paraît utile de rappeler ici, en préalable au programme détaillé par maillon présenté ensuite. De plus le Plan d'Action détaillé proposé dans cette revue est donné en **Annexe 10**, et le Programme d'Investissements chiffrés en **Annexe 11**.

Propositions d'intervention

- Garantir la sécurisation foncière des espaces pastoraux et réduire les conflits.
- Améliorer la productivité des pâturages naturels (aménagement et ensemencement des parcours pastoraux, restauration des espaces pastoraux dégradés).
- Améliorer la prévention et la gestion des feux de brousse en vue de protéger le potentiel fourrager.
- Développer les cultures fourragères adaptées (itinéraire technico économique, matériel de vulgarisation, formation, suivi et contrôle).
- Améliorer les conditions d'abreuvement du cheptel à travers la construction et/ou la remise en état de l'infrastructure hydraulique pastorale.
- Améliorer la couverture sanitaire du cheptel à travers le renforcement des capacités d'intervention des services vétérinaires et l'incitation à l'installation des SVPP.
- Appuyer la structuration des associations d'éleveurs et autres organisations professionnelles, et le renforcement de leurs capacités techniques.
- Renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux.
- Approfondir les recherches sur les potentialités génétiques des races locales.
- Construire un nouvel abattoir frigorifique à Niamey.
- Réhabiliter les abattoirs frigorifiques de Tahoua, Maradi et Zinder.
- Encourager la promotion d'unités de transformation des produits animaux.
- Améliorer l'efficacité des conditions et moyens de transport relatifs au bétail.
- Redéfinir le rôle et la fonction de l'intermédiaire pour l'adapter à la modernisation des marchés à bétail.
- Encourager la création des sociétés de transport de bétail en facilitant l'acquisition des bétailières multifonctionnelles en les défiscalisant (exonération pour l'achat des bétailières).
- Améliorer et augmenter la production d'animaux de qualité afin de mieux répondre au besoin du marché.
- Renforcer les capacités du SIMb pour le rendre plus performant.

Propositions d'Investissements

- Réhabilitation de quatre abattoirs frigorifiques pour une meilleure maîtrise des abattages et l'amélioration de la qualité de la viande.
- Construction de 25 abattoirs semi modernes.

- Construction/réhabilitation de 100 aires d'abattage.
- Construction/aménagement de 20 marchés à bétail de regroupement.
- Appui à l'acquisition de 10 camions bétailières.
- Appui à l'acquisition de 15 camions frigorifiques pour le transport de viande.
- Appui à l'acquisition de 40 tricycles aménagés pour le transport de viande.
- Appui au développement de l'embouche paysanne au profit des 400 groupements féminins.
- Appui aux opérateurs de la filière à fort potentiel pour la création de 200 ateliers d'embouche ovine et bovine.

5.4.2.2 Maillon Production

Le maillon production bénéficiera d'un renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique (carte pathologique, détection rapide et suivi d'épizooties), d'un soutien à l'installation de prestataires de service privés : micro-entrepreneurs pharmaciens vétérinaires, fournisseurs de médicaments et autres intrants.

L'amélioration de l'espace pastoral constitue un défi majeur avec 1,8 millions d'ha ciblés (3% des 60 M. ha de la zone pastorale) ainsi que l'opérationnalisation des schémas d'aménagements pastoraux validés au niveau local pour sécuriser les pâturages, réhabiliter les parcours dégradés et les points d'eau pastoraux (5-6 schémas : Tahoua, Diffa, Zinder, Agadez, Maradi, Tillabery) et un soutien direct aux éleveurs/ groupements d'éleveurs se mobilisant dans l'amélioration des pâturages et des parcours – promotion de la fonction environnementale de l'éleveur (FEE): (action pilote avec 2 000 éleveurs dans chaque région).

L'amélioration des zones de pâturage dans la zone pastorale se fera en ciblant des communes volontaires disposant de zones de pâturage communal de 1 000-10 000 ha notamment sur Zinder, Iffa, Dosso, Falingi. Ce type d'amélioration peut être financé par un forfait de l'ordre de 25 000 FCFA/ha. En effet on prévoit l'intervention d'un tracteur pour réaliser un rapide griffage-sarclage du sol (5 000 FCFA/ha) de semences de pâturage (5400 FCFA par ha), de la main d'œuvre, du gasoil (10 l/ha) et 10 000 FCFA d'autres frais (source MINELE). On est ainsi à près de 40 Euros par ha pour une surface ciblée de 1,8 million ha en 8 ans.

Type d'action	Quantité
Renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique dans 8 régions	8
Soutien à l'installation de prestataires de service privés (50 par région)	
Appui à l'installation + Formation, Suivi – Marketing	400
Soutien à l'amélioration de 1,8 million d'ha de pâturages	
Subvention par ha	1 800 000
Soutien organisationnel – plateforme services	1
Renforcer les capacités d'appui des organisations d'éleveurs reconnues	2
Soutien à la mise en œuvre de schémas d'aménagements pastoraux approuvés localement (6 x 20 000 km ²) : points d'eau, forages, etc.	6
Soutien à la Confédération des Fédérations Nationales de la filière Bétail-viande	1
Création d'un observatoire pastoral	1
Soutien aux éleveurs s'impliquant dans la gestion pastorale (FEE) : 6 x 2 000 éleveurs ciblés	12 000

5.4.2.3 Maillon transformation

Sur le maillon transformation, il s'agit à la fois de transformer les pratiques et moderniser l'équipement au niveau des 1 500 micro-transformateurs existants et de soutenir l'installation de nouvelles microentreprises de transformation plus modernes, tout en soutenant la mise en place de 2 abattoirs frigorifiques modernes porteurs d'un changement structurel des pratiques d'exportation de la viande vers les pays côtiers.

Type d'action	Quantité
Soutien au transfert de technologie et à l'amélioration des pratiques sanitaires auprès des micro-transformateurs	1
Soutien aux micro-entreprises de transformation (appui à la mise en place de 300 micro entreprises)	300
Création de 2 abattoirs équipés pour l'exportation (160-180 T par jour)	2

5.4.2.4 Maillon commercialisation

Sur le maillon commercialisation, le soutien se focalise sur les organisations d'éleveurs, les fédérations nationales, le renforcement des prestataires, la mise en place de facilités de crédit auprès des agents et un partenariat régional avec PACBAO pour fluidifier le commerce de bétail vif le long des couloirs transnationaux et les zones frontalières à travers l'appui à la gestion des politiques publiques concernant la filière Bétail-viande et le dialogue multi-acteurs.

Type d'action	Quantité
Soutien au renforcement et à l'installation de prestataires de service privés (50 par région) sur les fonctions production -marketing	400
Partenariat avec Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) sur appui aux marchés Niger	1
Renforcer les capacités de commercialisation des organisations d'éleveurs reconnues	2
Soutien à la confédération des Fédérations Nationales de la filière Bétail-viande	1
Création d'un observatoire pastoral	1

5.4.3 Pré-estimation des coûts d'investissements publics nécessaires

Cette section tente de fournir une pré-estimation des besoins en investissements 2022-2028 destinée à servir de base de travail dans les étapes suivantes.

Interventions	Maillon	Quantité	Coût unitaire	Coût total (M €)
Renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique dans 8 régions	Prod	8	900 000	7,2
Soutien à l'installation de SVPP durant 18 mois	Prod	25	80 000	2,0
Soutien à l'installation de prestataires de service privés (50 par région)				
- Appui à l'installation	Prod	400	3 000	1,2
- Formation – Suivi – Marketing	Prod / Com	1	2 000 000	2,0
Soutien à l'amélioration de 1,8 million ha de pâturages (2% de la zone pastorale)				
- Subvention par ha	Prod	1 800 000	40	72,0
- Soutien organisationnel – plateforme services	Prod	1	4 000 000	4,0
Soutien aux micro-entreprises de transformation (appui à la mise en place de 300 micro entreprises)				

<i>Interventions</i>	<i>Maillon</i>	<i>Quantité</i>	<i>Cout unitaire</i>	<i>Coût total (M €)</i>
- Dotation par MEL	Transfo	300	5 000	1,5
- Accompagnement formation RD	Transfo	1	2 000 000	2,0
Partenariat avec le PACBAO pour l'appui aux marchés du Niger	Com	1	4 000 000	4,0
Création de deux abattoirs équipés pour l'exportation (160-180 T par jour)	Transfo	2	9 000 000	18,0
Renforcer les capacités d'appui des organisations d'éleveurs reconnues	Prod / Com	2	2 000 000	4,0
Soutien à la mise en œuvre de schémas d'aménagements pastoraux approuvés localement (6 x 20 000 km ²) : points d'eau, forages, etc.	Prod	6	800 0000	48,0
Soutien à la Confédération des Fédérations Nationales de la CDV Bétail-Viande	Prod / Com	1	2 000 000	2,0
Création d'un observatoire pastoral	Prod / Com	1	1 000 000	1,0
Soutien aux éleveurs s'impliquant dans la gestion pastorale (FEE) - 6 x 2 000 éleveurs ciblés	Prod	12 000	400	4,8
TOTAL				173,7

On est ainsi autour de 173 millions d'Euros sur 7 ans couvrant la période 2022-2028 ou à peu près 25 millions d'Euro par an. Selon le chapitre 5.2 les fonds extérieurs alloués au secteur sont actuellement de 16 millions d'Euros par an. Ce programme correspond donc à une augmentation de l'appui financier des bailleurs de plus de 56% par rapport au volume de fonds mobilisé entre 2015 et 2022.

5.4.4 Pré-estimation des possibles investissements privés

<i>Types d'investissement</i>	<i>Maillon</i>	<i>Quantité</i>	<i>Cout unitaire</i>	<i>Coût total (M €)</i>
Installation de prestataires de service privés (50 par région)	Prod	400	1 000	0,4
Installation de SVPP	Prod	25	4 000	0,1
Installation d'atelier d'embouche bovine, dont fonds de roulement	Prod	1 000	800	0,8
Installation d'atelier d'embouche ovine dont fonds de roulement	Prod	2 000	400	0,8
Installation de micro-entreprises de transformation	Transfo	300	1 000	0,3
TOTAL				2,3

6 CONCLUSION

En adoptant l'approche des chaînes de valeur durable, cette étude avait pour objectif de conduire une analyse prospective et de dégager des stratégies pour une transformation de la chaîne de valeur bétail viande au Niger. Ainsi, il s'agissait spécifiquement d'évaluer l'impact socio-économique (i.e. sur le revenu, la valeur ajoutée et l'emploi) et environnemental (i.e. sur la mitigation et la résilience climatique) en situation actuelle (2020) et dans un scénario 2020-2030 en s'inspirant de l'approche VCA4D de l'UE et en utilisant l'outil EX-ACT VC de la FAO. Les données qui ont servi à cette analyse ont été obtenues à partir d'un large travail de consultation sur place avec l'appui du HC3N, d'une revue bibliographique élargie et de FAOSTAT.

Prospective : on dispose d'un scénario d'évolution du cheptel entre 2019 et 2030 utilisé dans le scénario prospectif basé sur une croissance annuelle du cheptel de 3-4% (3% pour les bovins, 3,5% pour les ovins et 4% pour les caprins. Le cheptel bovin devrait atteindre 21,2 millions de têtes en 2030, le cheptel ovin sera autour de 19,8 millions de têtes et le cheptel caprin de près de 29 millions de têtes. On compte par ailleurs sur une croissance de 10% du poids vif des animaux vendus d'ici 2030.

Impact économique, social et environnemental : Les impacts socio-économiques et environnementaux de la CDV Bétail-Viande dans la situation actuelle puis dans le cadre du scénario prospectif 2030 sont les suivants :

Analyse économique : Dans son ensemble la chaîne de valeur paraît en 2020 comme une méga chaîne avec une valeur ajoutée de plus 1,5 milliards d'Euros qui représente 13% du PIB National et 32% du PIB agricole. Cette chaîne de valeur génère l'équivalent de plus de 1,9 millions d'emplois par an (plus de 476 millions de jours de travail).

A l'horizon 2030, avec un programme adéquat de soutien, cette chaîne de valeur devrait atteindre 2,4 milliards d'Euros de valeur ajoutée agrégée soit 12% du PIB 2030 et plus de 31% du PIB Agricole. Cette chaîne de valeur génère l'équivalent de près de 8300 emplois additionnels entre 2020 et 2030 (près de 3 millions de jours de travail additionnels).

Le profil moyen de l'éleveur sédentaire ou transhumant correspond à un revenu économique moyen de 551 Euros en 2020 (en valorisant l'autosuffisance). Ce revenu devrait passer à 943 Euros par éleveur d'ici 2030 en tenant compte des gains

de productivité (poids moyen du bétail à l'abattage et augmentation de la part d'animaux mis sur marché), soit une croissance de revenu de plus de 60%, ou 5,5 % de croissance annuelle des revenus.

Les micro-transformateurs (1 650 agents) réalisent une valeur ajoutée agrégée de seulement 17 millions d'Euros en 2020 qui devrait fortement augmenter jusque 86 millions d'Euros avec la perspective de création de nouveaux abattoirs frigorifiques ouvrant la voie à l'exportation directe de viande de qualité bio à empreinte carbone réduite.

Le maillon commercialisation s'illustre par une augmentation significative des revenus bruts des grossistes – exportateurs passant de 15 000 à 42 600 Euros de revenus bruts et les détaillants passant de 4 500 à 7 000 Euros de revenus bruts annuels

Analyse sociale : la mobilisation des femmes et des jeunes dans le travail consacré à l'élevage n'est que de 17% pour les femmes et 25% pour les jeunes, l'élevage de bétail restant dominé par les hommes (58% du travail mobilisé). L'analyse de la mobilisation de travail familial et salarié permet d'évaluer l'intensité de travail par tonne produite (390 jours) et la part de valeur ajoutée par tonne de bétail vif qui rétribue les ménages éleveurs à plus de 1 205 Euros actuellement par tonne. On notera aussi que la valorisation par jour de travail est assez performante par rapport aux autres chaînes de valeur, avec près de 3 Euros par jour de travail en 2020 et une augmentation des revenus par jour de travail allant jusqu'à plus de 4,7 Euros à l'horizon 2030 avec l'amélioration de la productivité

Analyse environnementale : Dans le champ de la production animale, les technologies mobilisables pour le développement de l'Agriculture intelligente vis-à-vis du climat, visent l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires (éleveurs et agro-éleveurs) et la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (nomades et transhumant) par le développement, la restauration et la gestion des ressources pastorales (eau, fourrage) et par un accès amélioré à la santé vétérinaire, à l'alimentation animale et à l'information climatique. Les pratiques prioritaires d'AIC à cet égard sont l'introduction de races améliorées d'animaux dans les systèmes d'élevage intensif, la sélection et la promotion de races locales rustiques plus résistantes / tolérantes face au climat dans les systèmes d'élevage mobiles, le renforcement des systèmes d'alerte précoce, la création et l'utilisation de pistes de transhumance sécurisées, la gestion concertée des points d'eau et le développement de systèmes d'information pastorale.

Les actions prévues qui contribuent à réduire les GES de la chaîne de valeur comprennent ainsi des pratiques d'alimentation améliorée (concentrés, graines oléagineuses pour 20% des bovins et des ovins, des améliorations génétiques améliorant la productivité du bétail couvrant jusque 40% des bovins-ovins), et amélioration à grande échelle de 1,8 million d'hectare de zones de pâturage.

Concernant l'empreinte carbone de la CDV, dans la situation actuelle, la CDV Bétail-Viande génère chaque année plus 26 millions de tCO₂-e par an, essentiellement à travers les émissions de méthane du bétail. Ceci correspond à une empreinte carbone à la production de 22 tCO₂ par tonne de production de bétail vif. L'ensemble des options réductrices d'émissions apportés à la chaîne de valeur permettront de réduire ces émissions de 26,5 à 20,1 millions tCO₂-e en 2030 soit un impact d'atténuation de -6,4 millions de tCO₂e par an.

Cet impact carbone négatif induit essentiellement par la réhabilitation de près de 2 millions ha de pâturage dans la zone pastorale et la plantation d'acacia en zones dégradés de parcours représente une valeur économique conséquente de 167 millions d'Euros par an (sur base d'un prix de la tonne de CO₂ de 26 Euros).

Avec les améliorations de productivité ciblés dans le scénario 2030, l'augmentation de la productivité du bétail permettra de réduire l'empreinte carbone à la production de 22 à 19,6 tCO₂e par tonne de bétail vif. L'effort d'aménagement des pâturages et de plantation d'acacia en pâturage dégradé permettra une réduction additionnelle de l'empreinte carbone de -8,2 tCO₂e par tonne de bétail vif. Ainsi l'empreinte carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur devrait passer de 22,5 TCO₂-e à 12,03 tCO₂-e par tonne de bétail vif commercialisé (tous produits confondus).

Le programme d'investissement proposé pour le développement de la CDV Bétail-Viande comprend les investissements suivants :

- Renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique dans 8 régions ;
- Soutien à l'installation de 25 Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ;
- Soutien à l'installation de prestataires de service privés (50 par région) ;
- Soutien à l'amélioration de 1,8 million d'ha de pâturages ;
- Soutien à 300 micro-entreprises de transformation ;
- Partenariat avec le PACBAO dans l'appui aux marchés du Niger ;
- Création de 2 abattoirs équipés pour l'exportation (160-180 T par jour) ;
- Renforcement des capacités d'appui des organisations d'éleveurs reconnues ;
- Soutien à la mise en œuvre de schémas d'aménagements pastoraux approuvés localement (6 x 20 000 km²) : points d'eau, forages, etc. ;
- Soutien à la confédération des Fédérations Nationales de la chaîne de valeur Bétail-viande ;
- Création d'un observatoire pastoral ;
- Soutien aux éleveurs s'impliquant dans la gestion pastorale (2 000 éleveurs par région dans 6 régions).

Ce programme correspond à un investissement public de 173 millions d'Euros sur 7 ans couvrant la période 2022-2028 ou à peu près 25 millions d'Euro par an. Il devrait être complété par un petit montant d'investissements privés (environ 2,3 millions d'Euros) couvrant les actions suivantes :

- Installation de 400 prestataires de service privés (50 par région) ;
- Installation de 25 SVPP (1 vétérinaire privé + 30 auxiliaires vétérinaires par SVPP) ;
- Installation de 1 000 ateliers d'embouche bovine, dont fonds de roulement ;
- Installation de 2 000 ateliers d'embouche ovine dont fonds de roulement ;
- Installation de 300 micro-entreprises de transformation (kilichi, viande déshydratée, viande boucanée).

BIBLIOGRAPHIE

AHOUANGANS, M. (2017). Niger : Résoudre durablement les conflits agriculteurs-éleveurs. Récupéré sur [libre Afrique: http://www.librefrique.org/MauriacAHOUANGANSI-conflits-agriculteurs-eleveurs-200217](http://www.librefrique.org/MauriacAHOUANGANSI-conflits-agriculteurs-eleveurs-200217)

ARAA. (2021). *Appui à la Facilitation du Commerce du Bétail et de la Viande sur les principaux corridors d'exportation de bétail du Niger*. Récupéré sur <http://www.araa.org/fr/field-project/appui-%C3%A0-la-facilitation-du-commerce-du-b%C3%A9tail-et-de-la-viande-sur-les-principaux>

AREN. (2018). *L'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger*. Récupéré sur <https://www.areniger.org/2018/05/27/lassociation-pour-la-redynamisation-de-lelevage-au-niger/>

Bockel, L., & Tallec, F. (2005). *Commodity Chain Analysis: Financial Analysis. EasyPol: Analytical Tools. EasyPol module 044*. Rome: FAO.

CCI. (2016). *Projet d'appui au développement de la compétitivité des exportations agricoles du Niger (PADCEN)*. Centre du Commerce International.

CEDEAO. (2021). *Programme d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO)*. Récupéré sur CEDEAO regional Agency Agriculture: <http://www.araa.org/fr/programme/programme-dappui-%C3%A0-la-commercialisation-du-b%C3%A9tail-en-afrique-de-louest-pacbao>

CIRAD. (2020, Oct). *Analyse de chaîne de valeur pour le développement - VCA4D*. Récupéré sur Consortium Agrinatura (principaux partenaires : NRI, WUR, ISA, ICRA, SLU): <https://www.cirad.fr/dans-le-monde/cirad-dans-le-monde/projets/projet-vca4d>

CNEDD/UNDP (Oct 2010) - Rapport sur l'Evaluation des Investissements et des Flux Financiers pour l'Adaptation du Secteur Agriculture/Elevage aux Changements Climatiques

CNUCED. (2015). *Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce au Niger*. Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé.

FAO. (2010). *Revue du secteur de l'élevage au Niger*.

- FAO. (2014). *Developing Sustainable Food Value Chain. Guiding Principles*. . Rome: FAO.
- FAO / CEDEAO (2017) - *Revue des Filières Bétail-Viande & Lait et des Politiques qui les influencent au Niger*
- FAO. (2020). *Ex-Ante Carbon-balance Tool for Value Chain (EX-ACT VC) - Carbon footprint, Analysis in general, Natural environment, Risk management (Cross-sectional)*. Récupéré sur Plateforme de Connaissances sur les Chaînes de Valeur Alimentaires Durables: <https://www.fao.org/sustainable-food-value-chains/library/details/fr/c/1042379/>
- Faye, B. (2015). *LE PARADOXE DE L'ÉLEVAGE AU SAHEL : FORTS ENJEUX, FAIBLES SOUTIENS*. Éléments extraits du document de travail N° 16, avril 2015: IED Afrique .
- FEWS. (2017). *Staple food and livestock market Fundamentals. FEWS NET USAID*.
- HCI3N-MAE-CNEDD-ME/DD. (2020). *Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole SPN2A 2020-2035*. HCI3N, MAE, CNEDD, ME/DD.
- ILLA KANÉ, S. (2018). *Hygiène des abattages au Niger*. Niamey: MEMOIRE DE MASTER 2 EN QUALITE HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT (QHSE) Université Abdou Moumouni de Niamey.
- INS-NIGER. (2013). *Agriculture et conditions de vie des ménages au Niger*. Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable.
- MA/EL/DGSV/Direction des Pharmacies Vétérinaires Privées et de la Privatisation de la Profession Vétérinaire - *Plan National Stratégique pour le Contrôle des Médicaments Vétérinaires PNS-MV (2020-2025)*. Juillet 2020
- MAIGA, & A. (2010). *Etude sur la compétitivité des filières viande rouge/ cuir et peaux*. Ministère de l' Agriculture. Récupéré sur projet de développement des exportations - MinAgri.
- MEDIANIGER.INFO. (2013). *Pastoralisme au Niger : L'élevage, un secteur porteur de richesse, mais plein de risque*. Récupéré sur http://www.elevage.gouv.ne/IMG/pdf/pastoralisme_au_niger.pdf
- MINELE. (2021). *SIM bétail, Ministère de L' Élevage*. Direction des Statistiques d'Élevage MINELE - UE.
- ONEP. (2021). *Spécificité-et-valeurs-des-quatre-produits-agropastoraux-du-niger-enregistres-a-loapi*.
- Porter, M. (1985). *Competitive Advantage*. . New York, *The Free Press*.
- PRODEX. (2013). *GUIDE D'exportation du Betail sur Pied*. MINAGRI.
- RBM. (2011). *Réseau des Organisations d'Éleveurs et Pasteurs de l'Afrique Billital Marobé (RBM)*.
- RECA. (2010). *CAPAN /PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS*. Récupéré sur <https://reca-niger.org/spip.php?article159>

RECA. (2021). *Réseau des chambres d 'agriculture du Niger*. Récupéré sur GUIDE EXPORTATION BÉTAIL: <https://reca-niger.org/spip.php?article723>

République-du-Niger. (2013). *Stratégie de Développement Durable de l'Elevage 2013-2035*.

STATISTA. (2021). Récupéré sur <https://fr.statista.com/statistiques/740398/taux-de-croissance-du-produit-interieur-brut-pib-niger/>

Tondel, F. (2019). *Dynamiques régionales des filières d 'élevage en Afrique de l'Ouest - Document de réflexion n°241*. ECDPM Political Economy Dynamics of Regional Organisations in africa.

UNEP. (2009). *Guidelines for Social Life Cycle Assessment of Products*.

USAID. (2016). *Rapport d'étude sur les taxes Officielles et non officielles prélevées sur les produits de Chaîne valeur Niébé, Petits Ruminants et Volaille au Niger*. USAID REGIS -AG.

World, & Bank. (2021). *Kilichi using solar energy*. Récupéré sur <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2021/07/21/have-you-heard-of-solar-powered-kilichi-a-climate-adaptation-innovation-in-nigeria>

PRODEX / MA/EL / BM - Guide d'Exportation du Bétail sur Pied (2013)

ANNEXES

ANNEXE 1 : Ordonnance sur le Pastoralisme de 2010

- Extrait de l'Article de RECA sur cette Ordonnance

Une des louables particularités de ce long processus, c'est qu'il a été participatif et itératif car ayant impliqué l'ensemble des organisations pastorales dans toutes les régions avec à son actif plus de 100 ateliers.

Voici quelques dispositions fondamentales du texte législatif sur le pastoralisme qui marquent une avancée significative pour les pasteurs, notamment :

L'article 3 : qui stipule que : « **la mobilité est un droit fondamental des éleveurs, pasteurs nomades et transhumants** ». Ce droit est reconnu et garanti par l'Etat et les collectivités territoriales ». En outre, **la loi reconnaît la mobilité comme un mode rationnel et durable d'exploitation des ressources pastorales**.

L'article 5 : traite de **l'interdiction de l'appropriation à titre privatif des espaces pastoraux relevant du domaine public de l'Etat et des collectivités**. Cet article annonce à son alinéa 2 : « En particulier aucune concession ne peut y être accordée si elle a pour effet d'entraver la mobilité des pasteurs et de leurs troupeaux ainsi que leur accès libre aux ressources pastorales. »

L'article 12 : « Le droit d'usage prioritaire est un droit d'occupation, de jouissance et de gestion reconnu aux pasteurs sur leur territoire d'attache. » L'article donne la précision sur l'utilisation inclusive des ressources naturelles par des tiers en stipulant que les modalités de leur droit d'accès seront déterminées par les textes en vigueur et les us et coutumes locales.

L'article 17 : traite des modalités de **gestion des puits publics à usage pastoral**. « La gestion de tout puits à usage pastoral est du ressort de la commune en tant que maître d'ouvrage. La commune peut faire appel aux services d'un comité de gestion ou toute autre forme de structure de gestion intégrant tous les usagers de l'eau dans le cadre d'une convention de gérance conclue entre la personne publique propriétaire et l'exploitant agissant en qualité de main d'œuvre. »

L'article 59 : Cet article place **l'exploitation des terres salées sous la gestion des communes** qui peuvent y prélever des taxes quand l'exploitation est faite à des fins commerciales. Cependant la collectivité peut l'interdire dès que cette exploitation compromet la possibilité pour les pasteurs de satisfaire leurs besoins.

L'article 55 : Tout comme le précédent, cet article place **la gestion des bourgoutières** dans les régions du fleuve, sous la tutelle des collectivités territoriales avec la collaboration des organisations des pasteurs et permet la création de structures de gestion sous la supervision de la commission foncière.

L'article 60 : L'article 60 est une innovation de portée extrêmement importante pour la gestion des pâturages en ce sens qu'il se penche enfin sur **le prélèvement anarchique et incontrôlé de la paille**. Cet article stipule : « Le ramassage de la paille dans les campements et autour de ceux-ci ainsi que son stockage en haute brousse loin des habitations et sans protection appropriée sont interdits ». Le ramassage de la paille dans les enclaves pastorales et dans les zones d'emprise des points d'eau, est réglementé. Le ramassage à des fins d'exportation est interdit et celui à des fins commerciales est soumis à une autorisation préalable accordée par le maire après avis de la commission foncière communale.

L'article 23 : Cet article relègue l'appartenance des stations de pompage au domaine public de l'Etat, de la Région ou du Département. Elles peuvent à titre provisoire faire l'objet d'une affectation à la commune. Ce qui est important, c'est que la station ne peut être gérée par une tierce personne mais par une structure de gestion qui doit en assurer la protection. Elle-même est contrôlée par la commission foncière qui assure les conditions d'accès dans le respect des us et coutumes.

L'article 25 : Cet article sécurise les voies d'accès du bétail aux eaux de surface relevant du domaine public ou privé en zone des cultures. Ces voies d'accès relèvent du domaine public de l'Etat et leur obstruction est sanctionnée conformément aux dispositions du code pénal.

L'article 29 : Cet article lève une interdiction formelle qui empêchait aux éleveurs de faire pâturer leurs animaux dans les ranchs et les forêts classées dans n'importe quelle situation et permet maintenant leur utilisation comme zone de refuge en cas de grave crise de rareté de pâturage due aux sécheresses, mais fait obligation aux pasteurs du respect et du maintien de l'équilibre écologique.

L'article 30 : Il consacre comme un droit la libre circulation du bétail dans les aires pastorales et les couloirs de passage en saison des pluies. De même que la vaine pâture est un droit en milieu rural après la libération des champs.

L'article 34 : institue, pour permettre une bonne intégration de l'agriculture et de l'élevage, **un système de fermeture et de libération des champs en zone agricole** impliquant plusieurs niveaux, dont celui des pasteurs et des agriculteurs, des commissions foncières, dans la prise de la décision finale.

L'article 35 : Il vient en complément du précédent et stipule qu'aucune indemnisation de dégâts dans les champs de culture pluviale ne peut être réclamée au-delà des dates fixées pour la libération des champs.

L'article 46 : institue la détention des animaux en fourrière comme acte de service public destiné à sécuriser les animaux et non à les punir ; et par conséquent les animaux en cause ne doivent en aucun cas y être gardés dès lors que le légitime propriétaire reconnaît les faits devant les autorités compétentes.

L'article 52 : vient régler le problème des **terroirs d'attache** des pasteurs en leur garantissant que même pour cause d'utilité publique, les concessions rurales ou minières ne sauraient remettre en cause ce droit que moyennant une juste et préalable indemnisation appréciée après une étude d'évaluation d'impact sur les systèmes pastoraux.

L'article 66 : indique que les procédures de conciliation des litiges doivent désormais être portées devant des commissions paritaires siégeant au niveau des villages, quartiers, tribus, groupements et cantons, provinces et sultanats. Les commissions sont présidées par le chef traditionnel du ressort et comportent en nombre égal des représentants des agriculteurs et des éleveurs.

Les débats, comme on pouvait s'y attendre, furent houleux, focalisés sur les ranchs privés qui poussent en zone pastorales et le ramassage de la paille à des fins commerciales ou d'exportation. Une participante a fait remarquer que peu de gens connaissent ces informations importantes contenues dans la loi qui, une fois vulgarisée en langues nationales et portée à la connaissance du plus grand nombre d'éleveurs, aura un impact certain dans leur comportement. Il faut remarquer en effet que malgré les nombreux ateliers de popularisation du processus, **le besoin d'information demeure toujours**. Un important travail de communication et d'information auprès des OP sera nécessaire après la promulgation de cette loi.

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom	Fonction	Lieu
1	Abou Gonda	Directeur Entreprise de transformation de Kilichi	Tibiri / Maradi
2	Sahla Dan Sani	Responsable Unité de Transformation Kilichi	Maradi
3	El Hadj Hamissou Haouna	Commerçant gros bétail Marché à bétail de Zinder	Zinder
4	Moutari Haladou	Intermédiaire petits ruminants marché à bétail de Zinder	Zinder
5	Maroufou Malam Brah	Intermédiaire petits ruminants marché à bétail de Zinder	Zinder
6	Hachimou Issa	Vendeur de viande fraîche et viande grillée, séchée- abords du marché de produits agricoles et divers de Zinder	Zinder
7	Sani Maman	Directeur en charge des filières animales	Niamey
8	Dangui Amadou	Coordonnateur National du cadre de collaboration et de dialogue des OP du Niger (CCD-OPN)	Niamey
9	Tassiou Balla	Vice-Président Cadre de Collaboration et de Dialogue des OP	Maradi

ANNEXE 3 : Liste des experts réunis pour la relecture de l'étude

N°	Nom	Fonction- expérience
1	Dr Bello Roua	Directeur en charge de la Promotion des filières Animales
2	Guero Hamidou	Consultant Indépendant ; Expert sur la résilience climatique des productions agricoles et pastorales au Niger ; Assistant technique auprès de HC3N.
3	Idrissa Guéro	Directeur Communal de l'élevage de Dosso, Appui à la mise en œuvre de la politique nationale d'élevage.
4	Mamouda Mahaman Bachar	Expert qualicien, Directeur du Département Programmation, Etudes et Prospective- HC3N

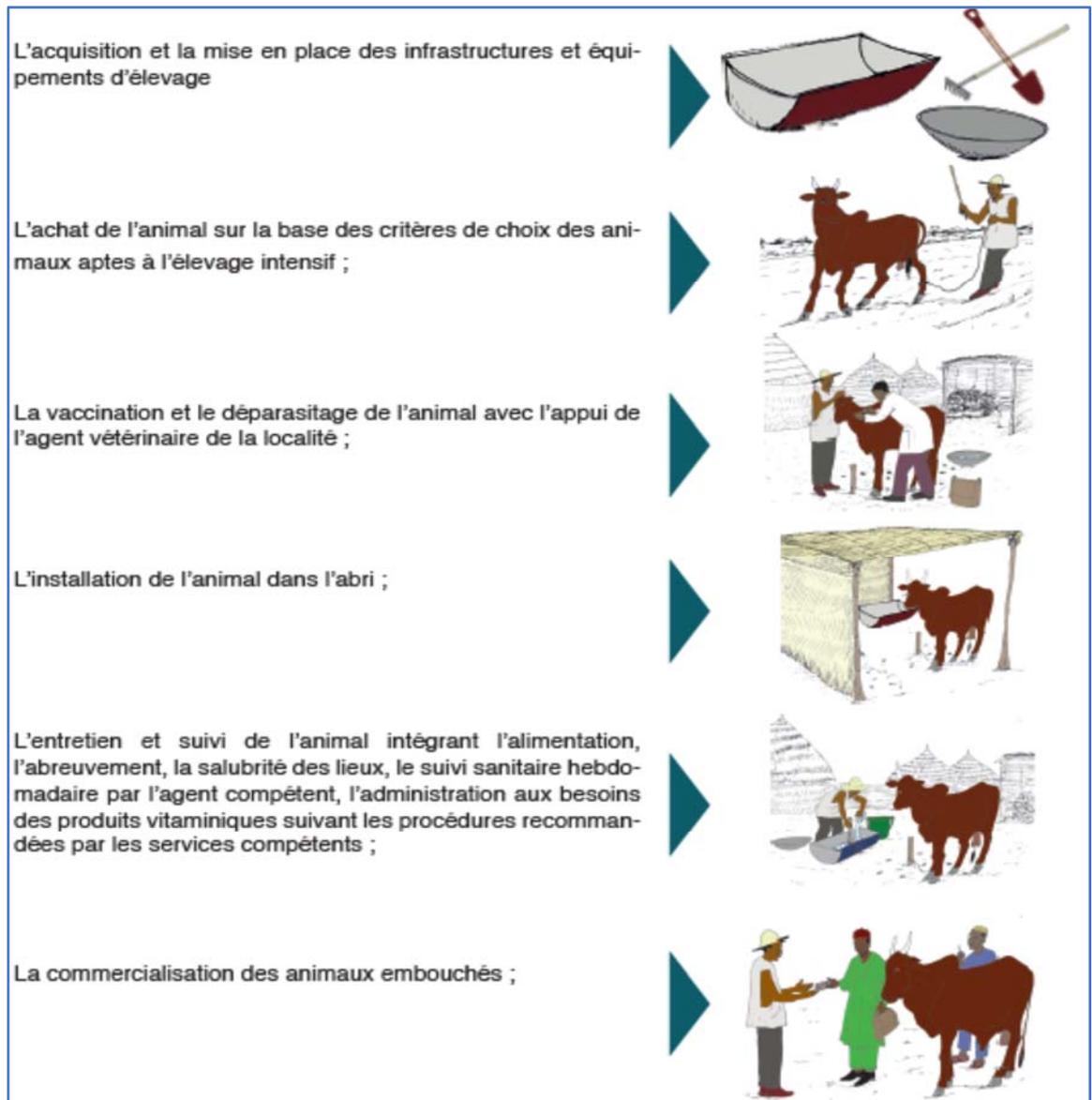
ANNEXE 4 : Budget de mise en place et accompagnement pendant 18 mois d'un Service Vétérinaire Privé de Proximité de 30 AE

Rubriques	Unité	Coût unitaire	Coût total (FCFA)	Observations
Étapes préparatoires				
Atelier concertation	Atelier	1.500.000	1.500.000	Atelier avec +/-30 personnes
Mise en place de la composante pratique				
Sélection des acteurs	VP	500.000	2.450.000	Appel d'offres, prise en charge d'une mission de sélection de 2 jours
	AE	65.000		A travers une assemblée villageoise avec implication des principaux acteurs
Installation des VP	Stock initial de médicaments & vaccins	1.500.000	17.608.500	Contribution du projet (50%). Le VP devra aussi contribuer à 50%
	Matériel (technique, logistique, froid)	9.458.500		Appui par le projet et remboursé à 100%
	Appui financier	1.500.000		Appui mensuel dégressif non remboursable pendant un an
	Local	5.150.000		Ce coût peut diminuer si la commune apporte une contribution sous forme de terrain
Appui aux AE	Kit matériel	45.000	1.950.000	Kit : seringues automatiques, seringue plexis, aiguilles, pinces, ciseaux
	Sac	20.000		
Formation du VP	Formation	200.000	1.000.000	5 formations selon les besoins exprimés
Formation des AE (6 séances)	AE/Séance	50.000	9.000.000	AE : déplacement, per diem, hébergement Formateur : honoraires, déplacement, per diem, hébergement
Recyclage des AE (6 séances)	AE/Séance	40.000	7.200.000	Autres : location salle, pause-café, per diem DDE, impression des modules
Encadrement des AE				
Frais pour 6 encadrements	AE	3.750	1.575.000	Prise en charge du prestataire pour chaque AE encadré
Logistique	AE	5.000		Coût de la logistique par AE encadré
Promotion de la CVR et du réseau AE				
Outils de promotion	Kit CVR	600.000	600.000	Autocollants, blouses, badges
Sensibilisation				
Sensibilisation	Par AE	380.000	11.300.000	Diffusion messages : dans 1 ou 2 radios, une fois par 2 mois Pagivolts (santé animale, complémentarité stratégique et conduite du troupeau) par AE Déplacement sur le terrain 1 fois par trimestre avec prise en charge de 4 personnes et location d'un véhicule
Réunion de concertation	1 réunion	600.000	600.000	1 réunion d'1/2 à 1 journée à la fin de l'année 1
Contrôle				
DDE (Perdiem + carburant)	AE / trimestre	15.000	2.250.000	Le contrôle ne démarre que vers la fin du deuxième trimestre après mise en place des AE et les premières formations
DRE (Perdiem + carburant)	jour de mission	75.000	675.000	3 jours de mission une fois par semestre
Contrôle par ONVN (perdiem)	1 personne et 2 missions de 5 jours	100.000	200.000	Logistique (véhicule, carburant) pas prise en compte
Frais de suivi par le projet	Pas pris en compte			
TOTAL			57.908.500	

VP = Vétérinaire privé – AE = Auxiliaire d'Élevage

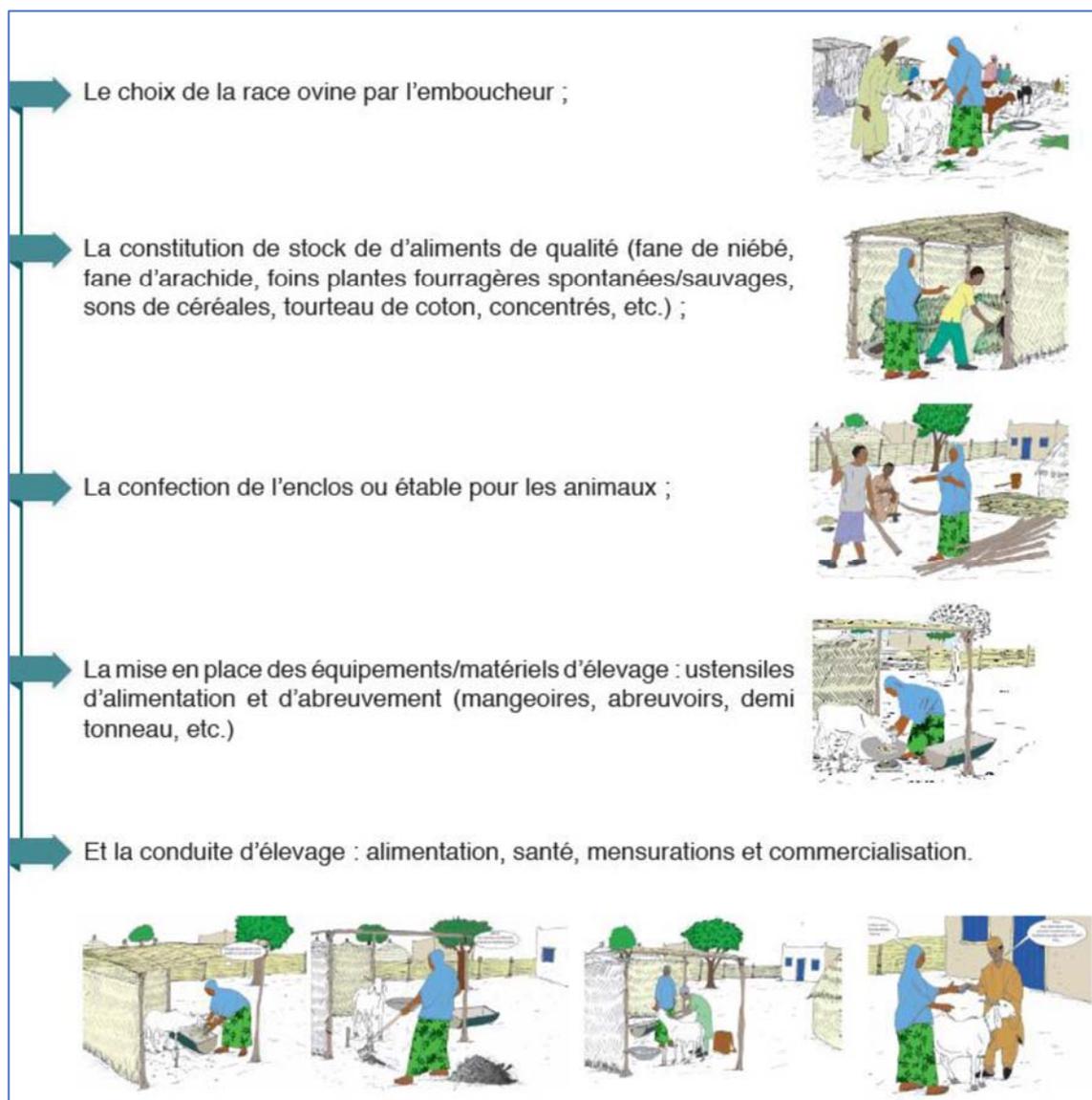
Source : Guide SVPP – MEL / VSF-Belgique / Karkara 2005

ANNEXE 5 : Les activités d'Embouche Bovine



Source : Référentiel Embouche Bovine (PRADEL Kiy-Arzi)

ANNEXE 6 : Les activités d'Embouche Ovine



Source : *Référentiel Embouche Ovine (PRADEL Kiyó-Arziki)*

ANNEXE 7A : Etat des lieux sur l'environnement de travail de l'abattoir de Niamey en 2018

<i>Effets des dysfonctionnements constatés</i>	<i>Causes primaires</i>	<i>Causes secondaires</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>	<i>Poids</i>
Le système d'évacuation des eaux usées est hors d'usage	Les canaux d'évacuation d'égouts sont détériorés et ensablés	Aucune activité de curage n'est planifiée	Mettre en oeuvre un programme de maintenance préventive	2
Les poutres et les potelés sont rouillés et cassés	Les bâtiments sont vieux car datent de 1967	Absence de plan de réhabilitation	Mettre en oeuvre un plan de réhabilitation des bâtiments et des installations	1
Assainissement du hall pratiquement impossible	Nettoyage et l'entretien difficile	Présence de nids de poules où stagnent le sang et l'eau de nettoyage du hall	Mettre en oeuvre un plan de réhabilitation des bâtiments et des installations	3
Le sang stagne à l'endroit et constitue une source de contamination et de nuisances	Le système de récupération de sang n'est pas opérationnel	La station d'épuration des eaux usées n'est pas fonctionnelle	Mettre en oeuvre un programme de maintenance préventive	3
Le système d'isolation est délabré ce qui rend les conditions de travail ardues	Disfonctionnement du système refroidissement des salles froides (de ressuyage)	Compresseurs et condenseurs ont cédé	Mettre en oeuvre un programme de maintenance préventive	3
L'activité d'air comprimé de l'atelier est réduite au soufflage des animaux abattus	L'atelier ne joue pas son rôle d'alimentation des vérins du hall d'abattage et du réfrigérateur	Le système d'aération est défectueux	Réhabiliter le système d'aération	2
La conservation de la viande se fait dans des conteneurs frigorifiques et dont la durée de conservation est limitée	Les 6 chambres froides de 40 tonnes et les 4 cellules de refroidissement de 10 tonnes destinées à assainir les viandes lades et assurer la conservation pendant 16 h à -30°C ne sont pas fonctionnelles	Aucun système de maintenance n'est mis en place	Mettre en oeuvre un programme de maintenance préventive	3

ANNEXE 7B : Etat des lieux sur le matériel de l'abattoir de Niamey en 2018

<i>Effets des dysfonctionnements constatés</i>	<i>Causes primaires</i>	<i>Causes secondaires</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>	<i>Poids</i>
La visibilité est faible dans les bâtiments	Le système d'éclairage est défectueux	La maintenance n'est pas régulière	Mettre en oeuvre un programme de maintenance préventive	1
L'habillage des animaux est ardu et se fait au sol	Le système d'arrachage de cuir est défectueux et obsolète	Le personnel n'est pas formé sur les techniques d'habillage en position suspendue	Former et recycler le personnel technicien sur BPH	2
Les accidents sont fréquents	Rupture des points d'attache	Le système des rails est vétuste	Mettre en oeuvre un plan de réhabilitation des installations	3

ANNEXE 7C : Etat des lieux sur le fonctionnement (méthodes) de l'abattoir de Niamey en 2018

<i>Effets des dysfonctionnements constatés</i>	<i>Causes secondaires</i>	<i>Causes tertiaires</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>	<i>Poids</i>
Absence de traçabilité et documentation sur les saisies et les consignes	Un local pour les saisies et les consignes fait défaut	Manque de formation des inspecteurs sur l'importance de la traçabilité et les consignes	Former et recycler les inspecteurs sur l'importance de la traçabilité et les consignes	3
La séparation du secteur souillé et du secteur propre n'est pas respectée	L'état du matériel sur la chaîne ne permet pas le cloisonnement	Non-respect de la marche en avant	Mettre en oeuvre un plan de réhabilitation des installations	3

ANNEXE 7D : Etat des lieux sur l'environnement de travail des abattoirs de Maradi et Tahoua en 2018

<i>Effets des dysfonctionnements constatés</i>	<i>Causes primaires</i>	<i>Causes secondaires</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>	<i>Poids</i>
Les eaux usées issues des activités de l'abattoir qui stagnent dans la cours de l'abattoir, le contenu gastrique est déversé dans l'enceinte de l'abattoir	Les canaux d'évacuation d'égouts sont détériorés et hors d'usage	Aucune activité de maintenance n'est planifiée	Mettre en oeuvre un programme de maintenance préventive	3
Le sang est déversé dans le circuit d'eaux résiduelles qui infiltre et stagne en formant un bouillon de microbes	Hall d'abattage des animaux dégradé; canaux d'évacuation des eaux usées dégradés; présence de crevasses et fissures sur les paillasse, les murs et le planche	Etablissements vétustes	Mettre en oeuvre un plan de réhabilitation des bâtiments et des installations	3
La saignée des petits ruminants se fait à même le sol	Pas de table de saignée des petits ruminants de même que le système de récupération de sang	Non-respect de la chaîne d'abattages	Former et sensibiliser les bouchers sur l'importance du respect de la chaîne d'abattage	2
Les salles de saignée de gros ruminants dans les 2 régions ne sont pas fonctionnelles	le système de rails aériens est en panne	Salles dégradées	Mettre en oeuvre un plan de réhabilitation des bâtiments et des installations	2
Les nuisances insoutenables et mauvaises odeurs que subissent les populations qui vivent dans les environs de l'abattoir	Les abattoirs sont implantés en plein centre-ville	Système d'évacuation des déchets issus des abattages défectueux	Mettre en oeuvre un plan de réhabilitation des bâtiments et des installations	2
Les salles de consigne sont hors d'usage	Salle de consigne transformée en bureaux	Insuffisance de locaux	Mettre en oeuvre un plan d'extension de l'abattoir	1

ANNEXE 7E : Etat des lieux sur le matériel des abattoirs de Maradi et Tahoua en 2018

<i>Effets des dysfonctionnements constatés</i>	<i>Causes primaires</i>	<i>Causes secondaires</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>	<i>Poids</i>
Les crochets qui se détachent fréquemment entraînent la chute des carcasses avec risques d'accidents de travail auxquels les ouvriers sont exposés	Les rallonges, les rails et les crochets qui facilitent le déplacement des carcasses des gros ruminants sont tous usés	Manque de maintenance et pièces de rechange	Mettre en oeuvre un programme de maintenance préventive	2
Les différentes opérations de travail des viandes se font à même le sol	Les tables d'habillages des petits ruminants ne sont pas opérationnelles	Capacité des abattoirs dépassée	Mettre en oeuvre un plan d'extension de l'abattoir	2
Le nettoyage et la désinfection inadéquats	Des équipements ne répondant plus aux normes	le nettoyage se fait à l'eau simple	Former et sensibiliser le personnel au nettoyage et à la désinfection des locaux	3

ANNEXE 7F : Etat des lieux sur le traitement des animaux et des carcasses (matière) des abattoirs de Maradi et Tahoua en 2018

<i>Effets des dysfonctionnements constatés</i>	<i>Causes primaires</i>	<i>Causes secondaires</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>	<i>Poids</i>
Les animaux sur pieds sont mis en diète sans accès à de l'eau	Problème d'eau dans les abattoirs		Assurer la disponibilité de l'eau ad libitum	1
Moyens et conditions de transport de carcasses inadéquats	Les abattoirs ne disposent pas de véhicule frigorifique pour le transport des viandes	Manque de moyens appropriés pour le transport des animaux	Mettre à disposition des moyens appropriés (véhicule frigorifique) pour le transport des animaux sur toute la chaîne	2
Existence de marchés de spéculation d'animaux et de viande à l'intérieur des abattoirs	L'accès aux abattoirs n'est pas réglementé	Les bouchers sont les maîtres des lieux	Former et sensibiliser tous les acteurs sur le respect de la chaîne de commandement	3

ANNEXE 7G : Etat des lieux sur le fonctionnement (méthodes) des abattoirs de Maradi et Tahoua en 2018

<i>Effets des dysfonctionnements constatés</i>	<i>Causes primaires</i>	<i>Causes secondaires</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>	<i>Poids</i>
Aucun contrôle de l'accès des personnes et animaux non autorisés	Accès aux abattoirs non réglementée	Laisser- aller	Former et sensibiliser tous les acteurs sur le respect de la chaîne de commandement	3
Non-respect des horaires de travail par le personnel	Pas de sanctions prévues		Former et sensibiliser tous les acteurs sur le respect des règles et de la déontologie	3
La manipulation incorrecte de carcasses, viscères et sous-produits	Personnel non formé sur les bonnes pratiques d'hygiène (BPH)	Ignorance de certains bouchers	Former et sensibiliser les bouchers sur l'importance de la pratique des BPH	3
Le manque d'ordre et d'organisation dans les activités exercées au sein des abattoirs	Pas de responsables aux postes	Non maîtrise du nombre d'intervenants	Mettre en place un système de gestion des ressources humaines	2
Pas de tri entre les animaux malades et sains avant l'abattage	L'inspection post-mortem n'est pas menée de façon correcte	Les animaux sont présentés le matin au moment des abattages	Former et sensibiliser tous les acteurs sur le respect des règles de l'inspection	3
L'étape de réfrigération des carcasses n'est pas respectée	Salles de réfrigération pas fonctionnelles ou capacité trop petite	Problème de coupures d'électricité	Assurer la fourniture permanente d'électricité dans tous les locaux	2
Traitement incorrect de sous-produits	Peu d'agents inspecteurs	Manque de formation des agents	Former et recycler les agents inspecteurs	1
La gestion inadéquate des résidus	Manque d'agents d'assainissent	Pas de prétraitement des déchets	Assurer le prétraitement des déchets et leur évacuation	2

ANNEXE 7H : Etat des lieux sur la gestion du personnel et autres intervenants (main d'œuvre) des abattoirs de Maradi et Tahoua en 2018

Effets des dysfonctionnements constatés	Causes primaires	Causes secondaires	Pistes d'amélioration	Poids
Le personnel de l'abattoir et les bouchers mangent et fument à l'intérieur de l'abattoir	Non-respect des BPH		Former et sensibiliser les bouchers sur l'importance de la pratique des BPH	3
Le personnel ne porte de combinaison appropriée	Le personnel est inadéquatement équipé		Former et équiper adéquatement tout le personnel	1
Les enfants réalisent manuellement le soufflage des carcasses	L'appareil de soufflage en panne			3
La majorité des bouchers ignorent les bonnes pratiques d'hygiène (BPH)	Les bouchers n'ont pas toute la maîtrise des activités sur la chaîne	Les abattoirs ne disposent de plan de formation pour tous les acteurs	Former et sensibiliser les bouchers sur l'importance de la pratique des BPH	2
Manipulation inadéquate des aliments	Le personnel n'est souvent pas approprié au profil du poste de travail	Les abattoirs ne disposent de plan de formation pour le personnel	Elaborer et mettre en oeuvre un plan de formation de tout le personnel	2

Annexe 8 : Eleveurs et Fermiers présents au Sahel-Niger 2022

Nom	Lieu	Type de bétail	Forme d'élevage	Race élevée	Contact
Mahamadou Yacouba	Niamey	Ovin, Caprins, Volailles, Animaux sauvages	Embouche, Reproduction, Vente	Caprin (Chèvre rousse, Chèvre du Sahel, Chèvre pakistanaise) ; Ovin (Bali-bali, Ara-ara, Balami, Tchadien)	90 23 66 70
Daouda Sidiki	Niamey	Ovin, Bovins	Embouche, Reproduction, Vente	Bovin (Azawak, Bororo) ; Ovin (Balami)	96 53 46 41
Hama Seyni	Niamey / Tourakou	Ovins, Caprins	Embouche, Reproduction, Vente	Ovin (Ara-ara, Kassawa, Bali-bali) ; Caprin (Gorgabé)	96 48 01 38
Saadou Mai Dawa	Dosso / Gaya	Caprins, Ovins, Bovins	Vente	Bovin (Goudali, Azawak, Djeli)	98 21 72 94
Soumaïla Adamou	Dosso / Djambaba dey	Bovins	Vente, Reproduction	Bovin (Azawak, Goudali, Bororo)	99 24 49 91
Ousmane Maazou Gabey	Tahoua	Ovins	Embouche, Reproduction, Vente	Ovin (Balami, Soudanais, Bouda, Ara-ara) ; Caprins (Chèvre rousse de Maradi)	91 37 54 58
Aminou Harouna	N/D	Ovins	Vente	Toutes races	94 34 92 78
Boureïma Soumaye	Tillabéri / Filingué	Bovins	Reproduction	Bovin (Azawak)	99 22 05 82
Garba Laouali	Tillabéri / Filingué	Bovins	Reproduction, Vente	Bovin (Goudali, Azawak)	95 63 96 70
Elh. Nassirou Souley	Niamey / Garin Mallam	Caprins, Ovins	Vente	Caprin (Chèvre rousse, Chèvre du Sahel, Chèvre toukounas) ; Ovins (Bali-bali, Ara-ara, Balami)	88 75 10 10
Kalla Oumarou	Maradi	Ovins, Caprins	Vente, Reproduction	Ovin (Balami) ; Caprin (Chèvre rousse de Maradi)	95 24 61 41
Mahaman Alledi (Centre Fako)	Maradi	Bovins, Caprins, Ovins, Camelins, Asins	Reproduction, Vente	Bovin (Azawak, Bororo, Kouris, croisement races européennes) ; Ovin (Balami, Bali-bali, mouton soudanais) ; Caprins (Chèvre rousse de Maradi)	97 71 17 30
Oumarou Brah	Zinder	Caprins	Vente	Chèvre du Sahel (Robe blanche)	97 14 07 39
Tawey Zeinabou	Maradi	Caprins, Ovins	Reproduction, Vente	Caprin (Chèvre rousse de Maradi) ; Ovin (Bali-bali, Soudanais)	96 30 90 81
Ismael Alou	Maradi / Guidan Roumji	Bovins, Ovins, Caprins	Reproduction, Vente	Bovin (Azawak, Sokoto Goudali) ; Ovin (Balami) ; Caprin (Chèvre rousse, Chèvre pakistanaise, Chèvre du Sahel)	96 26 67 05
Idé Kimba	Dosso / Mokko	Bovins	Embouche, Vente	Bovin (Azawak, Goudali, Bororo) ; Ovin (Bali-bali, Ara-ara)	96 42 49 58
Alkéro Harouna	Dosso / Gaya Tanda	Bovins, Ovins, Caprins	Embouche, Reproduction, Vente	Bovin (Goudali, Race hollandaise, Djeli, Houmbourka, Azawak) ; Ovin (Balami, Soudanais) ; Caprin (Chèvre du Sahel, Race pakistanaise)	99 90 85 25
Rabiou Issa	Tahoua	Ovins, Caprins	Embouche, Vente	Ovin (Ouda, Ara-ara, Ballami) ; Caprin (Chèvre du Sahel)	96 25 80 53
Mai Dawa Issou	Dosso / Doutchi	Ovins, Bovins	Vente, Reproduction	Ovin (Balami) ; Bovin (Bororo)	91 83 38 73

Annexe 9 : Projets et Programmes traitant la CDV Bétail Viande

Projet	Objectifs / cibles	Période de mise en œuvre	Régions	Budget	Supervision
AFD (Coopération Française)					
BOUNKASSA-KIWO (Développement durable de l'élevage pastoral à Zinder et Diffa)	<p>Objectif : Mobiliser les acteurs locaux afin d'élaborer et mettre en œuvre une vision concertée du développement pastoral de leur territoire, intégrant gouvernance améliorée, dialogue social apaisé, sécurisation de la mobilité, adaptation au changement climatique et gestion durable des ressources pastorales</p> <p>Cible : soutien à 800 familles d'éleveurs</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Balisage de 1000 km² d'aires pastorales prioritaires, et 4000 km de couloirs stratégiques, aménagement de 312 points d'eau et mise en gestion intercommunautaire de 600 km² en zone pastorale ▪ Mise en place d'accords transfrontaliers facilitant la mobilité des éleveurs, mise en œuvre de dispositifs d'amélioration structurelle de l'accès des éleveurs à l'aliment du bétail et ainsi soutien à 800 familles d'éleveurs ▪ Aménagement de 9 centres locaux de services aux éleveurs, réhabilitation de 6 marchés à bétail 	2019-2025	Diffa, Zinder	50 M d'Euros dont <ul style="list-style-type: none"> ▪ prêt : 40 M € ▪ subvention AFD : 10 M € 	MAG/EL
ENABEL (Coopération Belge)					
PRADEL Kiyo-Arziki (Programme d'appui au développement de l'élevage)	<p>Filières prioritaires : Bétail sur pied, Lait et Aviculture</p> <p>Objectif général : Contribuer à rendre les systèmes de l'élevage plus résilients, durables et performants dans lesquels des emplois, surtout des jeunes et des femmes sont créés ou renforcés</p> <p>Axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement chaînes de valeur inclusives ; ▪ Accès durable aux ressources pastorales ; ▪ Résilience ; ▪ Gouvernance. 	2018-2022 Extension d'un an (Jan 2023)	Tahoua, Dosso	16,5 M d'Euros +3,2 M € pour l'extension	

Projet	Objectifs / cibles	Période de mise en œuvre	Régions	Budget	Supervision
Coopération hollandaise / SNV					
IDAN (Projet Innovations Digitales pour les Agropasteurs du Niger)	<p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroissement de la productivité animale et agricole ; ▪ Augmentation des actifs des ménages et des entreprises ▪ Durabilité renforcée à l'échelle de services numériques dédiés aux exploitants agricoles et pastoraux. <p>Impact attendu : 35.000 exploitants agricoles et pastoraux au Niger, dont 15% de femmes et de jeunes, utilisent une offre intégrée de solutions numériques qui augmentent leurs revenus de 10%.</p>	2021-2023	Tillabéry, Tahoua	5 M d'Euros	
Banque Mondiale					
PIMELAN (Projet intégré de modernisation de l'élevage et de l'agriculture au Niger)	<p>Cible : Acteurs des CDV végétales, animales (bétail-viande : embouche de veaux et petits ruminants, kilichi, lait) et aquacoles ;</p> <p>Amélioration des services et politiques de soutien à l'agriculture.</p>	2021-2027	Tahoua, Tillabéry, Diffa, Zinder, Agadez, Niamey	135 M US\$, dont : ▪ Prêt : 100 M US\$ ▪ Contribution des acteurs : 35 M US\$	MAG/EL
PASEC (Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques)	<p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître l'adaptation aux risques climatiques ; ▪ Améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées (Coopératives, Groupements de Producteurs / Transformateurs de cultures pluviales et Groupements de femmes formatrices) ; ▪ Améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence <p>Cible : 500 000 agriculteurs et agropasteurs dont 40% de femmes dans 44 communes + 60 communes y/c la contribution MCC</p>	2016-2022	Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IDA : 111 M USD ▪ MCC : 51 M USD ▪ Bénéficiaires : 6,8 M USD 	MAG/EL
PRAPS II (Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel)	<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la santé animale ; ▪ Améliorer la gestion des pâturages et des ressources en eau ; ▪ Faciliter l'accès au marché des animaux vivants ; ▪ Prévenir et gérer les crises pastorales. <p>Cible : groupes pastoraux et agropastoraux</p>	2015-2021	Agadez, Maradi, Dosso, Tahoua, Zinder et Tillabéry (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad)	201 M d'Euro	
PRACC (Projet d'Appui à la Compétitivité et aux Sources de Croissance)	<p>Objectif général : contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires au Niger, d'appuyer l'industrie de transformation de la viande, et renforcer la participation des entreprises locales au secteur des industries extractives</p> <p>Réalisations :</p>	2013-2019	Toutes régions	50 M US\$	

Projet	Objectifs / cibles	Période de mise en œuvre	Régions	Budget	Supervision
	<ul style="list-style-type: none"> Construction du <u>marché du bétail du département d'Aguié</u> (2,5 ha) <u>Réhabilitation et extension de l'abattoir frigorifique de Maradi</u> (en cours) Travaux à l'abattoir frigorifique de Zinder (château d'eau, épuration) 				
Coopération suisse					
PASEFA (Programme d'Appui à la Sécurisation des Exploitations Familiales Agro-pastorales)	<p>Objectif général : Accroître le nombre d'exploitations familiales agro-pastorales résilientes au changement climatique et aptes à faire face aux crises alimentaires.</p> <p>Le programme met l'accent sur le dialogue politique, le renforcement des capacités des acteurs et les investissements directs y compris la digitalisation des systèmes de production. Il est censé permettre l'accès équitable de tous, notamment les plus vulnérables, aux ressources naturelles à travers la mise en œuvre de la politique foncière et les Schémas d'Aménagement Foncier (SAF). De même, le programme permettra de renforcer les moyens d'existence des Exploitations Familiales les plus vulnérables par des systèmes de production modernes et innovants, mais également le renforcement des capacités nationales de prévention et de gestion des crises alimentaires et pastorales</p>	2020-2024	Dosso et Maradi	10 M FCH	
FIDA					
PRODAF (Programme de Développement de l'agriculture familiale)	<p>Objectif général : Assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les capacités de résilience aux crises de 310 000 ménages (2 170 000 personnes)</p> <p>Activités : récupération de terres dégradées ; ouvrages de mobilisation des eaux ; petite irrigation ; Champs écoles paysans ; kits petits ruminants, volaille ; marchés de ½ gros, plateformes de commercialisation ; appui aux micro-entreprises rurales ; renforcement institutionnel</p>	2015–2023	Maradi, Tahoua, Zinder, Diffa	110 M US\$ (100 M €)	
CEDEAO / Coopération Suisse					
PACBAO (Programme d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest)	<p>Objectif général : Développer des chaînes de valeur bétail-viande compétitives, régionales et inclusives, en valorisant l'élevage pastoral et agropastoral ouest-africain, insérant les éleveurs et pasteurs (gardiens de troupeaux) à ces chaînes de valeur dans des conditions rémunératrices, et satisfaisant la demande de viande des ménages de la région</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fluidifier le commerce de bétail vif le long des couloirs transnationaux et les zones frontalières à travers l'appui à la gestion des politiques publiques concernant la filière Bétail-viande et le dialogue multi-acteurs ; 	2018-2021	CEDEAO et Tchad	N/D	

Projet	Objectifs / cibles	Période de mise en œuvre	Régions	Budget	Supervision
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'organisation des acteurs privés notamment la Confédération des Fédérations Nationales de la filière Bétail-viande pour l'Afrique de l'Ouest (COFENABVI-AO), le long des chaînes de valeur et la structuration de ladite filière ; Stimuler les investissements innovants de la part des entrepreneurs et des organisations de producteurs de la filière bétail-viande et le développement des services financiers et assurantiels adaptés à travers des appels à propositions de projets 				
Eco-Kilichi du Niger (Projet de Réalisation d'un Complexe autonome de Production Ecologique de la viande séchée du Niger : Kilichi)	<p>Objectif général : Améliorer le commerce de la viande et son exportation vers les pays de la sous-région</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la technique de séchage du kilichi à travers la mise en place d'un champ de séchoirs solaires équipé d'une source d'énergie d'appoint pour la continuité de service en période nuageuses Mettre au point une technologie innovante de production de kilichi, respectueuse de l'environnement, répliquable dans la sous-région à travers des investissements publics et/ou privés ; Améliorer la qualité nutritive et hygiénique de kilichi ; Augmenter la capacité de production de kilichi au Niger ; Augmenter les revenus des opérateurs du kilichi à travers la création d'emploi en particulier pour les jeunes et les femmes. 	2021-2023	Maradi, Tahoua, Zinder, Diffa	233 986 US\$	
Projet d'Appui à la Facilitation du Commerce du Bétail et de la Viande sur les principaux Corridors d'Exportation de Bétail	<p>Objectif général : Renforcer la capacité de production et de commercialisation du bétail et de la viande sur deux principaux corridors d'exportation de bétail</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité de production de bétail d'exportation et de la viande Renforcer la capacité de commercialisation du bétail et de la viande sur les 2 principaux corridors du Niger ; 	2021-2023	Dosso (corridor Dosso Bella Gaya Malanville Parakou Cotonou) Tillabéry (Corridor Niamey-Terra- Dori - Seytenga Ouagadougou- Abidjan-/- Niamey-Terra- Dori – Seytenga Bamako-Kayes)	269 565 US\$	
Banque Mondiale					
PRODEX / PPEAP Projet de Développement	Objectif général : Promouvoir l'utilisation de l'approche Chaînes de valeur / Chaînes d'Approvisionnement par les Ministères sectoriels, les OP des	2009-2014 2015-2017	Tillabéry, Niamey, Tahoua et Agadez	Phase II : 18.5 M US\$ Phase II : 13,8 M US\$	

Projet	Objectifs / cibles	Période de mise en œuvre	Régions	Budget	Supervision
des Exportations et des Marchés Agro-sylvo-pastoraux – Phase I et II	<p>filières, les IMF, les ONG et le secteur privé pour améliorer la compétitivité des filières ciblées (Oignon, Niébé, Bétail, Viande, Cuirs et Peaux) et l'accès des opérateurs aux services financiers de base dans un objectif d'amélioration de la sécurité alimentaire</p> <p>Activités : Entre autres : Financement de 4 sous projets de transformation de la viande en Kilichi, à Tibiri (Maradi), Sorey (Tillabery), CU de Zinder et CU d'Agadez. Celui de Tibiri est déjà opérationnel mais problème d'eau et d'électricité.</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Producteurs professionnels (embouche bovine et embouche ovine) contribution à hauteur de 40% ; ▪ GIE d'éleveurs, coopératives, GIE de bouchers ou bouchers/chevillards (embouche bovine et embouche ovine) contribution à hauteur de 30% ; ▪ PME (embouche bovine et embouche ovine), unités de fabrication/commercialisation d'intrants d'élevage, contribution à hauteur de 75% ; ▪ GIE d'éleveurs / coopératives (mise en place de périmètres fourragers irrigués) contribution 20% ; ▪ GIE de fabrication / commercialisation d'aliments pour bétail, unités de fabrication / commercialisation d'intrants d'élevage, contribution 20% ; ▪ Unions / groupements et coopératives (banque d'intrants zootechniques), contribution de 10% en nature pour les infrastructures et 20% en espèce pour le fonds de roulement. 				
ENABEL (Coopération Belge)					
<p>PAAPSSP (Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et à la Sécurisation des Systèmes Pastoraux)</p>	<p>Objectif général : Définir et mettre en œuvre une stratégie et des actions prioritaires d'aménagement pastoral et de sécurisation des systèmes pastoraux - Développer une démarche d'ingénierie sociale afin de pérenniser les aménagements pastoraux nécessaires à la mobilité du cheptel.</p> <p>Activités : entre autres, financement du projet de la Viande Déshydratée du Niger (VDN) du CESAO dont une trentaine d'unités de transformation ont été installées sur l'ensemble de la zone d'intervention et une unité centrale d'affinage du produit à Niamey</p>	2010-2015	Maradi, Tahoua, Dosso et Niamey	11 M € (Royaume de Belgique) 2,5 M € (Niger)	MEL

ANNEXE 10 : Plan d'Action proposé par la FAO pour la CDV Bétail-Viande

Problèmes	Objectifs Stratégiques	Résultats	Actions	Indicateurs	Intervenants	Période d'exécution	Source de vérification
Ressources alimentaires insuffisantes en qualité et en quantité.	Améliorer qualitativement et quantitativement l'alimentation du bétail.	Le dispositif National de sécurité alimentaire du bétail est amélioré.	Améliorer la productivité des pâturages naturels (aménagement et ensemencement des parcours pastoraux, restauration des espaces pastoraux dégradés).	Superficie (ha) aménagée et ensemencée.	Etat, PTF, Collectivités, Projets, ONG, Associations d'éleveurs.	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat
			Améliorer la prévention et la gestion des feux de brousse en vue de protéger le potentiel fourrager	Longueur (Km) de pare feux réalisés Nombre de campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousses réalisées	Etat, PTF, Collectivités, Projets, ONG, Associations d'éleveurs	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat
			Créer des banques aliment bétail (BAB)	Nombre des BAB créées	Etat, PTF, Collectivités, Projets, ONG, Associations d'éleveurs	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat, des ONG et des Projets
			Développer les cultures fourragères adaptées (itinéraire technico économique, matériel de vulgarisation, formation, suivi et	Nombre de périmètres fourragers installés	Etat, PTF, Collectivités, Projets, ONG, Associations d'éleveurs	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat, des ONG et des Projets
Insuffisance des points d'eaux pastoraux	Améliorer les conditions d'abreuvement à travers la construction et/ou la remise en état de l'infrastructure hydraulique pastorale	L'infrastructure hydraulique pastorale est améliorée	Déterminer un maillage adéquat des points d'eau pastoraux en respectant les normes légales et implanter des nouveaux ouvrages hydrauliques	Nombre de forages et puits pastoraux construits Nombre d'ouvrages hydrauliques réhabilités	Etat, PTF, Collectivités, Projets, ONG, Associations d'éleveurs	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat, des ONG et des Projets
Persistance des maladies animales	Améliorer la santé du cheptel	La couverture sanitaire du cheptel est améliorée	Renforcer les capacités d'intervention des services vétérinaires	Nombre d'agents et Nombre d'équipements mis en place	Etat, PTF, Collectivités, Projets	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat
			Renforcer les mandats sanitaires	Nombre des SVPP installés	Etat, PTF, Projets,	2013-2017	Rapport d'activités de la DGSV
			Augmenter la capacité d'approvisionnement et de contrôle des produits vétérinaires	Nombre de pharmacies vétérinaires installées Une structure de contrôle des produits vétérinaires est renforcée (LANSPEX)	Etat, PTF, Projets,	2013-2017	Rapport d'activités de la DGSV
			Lutter contre les maladies animales	Nombre de maladies contrôlées Taux de prévalence et d'incidence des maladies animales	Etat, PTF, Projets,	2013-2017	Rapport d'activités de la DGSV

<i>Problèmes</i>	<i>Objectifs Stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Période d'exécution</i>	<i>Source de vérification</i>
Proportion très élevée du bétail tout venant destiné à l'abattage	Améliorer la qualité du bétail destiné à l'abattage	La qualité du bétail destiné à l'abattage est améliorée	Créer des ateliers d'embouche ovine et bovine	place	Etat, PTF, Collectivités, Projets, ONG, Associations d'éleveurs	2013-2017	Rapports techniques de l'Etat, des ONG et des Projets
Vétusté des infrastructures d'abattage	Améliorer les conditions de production, de contrôle et de transformation de la viande	Les conditions de production, de contrôle et de transformation de la viande sont améliorées	Construire un nouvel abattoir frigorifique à Nia-mey Réhabiliter les abattoirs frigorifiques de Tahoua, Maradi et Zinder	Existence d'un nouvel abattoir frigorifique à Nia-mey Nombre d'abattoirs frigorifiques réhabilités	Etat, PTF, Etat, PTF,	2013-2017	PV de réception des travaux de construction PV de réception des travaux de réhabilitation
Insuffisance et vétusté des aires d'abattage			Construire des mini abattoirs modernes dans les principaux chefs lieux de départements Réhabiliter et/ou construire les aires d'abattage	Nombre de mini abattoirs modernes créés Nombre d'aires d'abattage réhabilitées et/ou construites	Etat, PTF, Collectivités, Etat, PTF, Collectivités, Projets	2013-2017	PV de réception des travaux PV de réception des travaux
Insuffisance d'hygiène au niveau des lieux de production			Sensibiliser les acteurs à l'observance des règles d'hygiène corporelle, vestimentaire, des locaux et du matériel	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées et nombre d'acteurs sensibilisés	Etat, Collectivités, OPF/bétail viande	2013-2017	Rapport de campagne de sensibilisation et d'information
Persistance des abattages clandestins			Informier et sensibiliser les populations sur les dangers de la consommation des viandes provenant de l'abattage clandestin Renforcer les capacités des services techniques pour le contrôle de l'abattage clandestin Inciter les associations des consommateurs à prendre en compte la problématique des abattages clandestins	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées Nombre d'agents, véhicules et montant du budget affectés à la lutte contre les abattages clandestins Nombre d'organisations des consommateurs qui portent un intérêt sur la problématique	OPF/bétail viande Organisations des consommateurs Etat, Collectivités, OPF/bétail viande	2013-2017 2013-2017	Rapport de campagne de sensibilisation et d'information Rapport d'activités des services techniques de l'Etat et des abattoirs
Inadaptation des véhicules de transport de viande			Appuyer les professionnels à acquérir des camions isothermes et frigorifiques	Nombre de camions isothermes et frigorifiques acquis ou aménagés	Etat, PTF, Collectivités	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat
Augmentation de saisies post mortem (après abattage)			Rendre systématique l'inspection ante mortem	Nombre de cas de saisies totales et partielles enregistrées à l'abattoir	Etat, PTF,	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat et des abattoirs
Manque d'infrastructures appropriées pour la transformation de la viande			Créer des unités modernes de transformation de viande en kilichi	Nombre d'unités de transformation mises en place	Etat, PTF,	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat

<i>Problèmes</i>	<i>Objectifs Stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Période d'exécution</i>	<i>Source de vérification</i>
Insuffisance de conditionnement du kilichi			Sensibiliser les opérateurs sur l'importance du conditionnement	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées Nombre de transformateurs touchés par les campagnes de sensibilisation	Etat, PTF, Associations des producteurs du Kilichi	2013-2017	Rapport de campagne de sensibilisation
			Mettre au point un conditionnement approprié (emballage, présentation)	Un emballage approprié existe		2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat, des ONG et des Projets
Incapacité des opérateurs à répondre aux cahiers des charges des marchés porteurs	Améliorer les conditions de commercialisation du bétail, de la viande, et de la fluidification des échanges	Les conditions de commercialisation du bétail, de la viande, des cuirs et peaux et la fluidification des échanges sont améliorés	Créer un label Niger pour le Kili-chi	Créer un label Niger pour le Kili-chi	Etat, PTF,	2013-2017	
Insuffisance des infrastructures de commercialisation de bétail			Aménager et équiper les marchés à bétail Construire des comptoirs de vente d'animaux	Nombre de marchés à bétail aménagés Nombre des comptoirs de vente d'animaux construits	Etat, PTF, collectivités, Projets	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat, des ONG et des Projets
Inadaptation des moyens (véhicules) de transport du bétail			Appuyer les acteurs à acquérir des bétailières	Nombre de bétailières aménagées et acquies	Etat, PTF, collectivités, Projets	2013-2017	PV de réception des bétailières
Gestion inadaptée des marchés à bétail			Inciter les collectivités territoriales décentralisées à mettre en place un système de gestion transparent au niveau des marchés à bétail (gestion déléguée des marchés à bétail)	Nombre de collectivités ayant institué un système de gestion transparent au niveau des marchés à bétail	Etat, PTF, collectivités,	2013-2017	
Nombre élevé d'intermédiaires de vente du bétail (Dilali)			Mettre en contact le vendeur et l'acheteur avec le minimum d'intermédiaires	Temps de transaction écourté	Etat, PTF, collectivités,	2013-2017	
Manque de systèmes de classement de bétail			Adapter et appliquer le système de classification de bétail et de la viande adoptée par l'UEMOA	Nombre de sessions de formation réalisées Nombre d'acteurs formés à la classification	Etat, PTF,	2013-2017	
Transactions par marchandage			Instituer un système de vente au poids et à la qualité	Nombre d'acteurs ayant adopté le système de vente au poids et à la qualité	Etat, PTF, collectivités,	2013-2017	
Tracasseries administratives et routières			Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer et de lobbying dans la lutte contre la	Nombre d'axes routiers assainis en terme de tracasseries (taxes illicites, contrôles intempestifs)	Etat, CNUT, Associations des transporteurs, organisation des	2013-2017	

<i>Problèmes</i>	<i>Objectifs Stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Période d'exécution</i>	<i>Source de vérification</i>
Insuffisance de fonds de roulement	Diversifier les circuits et types de financement et faciliter l'accès aux crédits des acteurs de la filière	Les circuits de financement sont diversifiés Les acteurs accèdent aux crédits à des taux préférentiels et aux conditions de remboursement souples	corruption et la réduction des barrages routiers		exportateurs-Forces de Défense et de sécurité	2013-2017	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat, des ONG, des Projets, des IMF
			Faciliter la mise en relation des professionnels avec les institutions financières et les partenaires techniques et financiers	Nombre des professionnels mis en relation avec les IMF et les PTF	Etat, PTF, IMF		
Insuffisance de structuration des associations et d'organisation des professionnels de la filière BV		Les capacités organisationnelles des professionnels de la Filière BV sont renforcées	Informers les producteurs sur les mécanismes d'accès aux crédits et sur les procédures de demandes de prêts	Nombre de producteurs informés sur les mécanismes d'accès aux crédits et sur les procédures de demandes de prêts	Etat, PTF, IMF	2013-2017	Rapport de campagne de sensibilisation et d'information
			Informers et sensibiliser les professionnels des filières BV sur l'importance de s'organiser			2013-2017	Rapport de campagne de sensibilisation et d'information
			Appuyer les professionnels de la filière BV à se structurer	Nombre d'organisations structurées	Etat, PTF, RECA, Projet, Organisations des professionnels	2013-2017	Rapport de mise en place d'organisations structurées
Manque d'interaction entre les producteurs et les autres acteurs			Former les professionnels de la filière BV en vie associative	Nombre de professionnels formés	Etat, PTF, Projets, RECA, organisations des professionnels	2013-2017	Rapport de formation
			Appui à la mise en place d'une interprofession Bétail/viande	Une interprofession Bétail viande nationale dynamique existe	Etat, PTF, RECA, organisations des professionnels, Projets	2013-2017	PV de l'AG de mise en place
Méconnaissance et inadaptation des textes législatifs et réglementaires	Améliorer le cadre des mesures institutionnelles et réglementaires de la filière BV	Le cadre des mesures institutionnelles et réglementaires des filières BV est amélioré	Réviser et vulgariser les textes législatifs et réglementaires sur la commercialisation du bétail	Nombre de textes révisés et vulgarisés	Etat, PTF, Chambre du Commerce	2013-2015	Rapport d'activités des services techniques de l'Etat
			Vulgariser et appliquer les textes législatifs et réglementaires sur les exportations du bétail	Nombre d'acteurs touchés par les campagnes de vulgarisation	Etat, PTF, Chambre du Commerce	2013-2017	Rapport de campagne de vulgarisation
			Vulgariser et appliquer les textes en matière de transport du bétail	Nombre de campagnes de vulgarisation réalisées	Etat, PTF, Chambre du Commerce	2013-2017	Rapport de campagne de vulgarisation

ANNEXE 11 : Programme d'Investissements proposé par la FAO pour la CDV Bétail Viande (FCFA)

<i>Axes spécifiques</i>	<i>Activités</i>	<i>Unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Quantité totale</i>	<i>Budget total</i>	
Renforcement des capacités	Appui aux OPF bétail/viande	Nombre OPF	5 000 000	100	500 000 000	
	Appui interprofession bétail	Unité	50 000 000	1	50 000 000	
	Formation des acteurs en technique d'embouche	Nombre	75 000	1000	75 000 000	
	Formation des acteurs en technique des cultures fourragères	Formation	1 500 000	30	45 000 000	
	Formation des éleveurs au respect des mesures sanitaires de vaccination et de déparasitage	Formation	1 500 000	30	45 000 000	
	Formation des acteurs sur les BPF/BPH	Formation	2000 000	20	40 000 000	
	Formation en technique de découpe	Formation	2000 000	30	60 000 000	
	Formation des agents publics et privés d'encadrement de la filière	Formation	2 500 000	20	50 000 000	
Sous Total 1					865 000 000	
Investissements	Aménagement des espaces pastoraux	Ha			PM	
	Aménagement des parcelles fourragères	Ha			600 000 000	
	Construction et approvisionnement des BAB	Nombre	10 000 000	100	1 000 000 000	
	Puits pastoraux	Nombre	15 000 000	50	750 000 000	
	Forages	Nombre	25 000 000	50	1 250 000 000	
	Parcs couloirs de vaccination	Nombre	7 000 000	20	140 000 000	
	Aménagement des marchés à bétail	Unité	100 000 000	20	2000 000 000	
	Camions bétailières	Nombre	50 000 000	10	500 000 000	
	Réhabilitation et équipement des abattoirs frigorifiques	Unité	4000 000 000	4	16 000 000 000	
	Construction d'aires d'abatage	Unité	15 000 000	100	1 500 000 000	
	Construction des abattoirs semi modernes	Unité	50 000 000	25	1 250 000 000	
	Camions frigorifiques transport de viande	Unité	70 000 000	15	1 050 000 000	
	Tricycles aménagés pour le transport des viandes	Unité	5000 000	40	200 000 000	
	Unités de transformation de la viande en kilichi	Unité	15 000 000	25	375 000 000	
	Création d'un Centre des Métiers de la viande	Unité	Forfait		400 000 000	
	Ateliers de découpe et de charcuterie	Nombre	15 000 000	10	150 000 000	
	Ateliers d'embouche ovine et bovine (opérateurs des filières à fort potentiel)	Nombre	10 000 000	200	2 000 000 000	
	Appui au développement de l'embouche par les groupements féminins	Nombre	2 000 000	400	800 000 000	
	Sous Total 2					29 965 000 000
	Productivité et compétitivité	Vulgarisation et appui conseil	Forfait			300 000 000
Elaboration et mise en oeuvre des normes et labels sur le kilichi		Forfait			50 000 000	
Elaboration et mise en oeuvre d'un système de classification du bétail et de la viande		Forfait			50 000 000	

<i>Axes spécifiques</i>	<i>Activités</i>	<i>Unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Quantité totale</i>	<i>Budget total</i>
	Assistance technique pour atteindre une certification internationalement reconnue sur la qualité et l'hygiène				500 000 000
Sous Total 3					900 000 000
Amélioration de l'environnement juridique et institutionnel	Réviser et vulgariser les textes législatifs et réglementaires sur la commercialisation du bétail	Forfait			40 000 000
	Vulgariser et appliquer les textes législatifs et réglementaires sur les exportations du bétail	Forfait			20 000 000
	Vulgariser et appliquer les textes en matière de transport du bétail	Forfait			20 000 000
	Adapter le bon d'enlèvement des produits agro-sylvo-pastoraux à la filière bétail et le vulgariser	Forfait			30 000 000
	Etudes				55 000 000
Sous Total 4					165 000 000
TOTAL					31 895 000 000



Ce projet est financé par l'Union européenne

